

Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat

***Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias
(écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables,
du 1^{er} mars 2006 au 30 avril 2007***

Par

Maryse Potvin, Ph.D. Sociologie
Professeure en sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal
Chercheure au Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) et au Centre Métropolis
du Québec

Co-auteurs (dans l'ordre) :

Marika Tremblay, Geneviève Audet et Éric Martin

Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor
Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles
(CCPARDC)

Janvier 2008

Les opinions exprimées dans cette recherche n'engagent que la chercheure principale © Maryse Potvin

Table des Matières

Table des Matières	2
1. Introduction	4
1.1 Le mandat et les objectifs de la recherche	7
1.2 La démarche, les niveaux d'analyse et les aspects méthodologiques	8
2. Les travaux sur les médias	11
2.1 Les médias, miroir de la société ?	11
2.1.1. Médias d'information et démocratie : un modèle en crise?	12
2.1.2 Les effets des médias d'information	16
2.1.3 Les stratégies et procédés utilisés par les médias d'information	19
2.1.3 Le traitement médiatique des minorités	23
2.1.4 Présence du populisme, du racisme ou de la xénophobie	26
3. Notre cadre d'analyse	31
4. Analyse de la couverture médiatique et des discours d'opinion	36
4.1 La couverture médiatique d'ensemble : grandes tendances	36
a) Portrait statistique de la couverture : tendances générales et par média	36
b) L'analyse chronologique	38
4.2 Les « accommodements » en général (excluant les cas spécifiques)	42
4.2.1 Analyse de la couverture générale et événementielle : ampleur, chronologie et stratégies	43
4.2.2 Analyse des discours d'opinion	53
4.3 Les « cas » spécifiques (par ordre chronologique)	85
4.3.1 Le jugement sur le port du Kirpan (mars 2006)	85
4.3.1.1 Rappel des faits	85
4.3.1.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	85
4.3.1.3 Analyse des discours d'opinion	88
4.3.2 La salle de prière à l'École de Technologie supérieure (mars 2006)	102
4.3.2.1 Rappel des faits	102
4.3.2.2 Analyse de la couverture générale et événementielle	102
4.3.2.3 Analyse des discours d'opinion	104
4.3.3 Les fenêtres du YMCA (novembre 2006)	112
4.3.3.1 Rappel des faits	112
4.3.3.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	113
4.3.3.3 Analyse des discours d'opinion	115
4.3.4 Le Service de police de la Ville de Montréal et les Juifs hassidiques (novembre 2006)	124
4.3.4.1 Rappel des faits	124
4.3.4.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	125
4.3.4.3 Analyse des discours d'opinion	126
4.3.5 Les cours prénataux au CLSC Parc-Extension (novembre 2006)	129
4.3.5.1 Rappel des faits	129
4.3.5.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	130
4.3.5.3 Analyse des discours d'opinion	132
4.3.6 Le Code de vie d'Hérouxville (janvier 2007)	134
4.3.6.1 Rappel des faits	134
4.3.6.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	135
4.3.6.3 Analyse des discours d'opinion	137
4.3.7 LA SAAQ et les juifs hassidiques (février 2007)	149
4.3.7.1 Rappel des faits	149
4.3.7.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	149

4.3.7.3 Analyse des discours d'opinion	150
4.3.8 L'ambulancier à l'Hôpital général Juif (février 2007)	151
4.3.8.1 Rappel des faits	151
4.3.8.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	151
4.3.8.3 Analyse des discours d'opinion	153
4.3.9 Le port du hidjab au soccer	154
4.3.9.1 Rappel des faits	154
4.3.9.2 Analyse de la couverture générale et événementielle	154
4.3.9.3 Analyse des discours d'opinion	157
4.3.10. Les cabanes à sucre (mars 2007)	165
4.3.10.1 Rappel des faits	165
4.3.10.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	165
4.3.10.3 Analyse des discours d'opinion	167
4.3.11 La décision du directeur général des élections (mars 2007)	175
4.3.11.1 Rappel des faits	175
4.3.11.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	175
4.3.11.3 Analyse des discours d'opinion	177
4.3.12 Le port du voile au taekwondo (avril 2007)	186
4.3.12.1 Rappel des faits	186
4.3.12.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle	186
4.3.12.3 Analyse des discours d'opinion	188
5. Synthèse de l'analyse	196
6. Éléments d'une conclusion prospective	213
BIBLIOGRAPHIE	216
ANNEXES	223

1. Introduction

« Les médias ont quelque responsabilité dans le phénomène de brouillage de la conscience citoyenne. Leur idéologie de la dramatisation, et surtout cette tendance à vouloir s'ériger en 'conscience morale universelle' en pratiquant interpellations et dénonciations systématiques des pouvoirs publics ne peuvent qu'exacerber le sentiment d'impuissance de la conscience citoyenne ».

PATRICK CHARAUDEAU [2005] *Le discours politique*, Vuibert, p.229.

Que s'est-il passé au Québec en 2006 et en 2007 sur les « accommodements raisonnables » ? Les médias ont-ils dérapés ou ce sont surtout les citoyens ou les politiciens qui sont « partis en peur » ? Les médias ne font-ils que refléter les tensions et les contradictions présentes au sein de la société ou les provoquent-ils ?

Dans nos sociétés, les médias jouent un double rôle : celui d'entretenir un lien social minimal entre des individus dispersés, aux modes de vie différents et naviguant dans des univers culturels ou sociaux variés, et celui de permettre une communication minimale entre gouvernants et gouvernés. Mais ce rôle de médiateur a été dépassé depuis longtemps par celui de média-acteur : les médias ne font pas qu'assurer le contact mais jouent un rôle propre et autonome en influant sur ce qu'ils sont censés simplement relayer.

Pour un certain discours officiel, les médias visent à être représentatifs du changement des mentalités, soucieux de l'objectivité et de la liberté de presse, afin d'assurer le droit du public à une information exacte et complète. Mais de nombreux analystes ont montré que si les médias, comme agents socialisateurs et intégrateurs, se substituent aux appareils traditionnels de transmission des valeurs et des idées (école, famille, État), ils sont avant tout des entreprises guidées par des intérêts pécuniaires au sein d'un vaste marché d'information. Les principes d'objectivité et de liberté de presse, essentiels et incontestables dans un contexte démocratique, serviraient donc souvent de « paravents » pour légitimer toutes sortes de pratiques médiatiques, effleurer la réalité, enlever parfois tout sens critique et, indirectement, justifier l'ordre social et les rapports inégalitaires. Les diverses fonctions attribuées aux médias (informative, éducative ou civique et commerciale) s'opposeraient ou se contrediraient plus qu'elles ne se complèteraient (Marx, 1993).

L'arrivée des médias de masse, notamment audiovisuels, a transformé nos sociétés, en particulier les règles du jeu politique et économique. Les journalistes ont forcément acquis un certain pouvoir, même si on ne peut parler de « surresponsabilité » des médias et des journalistes dans la production des faits sociaux. Cette question du « pouvoir des médias » a donné lieu à une vaste littérature, à des approches théoriques qui s'opposent comme à des analyses empiriques variées, ainsi qu'à de nombreuses polémiques, qui se poursuivent. Il n'y a pas d'interprétation univoque. Selon les chercheurs, les effets sont plus ou moins directs, immédiats, ponctuels ou durables, fragmentés ou cumulatifs, forts, limités ou nuls. Certains vont insister sur les effets de renforcement des opinions ou du pouvoir en place, alors que d'autres mettent en valeur les effets de changement ou d'évolution que les médias induisent.

Le rôle des médias ou des différents acteurs n'est jamais facile à mesurer dans le déclenchement de « crises » aussi multidimensionnelles et fortes en émotions que celle qu'a connue le Québec en 2006 et 2007 autour desdits « accommodements raisonnables ». Les épisodes de crises naissent d'un « faisceau de conditions » historiques, politiques, symboliques, socio-économiques ou culturelles qui sont activées ou réactivées par différents acteurs pour créer une conjoncture propice à une cristallisation autour d'un « enjeu », objet d'un débat social intense. Les conflits internationaux, la mondialisation, les inégalités mondiales et locales, l'immigration, les enjeux identitaires et politiques propres à la dynamique Québec-

Canada, ont également été présents et significatifs dans ce débat public. Ces dimensions ont été mobilisées dans le cadre de la campagne électorale provinciale de 2007, à travers un jeu politique et médiatique de stimulation des conflits, de désignation d'adversaires (voire de boucs émissaires) et de construction d'enjeux parfois artificiels. Dans ce contexte, nombre d'observateurs ont constaté et condamné certaines tendances populistes dans les discours de politiciens sur les « accommodements », discours qui ont « légitimé » l'expression de sentiments de victimisation, d'exaspération, d'injustice ou de menace au sein d'une partie de l'opinion publique.

S'il est difficile de mesurer avec exactitude la responsabilité des médias dans l'alimentation de « dérapages » discursifs, ou l'impact réel du discours médiatique sur l'opinion publique et les représentations des lecteurs, il n'en demeure pas moins qu'en décembre 2007, dans le cadre du congrès de la Fédération des journalistes du Québec, de nombreux journalistes ont fait leur *Mea Culpa*. Jean-Claude Leclerc disait, dès février 2007 dans un article au *Devoir*, que les médias avaient exagéré. Selon lui, ce débat, considéré comme une « psychose publique », a été une pure fabrication des médias, « les seuls qui ont mis cet enjeu sur la table »¹. Avant la fin des audiences publiques de la Commission Bouchard-Taylor, plusieurs journalistes ont commencé à dire qu'il ne se passait rien de concret ou de grave pour justifier un tel alarmisme, alors qu'ils ont abondamment parlé de « crise » pendant des mois. C'est ce que soutiennent par exemple les reportages de *l'Actualité* du 1^{er} octobre 2007, et de *La Presse* des 12-13 novembre 2007. Lysiane Gagnon écrit dans *La Presse* du 22 novembre 2007 :

«Que se passe-t-il concrètement dans les écoles et les hôpitaux multiculturels - là où, justement, se poserait le soi-disant problème des accommodements raisonnables? (...) : de fait, il ne se passe pas grand-chose qui puisse justifier l'alarmisme médiatique et les cris d'orfraie de ceux qui voient déjà nos valeurs foulées aux pieds par l'afflux de minorités revendicatrices. Rien non plus qui puisse justifier l'existence de la commission Bouchard-Taylor. (...) Quand on va sur le terrain (...) on voit bien que toute cette histoire était une tempête dans un verre d'eau, et qu'il n'était nul besoin de gaspiller des millions de dollars et les précieux neurones de nos intellectuels pour enquêter sur le sujet. (...) La réalité, c'est que 1) il y a très peu de demandes d'accommodements provenant de minorités religieuses; 2) ces demandes sont parfois agréées, parfois non, dans un climat de savoir-vivre. Cela se fait au jour le jour, de manière pragmatique ... ».

Pourtant, plusieurs chercheurs et intervenants des milieux scolaires et de la santé ont, à plusieurs reprises au cours de 2006 et au début de 2007, répété que les médias dramatisaient les situations, interprétaient abusivement certains « faits » (associés indûment à des « accommodements raisonnables ») et qu'il fallait dénoncer et freiner le discours populiste montant. Or, les médias n'ont pas mis en saillance ces points de vue. Par exemple, la lettre et la pétition datant de novembre 2006, signées par Marie McAndrew et par 230 chercheurs et représentants d'organismes² envoyées aux médias mais non publiées, les très minces entrefilets de presse qui annonçaient, en octobre 2006, la mise sur pied du comité sur les accommodements raisonnables par le ministre de l'Éducation (comité Fleury), ainsi que les débats entre 200 praticiens et chercheurs lors des *Journées d'études sur les pratiques d'accommodements en éducation*, organisées en mars 2007 par les membres du comité Fleury, ont à peine été couverts par les médias.

¹ Jean-Claude Leclerc, « Les médias ont-ils exagéré? », *Le Devoir*, 5 février 2006, p. b6.

² Seule *The Gazette* en a parlé.

En outre, les articles ou reportages qui montraient des réalités non litigieuses ou non conflictuelles, des réalités « ordinaires » de gens des milieux scolaires, de la santé et des services sociaux, qui gèrent la diversité ou des demandes d'accommodements au quotidien, ont été très rares jusqu'en avril 2007.

On peut donc se demander, suivant de nombreux analystes, si les discours médiatiques et les images sur les événements dans l'invention de ce « débat » ont été plus au centre des expériences de la population que les événements eux-mêmes. Le langage des médias ou des personnalités publiques dans cette affaire semblent être devenu une sorte de « réalité politique » des citoyens (Edelman, 1988). Il importe donc de chercher à mesurer, même minimalement, l'influence qu'a pu avoir une partie des médias sur la construction des « affaires » qui ont été abordées sous l'angle des « accommodements raisonnables », l'ampleur, voire la légitimité attribuée à ces « événements », le déclenchement de certaines « affaires », voire de certaines émotions (injustice, peurs, victimisation...) chez les différents publics, ainsi que la banalisation de certaines formes d'intolérance, en octroyant notamment un espace élargi à leur expression.

S'il est important de cerner le rôle des médias dans la « construction » de ce type de débat public, il nous est apparu tout aussi urgent d'approfondir et de documenter la question de la responsabilité de l'opinion, c'est-à-dire le discours des publics mais aussi des politiciens. Deux dimensions seront donc analysées dans ce rapport : d'une part, les caractéristiques de la « couverture événementielle » et des stratégies médiatiques à l'égard des « accommodements » dans la presse écrite, entre mars 2006 et avril 2006 ; d'autre part, les types de discours d'opinion que nous avons lus et entendus, autant chez les journalistes, chroniqueurs et intellectuels que chez les « lecteurs ». Nous avons voulu identifier les arguments et les thèmes récurrents qui ressortent des discours d'opinion, en dégagant certains mécanismes discursifs, qui montrent la structure d'un discours et ses modes d'expression.

Bien sûr, nous avons relevé la présence de dérapages discursifs, en lien avec une rhétorique de type « populiste » ou « racisante ». Certains discours laissaient entendre que les « minorités » ont des privilèges et que la majorité est victime, qu'elle doit rétablir l'ordre (ou imposer un code de vie) en « mettant ses culottes », parce que des limites auraient été dépassées. Certains lecteurs en sont venus à imaginer un complot terroriste, fomenté par des groupes religieux, dressant un scénario catastrophe d'une guerre de religion ou de civilisation dans laquelle nous serions entrés.

Cependant, ce ne sont pas toutes les inquiétudes, généralement légitimes, qui se sont traduites par des discours populistes, voire racisants. Certains auteurs des articles analysés ont exprimé des réserves ou des critiques à l'égard de décisions relatives à des « accommodements », réels (au sens juridique) ou présumés, sans faire preuve de racisme, d'ethnocentrisme ou de xénophobie. Un même thème ou argument peut être abordé sous des angles différents, et s'exprimer sur un mode racisant ou non-racisant. Cependant, nombre d'observateurs ont soulevé qu'un espace d'expression de l'intolérance, voire du racisme, a été ouvert dans ce débat, l'attribuant à certaines logiques ou stratégies médiatiques, ou même politiques.

Pourquoi détecter et montrer la présence de ces mécanismes dans certains discours produits ou diffusés par les médias ? D'abord, parce que nous croyons qu'en mettant largement « en saillance » et « en scène » ce type de discours, les médias ont peut-être contribué à la montée de l'exaspération et de l'intolérance, ou encore à l'impressionnisme entourant la « multiplication » des dites demandes d'accommodements. Ce qui a eu un impact sur la cohésion sociale, et questionne leur rôle civique et éducatif auprès des publics. Ensuite, parce que les discours sont des indicateurs d'un « climat social », qui est toujours socio-historiquement situé. Ils servent à cerner l'état des rapports sociaux dans un contexte donné. L'analyse des discours, dans leurs

structures et modes d'expression, permet donc de saisir les enjeux qui se concrétisent dans les sphères du social et du politique. Notre analyse ne vise donc pas à identifier des « responsables » de dérapages populistes ou racisants, mais à mesurer le climat social, en dégagant les arguments et les positionnements des différents acteurs au sein de ce débat.

Une grande partie de ce rapport est volontairement descriptif afin de dégager le plus d'éléments possibles du corpus permettant au lecteur d'évaluer ce qui s'est passé et ce qui s'est dit, dans la presse écrite surtout, sur les « accommodements » au Québec, entre mars 2006 et avril 2007, donc avant le début des travaux de la Commission Bouchard-Taylor. L'objectif est aussi de saisir l'effet « crescendo » que plusieurs ont observé.

Le rôle des médias, qui a pris différentes formes, est largement documenté à partir de faits et de données qui se veulent les plus objectifs possibles.

1.1 Le mandat et les objectifs de la recherche

Ce rapport fait état des résultats de la recherche sur le traitement médiatique et l'analyse des discours d'opinion sur les situations reliées aux « accommodements raisonnables » survenues en 2006-2007, recherche commandée par la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*.

Le rapport présente d'abord les paramètres de notre démarche méthodologique et analytique. Il expose ensuite un ensemble de travaux théoriques sur les médias, leurs procédés, stratégies et effets sur la vie politique et l'opinion publique, ainsi que leur traitement des minorités. Enfin, l'analyse du corpus d'articles porte sur la couverture médiatique d'ensemble et sur les discours d'opinion, autant dans le « débat général » sur les accommodements que sur une douzaine d'« affaires » fort médiatisées, dont trois cas judiciaires d'accommodements raisonnables. La conclusion dégage l'ensemble des grands constats de cette analyse.

Nous avons analysé le traitement médiatique et les discours d'opinion dans les grands médias québécois sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, **du 1^{er} mars 2006 au 30 avril 2007** et ce, en deux volets :

- La couverture médiatique générale et événementielle de situations désignées (souvent indûment) par les médias comme des « accommodements raisonnables », en considérant un certain nombre de dimensions: ampleur et étendue de la couverture, stratégies utilisées, biais dans la présentation des faits ou des points de vues, rôle des médias dans le « déclenchement » du débat.
- L'analyse du discours des articles d'opinion (éditoriaux, chroniques, lettres d'intellectuels et lettres de lecteurs) publiés dans la presse écrite, afin de dégager l'existence ou non de dérapages ou de biais dans l'analyse des situations. Plus précisément, notre objectif est de dégager les grandes thématiques récurrentes des discours d'opinion afin de saisir en quoi ces discours nous éclairent sur la redéfinition pluraliste de la société et sur l'état des « frontières ethniques » au Québec d'une part, et s'ils comportent ou non certains mécanismes de la « rhétorique racisante » ou populiste d'autre part³.

Pour ce faire, nous avons d'abord recensé la littérature existante sur les modèles **d'Agenda Setting, de « Framing » et de « priming »**, et sur les stratégies médiatiques, le traitement médiatique des minorités, le

³ Ces mécanismes ont été systématisés sous forme de « grille d'analyse » dans quelques-uns de nos travaux antérieurs (Potvin, 1999, 2000, 2002, 2004, 2007, 2008).

racisme et les médias, puis analysé chronologiquement les événements afin de voir si le déclenchement de certaines «affaires» et l'alimentation soutenue du «débat» par les médias pendant toute la période couverte ont contribué à provoquer un effet crescendo ayant mené à la création de la Commission en février 2007. L'objectif est de saisir la part de responsabilité des médias dans la détermination et le maintien continu du débat, notamment par la récurrence des sujets d'information, reliés souvent indûment aux «accommodements», l'amalgame de différentes problématiques (immigration, multiculturalisme, et autres) dans ce débat, la mise en priorité et la visibilité parfois excessive accordée à ces questions, et la mise en scène des événements et du débat dans son ensemble.

1.2 La démarche, les niveaux d'analyse et les aspects méthodologiques

Notre analyse couvre le «débat général» sur les accommodements raisonnables et une douzaine «d'affaires» catégorisées (souvent indûment) comme des accommodements raisonnables par les médias, tels que traités principalement par la presse écrite (articles événementiels, éditoriaux, chroniques et lettres de lecteurs), à travers cinq grands quotidiens : *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal*, *Le Soleil*, *The Gazette*. En outre, nous avons jeté un regard sur deux *blogues* qui ont participé à ce débat durant la période couverte.

Quelques rares reportages ou entrevues effectuées dans les médias électroniques (surtout la radio) font également partie du corpus. Notre analyse étant rétrospective, nous n'avons pu avoir accès aux émissions radiophoniques ou télévisées de type « tribune libre », faute de moyens⁴. En outre, peu de reportages télévisuels étaient accessibles sur le WEB au moment de notre cueillette de données (juillet à septembre, 2007), même si certains étaient annoncés sur les sites. Nous avons donc analysé seulement une dizaine de reportages et d'entrevues radiophoniques, accessibles gratuitement sur le WEB et répertoriés selon les dates des événements⁵. Il s'agit pour l'essentiel d'entrevues effectuées par Paul Arcand (à 98, 5 FM) et par Gilles Proulx auprès d'acteurs impliqués dans certaines « affaires ».

Parmi les «affaires» reliées aux accommodements, nous avons sélectionné 12 cas, soit :

Trois cas d'accommodements raisonnables, au sens juridique :

- ▲ Le jugement sur le port du Kirpan à l'école,
- ▲ la décision de la Commission des droits sur les salles de prière à l'ETS
- ▲ la décision de la Commission des droits sur l'ambulancier expulsé de l'hôpital juif

Neuf «faits divers» catégorisés par les médias comme des cas d'accommodements raisonnables :

- ▲ les fenêtres givrées du YMCA
- ▲ le Directeur général des élections et le niqab
- ▲ la «fiche culturelle» SPVM sur les rapports avec les juifs hassidiques
- ▲ les cours prénataux du CLSC Parc-Extension
- ▲ le code de vie de Hérouxville
- ▲ la SAAQ et les juifs hassidiques

⁴ Chaque tranche de 30 minutes d'émissions de télévision coûte entre 50\$ (à Radio-Canada) et 150\$ (à TQS), pour une simple écoute (généralement sur place).

⁵ La liste des émissions est jointe à l'annexe I.

- ▲ le port du hidjab au soccer
- ▲ le port du hidjab au taekwondo
- ▲ les musulmans à la cabane à sucre

Pour chaque «affaire», notre attention a d'abord porté sur la couverture générale et événementielle et ensuite sur les réactions et discours des éditorialistes, chroniqueurs, intellectuels et lecteurs. Nous avons donc deux types de discours : d'une part, l'ensemble des *éditoriaux et chroniques* parus dans les cinq quotidiens mentionnés, de même que les articles signés par des intellectuels (généralement des universitaires et personnalités publiques), dans les sections réservées à cet effet ; d'autre part, les *«lettres ouvertes»*, qui renvoient à l'opinion des lecteurs.

Pour identifier les éditoriaux et les lettres ouvertes sur le sujet, nous avons procédé à une recherche par mots clés⁶ (ex: kirpan, accommodement raisonnable, etc.) à l'aide du logiciel de la banque de données «Biblio branchée», qui répertorie *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*. Toutefois, ces banques de données ne reproduisent pas intégralement la mise en page des journaux lors de leur publication, puisqu'il manque les photos, la grosseur des titres, les articles adjacents, etc. Elles ne permettent donc pas d'analyser entièrement les procédés et stratégies de « mises en scène » des événements. Le *Journal de Montréal* a donc été parcouru à l'aide de microfilms, alors que les archives de *The Gazette* ont été parcourues sur son site web.

Nous avons choisi de lire les commentaires sur certaines «affaires» dans des blogues largement fréquentés. Le pouvoir de diffusion que possède Internet change la donne dans un monde où les blogues prennent une place grandissante, qu'on dit liés à une sorte de pouvoir de la «société civile» et d'entités individuelles ou organisationnelles. Nous nous sommes intéressés à deux blogues populaires de journalistes, soit ceux de Patrick Lagacé et de Richard Martineau. Par contre, cette recherche n'est pas exhaustive puisque les commentaires ne sont souvent conservés que pendant 30 jours.

Pour chaque « affaire » analysée, nous resituons les faits et le contexte de manière très synthétique, en puisant parfois dans l'analyse effectuée par Marc Rioux et Rodolphe Bourgeois⁷, pour le compte de la Commission. Par la suite, nous avons présenté les données du corpus selon trois niveaux d'analyse, dont les composantes seront explicitées dans notre « cadre d'analyse » :

Niveau d'analyse 1 : la couverture générale et événementielle, et les cadres, procédés médiatiques ou stratégies identifiables.

Niveau d'analyse 2 : la description des réactions dans la presse d'opinion, c'est-à-dire le positionnement (favorable, défavorable, neutre), explicite ou implicite, de l'auteur et les **grands thèmes** qui se dégagent des deux types de matériaux discursifs (journalistes-intellectuels et lecteurs). Cette partie sur les discours d'opinion s'appuie donc sur une analyse thématique, faisant ressortir les principaux thèmes, arguments, et enjeux, leur récurrence et ce qu'ils éclairent sur la société québécoise ou canadienne.

Niveau d'analyse 3 : la présence de « dérapages » dans les discours d'opinion des éditorialistes, chroniqueurs, lettres d'intellectuels et lettres de lecteurs, « dérapages » identifiés à partir de **mécanismes discursifs** (souvent inconscients, mais explicites ou implicites) qui constituent des modalités d'expression, parfois très émotives, de certains thèmes ou arguments d'un discours.

⁶ Pour les articles ayant traités de manière générale du débat sur les «Accommodements» nous avons utilisé les mots-clés suivants: accommodements et accommodement raisonnable. Pour les différentes «affaires», les mots clés utilisés sont indiqués au moment de l'analyse de l'événement.

⁷ Marc Rioux et Rodolphe Bourgeois, « *Pratiques d'accommodement : études de cas (version préliminaire)* ».

Avant de présenter plus en détail les éléments de notre cadre d'analyse, nous exposons d'abord quelques études théoriques et empiriques sur les médias qui servent de fondements à notre démarche. Ces analyses questionnent le rôle des médias, leurs logiques (commerciale, civique, éducative), leurs effets sur la vie politique et les l'opinion publique, leur traitement de certains groupes, ainsi que les procédés et stratégies médiatiques les plus fréquents.

2. Les travaux sur les médias

2.1 Les médias, miroir de la société ?

Les médias ne sont-ils qu'un simple « reflet » de la société ? Commune dans le discours populaire (et même journalistique) sur les médias, cette image a pourtant été attaquée de toute part. Pour les penseurs dans le sillon de l'École de Francfort, ce « reflet » serait plutôt déformant. Les médias cacheraient ou altéreraient la réalité afin de justifier l'ordre social. Ils légitimeraient et renforceraient les rapports inégalitaires préexistants. Pour les tenants de la tradition libérale, cette image ne serait pas suffisante : les médias, dans une société démocratique, ont la responsabilité d'informer et de critiquer. L'image du miroir ne rendrait donc pas justice au rôle qu'ils ont à y jouer.

Notion abstraite, les « médias » englobent une panoplie d'entreprises, de pratiques et d'attitudes. À cette diversité sont associés autant de débats, d'approches et de paradigmes qui tentent de saisir les différentes facettes de cet objet multiforme et complexe. Le savoir théorique sur les médias, qui a explosé au cours des dernières décennies, peut être synthétisé en quatre champs, soit les études portant sur : 1) la production, 2) le contenu, 3) la réception et les effets sur le public, 4) la relation entre ces différentes étapes et l'impact des médias et de la communication de masse sur la société (Williams : 2003). Le clivage idéologique opposant matérialistes et libéraux creuse les frontières qui sépare ces champs.

Nous nous attarderons, dans le cadre de cette analyse, plus particulièrement sur la relation entre la production médiatique et les effets qui en découlent. Le point de départ de cette recherche est la convergence qui semble se dessiner dans les écrits concernant la production et les effets des médias. Pris dans leur ensemble, les thèmes prédominants dans l'analyse de la production et des effets des médias vont dans le sens de plusieurs thèses néo-marxistes portant sur le rôle idéologique joué par les médias. C'est cependant par le biais de mécanismes subtils et multidimensionnels que ce phénomène s'articulerait :

[...](1) media effects are conceptualized primarily in terms of the shaping of the categories through which audience members perceive socio-political reality; (2) the impact of the media in producing and communicating these frameworks is treated as rooted in characteristics of media organizations and of the professional practices which prevail in them ... (Blumer and Gurevitch, 1988 : 262).

Un consensus, dans la littérature portant sur les médias, s'est aussi formé à l'effet que les médias d'information construisent une réalité sous le sceau d'un paradoxe. Ils doivent à la fois informer et divertir leur public :

[...] les médias se trouvent dans une situation de tension entre les deux pôles qui les légitiment, celui de la « crédibilité » et celui de la « captation ». Plus ils tendent vers la première, dont les exigences sont d'austérité rationalisante, et moins ils satisfont à la visée de captation, perdant la possibilité de remplir leur rôle civique; plus ils tendent vers la seconde, dont les exigences sont d'imagination dramatisante, et moins ils satisfont à la visée de crédibilité (Charaudeau, 1997 : 80).

Conséquemment, l'impératif de divertir et de se démarquer dans un monde où l'offre médiatique explose, modifierait la pratique journalistique quotidienne. Du journalisme informatif, qui valorisait l'objectivité et l'impartialité, nous serions lentement passés à l'ère du journalisme communicationnel, qui fait du contact avec le lecteur ou l'auditeur la préoccupation centrale :

Le journalisme communicationnel écarte l'objectivité comme une utopie épistémologique et considère l'exactitude comme une qualité souhaitable, mais subordonnée au principe de pertinence. Cette pertinence doit être recherchée non pas d'abord et surtout dans l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité de l'information (toutes qualités nécessaires au demeurant), mais dans un rapport d'intersubjectivité avec le lecteur (Charron et de Bonville, 2004 : 174).

Malgré ces analyses et mutations, le discours officiel sur les médias semble s'être cristallisé autour des idéaux de représentativité, d'objectivité et de liberté de presse (comme nous le démontre le préambule du document *Droits et responsabilités de la presse* du Conseil de presse du Québec, p. 3). Pour certains, il est mieux d'entretenir cette forme de «schizophrénie» (Schudson, 1991 : 204-223). Pour d'autres cependant, les médias ne seraient plus en mesure de répondre aux responsabilités que lui confie la vie démocratique. Ainsi, la conception idéaliste des médias comme « espace public » démocratique, pluriel et inclusif, serait illusoire ou en « crise », parce que traversé par une série d'imperfections, de contradictions, de dérives et de dominations qui viennent miner la participation politique des citoyens, spécialement celle des « sans-pouvoirs » et d'individus issus de groupes minorisés ou marginalisés (Gusse, 2006 ; Harvey, 2004 : 155). Il faudrait donc repenser leurs rôles et responsabilités dans l'espace démocratique.

Cette partie vise à dresser un portrait général des analyses portant sur le rôle des médias d'information, les présupposés et les contraintes qui ordonnent leur fonctionnement, leurs effets sur la vie politique et sur l'opinion publique ainsi que leurs contradictions, afin de préciser notre « cadre d'analyse ». Elle sera en quelque sorte le tremplin pour notre analyse du traitement médiatique des accommodements raisonnables au Québec.

2.1.1. Médias d'information et démocratie : un modèle en crise?

L'affaire du Watergate et le scandale du sang contaminé brillent dans l'histoire contemporaine du journalisme d'enquête. Ces cas d'exception illustrent de façon exemplaire le rôle de cerbère que cherchent à jouer les médias d'information, mais aussi l'ampleur du mandat démocratique qu'on leur assigne. Les médias sont effectivement perçus comme un élément primordial à la bonne marche de la démocratie: « c'est là essentiellement, à travers l'indispensable libre circulation des idées, des informations, des faits, des interprétations et des analyses que se joue, dans une importante mesure, la poursuite de la conversation démocratique » (Baillargeon, 2006 : 59).

Jürgen Habermas est à l'origine de l'idée de «sphère publique», centrale aux théories libérales sur les médias. Dans cette « sphère publique », espace neutre, libre du contrôle de l'État ou des intérêts économiques, l'information nécessaire à la délibération publique et à l'atteinte du bien commun devait être garantie :

"Dans le concept de la sphère publique, les médias constituent un lieu de délibération des enjeux de société marqué par la rationalité, l'accessibilité et la transparence. Une opinion éclairée se forme au contact d'un vaste éventail de points de vue sur les politiques publiques et plus globalement sur l'orientation du gouvernement. Dans la perspective de la sphère publique, l'opinion éclairée naît grâce à la diversité des points de vue rendue possible par la liberté d'expression. La vision contemporaine de la sphère publique nuance la rationalité des individus ; on reconnaît qu'il s'agit d'une faculté relative et, en conséquence, on assigne une mission de responsabilité sociale aux médias. Ces derniers, perçus comme un des maillons du système démocratique, doivent offrir à l'électorat toutes les informations pour qu'il s'autogouverne " (Gingras, 2006 : 40).

Les critères de bon fonctionnement et l'évaluation de la performance des médias d'information s'inspirent principalement de cette idée de sphère publique. Trois grandes fonctions politiques sont assignées aux médias contemporains d'information : pourvoir un espace de débat pluraliste, veiller aux respects des droits et libertés des minorités et protéger ces dernières des abus de pouvoir – l'idée du « quatrième pouvoir » - de même que mobiliser et informer le public (Norris, 2000 : 23). Les médias constitueraient donc un « service public » indispensable en démocratie. De là l'importance, pour plusieurs, de défendre leur indépendance et leur diversité (Gusse, 2006 : 5-53).

Les médias n'ont en effet de sens, de rôle à jouer, que dans une société tendant vers la démocratie, aussi imparfait que soit le degré de développement de cette démocratie. Quant à la notion de service public, elle concerne à la fois la fonction et la finalité, aucun média ne pouvant se justifier par lui-même, en dehors de son utilité réelle à l'égard du bien commun (Gusse, 2006 : 5).

Cette vision normative, qui reste tout de même un point d'ancrage pour penser l'univers médiatique, a d'ores et déjà été vertement contestée. Pour plusieurs analystes, la définition de la démocratie sur laquelle s'élabore l'idée de sphère publique serait erronée, puisqu'elle se résumerait à une relation entre gouvernants et citoyens, omettant tous les autres groupes qui jouent un rôle sur la scène politique : lobbys, entreprises, syndicats, partis politiques, etc. (Curran, 2000 : 134-135). Les critiques les plus acerbes proviennent cependant de l'école critique d'inspiration néo-marxiste (Gramsci, Althusser, Horkheimer et Adorno), qui s'attarde sur les mécanismes régissant la production médiatique. Ces derniers mettent l'accent sur la dépendance des médias vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques. Cette dépendance induirait une distorsion dans leurs représentations du réel, puisqu'elle tendrait à exclure certains groupes de l'espace public et à soutenir les pouvoirs politiques et économiques au sein d'une économie de marché capitaliste.

[...] les médias ne favorisent ni l'expression de tous les acteurs de la société civile ni la connaissance des enjeux de société, ils abordent superficiellement les questions sociales et politiques et ne servent pas de support à la participation citoyenne dans la vie sociale et politique. Par conséquent, « le modèle de sphère publique, qui sert d'idéal, est profondément en crise », entre autres à cause de la dépendance des médias envers les élites des pouvoirs politiques et économique, condition peu propice à la formation d'une opinion publique éclairée [...] (Gusse, 2006 : 11).

Selon ces analyses, diverses dominations empêcheraient la participation libre et la délibération des individus au débat démocratique. Les conditions d'une délibération démocratique seraient donc loin d'être réunies. Ainsi, l'idéal démocratique que suppose l'existence de l'espace public habermassien ne constituerait aujourd'hui qu'un outil conceptuel, qu'un horizon-limite permettant de positionner les médias sur un continuum selon qu'ils s'en rapprochent plus ou moins. Les médias se situeraient donc plutôt entre l'idéal de la sphère publique et de l'appareil idéologique (Gingras, 2003, 2006).

"Le concept de l'appareil idéologique se fonde sur plusieurs idées : le rôle d'outil au service des pouvoirs politiques et économiques que jouent les médias n'est pas tant le produit d'un complot que le résultat de la situation juridique et économique dans laquelle se trouvent les entreprises de presse ; l'organisation du travail dans les médias (temps réduit, ressources limitées, formation continue rare, rapports hiérarchiques, etc.) limite la marge de liberté des journalistes ; la culture journalistique et la concurrence homogénéisent le travail des journalistes ; la dépendance vis-à-vis des sources politiques institutionnalisées force la révérence et nuit à l'esprit critique." (Gingras, 2006 : 46).

Le concept d'appareil idéologique rappelle les différents pouvoirs auxquels est soumise la production médiatique. D'une part, la course aux profits, nécessaire pour survivre dans un système hyperconcurrentiel, entraîne des conséquences importantes dans la production de l'information (Charron et de Bonville, 2004). Le libre marché pousse la majorité des médias dans les mains de quelques groupes de presse (Chomsky et Herman, 1988 : 1-35, Winter, 1997 : 6)⁸. La concentration de la propriété poserait aux nouveaux joueurs plusieurs barrières « d'entrée » et homogénéiserait les contenus diffusés. La présence lourde de la parole publicitaire pousserait aussi les médias à standardiser leurs informations et à systématiser leurs contenus culturels et informatifs (Chomsky et Herman, 1988 : 1-35 ; Gusse, 2006 : 11). De plus, la dépendance des médias envers le profit et l'entreprise privée subordonnerait la recherche d'information au critère de rentabilité, ce qui inciterait la production d'informations divertissantes et aisément accessibles. La distinction entre information et divertissement deviendrait de plus en plus floue, laissant plutôt place à l'*infotainment* (Dahlgren et Sparks, 1992; McManus, 1994). La prédominance des sondages comme mode prétendu d'accès à l'opinion publique serait une autre façon d'accrocher le public. Les objectifs des propriétaires de grands médias seraient donc moins fonction de leur mission de responsabilité sociale et civique que de leur fonction commerciale.

La concurrence que se livrent entre eux les médias généralistes et spécialisés exercerait une pression considérable sur les journalistes, tant sur le plan de la rationalisation de leurs effectifs que sur les objectifs poursuivis :

L'attention du public devenant une denrée rare, le discours journalistiques est dorénavant construit et mis en valeur par les journalistes de manière à susciter et retenir l'attention non pas du plus grand nombre, mais d'un public plus ou moins circonscrit et défini, dont on sonde les préférences et que l'entreprise de presse et les journalistes eux-mêmes cherchent, à travers le discours, à fidéliser en établissant avec lui des liens d'affinité et de connivence fondés sur l'intersubjectivité, le divertissement et le plaisir. Dans un contexte de concurrence exacerbée, la quête de l'attention devient chez le journaliste une préoccupation légitime, de sorte que leurs stratégies de reconnaissance professionnelle rejoignent et confortent les stratégies commerciales des entreprises de presse (Charron et de Bonville, 2004 : 105).

Il en résulterait une homogénéisation des pratiques journalistiques, causée par l'imitation des pairs (mimétisme) et par la concurrence.

Le Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information (2003) (Rapport St-Jean) identifiait plusieurs conséquences négatives liées à la marchandisation et à la concentration de l'information au Québec :

- L'altération de la recherche d'une information complète et de qualité causée par la subordination de l'information aux impératifs économiques en raison d'objectifs de rentabilité ;
- La diminution d'une information complète et de qualité ainsi que du pluralisme des voix ;
- L'uniformisation et la standardisation des contenus, au détriment d'un éventail de sujets ;
- La centralisation et plus spécifiquement la montréalisation des informations ;
- La monopolisation du marché publicitaire par les grands groupes et la fragilité accrue des médias indépendants et des petits médias ;
- La perte d'autonomie possible des salles de rédaction ou la fusion des salles ou de la rédaction en chef (cité par Gusse, 2006 : 23).

⁸ Au Québec, 12 des 14 quotidiens écrits appartiennent à *Quebecor*, *Gesca* (filiale de la [Power Corporation](#)), *Médias Transcontinental* et [CanWest Global](#).

D'autre part, la dépendance des médias d'information envers les sources privilégiées survalorise le point de vue des autorités publiques (gouvernement, police, armée, etc.) et celui des organisations disposant de services professionnels de relations publiques. Ils exercent un rôle « d'arbitre » quant à « l'accès à l'existence sociale et politique » (Bourdieu, 1996 : 21), distribant les droits de parole ou d'accès à l'espace public et décidant quel individu ou groupe est *reconnu* ou *exclu*, *crédible* ou non. Ce pouvoir de faire exister des idées, des représentations et des groupes constitue, ce « monopole sur la production de représentations communes », selon Bourdieu, pourrait signifier un « détournement du politique ».

Les journalistes, du reste pressés par le temps, sont encouragés à reproduire de manière acritique les informations produites par ces sources. Ce qui rend la tâche plus difficile aux mouvements sociaux qui voudraient accéder à l'espace public.

[...] government officials and authorities are more likely than other political actors to be given voice by reporters. By contrast, grass roots groups, social movements, and protesters with causes that are not on the government agenda are not likely to be portrayed as disruptive, lawless elements than more established political groups. Even when grassroots groups are allowed to tell their stories, their messages tend to fade out of news coverage sooner than those of better organized interest groups with resources to sustain media campaigns (Bennett, 1997: 104)

Les journalistes se contenteraient donc souvent de reproduire les informations émanant des institutions : « en reproduisant le message officiel sans "interférer", c'est-à-dire sans commenter, le journaliste se transforme en haut-parleur de l'autorité » (Gingras, 2006 : 67).

Il serait difficile de conclure que tous les médias cèdent à une logique qui les place sous le contrôle direct des élites et des pouvoirs politico-économiques. En effet, la plupart des journalistes ont une solide éthique professionnelle et des voix différentes et discordantes peuvent être entendues dans l'espace public. Il existe en outre une multitude de médias, dont les mandats diffèrent grandement (Schudson, 1995 : 4-6). Les médias doivent aussi préserver une certaine crédibilité et objectivité, car telles sont les bases sur lesquelles le contrat communicationnel entre médias et auditeurs/lecteurs est édicté (Charaudeau, 1997). Cependant, les contraintes liées au mode de production de l'information maintiennent les médias dans une autonomie relative (Gingras, 2006 : 226) :

[...] le portrait général de l'ensemble des conditions matérielles et des aspects symboliques associés aux médias et à la communication politique place la majorité des médias plus près du pôle appareil idéologique que du pôle sphère publique (Gingras, 2006 : 226)

Ces logiques diminuent la diversité des voix s'exprimant dans l'espace public, ce qui a pour effet d'altérer les débats politiques et sociaux, de dévitaliser l'espace public, de dépolitiser, voire de désocialiser les citoyens. La baisse de participation politique, qui va de pair avec une crise de la représentativité politique, réduit les citoyens au rôle « d'électeurs-consommateurs » (Gusse, 2006 : 14). Pour certains, « L'atomisation actuelle du tissu social par les médias est antidémocratique » (Barsalo, Cartier et Dumais, 2004, p.6).

Que ce soit par le pouvoir homogénéisant des médias, par leur pouvoir de pousser au conformisme ou par le rôle récupérateur des institutions mass médiatiques et gouvernementales à plusieurs niveaux de société, nous avons vu, non pas dans une perspective à court terme, mais à plus ou moins long terme, que certaines dérives démocratiques nous permettraient de mettre en doute l'idéologie de la participation (Harvey, 2004 : 155).

La description de ces contraintes et impératifs de la production de l'information nous permet de mettre en perspective le traitement médiatique des accommodements raisonnables. Une analyse des médias ne fait cependant sens que si elle est accompagnée d'une réflexion sur les « effets » des médias sur l'opinion, c'est-à-dire sur la réception, par l'auditoire, de l'information transmise par les médias et sur la « place » du public dans la production des discours médiatisés.

2.1.2 Les effets des médias d'information

The press may not be successful much of the time in telling people what to think, but it is stunningly successful in telling its readers what to think about

--- Bernard C. Cohen (1963)

Les effets des médias sur le public a été l'objet de nombreuses analyses empiriques (Williams, 2003 : 165). Parmi les différentes théorisations offertes, celles s'attardant à la construction des « ordres du jour » médiatique, public et politique sont le plus souvent citées. Les travaux sur les phénomènes d'*agenda-setting*, d'*agenda-priming* et d'*agenda-framing* démontrent effectivement que les choix faits par les acteurs qui évoluent dans le monde des médias d'information ont une influence importante sur « l'ordre du jour » public et politique, sur l'importance des enjeux les constituant et sur la perception que le public se fait de ces mêmes enjeux. Ces résultats témoignent d'ailleurs de l'importance de considérer ces modèles dans notre analyse de la couverture médiatique des accommodements raisonnables au Québec en 2006 et 2007.

Depuis plusieurs décennies, de nombreux travaux en psychologie sociale, en communication politique et en études électorales se sont, évidemment, intéressés à l'effet des médias sur l'opinion du public et sur la vie politique. Plusieurs ont réfuté l'idée de leur toute-puissance, dont le modèle dit des « effets limités », développé par Paul Lazarsfeld et ses collègues, selon lequel les médias n'ont qu'une influence limitée (notamment lors des campagnes électorales) car le public s'expose aux messages de façon sélective. Ce sont avant tout les groupes de référence (famille, collègues de travail, amis...) et les leaders d'opinion (personnes qui ont une emprise sur leur entourage en raison de leur position sociale, comportement ou personnalité) qui vont « filtrer l'information » et véritablement peser sur l'opinion des individus. Ce mécanisme de « two-step-flow of communication » fait que l'information diffusée passe par le filtre de leaders d'opinion qui la retraduisent. Le public offre donc une attention et une mémorisation sélectives. De même, selon la théorie de « l'effet de la 3e personne » (Davison, 1983), les individus pensent qu'ils ne sont pas influencés par les médias, mais sont convaincus que les autres le sont. Dès lors, ils surestiment l'impact des médias sur les opinions et comportements des autres, mais eux s'exposent de préférence aux messages qui confortent leur opinion: un électeur de droite écouterait plus volontiers, et avec plus d'attention, les leaders de son camp.

Aujourd'hui, les connaissances plus avancées en sciences cognitives et psychosociologie des émotions quant aux modalités de traitement des informations reçues par le cerveau humain ont mis en évidence que les informations reçues ne s'impriment pas telles quelles dans le cerveau mais subissent un traitement en fonction de plusieurs facteurs : contexte de réception, possibilité d'en discuter ou pas, niveau d'information préalable sur le sujet, filtres culturels; impacts émotionnels propre à l'histoire de chacun; usages que l'on fait des médias, etc. (McLeod et Becker, 1981). Par ailleurs, Graber (1988) a montré qu'il est difficile d'évaluer l'influence des médias sur l'opinion politique des gens en se penchant sur leur mémoire des faits. Les choix des électeurs correspondraient à leur approbation des positions d'un candidat électoral, même lorsque les électeurs sont incapables de se souvenir de ses positions. Ainsi, les faits seraient oubliés mais les opinions et attitudes resteraient imprégnées. En outre, l'influence des médias semble différer selon le degré

d'engagement politique d'une personne, qui va affecter son type de consommation d'informations. Les non-partisans et les gens peu intéressés par la vie politique, pour qui les médias seraient une source d'information parmi d'autres, seraient influencés davantage par les discours politiques courts (spots) ou présentés de façon divertissante. Par contre, chez un partisan très militant, qui a une habitude de forte consommation médiatique pour raffiner son point de vue, les médias auraient plutôt un rôle de renforcement.

Bien que plusieurs études s'attardent aux opinions politiques et au comportement électoral des individus, d'autres chercheurs ont bâti des modèles plus ambitieux et complexes pour comprendre en quoi les médias influencent les « images dans notre tête » - pour reprendre l'expression de Lippmann (1922). L'étude de « l'*agenda-setting* », ou de la mise à « l'ordre du jour », est à ce titre très importante. Elle examine l'importance relative des enjeux dans l'ordre du jour d'un acteur en observant les liens et les jeux d'influence existants entre les ordres du jour de différents acteurs, à savoir « l'ordre du jour public », « l'ordre du jour politique » et « l'ordre du jour des médias » (Soroka, 2002 : 5). McCombs et Shaw (1972) ont été les premiers à proposer l'« hypothèse de Chapel Hill » : ils ont démontré la correspondance entre l'ordre du jour des médias et l'ordre du jour public, c'est-à-dire la relation entre l'importance que les médias donnent à une question et l'importance que le public va lui donner. Depuis, plus de deux cents recherches empiriques se sont penchées sur le sujet et ont mis en évidence ce phénomène :

The link between the mass media and public agendas has been shown to exist in studies that have been diverse both in their empirical methods [...] and in the subjects they address – for instance, environment; pollution, inflation and defence; home health care programs; energy and inflation; civil rights; and the Gulf War (Soroka, 2002: 7).

Les médias focalisent donc l'attention du public sur un événement qui, selon eux, « fait l'actualité » : « Les médias ne dictent pas la pensée des gens [...] mais ils indiquent les sujets sur lesquels les citoyens et citoyennes doivent pouvoir opiner. L'agenda des médias [...] devient l'agenda des individus » (Gingras, 2003 : 20). Dans cette perspective, selon Armand et Mattelart (1995, p. 87), les médias jouent le rôle de « maîtres de cérémonie », en orientant les problèmes (et les aspects de ces questions) qui méritent de faire l'objet d'un débat dans une société.

Certains types d'enjeux traités par les médias seraient plus à même d'avoir un impact sur l'ordre du jour public et l'ordre du jour politique. Dans son ouvrage *Agenda-setting dynamics in Canada* (2002), Stuart Soroka (2002) classe trois types d'enjeux (« de première importance », « gouvernementaux » et « sensationnels ») selon leur degré d'abstraction, leur teneur dramatique et le degré de proximité entre l'individu et l'événement. Plus un enjeu est concret, dramatique et éloigné de l'individu, plus il aura un impact sur l'ordre du jour public et politique. Soroka conclut que les enjeux « sensationnels », auxquels sont associés, par exemple, l'environnement, le crime et la maladie VIH-Sida, seront à même d'influencer l'ordre du jour public et politique.

[...] Sensational issues [...] will tend to be media-driven. These issues are recognizable in that they will generally not be obtrusive, allowing the possibility of media effect. They will probably, but not necessarily, lend themselves on dramatic event. Environment proved to be such an issue, demonstrating the power of media to affect both public and policy agendas (Soroka, 2002 : 118).

Les enjeux « de première importance », tels que l'inflation et le chômage, lorsqu'ils sont traités par les médias, seront moins à même d'influencer les différents ordres du jour, puisque ces enjeux sont déjà connus par la majorité de la population.

Connexe à la mise à l'ordre du jour, le *priming* ou l'« effet d'amorçage », réfère quant à lui à la capacité qu'ont les médias d'influer sur l'importance relative donnée à un enjeu plutôt qu'à un autre (Iyengar et Simon, 2000). En mettant plus d'accent sur un enjeu, les médias altéreront les critères selon lesquels le public jugera des acteurs politiques. Le *priming* fixe donc les critères de jugement politique (Iyengar et Kinder, 1988). Le *priming* consiste donc à « préparer », intentionnellement ou non, les auditeurs en leur fournissant une certaine information. Ainsi, non seulement les médias sont-ils en mesure de déterminer l'agenda, mais encore sont-ils capables d'imposer et d'orienter des sujets susceptibles de « surdéterminer » les choix du public, notamment en matière électorale : « les sujets traités dans les médias deviennent en quelque sorte les critères de référence à l'aulne desquels les personnages publics et les gouvernements sont traités » (Gingras, 2003 : 20). Ainsi, traiter largement et de manière récurrente d'un sujet dans les médias, comme celui des « accommodements raisonnables » par exemple, permet d'évaluer les « compétences » des candidats sur ce sujet dans une campagne électorale.

« *L'agenda-framing* » ou le « cadrage des enjeux » désigne un troisième niveau d'influence qu'exercent les médias : leur capacité à définir les cadres d'interprétation légitimes pour un problème donné (Page et Shapiro, 1992).

Although framing may be capable of increasing issue salience by pairing a specific frame with issue coverage, framing's real effects are due to the changed considerations that come to bear when forming an opinion and how these changes can result in a net shift in policy support. This change is due to the language of that unique frame, not merely to the issue itself being primed (Terkilsen et Schnell, 1997: 880).

Le cadrage des enjeux réfère à la formulation des énoncés. Elle est une sélection de certains aspects (ou angles) dans le traitement d'une question. L'appellation d'une situation, d'une question (ou d'un « problème ») va influencer l'importance accordée à certains points de vue et avoir des conséquences sur l'interprétation d'un enjeu que feront les récepteurs que l'opinion publique dans son ensemble (McCombs et Shaw, 1993 : 63)⁹. Par exemple, le fait de présenter une demande issue d'un groupe minoritaire sous l'angle des « droits », par exemple, plutôt que sous l'angle de « privilèges », aura des effets différents sur les perceptions qu'entreprendra l'auditoire.

Plusieurs chercheurs ont aussi montré, par exemple, que les médias d'information, par les choix et les types de cadrages qui y sont quotidiennement exercés, laissent plusieurs points de vue et enjeux dans l'obscurité. C'est ce que Noëlle-Neumann (1974) a appelé la « spirale du silence », selon laquelle les médias de masse ne reflètent pas la totalité des opinions présentes dans le public, mais seulement les opinions jugées majoritaires et légitimes. Face à ce phénomène, ceux qui s'estiment minoritaires se sentent dès lors illégitimes et préfèrent se taire. Par ce silence, ils aggravent l'impression factice d'un consensus et renforcent l'opinion majoritaire, ce qui entraîne la disparition de toute opinion minoritaire. Ainsi, les médias auraient un rôle d'intimidation et une influence coercitive sur l'opinion publique.

Par ailleurs, Iyengar (1996) suggère que certains effets de cadrage auraient aujourd'hui préséance dans le traitement de l'information. C'est le cas du traitement épisodique d'événements par les journaux télévisés, qui tendraient à occulter les causes structurelles de ces événements. Le cadrage « épisodique » construirait certains enjeux à partir d'événements isolés et particularisés (ex. une attaque terroriste, l'histoire d'un sans

⁹ Par exemple, Terkilsen et Schnell (1997) ont dégagé cinq cadres utilisés par les médias américains pour traiter des mouvements féministes entre 1950 et 1990. Elles ont mis en évidence que les deux cadres les plus fortement utilisés, le cadre anti-féministe (présentant entre autres des femmes heureuses défendant le *statu quo*) et celui axé sur les droits économiques (tendant à couvrir les enjeux de façon épisodique et non structurelle), ont eu un impact négatif sur les différentes revendications féministes.

abri, une transaction de drogues, etc.), qui illustrent entièrement l'enjeu. À l'inverse, un cadre «thématique» présenterait de façon générale un problème, en l'insérant dans son contexte historique, économique ou politique. Bien que peu de nouvelles relèvent exclusivement de l'un ou l'autre de ces cadres, les cadres épisodiques seraient plus fréquents dans le traitement télévisé de l'information. Dans son analyse des perceptions d'auditeurs sur les questions relatives au terrorisme et à la pauvreté, Iyengar conclut que :

By reducing complex issues to the level of anecdotal cases, episodic framing leads viewers to attributions that shield society and government from responsibility. Confronted with parade of news describing particular instances of national issues, viewers come to focus on the particular individuals or groups rather than historical, social, political, or other structural factors (Iyengar, 1996: 70).

En somme, nous pouvons postuler que les choix exercés quotidiennement par les journalistes, et plus généralement par les médias d'information, auront un impact sur les ordres du jour des différents acteurs sociaux. Plus encore, ces choix teinteront l'interprétation que feront ces mêmes acteurs des enjeux mis en saillance dans l'actualité. D'où l'importance de s'y attarder.

2.1.3 Les stratégies et procédés utilisés par les médias d'information

Certains principes organisent la pratique journalistique et guident le choix de l'angle d'attaque ou du «cadre» dans lequel seront insérés quotidiennement les événements: l'idéal professionnel valorisant l'information, l'impératif économique poussant à divertir pour vendre, de même que la pratique culturelle selon laquelle l'on se raconte des histoires sur nous-mêmes (Bennett : 1997, p. 110). Afin de réconcilier ces quelques préceptes contradictoires, voire antagonistes, les journalistes auront recours, implicitement ou explicitement, à des procédés de mise en scène et à des stratégies discursives. Ces mêmes procédés et stratégies détermineront des cadres adoptés par les journalistes pour présenter un événement.

Un des cadres dominant le traitement journalistique d'information est celui défini par la dramatisation (Price, Tewksbury et Powers, 2007 : 484).

[...] la finalité de captation du contrat de communication médiatique [...] est à l'origine d'une autre exigence, celle de la dramatisation. [...] Cette exigence de dramatisation ne peut être affichée de façon aussi voyante [...] aussi s'insinue-t-elle dans les modes d'écriture des articles et particulièrement dans les titres, bien que cela se fasse de façon variable selon l'image que cherche à se donner le journal (Charaudeau, 1997 : 221).

Surtout associée à la couverture d'événements politiques, la dramatisation met l'accent sur les conflits entre les individus, les groupes ou les institutions. La dramatisation «se fonde sur le sensationnalisme, la stimulation des émotions, l'accentuation des crises et des conflits mineurs sans conséquences réelles, le recours aux métaphores sportives et guerrières, aux symboles vertueux» (Gusse, 2006 : 16). Au nombre des métaphores utilisées dans la couverture de débats (surtout politiques), on retrouve notamment celles qui font référence à l'affrontement («confrontation», «lutte», «duel», «adversaires», les opposants «se mesurent» l'un à l'autre, «en décousent», «esquivent» les coups, cherchent à se «déstabiliser», etc.), à la guerre («combat», «attaque», les «chefs» «ouvrent les hostilités», «croisent le fer», «bataillent», «se lancent à l'attaque», mènent des «offensives», se livrent à des «escarmouches», «talonnent» l'adversaire, etc.) et au sport («joute», «points», dans lesquelles le débat est un «sport de combat», une «joute», un «match», une bonne «performance», etc.) (Gauthier, 1996 : 153-154).

La dramatisation n'est toutefois pas réservée à la couverture d'enjeux politiques.

Combat is one of the most significant and reliable contributors to reader interest. There is [...] «no single element of reader interest that is present more frequently. Americans, it must be, like good fight and consider life as a whole to be a struggle». News reporters naturally look for good fights (MacDougall, cité dans Price, Tewksbury et Powers, 2007: 484).

Les faits divers [...] ont pour effet de faire le vide politique, de dépolitiser et de réduire la vie du monde à l'anecdote et au ragot, qui peut être national ou planétaire, avec la vie des stars ou des familles royales, en fixant et en retenant l'attention sur des événements sans conséquences politiques, que l'on dramatise pour en « tirer des leçons » ou pour les transformer en « problèmes de société » [...] (Bourdieu, 1996 : 59).

De même, le conflit n'est pas la seule forme par l'entremise de laquelle une dramatisation est possible. L'inattendu, le répétitif, l'insolite, l'inouï, l'énorme et le tragique sont « autant de catégories socialement codées de représentation des émotions auxquelles répondent un certain nombre de stratégies discursives » (Charaudeau : 1997, p. 91). En outre, les images qui s'en remettent à ces catégories sont dotées d'une « puissance d'évocation » qui a des « effets de mobilisation » sur le public :

Les faits divers, les incidents ou les accidents quotidiens peuvent être chargés d'implications politiques, éthiques, etc. propres à déclencher des sentiments forts, souvent négatifs, comme le racisme, la xénophobie, la peur-haine de l'étranger et le simple compte rendu, le fait de rapport, *to record*, en *reporter*, implique toujours une construction sociale de la réalité capable d'exercer des effets sociaux de mobilisation ou de démobilisation (Bourdieu, 1996 : 21).

Alors qu'ils choisissent un angle pour décrire un événement, les journalistes peuvent aussi préférer le cadre «humain» (« *human interest* »). A l'aide de procédés de mises en scène, ils tendront à personnaliser un événement, un débat ou un enjeu, afin de mettre en saillance les bonheurs ou les malheurs vécus par un individu.

Les stratégies liées à ces sentiments arrivent [...] à provoquer l'intérêt d'un vaste auditoire vaste et différencié. Les gens riches ou pauvres, homme ou femme, blanc ou noir vont s'intéresser à des histoires extraordinaires qui mettent en scène des gens ordinaires avec des sentiments et des émotions. Pour arriver à ce type de traitement, on mettra l'accent sur certaines situations déplorables ou heureuses, vécues par des sources (Dubé, 2003 : .).

Ainsi, malgré le rôle important des institutions dans le façonnement de la vie sociale et politique, on s'attardera surtout aux figures politiques qui les représentent. Ces dernières susciteront de l'empathie, de la colère ou de la curiosité. Le dialogue remplace les monologues à travers des dispositifs de mise en scène interactifs; le vedettariat et la mise en scène de l'intimité des politiciens donneront un visage humain aux élus (Mouchon, 1998). Les résultats auxquels est parvenu Iyengar (1996) rappellent aussi la préséance de la personnification dans le traitement de l'information: on préférera traiter d'un enjeu général par le truchement d'un individu ou d'un événement ponctuel plutôt que par l'élucidation d'un contexte social, culturel et politique.

Le cadre « conséquentiel », quant à lui, renvoie à l'intérêt que vouent les journalistes aux conséquences découlant des événements couverts qui toucheraient directement le public.

[...] news producers often feel they must make issues and events relevant to their audiences, and as a result, they localize stories by relating the issues to concerns presumably held by ordinary people. Typically [...] this takes the form of framing issues in terms of their economic impact on the average consumer and (in the local outlets) in terms of likely effects on peoples and places nearby (Price, Tewksbury et Powers, 2007: 485).

L'utilisation de ces stratégies et procédés entraîne une panoplie de conséquences, dont la première est la spectacularisation de la politique. La politique ainsi médiatisée tend de plus en plus à se confondre avec le divertissement, où le contenant et la forme prennent plus d'importance que le fond. La politique-spectacle induit aussi le phénomène de normalisation où chaque problème est inséré, par les politiciens, dans une structure narrative simple et rassurante qui tend à en simplifier les causes et les solutions (Cotterêt et Mermet, 1986), évacuant les questions structurelles (organisation du travail, distribution des richesses et rapports de pouvoir). La personnalisation participe à la politique-spectacle en transformant « [...] les réalités politiques et économiques et les enjeux sociaux en conflit opposant des personnalités publiques sans référence à un contexte sociologique ou historique » (Gusse, 2006 : 16). La politique-spectacle transforme la communication politique, impose des « ordres du jour » et des « styles » aux politiciens (Mouchon, 1998) : esthétique de la séduction, montage d'événements, registre émotionnel, vedettariat et mise en scène de l'intimité des politiciens, gouvernance par sondages et marketing de l'action publique, spirale de « bestsellerisation » (Cayrol, 1997) maintenue par les médias, etc. Le recours quotidien aux sondages, qui présentent l'opinion publique comme un objet empirique et chosifié auquel il est possible d'avoir un accès immédiat, crée la pression d'une « légitimité de l'éphémère » (Mercier, 2002) sur les politiciens, les partis et la gouvernance, mais permet aussi aux élites de légitimer leurs projets en se référant à une opinion publique construite pour l'occasion (Gingras, 2006).

Le recours croissant à la dramatisation et à la personnification est symptomatique de la mutation paradigmatique transformant le journalisme contemporain, tel que le définissent Charron et de Bonville (2004). Ces derniers distinguent les différents systèmes journalistiques selon le contexte social, économique et politique dans lesquels ils se trouvent. Ainsi, le journalisme contemporain, décrit comme un journalisme de communication, serait façonné par l'hyperconcurrency :

L'hyperconcurrency journalistique est un régime concurrentiel de type professionnel dans lequel chaque journaliste doit, pour chaque message qu'il produit, se soucier de susciter et de retenir l'attention du public auquel il veut s'adresser. Dans un contexte d'interactivité et de réflexivité accélérée, la concurrence s'accroît au point de teinter toutes les relations entre les agents du système, de brouiller les distinctions traditionnelles entre les dimensions commerciale et professionnelle de la concurrence et de pénétrer profondément toutes les dimensions du discours de presse (Charron et de Bonville, 2004 : 316).

Les procédés et stratégies qui permettent de dramatiser ou personnaliser un événement sont utiles pour établir ce contact et retenir l'auditeur ou le lecteur. Enflammer la curiosité, la colère, la tristesse ou l'étonnement du public signifie établir le contact, mais aussi et surtout retenir l'individu en des lieux connus. Ces dernières stratégies interpellent donc la fonction phatique de la communication médiatique, de même que sa visée discursive gratificatrice - traits distinctifs du journalisme de communication.

La fonction phatique porte sur le lien ou le contact entre le destinataire et le destinataire : certains messages ou parties de message, sémantiquement pauvres (*Bonjour. Comment allez-vous?*) visent

essentiellement à établir et maintenir (ou, au contraire, interrompre : *Bon alors, ça y est, je m'en vais.*) la communication entre le destinataire et le destinataire (Charron et de Bonville, 2004 : 8).

La visée discursive gratificatrice, quant à elle, est observable chez l'auteur qui souhaite « faire ressentir », c'est-à-dire provoquer un état émotionnel agréable ou désagréable.

Toutefois, soulever des émotions, par le biais de la personnification par exemple, ne favoriserait pas la rétention d'informations :

Our result suggest that news framed in terms of human interest, often used to make a story more interesting and compelling, can diminish rather than enhance the recollection of information. [...] One possible explanation could be that the emotional story induced cynicism in readers, which in turn made them discount the information presented by the story. Another possible explanation could be that the emotional human interest framed crime story disrupted readers' information-processing capacities... (Valkenburg, Semetko et Vreese, 1999 : 566)

Il est donc possible d'avancer que le journalisme, qui n'a pour fin que lui-même dans son action de « branchement » des gens les uns sur les autres, ne sert plus tant à informer, mais plutôt à *confirmer* (Ramonet, 2001) :

« ...ce sont des idées reçues par tout le monde, banales, convenues, communes; mais ce sont aussi des idées qui, quand vous les recevez, sont déjà reçues, en sorte que le problème de la réception ne se pose pas. [...] La communication est instantanée, parce que, en un sens, elle n'est pas. Ou elle n'est qu'apparente. L'échange de lieux communs est une communication sans autre contenu que le fait même de la communication. [...] (Bourdieu, 1996 : 30).

La « démagogie spontanéiste », liée à un certain moralisme médiatique, à la pression de l'urgence et à la recherche du scoop, conduirait, selon Bourdieu, à construire des explications rapides et brèves susceptibles de réinscrire chaque événement dans l'émotion, ceci afin d'enjoindre le récepteur à éprouver certains sentiments attendus ou à adhérer à une lecture normative de l'événement :

Et la même recherche du sensationnel, donc de la réussite commerciale, peut aussi conduire à sélectionner des faits divers qui, abandonnés aux constructions sauvages de la démagogie (spontanée ou calculée) peuvent susciter un immense intérêt en flattant les pulsions et les passions les plus élémentaires (avec des affaires comme les rapt d'enfants et les scandales propres à susciter l'indignation populaire), voire des formes de mobilisation purement sentimentales et caritatives ou, tout aussi passionnelles mais agressives et proches du lynchage symbolique, avec les assassinats d'enfants ou les incidents associés à des groupes stigmatisés (Bourdieu, 1996 : 60).

Toujours selon Bourdieu, si les médias peuvent ensuite condamner les dérapages qui résultent de ces raccourcis, cela n'est qu'une preuve supplémentaire de leur hypocrisie:

[...] les médias agissant comme instrument d'information mobilisatrice, une forme perverse de la démocratie directe peut se mettre en place qui fait disparaître la distance à l'égard de l'urgence, de la pression des passions collectives, pas nécessairement démocratiques, qui est normalement assurée par la logique relativement autonome du champ politique. On voit se reconstituer une logique de la vengeance contre laquelle toute la logique juridique, de même que politique, s'est constituée. Il arrive aussi que les journalistes, faute de garder la distance nécessaire à la réflexion, jouent le rôle du pompier incendiaire. Ils peuvent contribuer à créer l'événement en montant en épingle un fait divers [...] pour

ensuite dénoncer ceux qui viennent mettre de l'huile sur le feu qu'ils avaient eux-mêmes allumé [...] [ils] peuvent s'assurer ensuite un profit de vertu, de belle âme humaniste, en dénonçant à grands cris et en condamnant sentencieusement l'intervention raciste de celui qu'ils ont contribué à faire et à qui ils continuent à offrir ses plus beaux instruments de manipulation (Bourdieu, 1996 : 75).

Le désir d'entrer en contact avec l'auditeur ou le lecteur à tout prix se traduit donc par la promotion de lieux communs et stéréotypes auxquels le public peut s'identifier. L'assujettissement des médias aux désirs des consommateurs, ce que Bourdieu (1996) a nommé la « dictature de l'Audimat », tendrait à reconforter le public plutôt que de servir l'idéal d'information. Ce faisant, le discours offert par les médias tendrait à préserver et à renforcer l'ordre établi, ce qui serait particulièrement visible dans les débats sur les rapports interethniques. Selon Bourdieu, la logique commerciale, soumise à la pression des cotes d'écoute, conduirait les médias, et plus spécifiquement la télévision, à exacerber les préjugés populaires et à enflammer les passions, souvent xénophobes ou racistes, afin d'attirer des auditoires plus larges. Puisqu'il est plus rentable de vendre du conflit, la télévision commerciale n'agirait plus pour « former » les goûts des publics (rôle éducatif), mais pour les exploiter, les flatter et attiser les passions populaires.

2.1.3 Le traitement médiatique des minorités

La plupart des analystes constatent qu'encore aujourd'hui, au Québec comme au Canada, le traitement des événements mettant en cause certains groupes minoritaires est parfois porteur de dérapages, qui peuvent alimenter les stéréotypes et les préjugés (Solutions Research Group, 2003). Certes, le racisme explicite n'a pas droit de cité, mais même avec le plus grand souci d'objectivité, il arrive que la médiatisation d'événements ouvre un espace d'expression au racisme, ou renforce les préjugés racistes au sein d'une partie du public.

À l'exception de cas très isolés de racisme explicite dans les médias, au Québec comme ailleurs, et en dépit des codes d'éthique, de l'existence du Conseil de Presse, des plans d'équité en emploi, du travail important des fédérations de journalistes, les analystes ont tous identifié la présence de représentations négatives des minorités (Solutions Research Group, 2003), découlant des contradictions entre objectifs commerciaux, objectifs civiques et souci d'objectivité. Ces représentations sont considérées comme « porteuses de dérives » (Potvin et McAndrew, 1996).

Le constat qu'avait fait le *Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne* à la Chambre des communes dans son rapport en 1984, est le même que celui du rapport remis au *Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision* 20 ans plus tard par Solutions Research Group Consultants Inc. (2003), ainsi que par divers chercheurs (Mahtani, 2001 ; Henry et Tator, 2000; Fleras, 1994) : les minorités sont l'objet d'une couverture biaisée et déficiente.

Les rares occasions où les journalistes font des reportages sur les minorités visibles semblent caractérisées par le sensationnalisme et l'exotisme. En négligeant et en exagérant tour à tour la présence des minorités, les médias créent une forte barrière psychologique entre elles et le reste de la société canadienne (Comité spécial..., 1984 : 107).

...les gens responsables de la recherche-média, tant des milieux universitaires que des ONG, s'entendent généralement sur le fait qu'on a graduellement réalisé de modestes progrès au chapitre de la quantité et de la qualité de la représentation des minorités visibles et des Peuples autochtones dans les médias canadiens pendant la dernière décennie.(...) Ils affirment que la sous-représentation, l'invisibilité

et la fausse représentation se produisent par plusieurs moyens, allant de l'omission, l'inclusion superficielle et la caractérisation stéréotypée dans les divers genres d'émissions, aux reportages qui manquent d'objectivité et à la présentation négative et axée sur les problèmes dans les émissions d'information et d'actualité. (...) En raison de cette représentation négative et inexacte, les minorités sont souvent perçues comme étant « invisibles », « des gens problème », « des stéréotypes », des « blanchis » et « des parures » (Solutions Research Group Consultants Inc., 2003 : 2).

Plusieurs études confirment le maintien d'un écart considérable entre la réalité pluraliste et l'image donnée par les médias, notamment par une sous-représentation des minorités dans la presse, la radio et la télé. Les médias demeurent encore largement monolithiques. L'enquête menée par Florian Sauvageau et David Pritchard en 2000 montrait que 97,3 % des journalistes canadiens, tous médias confondus, étaient blancs.

Par ailleurs, diverses études empiriques menées sur la couverture médiatique des minorités dans différents pays occidentaux constatent un traitement très négatif des membres des minorités ethniques et visibles. Selon Van Dijk (1984, 2000, 2002), qui a analysé la couverture de presse de divers journaux et revues de plusieurs pays, les médias alimenteraient et perpétueraient les rapports de domination existants et la marginalisation des minorités dans la société, sans être à l'origine même de ces rapports. Les minorités « visibles » seraient généralement présentées et perçues sous deux angles : soit comme des « cas » ou des problèmes pour la majorité (criminalité, pauvreté, etc.), soit sous des aspects folkloriques (traditions, musique, cuisine) pouvant alimenter les préjugés et les stéréotypes.

Au Québec, les travaux récents sur le sujet sont quasi-inexistants (Potvin, 2004). Dans une étude déjà ancienne, Préjean (1991) avait examiné la nature et le degré de couverture médiatique des tensions intercommunautaires et des événements liés à la délinquance parmi les communautés culturelles au Québec. L'auteur remarquait l'intérêt des médias à faire état des situations qui sont potentiellement les plus spectaculaires, soit les cas de discrimination envers les membres des minorités, les actes de violence à caractère raciste et les activités criminelles par les membres des minorités. L'importance des objectifs commerciaux jouerait dans la tendance des médias à rendre spectaculaires des événements parfois insignifiants. Préjean estime que l'influence possible du traitement médiatique sur *l'étendue et le niveau des tensions intercommunautaires* viendrait du fait qu'il présente un degré de réalité plus élevé, un effet grossissant des situations réelles. Il existerait une disproportion entre les cas médiatisés et leur fréquence réelle, ce qui contribuerait au développement d'un climat de peur et d'aversion face à « l'Autre ». La présentation d'événements serait souvent spectaculaire et incomplète, c'est-à-dire sans explication des causes. Les médias participeraient à l'édification d'un climat de tension et au développement d'un environnement fertile pour l'éruption de conflits.

Ces tendances sont très visibles dans certaines émissions des radios comportant des tribunes téléphoniques, dans lesquelles le spectaculaire et la démagogie vont souvent de pair. Certains animateurs bien connus ont d'ailleurs fait l'objet de poursuites pour leurs dérapages sexistes ou racistes explicites et récurrents. Bien que les médias se défendent d'agir comme un simple miroir de l'opinion et comme simple « espace démocratique », ce type d'émission, à l'instar des blogues, peut facilement constituer un lieu de défolement anonyme, où les préjugés racistes ont libre cours¹⁰.

¹⁰ Après la crise d'Oka, par exemple, le Protecteur du citoyen avait sévèrement critiqué certains animateurs pour avoir pratiqué une « véritable propagande haineuse » à l'endroit des Autochtones.

Plusieurs analyses québécoises, déjà anciennes, sur la presse écrite (Touré, 1985 ; Gusse, 1991 ; El Yamani et al., 1993, citées dans Potvin et McAndrew, 1996) avaient mis en lumière les biais racisants ou discriminatoires, perceptibles à plusieurs niveaux des corpus analysés, dont :

- La propension à rendre *événementiel* tout fait (généralement négatif) dans lequel est impliqué un individu membre d'une communauté ethnique.
- Les sujets à caractère ethnique souvent présentés en manchette, à la Une ou dans les trois premières pages, et en gros caractères d'imprimerie ; souvent, l'origine ethnique, la religion ou des éléments de la vie privée des individus (nom, âge) sont encore présents. À l'opposé, les délits ou les crimes semblables commis par les membres de la majorité blanche se retrouvaient dans les faits divers, occuperaient peu de place et proviendraient des agences de presse, sauf dans le cas des journaux qui utilisent beaucoup les faits divers.
- Selon El Yamani et al. (1993), certains documentaires, comme *Disparaître*, auraient attisé les « peurs des Québécois » à l'égard de l'immigration, notamment : peur d'être envahis et de disparaître, peur des affrontements ethniques, peur de se faire voler « sa job » et peur de ne pas être en mesure d'intégrer les immigrants.
- Les médias ignorent l'apport historique des immigrants au développement de la société québécoise, même lorsqu'ils en font mention pour la communauté d'accueil.
- Ils ne traitent pas du racisme en tant que phénomène structurel et institutionnalisé. Le racisme serait un produit des comportements individuels, localisé, circonscrit.
- Ils associent les immigrants aux problèmes sociaux, soit comme causes ou comme victimes. Les personnes issues de l'immigration ne seraient donc pas présentées ou perçues comme des participants à part entière dans la société. Les médias contribueraient ainsi à créer un « complexe de l'immigration » au Québec.
- Les victimes seraient quasi absentes. Les médias favoriseraient la parole d'acteurs sociaux au pouvoir et diffuseraient une information qui, d'une part, légitime les rapports de domination existants et, d'autre part, entraîne la formation d'un consensus social d'hostilité articulé sur l'exclusion et la marginalisation des minorités ethniques.
- Le racisme, tel que présenté dans les médias, apparaît par des cas isolés et déviants mettant en scène des individus particuliers. La société ne serait donc pas raciste et ne tolérerait pas le racisme. Celui-ci serait principalement présent dans les cas de brutalité policière et de violence des forces de l'ordre (Balibar, 1989), et dans ceux relevant de phénomènes associés au nazisme ou à la domination coloniale.
- La réflexion sur le racisme faite par les principaux organismes de défense des droits de l'homme ne serait jamais explicitée par les médias, qui préféreraient montrer ces organismes seulement lorsqu'ils crient, dénoncent, revendiquent, manifestent.

- Les médias s'interrogeraient rarement sur l'origine ou les causes du phénomène. Les principales sources des nouvelles, les agences de presse, réduisent souvent les événements internationaux au minimum et les détachent de leurs fondements historiques ou sociologiques, les rendant de ce fait d'autant plus lointains. La couverture s'effectue à partir d'une vision occidentale et, très souvent, les dépêches des agences sont reproduites sans qu'aucune critique ne soit portée sur le point de vue adopté.
- La police serait un bouc émissaire permettant aux autres institutions sociales d'être dissociées du phénomène, ce qui permettrait également d'entretenir la perception d'un racisme circonscrit et inexistant ailleurs. Cette concentration des médias sur la seule brutalité policière cacherait et occulterait en fait la montée de la xénophobie à l'égard des immigrés dans les pays occidentaux.

Selon Antonius (2002), le processus de formation des images négatives s'effectuerait en trois étapes : une distorsion des faits, une généralisation et une cristallisation de cette image négative. Ce traitement particulier aurait des effets sur l'intégration (et les stratégies d'intégration) des minorités dans la société, de même que sur leurs sentiments de marginalisation ou de rejet. À cet égard, plusieurs autres chercheurs sont convaincus que cette présentation négative a, en effet, un impact important sur les politiques sociales. En 2000, dans leur étude du *Discours raciste dans la presse écrite d'expression anglaise au Canada*, Frances Henry et Carol Tator concluaient que la presse crée un état de « panique morale », en présentant des incidents de violence isolés comme le signe d'une profonde crise sociale mettant la nation en danger. La naissance et le renforcement des stéréotypes à l'endroit de certains groupes raciaux seraient, selon les chercheuses, attribuables à *l'insistance ou à la persistance* de ce genre de couverture, qui donnerait l'impression que ces groupes adoptent davantage un comportement déviant en raison de leur culture. De ce fait, il se produirait un sentiment de « panique morale » et de peur des « autres », empêchant insidieusement les minorités à participer pleinement à la société canadienne (Henry et Tator, 2000).

Selon les auteurs cités, les réfugiés, les Noirs, les Arabes, les Autochtones et les francophones « Québécois » au Canada anglais, perçus tour à tour comme des fraudeurs, des illégaux, des coûts sociaux, des propagateurs du Sida, des fanatiques, des intégristes, des terroristes, des « chialeux » et des hypocrites seraient les plus touchés (Antonius, 2002, 2006 ; Gusse, 1991; Potvin et McAndrew, 1996 ; Potvin, 1999, 2000, 2001, 2004, 2007). Mais les minorités stigmatisées vont varier selon les contextes sociopolitiques et historiques, et la compréhension que les journalistes et le public en ont : Crise d'Oka, Référendum sur la souveraineté, attentats du 11 septembre, débat sur les accommodements raisonnables...

2.1.4 Présence du populisme, du racisme ou de la xénophobie

Un ensemble d'auteurs, dont Teun A. Van Dijk (1991) et Windisch (1978, 1999), estiment que les médias agissent comme instrument de reproduction des hiérarchies propres au *New Racism* contemporain, qui se manifeste par la valorisation de *différences culturelles* comme motif de supériorité morale, politique ou culturelle d'un modèle de culture sur une autre, et comme moyen de relever des *problèmes* ou des *pathologies* qui seraient « propres » à la culture de l'Autre. Dès lors, les médias ne feraient pas qu'exacerber les préjugés populaires et enflammer les passions, comme le disait Bourdieu (1996) : le discours des médias s'inscrirait dans une stratégie d'auto-valorisation et de dénigrement de la figure de l'Autre (Van Dijk, 2002 : 158), reproduisant le racisme par la construction d'idéologies et de structures de perception mentales négatives vis-à-vis des minorités ou des immigrants :

[...] such structures may derive from and be geared towards the construction of similar mental structures, that is, negative attitudes and ideologies on minorities and immigration. And since among the elites as well as among the population at large such dominant group cognitions will again inspire similarly negative discourses and social practices, we may begin to understand how discourse, and especially public elite discourses, is crucially involved in the reproduction of racism (2002: 158).

Pour Van Dijk, le racisme constitue un système social complexe de dominations basées sur l'ethnicité ou la race, qui produit des inégalités (2002 : 145). Ce nouveau racisme (*New racism*) ou néoracisme (Balibar, 1988; Taguieff, 1988), « respectable », ne table pas tant sur la supériorité biologique que sur la *différence culturelle* souvent associée à certaines « pathologies » sociales propres, ou « problèmes sociaux », qu'il s'agit d'éradiquer thérapeutiquement, ou à travers le travail social :

The New Racism (Barker 1981) wants to be democratic and respectable, and hence first off denies that it is racism. Real Racism, in this framework of thought, exists only among the Extreme Right. In the New Racism, minorities are not biologically inferior, but different. They have a different culture, although in many respects there are deficiencies, such as single-parent families, drug abuse, lacking achievement values, and dependence on welfare and affirmative action pathologies that need to be corrected of course [...](Van Dijk, 2000: 2).

Largement mentionné dans nos travaux antérieurs, le néoracisme est le produit des mutations du racisme dans les sociétés égalitaires, passant d'un racisme « classique » au « néoracisme » des droits de la personne (racisme démocratique), et se recentrant autour de la double thématique de l'identité et de la différence. Des différences de culture, langues, mœurs, modes de vie, réelles ou imaginaires, apparaissent comme des critères de différenciation plus légitimes tout en étant posées comme « irréductibles », voire « naturelles », au même titre que l'étaient les présumées « races » d'hier. Ce racisme différentialiste est plus implicite et indirect, en raison de son illégalité et illégitimité (Taguieff, 1988, 1991; Balibar, 1988). Il ne s'appuie plus sur la construction d'une « infériorisation biologique » des minoritaires mais sur la construction de leur « inassimilabilité » en vertu de différences définies comme pathologiques ou irréductibles. En reposant sur la présomption d'une identité nationale, il sert moins à justifier la domination sur d'autres continents que la préservation des « acquis » de l'histoire ou de l'unité nationale (Potvin, 1999, 2004a et b).

Malgré ses mutations, la *structure* fondamentale du racisme et les *mécanismes* qui le sous-tendent restent inchangés (ibid.). Le racisme est un processus de construction de différences irréductibles reposant sur un rapport de pouvoir, servant à justifier une infériorisation/exclusion. En tant que rapport social inégal, il comporte deux grandes logiques analytiques (différenciation et infériorisation) (Wieviorka, 1991, 1998), une fonction de balisage et de légitimation d'une dominance, l'activation d'un certain nombre d'éléments (de l'histoire, valeurs, etc.) et de nombreux modes d'expression et mécanismes. Il se manifeste non seulement sous forme d'attitudes (préjugés, stéréotypes), de comportements (discriminations directes ou indirectes) ou d'idéologies (doctrine), mais aussi par de nombreux mécanismes discursifs, explicites ou implicites, sur lesquels nous reviendrons dans notre grille d'analyse (Souhard et al., 1998; Mayer et Perrineau, 1996).

Le discours est le mode principal par lequel se transmet et se *transmet ce nouveau racisme*, qu'il s'agisse de la parole ou de l'écrit. Le discours constitue une *interface* entre la dimension sociale du racisme et les structures cognitives individuelles qui résultent de l'intériorisation de l'idéologie, de manière souvent inconsciente.

Taking into account the cognitive interface discussed above, we suppose that such meaning structures

are a function of underlying mental representations which simply portray ethnic events and ethnic groups in that way. These may be ad hoc, personal mental models with personal opinions, but also widely shared stereotypes, prejudices, and ideologies. And the less these are conscious (as is often the case for more subtle forms of racism), the more the consensus is intertwined with dominant ethnic ideologies (Van Dijk, 2002: 154).

Les élites qui contrôlent l'accès aux moyens de diffusion de masse joueraient un rôle prépondérant dans la circulation de ce discours, dans sa reproduction et dans la formation du *sens commun* :

[...] This is not because the elites are generally more racist than the nonelites, but especially because of their special access to, and control over, the most influential forms of public discourse, namely, that of the mass media, politics, education, research, and the bureaucracies. Our definition of these elites is thus not in terms of material resources that are the basis of power, such as wealth, nor merely in terms of their societal positions of leadership, but rather in terms of the symbolic resources that define symbolic "capital," and in particular their preferential access to public discourse. The elites, defined in this way, are literally the group(s) in society who have "most to say," and thus also have preferential "access to the minds" of the public at large. As the ideological leaders of society, they establish common values, aims, and concerns; they formulate common sense as well as the consensus, both as individuals and as leaders of the dominant institutions of society (Van Dijk, 2002: 148).

Les médias disposent donc d'un pouvoir symbolique déterminant, à titre de source principale d'information (et source d'autorité), sur les perceptions des élites et des citoyens ordinaires, qui se réfèrent aux médias pour construire leur opinion sur les minorités (Van Dijk, 2002; 148) : « *the power of the media is primarily discursive and symbolic. Media discourse is the main source of peoples knowledge, attitudes and ideologies, both of other elites and of ordinary citizens* » (Van Dijk, 2000: 4). Ce pouvoir serait encore plus visible dans les villes et les régions où très peu de minorités visibles sont présentes et où la majeure partie des croyances entretenues sur l'Autre se constituent par l'information diffusée par les médias. Dans ses analyses, Van Dijk (2000) a constaté que les enjeux ethniques permettent une identification positive mais polarisée chez les lecteurs du groupe dominant, en fonction d'une division « Nous- Eux ». Les médias mettent l'accent sur cette polarisation en concentrant leur attention sur les problèmes et les menaces pouvant affecter le « Nous ». Et À l'instar des travaux canadiens cités précédemment, les études empiriques de Van Dijk sur les grands titres dans la presse néerlandaise montrent que le traitement médiatique des minorités est généralement défavorable, autant sur le plan des représentations que de la syntaxe:

[...] headlines in the news tend to emphasize the negative characteristics of minorities. Much research has shown that this is indeed the case. In a Dutch study, for instance, we found that of 1500 headlines on ethnic issues, not a single one was positive when it involved minorities as active, responsible agents, whereas such is much more normal when one of Us is the semantic agent in a headline. Also the syntax of headlines may thus be biased in favor of the ingroup, for instance, when passive constructions diminish their responsibility for negative actions (Van Dijk, 2002: 152).

Les catégories stéréotypées et négatives mettent généralement l'accent sur les différences de l'Autre, ses aspects négatifs ou sa relation avec le crime ou le terrorisme. Elles taisent habituellement les éléments de ressemblance et de proximité. De même, les reportages sur la discrimination s'appuient sur des cas individuels, évacuant l'existence d'un racisme institutionnel et systémique (Van Dijk, 2002: 153).

Cette perspective tend à cibler les immigrants dans une logique de *bouc émissaire*, les rendant responsables

d'une *déviante* morale ou d'une *rupture* avec la norme d'un passé idéalisé. Dans la pensée xénophobe, « le passé constitue la norme; le changement, la déviance » (Windisch, 1978 : 174). Or, « il ne s'agit pas simplement d'une attitude traditionaliste, mais d'une appréhension du changement comme résultant de l'action déviante de tel ou tel groupe social ou individu » (Ibid.). Peut dès lors s'articuler une opposition « entre le normal et le déviant » appuyée sur le « moralisme et normativisme en matière de perception du changement social » (Windisch, 1978 : 179). Une « perception policière de l'histoire », telle que la nomme Windisch, tend à évacuer les questions de structure, subjectivisant et personnalisant de ce fait la cause des problèmes sociaux en ciblant ceux qui ne respecteraient pas les normes du système (Windisch, 1999 : 191):

Le changement est toujours le fruit de la déviance, du comportement anormal de certains individus ou groupes sociaux (l'égoïsme des patrons ou la trahison des immigrés). Il n'est pas dû à des facteurs structurels mais à des comportements non-conformes à un système de normes, elles aussi immuables. Les travailleurs immigrés constituent le facteur tout désigné : la cause essentielle du changement et de la déviance (Windisch, 1978 : 174).

Dans ses analyses des lettres de lecteurs dans la presse populaire en Suisse, Windisch (1978) retient un ensemble d'éléments relatifs au populisme et à sa rhétorique discursive, tels que dégagés par la plupart des analystes de ce phénomène (Ionescu et Gellner, 1972; Canovan, 1981; Wieviorka, 1993)¹¹, dont, entre autres:

- le sentiment d'une distance entre le peuple et le pouvoir politique, économique voire juridique, associés aux élites intellectuelles. Cette distance peut être exprimée par les intellectuels ou encore par « les gens du peuple », lorsque ces derniers se sentent impuissants, petits et « sans pouvoirs » face à leur destinée. Pour abolir cette distance, le discours populiste s'installe souvent au niveau politique et se déploie sur un mode mythique : il parle un nom d'une communauté présumée homogène dans sa culture, son identité, ses comportements et valeurs, et qui résiste à la déstructuration provoquée par le marché et la mondialisation. En outre, le populisme fait appel au passé et à l'identité nationale tout en se projetant dans des projets qui permettront la participation du peuple dans les changements à venir. Le populisme ne rejette pas forcément la modernisation, mais celle-ci ne doit pas être « un facteur de désintégration de la nation et de dualisation de la société » (Wieviorka, 1993 : 78).
- Dès lors, le populisme cherche à concilier ou fusionner des contradictions de façon mythique, ce qui entraîne souvent l'émergence de leaders charismatiques capables de maîtriser discursivement ces contradictions et d'incarner une synthèse du passé et de l'avenir, de l'identité et du changement. Le mythe d'une poussée populiste peut donc évoluer autant vers le passé que l'avenir, vers le progressisme que le conservatisme réactionnaire.
- Le racisme peut « trouver sa place » dans le populisme » (ibid : 80-81), en faisant appel soit à la tradition ou à l'identité contre la modernité (et contre la « diversité » moderne), soit à la participation au changement et à la modernisation, par le refus de l'exclusion ou celui des particularismes identitaires (naturalisés, jugés « arriérés » ou « intégristes »). Le racisme, lorsqu'il est présent, est associé plus souvent à la face identitaire du populisme (identité, nation, culture, passé), reposant sur la présomption d'homogénéité du « peuple ». Il encourage les tendances au rejet et à l'exclusion des éléments jugés hétérogènes. Il est différentialiste avant d'être inégalitaire, car il ne cherche pas à inférioriser un groupe mais à affirmer une unité culturelle, une identité « collective » et une participation politique et économique du peuple.

¹¹ Nous reprenons pour l'essentiel l'analyse du populisme de Michel Wieviorka (1993) *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*. Paris : La Découverte.

- Le populisme peut « raciaiser » les pouvoirs et les forces « supérieures » ou lointaines qui incarnent le cosmopolitisme, la destruction de l'identité du peuple ou son exclusion de la modernisation.
- Il propose une recombinaison de ce qui se défait, pour (re)fusionner le social, le politique et le culturel.
 - « Il amalgame les peurs ou le ressentiment de ceux qui vivent des processus de chute ou d'exclusion sociale, ou qui en ont la hantise, le sentiment de l'incapacité croissante du système politique et de l'État à assurer le traitement politique des demandes sociales, et la conviction, polarisée souvent sur l'immigration, que l'identité traditionnelle, la nation, la ville, la région, la religion sont menacés ». (Wieviorka, 1993 : 87).
- Le populisme peut être épisodique, ou se cristalliser dans des formations politiques, ou bien se dissoudre lorsque les « demandes », les attentes ou les peurs sont prises en charge par les partis traditionnels.

Les analyses de Van Dijk et de Windisch sur la presse, le racisme, le discours et la pensée populaires dressent donc le portrait d'une co-détermination élites-public à travers *la médiation et la médiatisation* d'un discours valorisant le groupe majoritaire et dénigrant les minorités, discours partagé et intériorisé sous la forme de *structures cognitives et individuelles*, en concordance avec les préjugés propres à ce que Windisch appelle la *conscience collective* majoritaire et avec les *intérêts* dominants, se répercutant sur les pratiques microsociales.

À l'instar de la thèse de Bourdieu sur la « dictature de l'Audimat » et la participation du public-consommateur à la logique commerciale des médias, Van Dijk et Windisch, tout comme Guillaumin (1972) et bien d'autres, estiment que c'est en analysant le discours des publics, et pas seulement celui des professionnels des médias, que l'on parviendra à cerner l'impact réel du discours médiatique. De là l'intérêt à explorer aussi les deux types de discours dans cette analyse.

À partir de ces grands constats issus de la littérature scientifique sur les médias, présentons notre cadre d'analyse pour la présente recherche.

3. Notre cadre d'analyse

Trois niveaux d'analyses

Notre corpus d'articles¹² a été divisé en deux catégories : le « débat général » sur les accommodements raisonnables, et douze « affaires » spécifiques, que nous présentons plus loin. Le traitement de notre corpus comporte trois niveaux d'analyse, qui reposent sur deux types de catégories, soit un type « descriptif », qui réfère au traitement général et aux procédés médiatiques, et un type « analytique » qui réfère aux **thèmes** qui reviennent plus fréquemment dans les discours et aux mécanismes discursifs qui leur servent de modes d'expression.

Pour chaque « affaire » analysée, nous avons d'abord resitué les faits et le contexte de manière très synthétique, en nous référant parfois à l'analyse effectuée par Marc Rioux et Rodolphe Bourgeois pour le compte de la Commission. Par la suite, nous avons présenté les données selon trois niveaux d'analyse :

Niveau d'analyse 1 : la couverture *événementielle*, et les procédés médiatiques, stratégies ou biais, lorsqu'ils étaient identifiables. Ce niveau d'analyse repose sur des catégories dites « descriptives », soit :

- 1) L'ampleur, l'étendue et l'importance accordée à l'événement (la « Une », les éditoriaux, etc.), par le nombre d'articles publiés, la durée de la couverture;
- 2) les titres et les *lead* les plus utilisés ou symptomatiques, présentés de manière non systématique, ainsi que la mise en page, si elle est accessible (section désignée, photos, articles adjacents, mini-sondage du jour, etc.) ;
- 3) les sources et identification des sources, les intervenants interrogés, l'espace qui leur est accordé, les aspects et/ou les opinions abordés et ceux qui sont délaissés ou marginalisés;

L'objectif est de voir comment lesdits « Accommodements raisonnables » ont constitué un enjeu, ou ont été construits sous forme d'enjeu dans « l'ordre du jour » des médias, de mars 2006 à avril 2007. Nous essaierons de mesurer les cadres, procédés ou stratégies utilisés, tels que décrits dans la revue de littérature.

La façon de présenter les faits sous un angle plutôt que sous un autre, l'omission de certaines données (historiques, politiques, etc.), importantes à la compréhension, le type de lettres aux lecteurs publié, le type de questions des sondages, les émotions véhiculées (doute, suspicion, malhonnêteté, etc.), l'extension et la répétition d'une « affaire », le retour à la charge après quelques jours, sont des moyens utilisés, qui ont un impact sur la portée d'un événement.

Niveau d'analyse 2 : La description des réactions dans la presse *d'opinion* (éditoriaux, chroniques, lettres d'intellectuels d'une part, et lettres de lecteurs d'autre part) c'est-à-dire le positionnement implicite ou explicite (favorable, défavorable, nuancé-neutre) des auteurs d'opinions, et les **grands thèmes** qui se dégagent dans ces deux types de matériaux discursifs. Cette partie s'appuie sur une analyse thématique¹³ et fait donc ressortir les principaux thèmes, arguments, et enjeux dans les discours d'opinion, leur récurrence et ce qu'ils éclairent sur la société québécoise ou canadienne.

¹² Dans ce rapport, le terme d'article est utilisé pour définir l'ensemble des textes publiés dans les journaux sélectionnés : événementiel, éditoriaux, chroniques, lettres d'intellectuels (universitaires, experts, etc.) et lettres de lecteurs.

¹³ Notons que nous n'avons pas utilisé de logiciel informatique (ex. Semato) dans cette recherche.

Niveau d'analyse 3 : la présence ou l'absence de mécanismes discursifs de type populiste, voire racisant dans les discours d'opinion. Ces **mécanismes discursifs, socio-cognitifs**, sont souvent inconscients, mais explicites ou implicites. Ils constituent des modalités d'expression, parfois très émotives, des différents thèmes ou arguments d'un discours. Ces mécanismes discursifs, lorsqu'ils se combinent les uns aux autres, montre la présence d'une rhétorique populiste, voire racisante. Ainsi, après avoir dégagé les thèmes qu'abordent les discours, nous cernons leurs modes argumentatifs, ou mécanismes.

Il s'agit de mécanismes (ou modes) argumentatifs et non pas de stratégies argumentatives ; les mécanismes offrent certes une structure discursive, mais ils ne sont pas « planifiés » et « organisés » et ne comportent pas de visées stratégiques... Cette structure perceptive est souvent tout à fait inconsciente (Guillaumin, 1972). Il n'y a pas de mise en scène volontaire, comme dans un discours politique construit.

Notre grille d'analyse des mécanismes discursifs de la rhétorique racisante a été construite dans certaines de nos analyses antérieures sur les « dérapages » dans les rapports entre groupes nationaux au Canada (Potvin, 1999, 2000, 2001, 2004, 2007, 2008) à partir d'un certain nombre d'éléments des travaux théoriques vus précédemment sur la participation des médias au processus de production/reproduction des rapports de force et de pouvoirs entre groupes majoritaires et minoritaires (Guillaumin, 1972; Hall, 1982). Notre démarche s'inspire entre autres de l'Analyse Critique du Discours de Van Dijk (2000, 2001; voir aussi Fairclough, 1995a et b)¹⁴, une approche qui se penche sur la production, la reproduction et la contestation de la domination et des inégalités sociales à travers différents types de discours. En tant que forme d'action sociale, les discours sont constitutifs des relations de pouvoir, de l'histoire, des idéologies, des problèmes sociaux et de la culture. Cette perspective ne s'intéresse pas à la simple description des structures du discours mais cherche à les *expliquer*, en termes de propriétés des interactions sociales et de la structure sociale. Elle met l'accent sur la façon dont les structures et mécanismes discursifs servent à construire, légitimer, reproduire ou contester les relations de pouvoir et de domination dans un contexte sociopolitique donné. Elle s'appuie donc avant tout sur la réalité empirique — les problèmes sociaux et politiques concrets, qui sont médiatisés par les discours — plutôt que sur des modèles et des paradigmes (Van Dijk, 2001).

Pour analyser la présence, ou l'absence, d'une rhétorique de type populiste (voire racisant) dans les discours d'opinion, nous avons élaboré une « grille d'analyse » articulante huit mécanismes discursifs, explicites ou implicites, qui *s'amalgament fréquemment* les uns aux autres. Ces mécanismes relient un « niveau » macro-structurel, qui renvoie au contexte social, culturel, politique de reproduction des relations de pouvoir et d'inégalités entre groupes, et un « niveau » micro-structurel, qui réfère aux structures textuelles et aux dimensions discursives, cognitives et interactionnelles propres aux reportages, aux articles ou aux discours¹⁵. Ils sont « socio-cognitifs » (Windisch, 1978 : 12) parce qu'ils réfèrent à la fois aux éléments (sociaux, politiques, culturels) du contexte sociohistorique et temporel sur lesquels se construisent des représentations symboliques et au raisonnement ou au sens donné par les individus en vertu de leurs émotions, situations ou conditions. Ils s'appuient sur des éléments de l'histoire et de l'actualité qui sont sélectionnés, réifiés, mythifiés et transformés en enjeux, en principes fondamentaux ou en valeurs irréductibles dans les discours. Ces

¹⁴ Notons que la plupart des analyses critiques des discours sur le racisme, l'antisémitisme et les préjugés se sont intéressées aux discours dominants portant sur les Juifs, les immigrants et les minoritaires issus de l'immigration, ainsi qu'au rôle que jouent ces discours dans le maintien ou la reproduction des relations de pouvoir et des préjugés. À notre connaissance, aucune n'a porté sur les rapports entre majorités et minorités dites « nationales ».

¹⁵ Les analyses sur le racisme dans les médias et sur leur participation à la production/reproduction des rapports de pouvoirs entre majoritaires et minoritaires inter-relient ces deux niveaux d'analyse afin de dégager les liens entre texte et contexte (Guillaumin, 1972; Van Dijk, 991).

mécanismes se manifestent généralement sous forme d'« argumentation réactionnelle », de « projection, mythique et rationalisante à partir d'une expérience vécue », dont le « soubassement émotionnel »¹⁶ est souvent motivé par la peur de perdre un privilège, un prestige ou un bien à cause de l'Autre, qu'il faut différencier/inférioriser pour défendre un « dû », réel ou imaginaire.

Comme ces mécanismes « s'alimentent » mutuellement, le découpage strict dans l'analyse des discours n'est pas toujours aisé. Si les mécanismes peuvent s'articuler et s'enchaîner en séquences successives, il peut arriver que seuls la dichotomisation et une pointe d'infériorisation s'articulent entre elles, sans donner lieu, par exemple, à la diabolisation de l'autre ou à la victimisation de soi. Par contre, la diabolisation et la victimisation impliquent toujours une dichotomisation et une infériorisation de l'autre. Lorsqu'il y a co-occurrence et passage d'un mécanisme à l'autre, un discours franchit différents « paliers », progressant vers une cristallisation ou un durcissement du discours raciste. En d'autres termes, les mécanismes des paliers « supérieurs » impliquent toujours, implicitement ou explicitement, les mécanismes des paliers inférieurs :

1. *La dichotomisation négative*, la différenciation ou le marquage d'une frontière *Nous/Eux (In-group-Out-group)*, constitue le premier niveau. Comme l'ont montré nombre de psychologues sociaux des relations intergroupes (dont Tajfel, 1972) et de sociologues des relations ethniques (dont Guillaumin, 1972), ce premier acte perceptif qu'est la catégorisation se présente sous la double forme d'une désignation positive (de soi, ou de l'endogroupe) et négative (de l'Autre, ou de l'exogroupe). Celui qui « désigne » se pose en « référence », implicitement ou explicitement¹⁷. Il doit inclure un jugement de valeur sur l'existence d'une « frontière » Nous-Eux. Ce mécanisme repose sur un schéma d'opposition (l'Autre est extérieur au Nous) et sépare, par exemple, les vrais et les faux, les bons ou les mauvais (immigrants, musulmans, nationaux, etc.). Le Nous repose sur *la présomption de l'homogénéité des groupes (nationaux, ethniques, etc.)*. Le Nous parle d'une seule voix, n'est pas divisé en intérêts variés. La catégorisation implique donc ici une négativité. C'est l'utilisation du NOUS-EUX à des fins d'exclusion de certaines composantes de l'endogroupe (ex. « la société québécoise ») qui constitue, ici, un mécanisme du discours racisant (premier palier).

2. *L'infériorisation* : plus que la simple négativité, l'infériorisation implique une dévalorisation des comportements, des traits culturels ou linguistiques, des croyances, des institutions de l'Autre (minoritaire et marginal, fondamentaliste ou orthodoxe), et la valorisation de ceux du groupe majoritaire (endogroupe). La négativité est ici plus appuyée que dans le premier palier. Il y a ici un approfondissement de la négativité de certains traits ou comportements, perçus comme menaçants envers l'ordre ou les valeurs dominantes (majoritaires). Ce mécanisme s'alimente du premier palier, puisqu'il se fonde sur le *comparatisme* : l'évaluation des comportements ou agissements de l'Autre s'effectue en fonction d'un Nous qui fixerait la « normalité » par rapport à la « déviance ».

3. *La généralisation* (homogénéisation, amalgame) de certains « traits », comportements, croyances à un groupe tout entier (ex. « les immigrants », qui seraient tous pareils). Les particularismes d'un individu sont attribués à l'ensemble d'un groupe. Ce mécanisme s'appuie généralement sur *une essentialisation (naturalisation)*, souvent implicite, des attitudes et comportements (stéréotypés) des membres d'un groupe,

¹⁶ Toutes les expressions entre guillemets sont d'Albert Memmi, *Le racisme*. Paris, Gallimard, 1994 [1982], p.13

¹⁷ Comme le soulignait Guillaumin (1972 : 162) : «... ce qui est appliqué aux autres prend son sens de ce qui est appliqué à soi-même. Or ce qui a trait aux autres peut être censuré, ce qui s'applique à soi-même ne l'est pas ; la comparaison entre les deux formes manifesterait alors l'attitude différentielle qu'on croyait cacher par l'abstention de jugements explicites : ce qui n'apparaît pas à travers les textes sur les « autres » apparaît en creux dans les textes sur le « moi » ; leur contraste dévoile le traitement raciste. C'est l'ensemble qui constitue le traitement raciste et non ce qui s'applique aux seuls « autres ». ».

un processus qui consiste à percevoir et à instaurer une « nature », à pérenniser une différence et à la situer hors des rapports sociaux concrets ou de l'histoire.

4. *La victimisation : l'accusation de l'Autre* ou le désaveu du racisme (*disclaimers*). La victimisation comporte un renversement des rôles et son autojustification : c'est l'Autre qui est raciste en ne respectant pas « Nos normes », par exemple ; celui qui se positionne comme victime estime qu'il doit assurer (et justifier) sa « légitime défense ».

5. *Le catastrophisme* : construction de scénarios apocalyptiques et prévision de la violence ou de la guerre, conséquemment à la « crise » actuelle et à la complexité de la situation. Il repose sur une vision pessimiste de l'avenir, un appel à la responsabilité des élus, à la fin du laxisme, à la « ligne dure » ou à la revanche. La comparaison porte également sur le passé, jugé glorieux, et le présent, vécu comme une dégénérescence, une décomposition et une incertitude.

6. *La diabolisation* : consiste à dépeindre l'adversaire comme l'incarnation du mal, à le transformer en ennemi, à le délégitimer en tant qu'acteur possédant une indépendance morale lui permettant d'adopter une position différente au sein d'un rapport social. Le trait ou comportement jugé négatif est amplifié au point de susciter la peur d'être exterminé ou violenté, d'être l'objet d'un complot démoniaque ou d'une manipulation perverse...

7. *La légitimation politique* : banalisation du discours d'intolérance et récupération politique par certaines personnalités publiques ou autorités, afin de construire un enjeu et de légitimer une situation aux yeux d'une partie de la population, qui peut y trouver l'occasion d'exprimer son exaspération.

8. *Le désir d'expulser l'Autre* et le refus du rapport social (« Retournez chez vous »).

À la lumière de ces mécanismes discursifs, souvent implicites ou même inconscients, il y a « *dérapiage* » lorsqu'un discours contient un ou plusieurs de ces mécanismes, qu'ils soient explicites ou implicites. L'analyse entend dégager la présence et l'articulation de ces mécanismes dans les discours médiatisés, en tenant compte de la structure argumentative d'ensemble des textes, en évitant de « décontextualiser » les propos. Nous adoptons un point de vue analytique en illustrant les prises de positions, les thèmes, les formulations, les sous-entendus ou les liens établis entre différentes situations ou réalités dans les discours des auteurs¹⁸.

La recherche établit les liens entre discours réels et catégories d'analyse en partant du matériel empirique, riche en significations sociologiques. Si les mécanismes du discours sont définis d'emblée, en lien avec les thèmes transversaux des discours, ils sont dégagés de manière inductive du corpus, dans les termes mêmes des acteurs et non à partir de schémas théoriques rigides. Cette approche nous permet de saisir la façon dont ces acteurs se représentent les enjeux politiques et sélectionnent certains éléments de l'histoire ou de l'actualité.

Comment distinguer si le mécontentement, qui se manifeste actuellement dans certains secteurs de la société et s'exprime dans plusieurs discours, n'est pas le fait d'une xénophobie ou d'une intolérance à l'altérité et à la différence ? Certains auteurs des articles analysés ont exprimé des réserves ou des critiques à l'égard de décisions relatives à des « accommodements », réels (au sens juridique) ou présumés, sans

¹⁸ Les parenthèses sont utilisées lorsque nous reprenons les termes exacts des auteurs.

faire preuve de racisme, d'ethnocentrisme ou de xénophobie. Un même thème ou argument peut être abordé sous des angles différents et s'exprimer sur un mode racisant ou non-racisant. Si plusieurs discours sont l'expression d'une inquiétude réelle et même, souvent, légitime, face à certaines décisions ou demandes, c'est lorsque ces discours amalgament clairement *des mécanismes de dévalorisation, de dénigrement, de naturalisation et de rejet, qui s'abreuvent à la rhétorique populiste ou racisante* qu'ils vont à l'encontre du sens civique et du débat démocratique « raisonnable ». Par exemple, lorsqu'un discours s'appuie sur des jugements de valeur pour soutenir que : « « Nous » (sans dire qui appartient au Nous) sommes en danger en raison des menaces que font peser telle minorité religieuse - par ses pratiques religieuses « du Moyen-âge » ou sa « manipulation » idéologique- sur notre identité et notre avenir », on constate la présence non seulement d'une catégorisation Nous-Eux négative et infériorisante, mais aussi d'une diabolisation, d'une victimisation et d'un catastrophisme très explicites.

De nombreux observateurs ont constaté qu'un espace d'expression de l'intolérance, voire du racisme, a été ouvert dans ce débat, et nous tenterons de voir dans ce rapport si certaines logiques ou stratégies médiatiques - ou même politiques- ont pu implicitement ou explicitement contribuer à cette expression.

Au risque de faire des mises en garde simplistes, il ne s'agit pas de généraliser les réactions, discours et opinions des journalistes, intellectuels ou lecteurs analysés à l'ensemble des médias ou d'une population donnée, ou encore à l'ensemble des situations traitées dans cette analyse¹⁹. Nous avons simplement illustré comment, lors de ces « affaires » médiatiques, certains discours ont adopté une argumentation, autour de thèmes, s'appuyant parfois sur une rhétorique populiste, voire racisante ; bref, comment ils comportaient des mécanismes discursifs comme modes d'expression de cette rhétorique afin d'appuyer des arguments et des explications. Dès lors, dans l'espace restreint de ce rapport, nous avons sélectionné des séquences d'articles qui illustraient l'expression de ces mécanismes, en raison du vocabulaire utilisé, de l'organisation du texte, des liens entre les idées et du corps d'images qui s'en dégagent. Mais nous avons tout autant souligné les événements et les moments où il n'y avait pas de mécanismes discursifs de ce type, implicites ou explicites, dans les discours des auteurs.

Si tous ces processus sont difficiles à « mesurer » avec précisions, en démontrer l'ampleur permet, du moins, d'en tenir compte dans d'éventuels moyens d'action à mettre en œuvre.

¹⁹ Si nous avons indiqué le nom des auteurs des articles, puisque ces articles sont publiés, donc publics, il importe de rappeler que les mécanismes identifiés sont souvent inconscients. Leur identification ne sert qu'à illustrer leur présence, sur le plan analytique.

4. Analyse de la couverture médiatique et des discours d'opinion

4.1 La couverture médiatique d'ensemble : grandes tendances

a) *Portrait statistique de la couverture : tendances générales et par média*

Nous avons recueilli un total de 1105 articles de presse, soit 451 articles de type événementiel, 263 éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels, et 391 lettres de lecteurs, du 1^{er} mars 2006 au 30 avril 2007. Nous avons divisé ces articles en deux catégories : ceux qui portaient sur les « accommodements raisonnables » en général (ou « débat général » : 578 articles), et ceux qui portaient spécifiquement sur les 12 cas spécifiques sélectionnés et analysés (527 articles). De plus, 734 commentaires sur les deux blogues ont été recueillis. Au total, 1839 textes ont été analysés.

Tableau 1. L'ensemble des textes analysés, de mars 2006 à avril 2007

	Journaux (nb articles)	Blogues (nb de commentaires)
Débat général sur les AR	578	0
Kirpan	117	318
ETS	27	21
YMCA	41	0
SPVM	17	0
Cours prénataux	7	0
Hérouxville	151	39
SAAQ	4	0
Hopital Juif	9	39
Voile au soccer	60	65
Cabanes à sucre	33	171
DGE	28	61
Voile au taekwondo	33	20
TOTAUX	1105	734
GRAND TOTAL	1839	

À la lecture du tableau 1, on constate l'ampleur des articles publiés sur le « débat général » en comparaison avec les « affaires » spécifiques analysées. Dans la catégorie « débat général » nous retrouvons un ensemble de faits divers anecdotiques qui ont ponctué l'actualité médiatique, ainsi que des articles de réflexion générale sur les enjeux du débat.

L'événement dont l'ampleur de la couverture a été la plus importante est le code de vie d'Hérouxville avec 151 articles au total²⁰ suivi du Jugement sur le port du Kirpan, avec 117 articles. Hérouxville a été couvert 22 jours consécutifs sur une période de 32 jours (tout en étant cité souvent par la suite), soit du 27 janvier au 17 février 2007. Subséquemment, la mention « d'Hérouxville » a été ponctuelle et abordée dans des articles généraux sur les « accommodements », comme pour le jugement sur le kirpan. Le troisième cas qui a connue la plus importante couverture de presse est le port du voile au soccer, avec 60 articles, suivi du YMCA (41).

²⁰ Selon *The Gazette*, il y aurait eu plus de 900 articles sur le code de vie d'Hérouxville dans la presse internationale.

Par contre, en ce qui a trait aux commentaires sur les deux *blogues* retenus, c'est le cas du kirpan (318 commentaires), suivi des cabanes à sucre (171 personnes), qui a suscité le plus grand nombre de réactions. Les réactions, très vives et majoritairement négatives dans le cas des cabanes à sucre, témoignent également d'une fatigue, voire d'une exaspération (souvent exprimée) de l'opinion publique à l'égard du « débat » sur lesdits « accommodements raisonnables » qui, sous l'effet médiatique, a donné l'impression d'une multiplication exponentielle et incontrôlable de demandes issues de minorités religieuses... Ce fait divers arrive à la « fin » d'une longue année de couverture médiatique sur ce sujet.

Lorsque l'on regarde la répartition des articles de toutes catégories publiés par journal, on constate que le *Journal de Montréal* a davantage publié que les autres (29%, soit 322 articles), suivi de *La Presse* (25%, soit 273 articles) et de *The Gazette* (18%, soit 204 articles).

Tableau 2. Les articles par journal, toutes catégories confondues, de mars 2006 à avril 2007

Affaires	Journal de Mtl		The Gazette		La Presse		Le Devoir		Le Soleil		Total « affaires »	
	Nb	% *	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Débat Général	202	35%	59	10%	134	23%	105	18%	73	17%	578	52%
Kirpan	14	12%	21	18%	35	30%	39	33%	8	7%	117	11%
ETS	-	-	7	26%	14	52%	5	19%	1	4%	27	2%
YMCA	7	17%	10	24%	11	27%	7	17%	6	15%	41	4%
SPVM	10	59%	2	12%	2	12%	1	6%	2	12%	17	2%
CLSC	6	86%	-	-	1	14%	-	-	-	-	7	1%
Hérouxville	22	15%	47	31%	44	29%	12	8%	26	17%	151	14%
SAAQ	-	-	-	-	3	75%	-	-	1	25%	4	1%
Hôpital Juif	2	22%	3	33%	3	33%	1	11%	-	-	9	1%
Soccer	17	28%	31	52%	9	15%	3	5%	5	8%	60	5%
Cabanes	22	67%	8	24%	1	3%	-	-	2	6%	33	3%
DGE	11	33%	10	36%	4	14%	2	7%	1	4%	28	3%
Taekwondo	9	27%	6	18%	11	33%	4	12%	3	9%	33	3%
Total par journal **	322	29%	204	18%	272	25%	179	16%	128	12%	1105	100%

* Ce pourcentage correspond à la proportion d'articles publiés par ce journal dans cette catégorie (ou sur cette « affaire ») par rapport à l'ensemble des articles publiés sur le sujet. Par exemple, le *Journal de Montréal* a publié 35% des articles du débat général, 12% sur le kirpan, etc.

** Dans le total au bas du tableau, le pourcentage correspond à la proportion d'articles publiés par journal. Il se lit comme suit : 29% du total des articles ont été publiés par le *Journal de Montréal*, 25% par *La Presse*, etc.

*** Les pourcentages dont les décimales étaient supérieures à 0.5 ont été arrondis à l'unité supérieure.

Un peu plus de la moitié des articles (52.5%) a porté sur le « débat général », et 36% des textes du « débat général » ont été publiés dans le *Journal de Montréal*. Les « affaires » spécifiques qui ont été les plus couvertes sont Hérouxville (14%), suivie du Kirpan (10.5%), puis du voile au soccer (5%).

Les journaux ont davantage porté leur attention sur certaines « affaires », notamment lorsqu'ils « dévoilaient » leurs propres « enquêtes exclusives » : par exemple, le *Journal de Montréal* a couvert davantage les cours prénataux au CLSC (86% des articles sur le sujet) et les cabanes à sucre (67%) que les autres journaux ; *La*

Presse a couvert la SAAQ (75% des articles sur le sujet) et le YMCA (27%) plus que les autres, de même que l'ETS (52%) ; *The Gazette* a davantage couvert le voile au soccer (52% des articles sur le sujet) que les autres et a porté une plus large attention à l'histoire du code d'Hérouxville et aux résultats du sondage du *Journal de Montréal*. On constate que *Le Devoir* a davantage couvert le jugement sur le kirpan (33%), mais beaucoup moins les autres événements. *Le Soleil* a le moins couvert l'ensemble des « affaires » et reprenait souvent des dépêches de *La Presse canadienne*. En comparaison avec les autres journaux, le jugement sur le Kirpan a été très peu traité par *Le Soleil*, qui s'est montré plutôt « réactif » dans l'ensemble de sa couverture du « débat » sur lesdits accommodements.

b) L'analyse chronologique

À l'exception des mois d'été - période marquée par la guerre au Liban et les vacances de nombreux citoyens et journalistes - le débat a été constamment alimenté par les médias tout au long de l'année 2006. Il a repris dès la rentrée de septembre pour atteindre son « apogée » en janvier 2007, en termes de visibilité médiatique et de tensions dans l'opinion.

Le débat reprend à l'automne, avec l'affaire du YMCA, puis augmente en intensité en novembre en raison d'une série d'histoires médiatisées, qui montrent un maintien du débat. Après une courte pause d'environ 2 semaines, en novembre et décembre 2006, le débat reprend de plus belle en janvier 2007, pour atteindre son apogée en janvier et février. C'est la campagne électorale qui met en « scène » la question des accommodements, puisque, comme nous le montrons dans la couverture événementielle du « débat général », les médias ont constamment couvert (ou interpellé) les politiciens sur la question à partir de novembre 2006, contribuant à construire cette question en véritable « enjeu » politique.

Au moment le plus intense du débat (et de la couverture médiatique), en janvier 2007, Radio-Canada annonce, à grands renforts de publicité, une série de reportages et de débats à la télévision, à la radio et sur le web sur le thème « laïcité et accommodements raisonnables ». Cette série s'inscrivait dans une logique de surenchère commerciale qui mobilisait tous les médias à cette période. Par ailleurs, le 17 janvier 2007, TVA a choisi de présenter un débat réunissant plusieurs intervenants sur le thème « Accommodements raisonnables ou pas ». Au même moment, le *Journal de Montréal* diffusait en grandes pompes les résultats du Sondage qu'il avait commandé à la firme Léger Marketing. Ainsi, au cours de la semaine du 9 au 17 janvier 2007 se chevauchent donc une programmation télévisuelle et radiophonique et une série d'articles ou de sondages qui abordent différents thèmes reliés plus ou moins explicitement aux accommodements raisonnables.

Le tableau 3, ci-après, montre, pour les articles de type « événementiel », que le *Journal de Montréal* l'emporte (30% de l'ensemble des articles événementiels), suivie de *La Presse* (25%). *Le Devoir* est le journal qui a le moins couvert les événements dans cette catégorie d'articles. C'est durant la période de février à avril 2007 que le plus grand nombre d'articles de cette catégorie a été publié (51%), suivie de novembre 2006 à janvier 2007 (30%). Après la création de la Commission Bouchard-Taylor, il y a eu une augmentation de la couverture événementielle autour d'un ensemble de faits divers catégorisés comme des « accommodements raisonnables », sous l'effet de la campagne électorale qui battait son plein. Durant la période la plus intensive, *La Presse* a davantage publié d'articles événementiels (27%), suivie par *The Gazette* (22%). Par contre, près de 50% des articles de cette catégorie, publiés de novembre 2006 à janvier 2007, l'ont été dans le *Journal de Montréal*, période marquée par la sortie du sondage Léger-Marketing sur le racisme.

Tableau 3. Dans la couverture événementielle, les articles par journal, par période de 3-4 mois, entre mars 2006 et avril 2007

	Mars – Juin 2006		Juillet - Oct. 2006		Nov. 2006– Jan 2007		Fev – Avril 2007		Total journal	
	Nb	% *	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Journal de Mtl	22	29%	3	25%	66	49%	45	20%	136	30%
The Gazette	15	20%	2	17%	10	7%	50	22%	77	17%
La Presse	25	33%	5	42%	25	18%	60	26%	115	25%
Le Devoir	10	13%	2	17%	17	13%	29	13%	58	13%
Le Soleil	3	4%	0	-	18	13%	44	19%	65	14%
Total période	75	17%	12	3%	136	30%	228	51%	451	100%

* Ce pourcentage désigne la proportion d'articles par journal pour cette période (ex. le *Journal de Montréal* a publié 29% des articles de cette période).

En ce qui concerne les éditoriaux, chroniques ou lettres d'intellectuels, le tableau 4 ci-après indique que c'est *La Presse* (32%), suivie du *Devoir* (24%) qui ont publié le plus grand nombre d'articles de cette catégorie.

Tableau 4. Dans les éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels, les articles par journal, par périodes de 3-4 mois, entre mars 2006 et avril 2007

	Mars – Juin 2006		Juillet - Oct. 2006		Nov.2006 – Jan 2007		Fev – Avril 2007		Total journal	
	Nb	% *	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Journal de Mtl	7	12%	3	30%	21	21%	17	18%	48	18%
The Gazette	5	8%	1	10%	18	18%	20	22%	44	17%
La Presse	31	53%	3	10%	25	25%	26	28%	85	32%
Le Devoir	13	22%	3	30%	25	25%	22	24%	63	24%
Le Soleil	3	5%	-	-	12	12%	8	9%	23	9%
Total période	59	22%	10	4%	101	38%	93	35%	263	100%

* Ce pourcentage désigne la proportion d'articles par journal pour cette période (ex. le *Journal de Montréal* a publié 12% des articles de cette période).

La période de novembre 2006 à janvier 2007 a été la plus intense en publication de ce genre (38%), suivie de la période de février à avril 2007 (35%). Les éditoriaux ont sans doute porté plus d'attention aux autres enjeux de la campagne électorale durant la période de février à avril 2007, alors que la couverture événementielle sur les « accommodements raisonnables » continuait d'augmenter. Durant la période la plus intense en couverture éditoriale, *La Presse* et *Le Devoir* ont publié le même nombre d'articles de cette catégorie (25%). C'est *La Presse* qui a publié le plus grand nombre d'éditoriaux, chronique ou lettres d'intellectuels au tout début du débat, de mars à juin 2006 (53% des articles durant cette période), tout comme dans la dernière période traitée (28% de février à avril 2007).

Tableau 5. Dans les lettres de lecteurs par journal, les articles par journal, par période de 3-4 mois, entre mars 2006 et avril 2007

	Mars – Juin 2006		Juillet - Oct. 2006		Nov. 2006 – Jan 2007		Fev – Avril 2007		Total journal	
	Nb	% *	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Journal de Mtl	12	15%	1	7%	63	50%	62	37%	138	35%
The Gazette	12	15%	3	20%	12	9%	55	32%	82	21%
La Presse	27	34%	10	67%	19	15%	17	10%	73	19%
Le Devoir	26	33%	1	7%	15	12%	16	9%	58	15%
Le Soleil	3	4%	-	-	18	14%	19	11%	40	10%
Total période	80	20%	15	4%	127	32%	170	44%	391	100%

* Ce pourcentage désigne la proportion d'articles par journal pour cette période (ex. le *Journal de Montréal* a publié 15% des lettres de lecteurs de cette période).

Le *Journal de Montréal* a publié le plus grand nombre de lettres de lecteurs (35%) sur toute la période couverte. La période de février à avril 2007 a été la plus intense en publication de lettres ouvertes, malgré la création de la Commission Bouchard-Taylor. Durant la période de novembre 2006 à janvier 2007, le *Journal de Montréal* a publié 50% de l'ensemble des lettres de lecteurs de cette période, dans le cadre de son sondage sur le racisme.

Si nous regardons le nombre de jours de publication sur les AR, nous constatons que les mois de mars et novembre 2006, ainsi que les mois de janvier, février et mars 2007 comportaient plus de 20 jours de publication sur le sujet, avec une apogée en février 2007 (27 sur 28 jours). Nous pouvons donc parler de traitement quotidien par la presse écrite, sans compter l'effet simultané de la presse électronique, que nous n'avons pas mesuré dans ce rapport.

Tableau 6. Nombre de jours de couverture, de mars 2006 à avril 2007, toutes catégories et tous journaux confondus

MOIS	JOURS de COUVERTURE DES AR	NOMBRE TOTAL DE JOURS
MARS 2006	21	31
AVRIL 2006	8	30
MAI 2006	14	31
JUIN 2006	6	30
JUILLET 2006	2	31
AOÛT 2006	2	31
SEPTEMBRE 2006	6	30
OCTOBRE 2006	9	31
NOVEMBRE 2006	23	30
DÉCEMBRE 2006	17	31
JANVIER 2007	22	31
FÉVRIER 2007	27	28
MARS 2007	28	31
AVRIL 2007	20	30

En jetant un regard quotidien et hebdomadaire sur les mois les plus intensifs, soit les mois de novembre 2006, janvier, février et mars 2007 (**Voir tableaux I, II, III et IV en annexe**), on mesure toute l'ampleur de la couverture de presse : en novembre 2006, 128 articles sont publiés sur 23 jours de couverture (sur 30), dont 76 dans la seule semaine du 15 au 21 novembre (30 articles au *Journal de Montréal* et 19 à *La Presse*), et 24 articles dans la seule journée du 21 novembre (**voir Tableau I en annexe**). Pour ce mois, c'est une moyenne de 6 articles par jour, pour ces seuls journaux. Comme nous le verrons dans notre analyse, on constate l'effet combiné des sorties spectaculaires de Mario Dumont contre lesdits « accommodements raisonnables », des histoires du YMCA, du SPVM et des cours prénataux au CLSC Parc-Extension, qui s'entrecroisent.

En janvier 2007, 296 articles ont été publiés sur 22 jours de couverture (sur 31), dont 101 articles dans la seule semaine du 15 au 21 janvier (67 articles seulement dans le *Journal de Montréal*), 26 dans la semaine suivante (du 22 au 28 janvier) et 67 articles en seulement 3 jours, du 29 au 31 janvier (**Voir Tableau II en annexe**). Le 30 janvier, 32 articles sont publiés dans la même journée. C'est donc une moyenne de 13 articles par jour qui est publiée au cours de ce mois dans ces 5 journaux. C'est l'effet combiné de la campagne électorale et des histoires du crucifix à l'Assemblée nationale, de la chanson du policier, du sondage du *Journal de Montréal*, puis finalement de Hérouxville, qui s'entrecroisent.

En février 2007, 275 articles sont publiés sur 27 jours de couverture (sur 28), dont 119 articles dans la semaine du 1^{er} au 7 février (entre 14 articles dans *Le Soleil* jusqu'à 37 articles dans *La Presse*), et 86 articles du 8 au 14 février (26 articles dans la seule journée du 7 février). C'est une moyenne de plus de 10 articles par jour (**Voir Tableau III en annexe**). On constate l'effet combiné de la campagne électorale de Hérouxville, de la création de la Commission Bouchard-Taylor, de l'ambulancier expulsé de l'Hôpital juif, du port du voile au soccer et de la SAAQ.

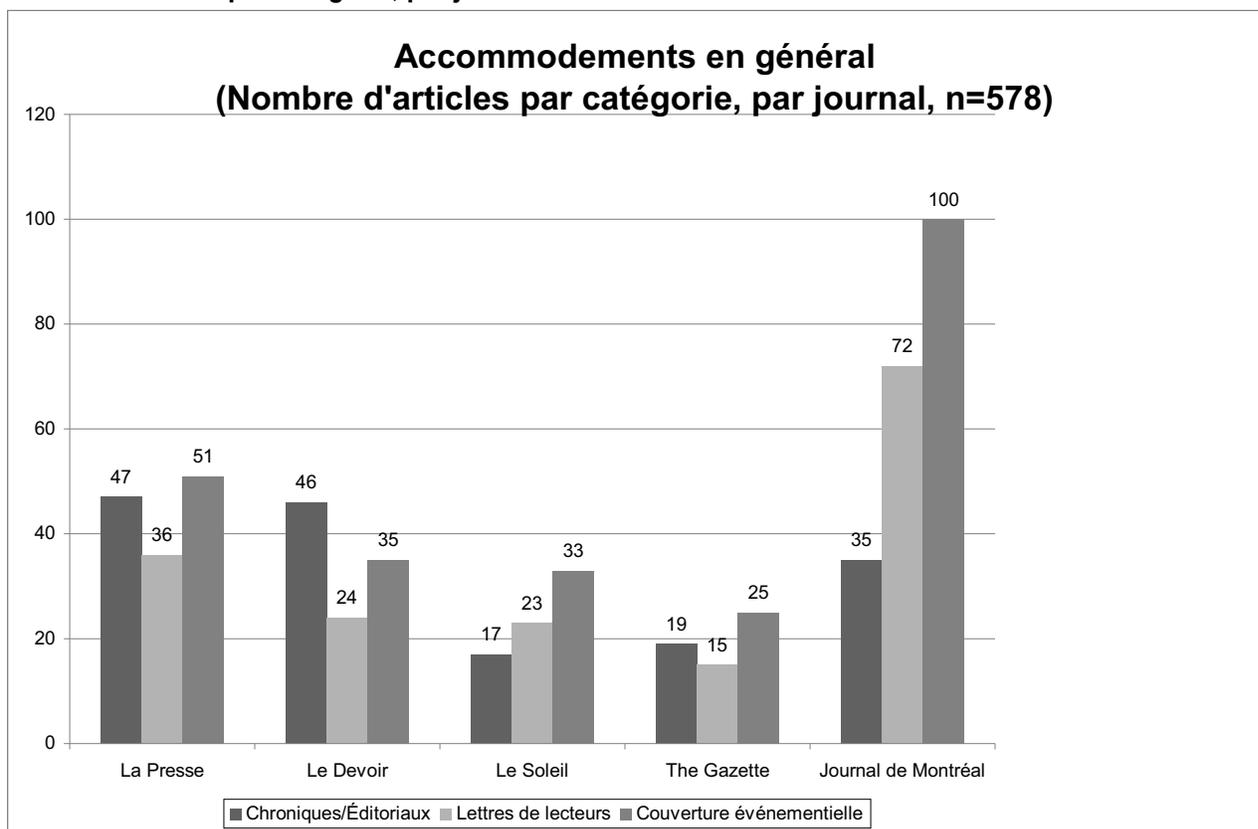
En mars 2007, on recense 147 articles sur 28 jours de couverture (sur 31), c'est-à-dire entre 15 à 46 articles par semaine, avec des pointes totalisant jusqu'à 23 articles dans la même journée (le 20 mars). Du 1^{er} au 7 mars, 38 articles sont publiés (dont 21 dans *The Gazette*), 15 la semaine suivante, 46 dans la semaine du 15 au 21 mars (dont 28 dans le *Journal de Montréal*) et 45 dans la semaine du 22 au 28 mars (dont 17 dans *The Gazette*) (**Voir Tableau IV en annexe**). C'est une moyenne de 5 articles par jour. Les histoires des cabanes à sucre, du directeur général des élections, et les retours sur les vitres givrées du YMCA s'entremêlent au cours de ce mois.

Il importe de rappeler que durant ces mois les plus intensifs dans la couverture médiatique desdits « accommodements raisonnables », les médias électroniques, avec leurs séries de reportages, d'entrevues, d'émissions d'informations et de lignes ouvertes, ont largement relayé ou alimenté la presse écrite, bien qu'il nous soit impossible ici d'en mesurer les effets combinés. Nous pouvons toutefois mieux cerner, à l'aide de ces quelques données, l'ampleur de la participation des médias dans ce « débat ».

4.2 Les « accommodements » en général (excluant les cas spécifiques)

En dehors des 12 « affaires » spécifiques analysées, le débat a été maintenu constant autour de différents faits divers anecdotiques, s'alimentant aussi des prises de position et de l'opinion des politiciens lors de la campagne électorale, de réflexions de « fonds » et de dossiers documentés, ou de différents sondages, qui ramenaient constamment ce sujet comme enjeu au centre de la campagne. Au total, 578 articles publiés ont été classés dans la catégorie « débat général » portant sur les accommodements raisonnables, lorsqu'ils s'inscrivaient largement dans ce débat tout en ne portant pas spécifiquement sur l'un des cas analysés (ou en ne « réagissant » pas à une affaire particulière, telles que le kirpan, Hérouxville, etc.).

Tableau 7. Articles sur les « accommodements » en général (excluant les cas spécifiques analysés). Nombre d'articles par catégorie, par journal



Dans les articles du « débat général », on constate un plus grand nombre d'éditoriaux et de chroniques dans *La Presse* (47) et *Le Devoir* (46) que dans les autres journaux, qui ont publié plus d'articles de type « événementiel » et de lettres de lecteurs. Le *Journal de Montréal* se démarque par l'ampleur de sa couverture événementielle (100 articles) et de lettres de lecteurs publiées (72), qui, comme nous le verront dans le prochain chapitre, témoigne d'une vaste couverture sur des faits divers souvent anecdotiques. De plus, ce journal use souvent d'une mise en page combinant plusieurs courts articles sur une même page, portant parfois sur des « histoires » variées. L'usage de photos et de gros titres est également plus fréquent dans ce journal.

4.2.1 Analyse de la couverture générale et événementielle : ampleur, chronologie et stratégies

Avant d'entrer dans les douze « affaires » spécifiques, jetons un regard sur la façon dont le « débat général » a été traité par les médias dans leur couverture « événementielle » (252 articles), en dégagant également les autres situations qui ont suscité un intérêt des médias.

Entre mars et octobre 2006 :

En excluant les « histoires » spécifiques, *La Presse* a alimenté le débat de façon ponctuelle entre mars (kirpan et ETS) et octobre 2006 : l'affaire des « piscines » fera l'objet de quelques articles, mais un dossier (3 articles), qui se veut éducatif, paraîtra le 10 mai sur les accommodements aux pages A2 et A3. En mai, 3 articles sont publiés afin d'assurer un suivi sur le cas du kirpan (« Au-delà du kirpan »), des articles surtout éducatifs sur le concept d'accommodements (« les cinq commandements de l'accommodement »), et un entretien avec Bergman Fleury de la CSDM. Deux courtes dépêches en juin viennent clore cette période. Le débat reprend dès le 22 septembre, avec la publication des résultats du sondage *Ekos-La Presse-Toronto Star* sur l'acceptation des « signes religieux » chez les Canadiens. Du 22 au 24 une série de reportages intitulée « le choc des cultures » (cahier Plus du week-end) approfondit la question. En octobre, une entrevue avec Julius Grey (p.A-8) permet de situer très brièvement la création du comité de travail du ministre de l'Éducation (comité Fleury) pour baliser les « accommodements raisonnables ».

Au *Devoir*, un « cahier spécial » sur la religion paraît le 15 avril (« Il faut aller plus loin que simplement vivre ensemble », « Un « vrai choc des civilisations »). En mai, *Le Devoir* met surtout en saillance la nouvelle politique interculturelle de la CSDM en faisant des liens avec le film « La classe de Madame Lise ». La couverture ne reprend qu'en octobre dans ce journal, annonçant que pour baliser l'accommodement raisonnable, le ministre de l'Éducation met sur pied un comité de travail (comité Fleury). Les autres journaux n'utiliseront que de minces articles, voire d'entrefilets pour souligner la création de ce comité dans leur couverture événementielle.

Au *Soleil*, seulement un article événementiel paraîtra en mai (p. 8) « Si Raël réclamait un accommodement ».

The Gazette porte un intérêt à la controverse sur la prière au conseil municipal de Laval, en mars 2006. Il couvrira également les résultats du Sondage *Léger Marketing*, le 14 juin, commandé par l'Association d'études canadiennes (entrevue avec Jack Jedwab) : « Immigration a cause for concern : poll. But Quebecers are okay with multiculturalism ». Ce sondage, qui révèle que «...most Quebecers feel safe, secure and satisfied with multiculturalism in Canada » et que 34 % et 32% se disent satisfaits ou neutres à l'égard des politiques d'immigration, est complètement passé sous silence par les autres journaux. Le 12 octobre, la création du comité Fleury (« Quebec schools put to the test ») fait l'objet d'un article, avec les commentaires du ministre et de Bergman Fleury.

Au *Journal de Montréal*, les articles ont été un peu plus fréquents entre mars et juillet 2006, servant très visiblement à entretenir le débat : un article porte sur « le racisme à Montréal » (18 mars), quatre articles sur le Conseil municipal de Laval (qui met l'accent sur l'adoption d'une résolution pour « continuer à réciter la prière », 27 mars, p. 8 et 1^{er} avril, p. 25, puis sur la « prière maintenue » à Laval le 4 avril, et sur la « résolution contestée », le 7 avril), deux articles sur les professeurs de l'école Louis-Joseph Papineau qui « incitent à la prière » (4 avril), deux articles sur le « garçon réprimandé pour sa façon de manger », dont un suivi le lendemain auprès de familles philippines afin de savoir s'il a été victime de racisme (5-6 mai), deux

articles le 10 mai, l'un sur les piscines « À l'abri du regard des hommes », et l'autre sur la politique interculturelle de la CSDM.

Un article le 17 mai titre : « Privilège spécial pour les Juifs. Le gouvernement Charest accommodant » (histoire du CPE). Le 18 mai, « Québec aurait bafoué la Charte » au sujet des garderies (bureau juif). Le 25 mai (p. 2) « Québec impose l'Omertà à 2 CPE », avec un sous-titre négatif : « La communauté juive favorisée par une procédure ». Le *lead* est tout aussi stigmatisant et utilise la victimisation : « Les CPE *bousculés* pour faire de la place à un bureau coordonnateur *juif ont été contraints de se taire* » (nos italiques).

Le 3 juillet, deux articles portent sur l'Imam Jaziri et son « agression au couteau » du 10 juin. Le Journal titre « Enquête : le *Journal de Montréal* suit l'Imam pendant un jour pour observer si les « Montréalais sont islamophobes » ». L'article indique que le journaliste n'a rien observé de tel (sans souligner que le racisme peut être implicite), ce qui met en doute l'honnêteté de l'Imam et le ridiculise. Le journaliste a également interrogé un expert, qui corrobore son observation et relativise les perceptions de l'Imam.

Le *Journal de Montréal* ne fait aucune mention du sondage *Ekos-La Presse-Toronto Star* de septembre. Le 12 octobre, il met en p. 29 un court article (quasi invisible) sur la création s'un « comité sur la place des signes religieux » par le ministre de l'Éducation.

En **novembre 2006**, les médias préparent visiblement la « pré-campagne » électorale. La question des « accommodements » est construite comme le principal enjeu.

La Presse publie deux articles événementiel le 18 et le 20 novembre sur les positions des chefs (p. A6 et A13): « Mario Dumont défend les valeurs de la majorité » et Boisclair veut « dépoussiérer la Charte ». Le 21, c'est au tour de Duceppe d'être mis en visibilité et sur la même page (A5), un autre article sur Dumont (« Dumont généralise » soutient la ministre de l'Immigration, Lise Thériault). La couverture est relativement équilibrée.

Le Devoir couvre lui aussi largement les positions des chefs : le 17 novembre « Sortie de Dumont contre les accommodements », et le 18, trois articles sur le sujet (p. A3, A3, B1) : « Des propositions inquiétantes, selon Boisclair »; « Accommodements raisonnables. Charest doit fixer une limite, dit Dumont » et dans le Cahier perspectives « La chasse à l'accommodement. Mais de quoi parle-t-on au juste » », de facture plutôt « éducative ». Enfin le 21 (p. A4), le journal couvre la sortie de la ministre de l'Immigration : « Dumont tient des propos dangereux, selon Lise Thériault ». On ne dénote pas de biais négatifs.

Le Soleil couvre les mêmes événements mais avec un titrage qui met en saillance uniquement les propos de Mario Dumont. Le 17 (p. 11), un article titre « Dumont dénonce les « abus des accommodements » », le 18 (p. 12) « Accommodements raisonnables. Québec ne doit pas laisser pourrir », et le 19 : « Boisclair ne défend pas l'identité du Québec, accuse Dumont » (p. 5). À l'instar de *La Presse*, *Le Soleil* couvre le point de vue de la Fédération des femmes du Québec le 21 (p. 9).

The Gazette publie seulement deux articles événementiels en novembre : le 15 (A18), c'est le point de vue du Vatican qui est mis en saillance : « Immigrants must follow local laws », avec en sous-titre « Vatican : including bans on muslims veils ». Le second décrit le débat ainsi : « Re-evaluating minority rights in Quebec ». L'article fait preuve d'un certain cynisme à l'égard des craintes d'une partie des « Québécois » et relève les contradictions au Québec.

Le 17 novembre, le *Journal de Montréal* met une grosse photo de Mario Dumont en p.5 avec, en gros titre, une citation de Dumont : « Accommodements raisonnables. « On glisse dans des abus de la Charte » ». En sous-titre, « Le chef de L'ADQ juge inquiétantes certaines *concessions faites aux minorités* » (nos italiques). Le *lead* de l'article renforce cet angle généralisant et négatif : « Les accommodements consentis aux minorités ethniques et religieuses dépassent les limites du bon sens, selon Mario Dumont ». L'article commence par une citation très démagogique de Mario Dumont, qui utilise le mécanisme de la victimisation (du groupe majoritaire) : « Pendant qu'un jeune sikh se promène avec son poignard à l'école, la majorité québécoise ne peut plus utiliser le mot Noël ... ». Dans l'article, l'enchaînement de citations de même type oriente clairement le débat : Dumont parle, au nom de la majorité, « d'abus de Charte » : « Qu'une majorité de citoyens défende les valeurs qui lui sont propres n'est ni une attitude raciste, ni une singularité dans le monde moderne ». La société québécoise est définie comme « généreuse » dans l'article (renforçant l'idée que les minorités reçoivent des « privilèges » et qu'en échange, ils doivent respecter « nos valeurs ») : « La police n'est pas allée kidnapper personne dans le monde pour les forcer à venir au Québec » (légitimation du « désir d'expulser « l'autre »), soutient Dumont. Dumont amalgame les immigrants et les minorités religieuses dans ses commentaires.

Sur la même page, un autre article titre : « Des limites à ne pas dépasser ». Il s'agit d'entrevues avec des musulmans qui disent la même chose que Mario Dumont, de manière plus nuancée. La mise en page de ces deux articles a pour effet de renforcer la position de Dumont.

Le 18 novembre, de nombreuses réactions du public (favorables à Dumont) sont publiées dans le journal, accompagnées de deux photos (un sikh et un Hassidim), et un article événementiel (« Charest invite à la réflexion ») repose sur les réactions des chefs de partis. Dumont et Boisclair diront que le premier ministre manque de leadership (renforçant ainsi ce sujet comme « enjeu » central de société), et amenant le Premier ministre à déclarer que les « accommodements raisonnables ne devaient pas aller trop loin » (*lead* de l'article, p. 5).

Le même jour (p. 27), un autre article porte sur Mario Dumont et tend à le légitimer, et à renforcer certains préjugés à l'égard des minorités : « Pas commode, super Mario ». Le journaliste soutient que Dumont « s'est emparé du flambeau » et que « la politique québécoise ne peut pas se passer de super Mario pour dire les vraies affaires ».

Le lendemain (19 novembre, p. 5), Jean Allaire de l'ADQ s'en prend aux « intégristes de la pensée ». En entrevue, Allaire « a accusé des immigrants de vouloir imposer leur façon de vivre » aux Québécois. Le journaliste utilise des termes comme « *exigences auxquelles se plient des citoyens du Québec* »....Le journaliste utilise le mécanisme de victimisation et légitime le discours de Jean Allaire. Mario Dumont est aussi cité : « *On ne peut pas défendre notre identité avec un genou à terre* », propos qui s'appuient explicitement sur la victimisation.

Le 19 novembre, pour attiser le débat à l'aide d'une anecdote, le *Journal* publie un article (p. 9) qui renforce la vision « conflictuelle » des rapports interculturels au Québec (voire le sentiment de victimisation de certains « Québécois ») en titrant : « Le Québec vu par les Français. Maudits Québécois ». Le sous-titre en dit long : « Des immigrants venus de France se vident le cœur sur internet ». Le *lead* de l'article « Raciste, arriéré, narcissique. Voici comment le Québécois est perçu par un grand nombre de Français ».

Encore le même jour, un petit article apparaît sur la même page, au titre très négatif : « CLSC Lavallois. Traitement de faveur pour un Juif ». Cet article relate que la veille, un juif serait passé devant tout le monde

dans une longue file d'attente pour ne pas manquer le Shabat. Un fait qui n'est d'aucune façon d'intérêt public, mais qui vint renforcer l'idée selon laquelle les « Québécois » seraient victimes de tous ces « immigrants » et « minorités ».

Le 20 novembre, les chefs des partis sont encore mis en saillance dans le débat, entraînés constamment par Dumont : « Bras de fer Boicclair-Dumont. « On est peut-être dû pour un débat sur la Charte pour la dépoussiérer » (Boisclair).

Deux articles le 21 novembre : un sur les réactions de groupes de femmes, qui craignent la montée du racisme et considèrent par ailleurs comme déraisonnables certaines demandes des juifs hassidiques (p. 6) ; l'autre sur les réactions de la ministre Thériault sur ce débat. Le titre : « Dumont est dangereux », et le sous-titre, la ministre ajoute qu'il « peut faire dérapier le débat », qu'il « généralise » à toutes les minorités à cause de quelques demandes abusives.

En décembre 2006, les articles événementiels diminuent drastiquement, à l'exception de quelques faits divers relatés par le *Journal de Montréal*. Nous verrons toutefois que l'année se termine sur un sondage qui donnera le ton à la « rentrée ».

Du côté de *La Presse*, on retrace seulement deux articles : le 2 décembre, dans la section « carrières et Professions », un article sur les accommodements à l'égard des handicapés, puis le 29, en première page, un article sur les résultats du sondage *SOM-La Presse-Le Soleil*, titré « Accommodements qui incommode », qui dévoile que « 58,6% des Québécois estiment que la société est trop tolérante en la matière ». La mise en page est cependant moins spectaculaire et étendue que celle du *Journal de Montréal*, lorsqu'il publiera son sondage en janvier 2007.

Au *Devoir*, trois articles événementiels paraissent en décembre : le 13 (p. A4) « Une autre controverse éclate dans un YMCA », qui relate l'exclusion des pères venus assister aux cours de natation de leur enfant, le 15 décembre, (p.A2) sur la fin de session parlementaire « Jean Charest et André Boisclair évitent le mot « Noël » », et qui questionne aussi le geste de la juge ontarienne qui a fait enlever l'arbre de Noël dans la hall d'un tribunal ; enfin, un article intitulé « Et la majorité », qui porte sur une entrevue avec le Cardinal Ouellet et ses opinions sur la religion à l'école et la laïcité. Aucune mention du Sondage *SOM-La Presse-Le Soleil*.

Dans *Le Soleil*, nous avons retracé 4 articles en décembre : un article très positif sur une famille musulmane paraît le 20 décembre, intitulé « Un Noël musulman, l'occasion de s'intégrer » ; le 24, c'est la sortie du cardinal Ouellet (p. 8) qui fait la manchette : « Le cardinal Ouellet souhaite le retour du religieux à l'école », alors que le 26, l'article titre « Des accommodements ridicules, juge Mgr Turcotte », qui recueille encore le point de vue de représentants de l'Église catholique. Dans sa couverture du sondage *SOM-La Presse-Le Soleil*, l'angle choisi par *Le Soleil* pour couvrir les résultats est explicite : « Halte aux accommodements ».

The Gazette, pour sa part, ne couvrira que les propos de Mgr Turcotte, le 26 décembre (A7) : « Don't go too far to accomodate others ».

En décembre, la couverture du *Journal de Montréal* a été plus intensive, et tendancieuse. Le Journal a visiblement cherché à provoquer des « affaires » là où il n'y en avait pas. Ainsi, le 12 décembre 2006 (p. 5), un article intitulé « Même à Rimouski », porte sur l'octroi d'une salle de prière à des étudiants musulmans par les services aux étudiants de l'Université de Rimouski. L'université a déboursé 178\$ pour l'achat d'un tapis. L'article cherche visiblement un « abus » ou un conflit là où il n'y en avait pas. Le titre et le sous-titre « seuls

0,2% des étudiants sont musulmans mais l'université transforme une classe en lieu de prière » laissent entendre qu'un conflit y régnait, mais toutes les personnes interrogées (les services aux étudiants, les associations étudiantes) par le journaliste disent le contraire... Personne ne s'est senti brimé mais le journaliste souligne que ce n'est pas un service aux étudiants. Il n'y a donc pas de « nouvelle » ici. Sur la même page, dans une colonne, un rappel des « cas qui font jaser ». Dans son mini-sondage du jour, la question était « Que pensez-vous de la décision de l'UQAR ? ».

Le 15 décembre 2006, en déclenchant « l'affaire » (p. 3), un très gros titre indique : « Accommodements raisonnables. **Privilèges spéciaux pour les juifs** ». Le sous-titre allait dans le même sens : « Les infirmières doivent se *plier* à leurs exigences pour prodiguer des soins aux patients de la communauté ». Le Journal dévoile ainsi l'affaire du CLSC de Ste-Thérèse de Blainville, issue de sa propre enquête. Dans cet article, les biais de ce type sont nombreux.

La mise en page type du *Journal de Montréal* crée un effet multiplicateur : en juxtaposant sur une même page plusieurs courts articles sur des faits divers différents, le lecteur se sent submergé par des problèmes envahissants, qui semblent déstabiliser l'ordre social. Par exemple, le 16 décembre 2006 (p. 4), trois articles sur trois « affaires » étaient mis sur la même page : l'un portait sur la « Controverse autour d'un sapin » en Ontario, le second était intitulé : « Hôtel de Ville de Montréal. Les juifs accommodés », et une colonne de droite titrait « CLSC. Vers où ça nous mène ? » se demande Mario Dumont, faisant référence au CLSC de Blainville qui aurait octroyé des « Privilèges spéciaux pour les juifs », comme le titrait le *Journal de Montréal* la veille. Sur la même page, le mini-sondage du jour (les gens peuvent réagir sur canoe.com) posait la question suivante : « Que pensez-vous de ce nouvel épisode de la saga des accommodements raisonnables? ».

Ce type de mise en page a été récurrente dans le *Journal de Montréal* : une colonne (à gauche ou à droite) qui rappelle les « cas qui font jaser », qui sont souvent des « affaires » que le Journal a « dévoilé », puis 2-3 articles, suivi d'un mini-sondage du jour, relié aux sujets traités, et posant des questions souvent tendancieuses...

En janvier 2007, on constate une multiplication d'histoires dans les journaux, avec une concentration sur le sondage publié dans le *Journal de Montréal*, qui assure le « leadership » dans le débat. La couverture prend de l'ampleur.

Le *Journal de Montréal* débute l'année avec son sondage le 13 janvier. Une « série de sept volets sur les « Accommodements raisonnables » portera sur les résultats du sondage pendant du 15 au 21 janvier. Dans sa couverture du sondage (prétendument « tant attendu »), commandé par le journal à la firme Léger Marketing, la « Plus grande enquête jamais réalisée au Québec », la mise en scène est spectaculaire. Le 13 janvier 2007, le journal titre en page 1 : « Êtes-vous devenu intolérant? », avec une photo montrant un imam, une femme avec une burka, une Noire et un juif hassidique. En page 2, le questionnaire de l'enquête titre : « Mesurez votre niveau de tolérance ». Le *lead* se lit comme suit : « À la suite des nombreux incidents qui ont récemment défrayé la manchette sur la question des accommodements raisonnables..... ». Suivent les questions du sondage, dont plusieurs généralisent et dichotomisent largement. Certaines questions supposent que les races existent (ex. Q.3), d'autres amalgament immigrants et membres de minorités religieuses (ex. Q. 26) et aucune ne mesure les connaissances des répondants sur le racisme, les politiques d'immigration ou sur les problématiques de l'intégration, tout en interrogeant les gens sur ces sujets (ex. sur les contrôles que devrait exercer le Canada pour accorder la citoyenneté).

Le lendemain, 14 janvier, le Journal légitime son enquête par un article titrant « Il était temps que quelqu'un en parle », qui recueille les propos de citoyens favorables au sondage, et qui avouent avoir des préjugés !

Le 15 janvier, 6 pleines pages sont consacrées aux résultats et à diverses réactions ou à des sujets reliés. En gros titre sur la page couverture : « 59% des Québécois se disent racistes ». En p.2, une entrevue avec un expert et un militant antiraciste. En p. 3, une photo de l'Imam Jaziri affublée d'un titre évocateur : « Constat troublant », avec en sous-titre « 3 Québécois sur 5 admettent avoir des préjugés envers les autres ethnies ». En page 4 la parole est donnée à de simples citoyens plus ou moins racistes ou xénophobes. En page 6 un article titre « L'intégration ne se fera pas par la force », qui interroge des experts. À cela s'ajoute la chronique de Richard Martineau sur le sujet.

Le 16 janvier, le journal soutient que « Le racisme est un problème ». L'article de la page 6 débute ainsi : « Accommodements raisonnables, gangs de rue, terrorisme, les événements des derniers mois ont accentué les malaises entre les Québécoise « de souche » et les communautés culturelles ». La dichotomisation Nous-Eux et la mise en scène conflictuelle, tout comme la généralisation des « problèmes », sont ici des mécanismes évidents. Ce n'est donc pas seulement la mise en scène qui est racisante mais le discours même du « Journal », qui utilise explicitement des mécanismes de la rhétorique populiste et racisante.

Le même jour, Jean-Marc Léger analyse les résultats en affirmant : « Plus tu es visible, plus tu es victime » Le sous-titre mentionne que « Les deux tiers des Asiatiques, des Noirs et des Juifs disent avoir été victime de racisme », mais paradoxalement, le mini-sondage du jour porte sur la question suivante : « Croyez-vous que les deux tiers de ces immigrants sont victimes de racisme? » (p. 7), ce qui suscite un « doute » chez le lecteur, qui peut éventuellement se sentir accusé de racisme, ou penser que ces immigrants « exagèrent ». Un autre article page 8 titre : « Les politiciens en désaccord » avec les résultats du sondage (pré-campagne électorale oblige). L'article soutient que les politiciens ne croient pas que les Québécois soient racistes. « Nos politiciens prennent la défense de leurs compatriotes » (un propos qui ethnicise le débat, et dichotomise...). Les politiciens sont constamment interpellés et mis sur la sellette dans ce débat, souvent pour montrer leur « incompetence ». En page 9 du même numéro, un article titre que : « Le tiers des groupes ethniques d'accord avec Bouchard. Les francophones pas bien travailleurs », affublé d'un autre mini-sondage, qui demande au gens de réagir sur canoe à la question suivante : « Les francophones de souche sont-ils moins travailleurs que les membres des communautés culturelles? ». Le journal crée une vision conflictuelle des rapports interethniques, qui alimente les frontières et les préjugés réciproques. Nous pouvons supposer que les résultats du sondage constituent des « indices » des effets de cette couverture médiatique sur l'opinion publique.

Le 17 janvier, c'est un message contraire qui est envoyé sur la page couverture: « Selon les communautés culturelles, les Québécois sont accueillants ». Ce numéro comporte plus d'une dizaine d'articles sur le sujet. Les pages 5, 15, 25 et 27 sont consacrées aux perceptions des communautés culturelles sur la tolérance des « Québécois ». Trois articles en page 4 portent sur les nouveaux arrivants et les : « Minorités visibles. Pas facile d'aller en région ». La page 6 relate « un méfait raciste? » à Ville St-Laurent, un article qui porte sur les fenêtres fracassées d'une école musulmane privée. Ceci suggère que les « Québécois » seraient donc racistes. En page 15, un vaste portrait statistique de l'immigration est dressé (dans sa série éducative « En 5 minutes »). Alors qu'une large publicité annonce le débat du soir à TVA « Tout le monde parle des Accommodements raisonnables », avec une photo d'une femme portant un niqab, la page 62 (section Arts et spectacles) publie un article sur cette émission, animée par Paul Arcand, qui fera le bilan du « grand sondage ». Encore une fois, l'inter-relation des différents articles crée un effet de dissonance : les

« Québécois » seraient tolérants mais un crime raciste se produit à Ville St-Laurent. En outre, la dichotomie « Québécois » et « communautés culturelles » oriente complètement le traitement des sujets.

Le 18 janvier, le «4^e volet de la série de 7 » porte sur « Les solutions ». Outre un article qui affirme en gros titre que « La classe politique n'a pas fait ses devoirs » (p. p.2) un autre soutient dans son titre « On n'en veut pas » avec un sous-titre qui explique que « Même les communautés culturelles rejettent les accommodements raisonnables », avec une photo d'un sikh avec turban et kirpan. Le *lead* de l'article renchérit : « Les communautés culturelles, comme l'ensemble des Québécois, rejettent... », etc. Ce même jour, en plus de la chronique de Richard Martineau, une « liste » rappelle aux lecteurs les différents « cas » d'accommodements (p. 4). En page 5, un article sur les « symboles religieux » titre : « Le voile, un problème » avec un sous-titre : « Afficher sa religion dérange 56% des Québécois ». Une entrevue avec une spécialiste agit, indirectement, à titre de caution intellectuelle. Encore une fois, la catégorie « Québécois » ne semble comporter que des « vieilles souches ».

Le 19 janvier, Martineau justifie le sondage et le *Journal* affirme que son sondage arrive aux « mêmes résultats que *La Presse* », faisant référence au sondage SOM paru le 29 décembre 2006. En page 7, le *Journal* soutient qu'une majorité de Québécois est prête à lutter contre le racisme....

Enfin, le 20 janvier, la couverture porte sur la laïcité en France. Les commentaires de nombreux Français, qui s'opposent tous aux accommodements au nom de la laïcité, sont couverts aux pages 6 et 7. Dans le même numéro (p. 20), un article porte sur l' « école musulmane vandalisée », puis une chronique de Michel Vastel (p. 26) titre « Mario Dumont avait raison ». Le 21 janvier, le journal couvre encore la situation en France.

Tous ces exemples chronologiques montrent un cas « classique » d'agenda setting, de priming et de framing. Le *Journal de Montréal* montre également son positionnement très clair dans ce débat.

Dans les autres journaux, entre le 13 et le 21 janvier, on constate une couverture événementielle réactive face au *Journal de Montréal* : Le 17 (p. A2) *La Presse* réagit aux sondages en soutenant « La tolérance de Québécois. Des chiffres qui ne collent pas » afin de critiquer le sondage du *Journal de Montréal*. Tous les experts et personnes interrogés démolissent la méthodologie et la formulation de nombreuses questions du sondage. *Le Devoir* parle, le 16 janvier (p. A1) de « Tempête identitaire au Québec », en réaction au sondage, et interroge plusieurs experts qui le critiquent. La métaphore météorologique laisse entendre que le débat dérape et devient incontrôlable. *The Gazette* réagit au sondage du *Journal de Montréal* le 16 janvier en page 20.

Pour sa part, *Le Soleil* adopte un angle « local » : « Mme Boucher en faveur des traditions », article qui porte sur la vision de la mairesse de Québec sur le débat des accommodements. Le 18, une chronique porte sur Mme Boucher.

Outre ce sondage, la couverture événementielle a accordé une très grande place à Mario Dumont, et moins aux autres chefs de partis, alors que la campagne est sur le point d'être déclenchée. Le 16 janvier, *La Presse* titrait (p. A10) que « Mario Dumont veut encadrer les accommodements ». Le 20 janvier (p. A12), retour à Mario Dumont, qui est mis sur la sellette dans l'article : « Accommodements raisonnables. Dumont s'est déjà montré plus flexible ». L'article met en saillance les contradictions de Dumont avec les positions tenues dans le passé. Le même jour (p. A8), un article montre que « Dumont et Couillard veulent garder le crucifix ». Le 17 janvier, c'est au tour du *Devoir* de cibler Mario Dumont: « Pas raciste Dumont, mais... ». L'article suggère qu'il dépasse les bornes. Le 19, dans *Le Soleil* : « Dumont ne comprend rien au Québécois,

selon Charest », qui estime qu'il entretient le racisme dans la population. Le 20 janvier « Dumont dérange » soutient *Le Soleil*, parce qu'il aurait contribué à mettre les accommodements à l'agenda de tout le monde. Les autres politiciens en ont assez, peut-on lire. Boisclair attirera l'attention des médias lui aussi en s'opposant au crucifix à l'Assemblée Nationale. Le 19 janvier (p. A1) : « Boisclair. Pas de crucifix à l'Assemblée Nationale », titre *Le Devoir*. Le lendemain toutefois, la députée Houda Pépin, qui « tient au crucifix » à l'Assemblée, fait la manchette du *Devoir* (p.A3)

Le 29 janvier (p. A5), c'est la chanson du policier (intitulée « Ça commence à faire là ») qui fait la manchette de tous les journaux: « Un policier écrit une chanson controversée sur l'immigration », titre *La Presse* (p. A5). *Le Devoir* dira qu'il s'agit d'une « Chanson déraisonnable? » (p. A4), alors que *Le Soleil* publie une courte dépêche de la Presse canadienne : « Un policier sous enquête pour une chanson sur les accommodements » (p. 14). Dans *The Gazette* « Cop hits sour note with song about « ethnics » (A6). Au *Journal de Montréal*, titre la «Chanson controversée. Accommodements raisonnables. Un policier dans l'eau chaude » et donne plus d'importance à cette affaire (p.3). Sur la même page, une colonne (reproduit la chanson (en indiquant que c'est sur l'air de *Le Moustique* de Joe Dassin). Encore sur la même page, la question du jour (« réagissez sur canoe ») demande : « Le policier est-il allé trop loin en écrivant cette chanson? ». Un autre article le même jour titre que cette chanson a fait un « tollé chez certaines ethnies », avec une grosse photo de ... l'Imam Jaziri, qui est extrêmement controversé dans l'opinion publique. Celui-ci réclame le congédiement du policier. Dans une colonne, à droite de cet article, un article titre que « Ses confrères l'appuient », montrant que la Fraternité des policiers n'estime pas que ce policier « un artiste qui a comme passe-temps de composer des chansons », ne devrait pas faire l'objet d'une enquête disciplinaire. On se demande si le Journal ne cherche pas à discréditer ainsi les dites « ethnies » qui se seraient senties heurtées....

Le 30 janvier, en première page de *La Presse* (A1) « Des congés qui suscitent la grogne », dont le sous-titre explique que « les employés juifs et musulmans de la CSDM ont droit à plus de journées de congé payées que leurs collègues ». Le journaliste donne pour l'essentiel la parole aux employés qui se sentent « victimes » et qui y voient des « privilèges » qu'eux n'auraient pas. *La Presse* renchérit le 1^{er} février, en première page toujours, ce qui marque l'importance accordée à cette affaire : « Congés religieux. Un recours juridique est à prévoir ». *Le Devoir* n'en parle pas dans sa couverture événementielle, alors que *Le Soleil* aborde l'événement sous le même angle que *La Presse* : « Congés payés supplémentaires pour les employés juifs et musulmans » (p. 14). *The Gazette* dira plutôt que le Conseil a été sommé de revoir les congés accordés aux minorités religieuses. Le *Journal de Montréal* abordera cette affaire sous un tout autre angle, contredisant la couverture de *La Presse*. Il titre en effet le 31 janvier (p. 8) : « Congés supplémentaires pour fêtes religieuses. Les mécontents sont rares ». Le sous-titre soutient que « cette façon de faire est loin de susciter la grogne parmi les salariés », en référence à ce que disait *La Presse* le 30 janvier. En outre, il insiste pour montrer qu'il ne s'agit pas d'une « nouvelle » puisque ces mesures existent depuis plus de 10 ans....

Le 31 janvier, le *Journal de Montréal* consacre un article à la position de l'ancien ministre Paul Bégin, qui favorise l'adoption d'une loi sur la laïcité : « Accommodements raisonnables. « Dumont le seul qui a eu le courage de parler (Paul Bégin) » ». Le lead indique que l'ex-ministre presse Charest et Boisclair de « mettre leurs culottes » dans le dossier. Le choix du journal de mettre cette citation en titre de l'article montre un positionnement explicite.

En février 2007, c'est l'effet Hérouxville qui occupe la place dans les médias, suivi de la création de la Commission Bouchard-Taylor. Le débat atteint son apogée, mais davantage chez les éditorialistes que dans

la couverture événementielle. Nous consacrons un chapitre entier à « l’Affaire » Hérouxville, et nous vous y référons. Mais que s’est-il passé en dehors D’Hérouxville?

L’attention a porté sur les politiciens, surtout Mario Dumont. Happés par l’effet Dumont et la campagne électorale, les autres politiciens sont poussés à réagir. Le 4 février, *La Presse* (p. A4) titre que « Boisclair critique les abus », « Québec doit avoir plus de leadership », soutient-il, montrant qu’il durcit le ton lui aussi.... Toujours le 4 février, *La Presse* fait passer un petit test à ses lecteurs pour qu’ils puissent mesurer leurs connaissances sur la diversité religieuse au Québec. *Le Soleil* porte aussi son attention à Boisclair, le 2 février, « qui promet un mode d’emploi », comme titre l’article (p. 8). Un article de *La Presse* du 5 février, en première page, porte de manière plus générale sur cet « enjeu » dans le cadre des élections : « Accommodements raisonnables. À la veille des élections, le sujet est un problème épineux », qui relate que Charest et Boisclair veulent clore le débat. L’article révèle que Louis Bernard propose une Commission sur le sujet. Le 7 février, tous les journaux se concentrent sur Dumont : *Le Devoir* consacre deux articles en page A2 : « Hérouxville n’est pas la solution, dit Dumont », dans lequel Mario Dumont parle d’une Constitution du Québec, qu’il ne définit pas, et un autre article qui titre que « Dumont accuse ses adversaires de mollesse », un titre identique à celui du *Journal de Montréal*. On constate, dans les propos de Dumont, tels que rapportés par le *Journal de Montréal*, qu’il légitime politiquement l’initiative des gens dans « les municipalités » (lire « Hérouxville »), parce qu’il « y a un vide de leadership » et que « l’intégration des immigrants a été négligée au cours des dernières années ». Il invite les gens qui veulent « baliser les accommodements » à joindre son parti. *Le Soleil* adopte un titre semblable ; « Accommodements raisonnables. Dumont trouve ses adversaires mous », et l’article relève également sa proposition de Constitution et de citoyenneté québécoise. *La Presse* titre aussi « que « Dumont critique ses adversaires ». *The Gazette* consacre un article, le 8 février, aux positions de certains élus (Duceppe, Coderre) qui estiment que le débat dérape (« Accommodation debate out of hand, MPs say »). Dans sa série « Élections 2007 », *La Presse* fait aussi paraître deux articles, les 22 et 24 février : « Accommodements au cœur de la campagne adéquate » et une réponse de Charest à Dumont, « Charest se défend de vouloir « tableter » le rapport Bouchard-Taylor ». *Le Devoir* reprend à peu près le même titre. Le 22 également, *Le Soleil* indique que « Dumont mise sur les accommodements » pour se faire du crédit politique lors de sa campagne, comme le souligne aussi *Le Devoir*, qui titre que « Mario Dumont attache le grelot des accommodements ».

La création de la Commission Bouchard-Taylor fait la manchette de tous les journaux le 9 février. *La Presse* titre (p. A2) « Accommodements raisonnables. Jean Charest tente de calmer le jeu. Le PM met sur pied une commission d’étude ». *Le Devoir* dira (p. A1) « Accommodements. Charest en appelle à la raison ». Un simple entrefilet fait la Une du *Soleil* : « Une tournure inquiétante. Charest instaure une commission ». Toutefois, ce journal met en page 5 un article qui titre « La place de la religion sous examen ». *The Gazette* met en première page « Charest enters the fray » et fait paraître le même jour une entrevue réalisée avec Louise Arbour, qui estime qu’un débat sur ce sujet est sain, mais qu’on risque d’entendre plus fortement ceux qui parlent fort mais qui constitue peut-être un discours minoritaire. Le 10 février, un autre article du *Soleil* cite Gérard Bouchard (p. 8) « Prendre le pouls d’une population inquiète », et porte sur une entrevue avec lui. *La Presse* a aussi interrogé le juge en chef de la Cour suprême, qui trouve le débat important (p. A20). Le 11 février, les journaux font état des critiques de Québec Solidaire sur l’absence d’une femme comme commissaire. *La Presse* met aussi en première page que selon un coprésident de la commission « Québec devra revoir son modèle d’intégration ». Dans *Le Devoir* (p. A4) du 12 février « Gérard Bouchard se prononce : « il était temps... » ». Pour sa part, *Le Devoir* titre, en première page de son édition du 19 février, que « Taylor fait baisser les attentes ».

Quelques faits divers font aussi les manchettes en février : les fêtes juives qui déplacent des élections à date fixe en Ontario (*Le Devoir*, 8 février, A3), que mentionne aussi *Le Soleil* en titrant « Accommodement électoral en Ontario ». Le *Journal de Montréal* publie un article, le 6 février, sur la suspension des interdictions de stationnement, adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal : « Des accommodements pour les fêtes juives ». Malgré le titre, on apprend dans l'article que ces suspensions existent aussi pour les fêtes chrétiennes.....En outre, il ne s'agit pas d'une nouvelle, encore une fois, puisque ces mesures existent depuis plus de 20 ans...

En **mars 2007**, la campagne électorale bat son plein. Le débat se poursuit dans la couverture événementielle des journaux presque quotidiennement. Plusieurs faits divers ou « sujets connexes » sont rapportés afin, visiblement, d'alimenter le débat.

La Presse consacre un article au démarrage des travaux de la Commission (2 mars, p. A13) puis plusieurs articles sur les formations des policiers sur le profilage racial et sur les accommodements (9 mars, p. A1 et 10 mars, p. A19). L'interdiction du port du hidjab pour les agentes aux services correctionnels est aussi couverte (16 mars, p. A15). *The Gazette* fait le même type de couverture. Le 21 mars, c'est le sondage Environnics, pour le compte de l'Association d'études canadiennes, qui fait la manchette à *The Gazette* et au *Soleil*, sondage qui dévoile que l'absence de contacts interculturels mène à l'intolérance et que « baigner dans le multiculturalisme rendrait plus tolérant », comme le titre *Le Soleil*, p. A12). Deux articles le *La Presse* du 24 mars seront consacrés à la location de l'Hôtel Château Laurier de Gatineau à un groupe de 250 juifs orthodoxes : « Un hôtel de Gatineau accommode un groupe de juifs orthodoxes » (section affaires, p. A27). La couverture cherche visiblement à mettre en saillance l'idée d'un conflit, d'un abus et de privilèges. *Le Soleil* aussi couvre cette « histoire », à partir d'une dépêche de *La Presse* canadienne. L'article débute ainsi : « Un autre cas d'accommodement raisonnable suscite la controverse en Outaouais... » et affirme que l'hôtel « devra se plier aux exigences particulières d'un groupe de juifs orthodoxes pour la Pâques juive ». Même s'il s'agit d'une entente privée (qui n'est pas d'intérêt public), l'article donne la parole à deux membres du club Santé Spa de l'Hôtel qui se plaignent que l'hôtel réserve la piscine et le gym au groupe pour quelques jours.

Du côté du *Devoir*, deux articles en mars vont porter sur les positions des évêques, qui « plaident pour un dialogue raisonnable » car ils se disent inquiets (10 et 14 mars). Du côté des politiciens, Dumont est « Accusé de diviser le Québec » (*Le Devoir* du 2 mars) et « Boisclair joue dans les plates-bandes de l'ADQ » (*La Presse* du 24 mars, A9).

Le *Journal de Montréal* couvre l'histoire d'un terroriste (« Le Chacal ») et interroge un journaliste spécialisée sur le terrorisme dans un court article intitulé « Non aux accommodements » (16 mars, p. 4). Selon lui, ce serait donner « des munitions aux extrémistes qui vont en demander toujours un peu plus ». Mais le *Journal de Montréal* décide aussi de dépeindre des parcours d'intégration réussis. Le 25 mars, un article (p.15) porte sur une jeune d'origine immigrante, finaliste de la dictée PGL, qui « maîtrise parfaitement le français après 6 ans au Québec ». Un article sur la même page soutient que « Le Québec a fait du chemin » en matière de francisation.

En **avril 2007**, le CPE Gros Bec, qui « refuse de satisfaire un enfant musulman » en changeant son menu (*La Presse*, 4 avril A23), a aussi été relativement traité (*Le Soleil*). Le CEP a été condamné à 4000\$ d'amendes par la Commission des droits de la personne mais entend aller devant les tribunaux. D'autres articles alimentent aussi le débat, en dehors des cas spécifiques analysés (dont les cabanes à sucre, le voile au soccer) qui se déroulent au même moment. Le *Journal de Montréal* sort quelques articles sur le racisme afin de poursuivre dans la légitimation de son sondage de janvier. Il fait encore un parallèle avec la situation en

France, dont un sondage dévoile que « 55% d'entre eux se disent racistes »... (2 avril, p. 7). Le 5 avril, un autre sondage sur l'immigration et la tolérance effectué pour *L'Actualité* et Radio-Canada « confirme les résultats du *Journal de Montréal* (p. 20). Le 11 avril, ce journal révèle : « La pâque imposée » à l'hôpital juif de réadaptation de Laval, qui « incite ses patients à se *plier* aux coutumes juives », alors que « seulement 15% à 20% de ses patients sont de religion judaïque ». Encore une fois, l'article, dans sa présentation des faits, laisse entendre que les Juifs (minoritaires) imposent indûment leurs coutumes à la majorité.

4.2.2 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le positionnement implicite ou explicite et les thèmes récurrents

Dans le « débat général » sur les accommodements, diverses réflexions et événements autres que la douzaine « d'affaires » analysée ont fait intervenir les éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels (189 chroniques, éditoriaux et lettres d'intellectuels). Les éditorialistes ont, à des degrés variables, fait référence à des faits divers et anecdotes relatés dans la couverture événementielle, comme les « piscines », le crucifix à l'Assemblée nationale ou encore le remplacement du mot « Noël » par « solstice d'hiver », décision du ministère du Patrimoine Canadien qui a été condamné comme du « délire »²¹, tout comme l'interdiction du Sapin de Noël du Palais de justice de Toronto.

Après le jugement sur le kirpan, le débat amalgame de plus en plus divers sujets ou « préoccupations » à des situations « d'accommodements » réels ou supposés. Par exemple, en septembre 2006, la lettre au *Devoir* de Jacques Godbout sur le « déclin » de l'identité québécoise a fait réagir plusieurs personnes, dont certaines qui relèvent que la langue française n'est pas en péril ou que l'immigrant qu'il décrit est « une caricature »²². Inversement, un défenseur « de la majorité » soutient que :

« La société québécoise s'empêtre déjà plus qu'elle ne le devrait dans le multiculturalisme. Mais les récents propos de J. Godbout nous révèlent heureusement que le temps de la censure est terminé. Et les plus récentes déclarations de Mario Dumont nous prouvent aussi qu'un homme politique disposant d'un peu de courage et de bon sens peut s'approprier cette question désormais centrale pour la démocratie québécoise (...) La majorité a des droits. La société québécoise ne doit plus avoir honte d'elle-même en se croyant coupable de racisme....»²³.

Dans *Le Devoir*, un écrivain dénonce le « communautarisme de l'organisation de la société », qui conduirait à une « conception des droits de la personne à géométrie variable, fondée sur une interprétation triviale de la règle de l'accommodement raisonnable », puisque selon lui, tout droit général semble accompagné d'un « droit propre pour les homosexuels, pour les femmes, (...). Ce communautarisme constitue à mon sens une perversion de l'idée d'une humanité égale... (...) Il est aussi victime en ce qu'il tend à transformer en oppression spécifique tout refus de se plier à la revendication d'un groupe particulier au nom du bien commun »²⁴. Pour lui, « le peuple québécois me semble particulièrement vulnérable au chantage communautariste » (ibid.).

²¹ Lysiane Gagnon, « Noël, un mot tabou ? », *La Presse*, 16 décembre 2006, p. PLUS5.

²² Yara el-Ghadban, « Continuons le combat, M. Godbout », *Le Devoir*, 6 octobre 2006, p. A9.

²³ Mathieu Bock-Côté, « Derrière la laïcité, la nation », *Le Devoir*, 21 novembre 2006, p. a7.

²⁴ Henri Lamoureux, « Non au communautarisme », *Le Devoir*, section Idées, 25 mars 2006, P. B5

À la suite du jugement sur le port du kirpan et de décision de la Commission des droits de la personne à l'égard de l'ETS, certains éditorialistes **s'inquiètent des manifestations d'intolérance** des lecteurs, qui tiendraient d'un sentiment d'impuissance face aux tribunaux et aux décideurs publics. Les journaux disent avoir reçu des milliers de lettres et de courriels de lecteurs, empreints d'une « profonde inquiétude, sinon de l'indignation »²⁵, et qui en appellent à un débat public sur la religion et la « refonte » de la Charte des droits. Pierre-Paul Gagné de *La Presse* soutient que :

« la réaction de nos lecteurs est toujours la même. On réclame le bannissement des symboles et des rites religieux dans les endroits publics comme les écoles (...) Il n'y a pas de doute que bon nombre de nos correspondants font montre de racisme et d'intolérance. À tout le moins d'un manque de sensibilité. Mais il y a plus. Il y a un profond malaise entre ce qu'est prête à accepter l'ensemble de la société, d'une part, et l'application de la Charte des droits, d'autre part. Cette brèche, beaucoup la perçoivent avec un sentiment d'impuissance face aux cours de justice ou aux organismes qui prennent des décisions »²⁶.

« L'inquiétude des Québécois est si profonde qu'il serait périlleux de la passer sous silence. Comme l'a souligné récemment la Commission (des droits), les tensions générées par les affaires du kirpan, du voile et de l'ETS rendent urgentes « une discussion publique large et responsable ». (...) Si cette discussion n'a pas lieu et que les tribunaux continuent d'imposer des « accommodements » dont bien des citoyens ne comprennent pas la nécessité, il pourrait se produire un ressac. Personne n'en sortirait gagnant, surtout pas les minorités religieuses »²⁷.

Selon Joëlle Quérin, les citoyens ont « l'impression d'être mis à l'écart des décisions importantes concernant notre vivre-ensemble collectif »²⁸. Pour Gregory Baum, professeur à McGill, la frilosité du Québec à l'égard des « signes d'origine étrangère dans l'espace public révèle une peur inconsciente que l'intégration des nouveaux arrivés ne se réalise pas ». Selon lui, il faut faire « confiance à la créativité produite par le métissage »²⁹, puisque les communautés minoritaires sont tiraillées entre le collectivisme et l'individualisme de notre société et vont trouver une voie médiane. Myriam Jézéquel constate qu'

« En l'espace de quelques semaines, le terme « accommoder » s'est vulgarisé jusqu'à signifier, dans l'opinion publique, « plier » devant des demandes à caractère religieux. Le ras-le-bol du « tout-accommodement » en est venu à traduire le « tout-permis » pour les minorités voulant dicter leur loi à la majorité. Cette vulgarisation du mot lui-même est génératrice de dérive »³⁰.

Le professeur de l'Université d'Oxford, Tariq Ramadan, affirme dans *Le Devoir* : « Ce n'est pas la législation qui fait problème (celle-ci nous mettrait plutôt d'accord), ce sont nos peurs et nos perceptions qui nous divisent, nous opposent et pousseraient certains à aller jusqu'à changer la loi. Nous assistons à un profond choc des perceptions, et si nous n'y prenons pas garde, nous y perdrons tous notre confiance (en nous et en autrui) et nos libertés (ce qui touchera d'abord les musulmans aura ensuite des effets sur tous les citoyens) »³¹. Pour lui, la solution n'est pas de changer la loi ou de faire « sauter » les symboles religieux de l'espace public, mais bien de rappeler constamment la loi et de bien l'appliquer, de se réconcilier aussi avec les « débats publics » sans tomber dans les accusations faciles, d'intégrer des connaissances sur les

²⁵ André Pratte, « Du kirpan à la Chari. L'inquiétude », *La Presse*, 13 mai 2006, p. A27.

²⁶ Pierre-Paul Gagné, « Un profond malaise », *La Presse*, 3 avril 2006, p. A15.

²⁷ André Pratte, « Du kirpan à la Charia. L'inquiétude », *La Presse*, 13 mai 2006, p. A27.

²⁸ Joëlle Quérin, « Du Kirpan à la Charia. Un fossé se creuse », *La Presse*, 14 mai 2006, p. A13.

²⁹ Gregory Baum, « Du kirpan à la Charia. Le Québec frileux », *La Presse*, 14 mai 2006, p. A13.

³⁰ Myriam Jézéquel, « Accommodements : le fond du problème? », *Le Devoir*, 16 janvier 2007, p. a7.

³¹ Tariq Ramadan, « Symboles religieux, à voir et à comprendre », *Le Devoir*, 22 décembre 2006, p. a9.

religions aux programmes scolaires, de développer l'esprit critique et d'étendre l'éducation et les formations auprès des différents publics.

Franco Nuovo, qui se prononce sur « l'affaire des piscines », y va de son conseil : « Arrêtons cette multiplication de cas particuliers et d'exceptions dans les écoles pour toutes sortes de raisons, surtout religieuses. Je ne reviendrai pas sur la question de la laïcité essentielle dans une société comme la nôtre, mais je m'inquiète de la montée de l'irritabilité, voire de l'intolérance qui menace la population. Parce qu'à vouloir faire plaisir à tout un chacun, on finit inévitablement par encourager le mécontentement de la majorité »³². Son article porte entièrement sur la montée de l'intolérance et exprime ses craintes à cet égard.

Les 13 et 14 mai, *La Presse* décide de publier plusieurs textes d'éditorialistes, chroniqueurs et spécialistes afin de répondre à la question « jusqu'où ? ». Parmi ceux-ci, la majorité estime que des erreurs de jugement ou de « mauvaises décisions » se sont effectivement produites en matière « d'accommodements » et que des **limites et balises** sont aujourd'hui nécessaires.

Pour Gérard Bouchard, l'accommodement raisonnable, bien que nécessaire d'un point de vue juridique peut, d'un point de vue sociologique,

« encourager la formulation de griefs (en provenance d'irréductibles principalement) et (de) diffuser un message contraire à l'esprit du pluralisme en incitant des citoyens à se comporter comme s'ils pouvaient faire abstraction de la société déjà en place et du principe qui rend possible toute vie démocratique. (...) l'accumulation des exemptions menace d'éroder les valeurs du pluralisme en minant la culture qui doit la soutenir. (...) En d'autres mots, autant les citoyens que les juges devraient en user... raisonnablement »³³.

La plupart favorisent la promotion de la « laïcité » et estiment qu'il faut « tracer une ligne ». Mario Roy soutient que « pour des raisons d'ordre juridique (la Charte des droits) et social (une lourde culture de rectitude politique), le Canada est en train de devenir le champion de l'accommodement raisonnable face à des revendications qui, accumulées et mises en contexte, finissent pas ne plus l'être. Il devient alors impérieux de ne pas admettre ce qui est inadmissible ». Il favorise une forme de « codification de notre laïcité...distincte », afin de « tracer une ligne (...) raisonnable (...) Mais ferme. »³⁴.

D'autres auteurs croient qu'il faut aller « au bout de la logique laïque, celle de l'émancipation et du libre-arbitre » mais en acceptant les libertés individuelles, « faute de quoi, la laïcité deviendrait un nouveau dogme (...), il faut savoir promouvoir la laïcité et non pas l'imposer », surtout auprès de ceux qui portent le kirpan ou le voile, selon les auteurs. « Les deux seules limites légitimes à cette laïcité de la liberté étant (...) le refus des droits collectifs et le respect de l'ordre public »³⁵.

La question **des « limites »** à tracer aux demandes d'accommodements se poursuit tout au long de l'automne 2006 : « Voile, kirpan, niqab, lieux de prière, congés pour les musulmans, les juifs, les bouddhistes, nourriture casher ou halal dans les cafétérias, exemption des cours de musique pour les évangélistes, des cours de natation pour les musulmanes, etc. Où tracer la ligne ? Où s'arrête la tolérance? »³⁶.

³² Franco Nuovo, « Bon, v'là la piscine », *Journal de Montréal*, 11 mai 2006, p. 6.

³³ Gérard Bouchard, « Du kirpan à la Charia. Oui mais... », *La Presse*, 14 mai 2006, p. A13.

³⁴ Mario Roy, « Du kirpan à la Charia. La laïcité...distincte », *La Presse*, 13 mai 2006, p. A27.

³⁵ Abdelaziz Djaout et Lamine Foura, « Du kirpan à la Charia. Consentir. La laïcité ne doit pas être imposée », *La Presse*, 13 mai 2006, p. A29.

³⁶ Michèle Ouimet, « Pot-pourri multiculturel », *La Presse*, 14 octobre 2006, p. A7.

Nathalie Collard estime, pour sa part, que « la religion et la lutte des femmes pour l'égalité sont incompatibles. Les grandes religions comme le catholicisme et l'islam ne reconnaissent pas l'égalité des droits entre les sexes ». Selon elle, les demandes d'accommodements raisonnables (dont le port du voile islamique) ont été faites par des individus pratiquant leur religion avec une **ferveur « orthodoxe »** et vont « à l'encontre de valeurs très chères aux yeux des sociétés québécoise et canadienne » comme « l'égalité entre hommes et femmes »³⁷. Le voile est un symbole d'oppression qui « crée un malaise ». Elle estime que **l'égalité entre hommes et femmes** « n'est tout simplement pas négociable » (ibid.). « Le ciment qui unit la société québécoise s'effrite lentement » (ibid.) par l'accumulation d'accommodements traités au « cas par cas » par les tribunaux. « (...) nous abdiquons à propos de principes que nous devrions défendre avec beaucoup plus de conviction » (ibid.).

De même, Joseph Facal dira : « La quasi-totalité des affaires qui ont défrayé les manchettes sont le fait **d'intégristes religieux** dont il faut bien dire qu'ils ne souhaitent qu'une intégration minimale dans notre société et affirment des principes, particulièrement sur la place des femmes, qui sont radicalement incompatibles avec nos valeurs. Le voile islamique, par exemple, vise à dire aux non-musulmans que nous ne pouvons regarder ni désirer leurs femmes et qu'elles resteront à tout jamais dans leur culture d'origine, ce qui est l'essence même du refus de s'intégrer »³⁸. Il met en doute la notion juridique d'accommodement raisonnable, soutenant qu'elle est « de moins en moins opérante. Elle fut conçue pour gérer un petit nombre de cas exceptionnels. Or, ceux-ci semblent vouloir se multiplier » (ibid.).

D'autres intellectuels et éditorialistes affirment que le voile islamique, prôné par des musulmans traditionalistes, « emprisonne la femme musulmane dans sa culture d'origine (...) produit des effets néfastes, qui hypothèquent sa capacité de s'intégrer dans la société d'accueil (...) agit comme une ceinture de chasteté »³⁹. Dans un autre article, Nahalie Collard poursuit :

« Quand une femme arrive voilée des pieds à la tête, quand au nom de la religion, on revendique le droit de pratiquer l'excision ou de légaliser la polygamie, il est tout à fait normal que nous nous y opposions. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de pratiques patriarcales qui imposent des souffrances aux femmes, ou encore qui restreignent leurs mouvements (...). L'accepter ou la tolérer, c'est nier nos convictions. Ce n'est pas une question d'ignorance ou de xénophobie, c'est une question de principe. (...) Les tenants des accommodements raisonnables, eux, estiment plutôt que nous devons nous montrer ouverts et flexibles si nous voulons favoriser l'intégration. Ils font le pari qu'une étudiante qui porte le hidjab (...) à plus de chances d'adopter les valeurs de la majorité que celles à qui ont refuserait ce droit (...) C'est un pari risqué »⁴⁰.

Pour un autre, « lorsqu'au Québec, on permet des accommodements dits raisonnables à certains extrémistes religieux, on brime non seulement les valeurs communes de la société québécoise, mais on envoie également un message de désaveu aux progressistes qui sont quotidiennement confrontés aux intégristes dans le monde musulman »⁴¹. L'idée de « traitements privilégiés » pour des franges fondamentalistes de certaines minorités religieuses est partagée par Michel Vastel : pour lui, certains « arrangements contraires

³⁷ Nathalie Collard, « Du kirpan à la Charia. Accommodements déraisonnables », *La Presse*, 14 mai 2006, p. A13.

³⁸ Joseph Facal, « Oser dire non », *Journal de Montréal*, 17 mai 2006, p. 25.

³⁹ Stéphane Kelly, « Du kirpan à la Charia. Interdire ou... Il ne faut pas miner la cohésion sociale », *La Presse*, Forum, 13 mai 2006, p. A28.

⁴⁰ Nathalie Collard, « Le défi de la diversité », *La Presse*, 24 septembre 2006, p. A16.

⁴¹ Éric Duhaime, « Accommodement : trop de tolérance nuit ! », *Le Soleil*, 4 décembre 2006, p. 19.

aux valeurs de notre nation », tels que les décisions du YMCA, des piscines, du SPVM, montrent qu' « Il n'y a pas de doute que les fondamentalistes musulmans et les Juifs hassidiques, les plus fanatiques dans ces deux religions, ont joui de traitements privilégiés »⁴².

Comme le montrent ces extraits, et plus le débat progressait, de nombreux éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels ont clairement associé les « accommodements » non seulement aux « immigrants », comme si ce mécanisme juridique ne s'appliquait qu'à eux, mais surtout **aux « intégristes »**, frôlant parfois le ton du « complot » : « De plus en plus d'immigrants proviennent de pays où se pratique un intégrisme religieux. Ils exigent alors l'application sur notre territoire des règles de comportement social dictées par leur religion, comme s'ils se trouvaient encore dans leur pays d'origine. (...). Cette notion d'accommodement raisonnable a justement été conçue pour que des groupes d'immigrants, dont le comportement social est dicté par une forme d'intégrisme religieux, puissent se soustraire à nos valeurs communes sur des sujets aussi importants pour la société que l'égalité des sexes, la liberté d'expression, le droit à l'intégrité de sa personne et les droits des enfants »⁴³.

Denise Bombardier ira dans le même sens : « Les exigences des groupes religieux fondamentalistes cesseront lorsque ces derniers auront compris que notre tolérance molle a atteint ses limites ». Parlant au nom des musulmans du Québec et présumant de ce que « la majorité » pense, elle affirme qu'« une grande majorité des musulmans qui ont choisi de vivre parmi nous ne se reconnaissent aucunement dans ces fanatiques religieux », tout en soutenant un peu plus loin que « les musulmans modérés vivant parmi nous sont une minorité silencieuse » vivant sous l'emprise de la peur, mais qui ont le « devoir de se dissocier de ceux qui prétendent parler en leur nom et qui creusent un fossé entre la société québécoise et eux-mêmes »⁴⁴.

Manon Cornellier s'inquiète de cet amalgame, dans le débat qui dérape : « Le plus triste est qu'on confond allègrement accommodements et intégration, immigration et minorités de toutes sortes, religieuses en particulier. Les premières victimes sont les immigrants, qui se voient maintenant visés par tous ces défenseurs de la culture québécoise supposément assiégée. « Remettre les immigrants à leur place » semble être le nouveau mot d'ordre »⁴⁵. Le problème dans ce débat, dira Don Macpherson, n'est pas la religion, mais la religion des autres⁴⁶.

Plusieurs expliquent la confusion qui s'installe dans le débat en mettant en évidence **le manque de balises et de formations des gestionnaires** et des intervenants dans la « gestion de l'égalité » et l'application des chartes⁴⁷. Certaines décisions malheureuses, prises « de bonne foi » sur le terrain et largement médiatisées comme des erreurs de jugement, « trahissent toutes le désarroi d'une société qui ne sait pas sur quel pied danser et qui ne sait pas où tracer la ligne »⁴⁸. Josée Boileau, en commentant la décision de la SAAQ envers les Hassidims, dira : « Au fond, peut-être faut-il imiter Hérouxville, l'hyperbole en moins, mais les principes tout aussi clairs. (...) Comme les écoles ont leur code de vie pour que les élèves respectent un minimum de bienséance (...) il faudrait rappeler le b.a-b.a de la vie entre égaux à tout ce qui occupe un poste de direction

⁴² Michel Vastel, « Quand PLQ et PQ se font accommodants... », *Journal de Montréal*, 10 février 2007, p. 26.

⁴³ Gérard Latulippe, « Libre-Opinion : Accepter l'intolérance : un accommodement raisonnable? », *Le Devoir*, 29 novembre 2006, p. a6.

⁴⁴ Denise Bombardier, « Les minorités silencieuses », *Le Devoir*, 25 novembre 2006, p. c5.

⁴⁵ Manon Cornellier, « Le péril ethnique », *Le Devoir*, 7 février 2007, p. a4.

⁴⁶ Don MacPherson, « Exploiting ethnic tensions », *The Gazette*, 21 novembre 2006, p. A23.

⁴⁷ André Boisclair, « Des balises », Section Forum, *La Presse*, 22 novembre 2006, p. A33.

⁴⁸ Alain Dubuc, « Oui, il faut en parler », *La Presse*, 22 novembre 2006, p. A33.

au Québec »⁴⁹. Deux auteures ont fait leur « enquête » auprès de cinq ministères pour connaître le nombre de cas recensés d'accommodements et les directives existantes pour gérer les demandes. Elles constatent qu'aucun ministère ne pouvait leur répondre et que « les fonctionnaires ne disposent pas de directives quant aux réponses à offrir aux demandes d'accommodements raisonnables », et n'ont aucune formation⁵⁰. Elles proposent « une hiérarchie entre les divers droits » et la création d'une « commission itinérante » pour faire enquête sur la question (ibid.). **Plusieurs souhaitent une réflexion collective**, mais « Par réflexion collective, je ne pense évidemment pas à la sortie de Mario Dumont » (ibid.). Ils étaient nombreux à demander, très tôt, et bien avant Mario Dumont, qu'un débat « large et responsable sur la place de la religion dans la vie publique » se fasse « avant que le débat ne s'envenime »⁵¹.

Les éditorialistes ont donc tous applaudis la création, par le ministre de l'Éducation d'un comité, consultatif sur les pratiques d'accommodements dans les milieux de l'éducation (comité Fleury), en octobre 2006. Josée Boileau félicite le ministre pour le choix de ses membres, estimant que ce comité est « sous de bons auspices » et devrait donner lieu à des « solutions viables »⁵². Ce comité jouera un rôle « crucial », selon *The Gazette*⁵³. Pour Lise Payette, « Il était temps! », expliquant dans son article qu'« il est important que la règle soit la même pour tout le monde », préconisant la laïcité de la sphère publique, car « À trop tirer sur l'élastique, on risque que ça pète »⁵⁴. Le financement public des écoles juives et grecques aurait été le principal élément ayant incité le ministre à mettre sur pied rapidement son comité. : « Chaque semaine qui passe permet de découvrir une nouvelle école clandestine n'enseignant à peu près que la Bible ou la Torah », estime Marco Fortier⁵⁵, qui généralise. Michèle Ouimet dira dans *La Presse*, en s'appuyant sur ses propres impressions : « Les écoles ne savent plus à quel saint se vouer. Elles prennent trop souvent des décisions sans prendre le temps de réfléchir. Elles gèrent cas par cas, sans vision ni balises claires »⁵⁶.

Pourtant, plusieurs éditorialistes et intellectuels ont rappelé au fil des semaines que les accommodements juridiques ne peuvent se faire qu'au cas par cas⁵⁷ et qu'en dehors des très rares cas judiciairisés, il faut « inciter les gens à faire des compromis intelligents »⁵⁸. Le concept d'accommodement raisonnable », avec ses « contraintes excessives », a fait l'objet de ré-explications à répétition par différents experts (Le président de la CDPDJ, Julius Grey, José Woerhling, Marie McAndrew, et bien d'autres), par diverses lettres⁵⁹ et interventions dans différents médias pendant toute l'année 2006-2007. Jean-Claude Leclerc rappelle que « Loin d'être anormale, la « loi des juges » est la seule règle que l'on ait trouvé pour s'arracher à la loi du plus fort et prévenir l'ordre du lynchage »⁶⁰. Yves Boisvert dira : « Mario Dumont voudrait qu'on ait une belle Constitution du Québec, ce qui se conçoit parfaitement, mais essentiellement pour « encadrer » la notion (d'accommodement). Or, « encadrer » ce qui se décide au cas par cas, c'est décider les choses hors contexte. C'est se tromper. C'est contraire à notre tradition juridique et ce n'est pas sage »⁶¹. Pour un

⁴⁹ Josée Boileau, « Les accommodants », *Le Devoir*, 5 février 2007, p. a6.

⁵⁰ Nadja Pollaert et Christine Fréchette, « Ni registre, ni directive au gouvernement », *Le Devoir*, 7 février 2007, p.a7.

⁵¹ Joseph Facal, « Oser dire non », *Journal de Montréal*, 17 mai 2006, p. 25.

⁵² Josée Boileau, « Bons auspices », *Le Devoir*, 12 octobre 2006, p. A-6.

⁵³ Editorial, « Committee's task is difficult but crucial », *The Gazette*, 12 octobre 2006, p. A22.

⁵⁴ Lise Payette, « Accommodements raisonnables? », *Journal de Montréal*, 16 octobre 2006, p. 28.

⁵⁵ Marco Fortier, « Une patate chaude bien épicée », *Journal de Montréal*, 3 novembre 2006, p. 19.

⁵⁶ Michèle Ouimet, « Pot-pourri multiculturel », *La Presse*, 14 octobre 2006, p. A7.

⁵⁷ Jean-Robert Sansfaçon, « Jusqu'où, l'accommodement ? », *Le Devoir*, 21 novembre 2006, p. a6.

⁵⁸ Yves Boisvert, « La sagesse de l'accommodement raisonnable », *La Presse*, 22 novembre 2006, p. A7.

⁵⁹ Myriam Jézéquel, « Accommodements : le fond du problème? », *Le Devoir*, 16 janvier 2007, p. a7; Puerre Antil, « Quel accommodement raisonnable? », *Le Devoir*, 11 décembre 2006, p. a7.

⁶⁰ Jean-Claude Leclerc, « Un principe bien pour soi, mais pas pour les autres », *Le Devoir*, 22 janvier 2007, p. b6.

⁶¹ Yves Boisvert, L'accommodement...c'est aussi la loi », *La Presse*, 19 janvier 2007, p. A5.

intellectuel, il est étonnant de s'opposer à l'idée de négociation que comporte « l'accommodement raisonnable » puisque le « Québec vit depuis toujours sous le régime des accommodements »⁶².

En raison de la **campagne électorale**, les éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels évaluent les « compétences » des politiciens à l'aulne des événements et « faits divers » fabriqués en « nouvelles » par les médias. André Boisclair est surtout couvert lorsqu'il veut « dépoussiérer la Charte » ou lorsqu'il soulève la question de la place du crucifix à l'Assemblée nationale, mais il est largement critiqué pour son « absence » dans le débat sur les accommodements⁶³. Certains sont d'accord avec lui pour dire qu'il faut enlever ce symbole religieux à valeur patrimoniale⁶⁴, mais d'autres critiquent Boisclair d'avoir soulevé cette question à la veille d'une campagne électorale⁶⁵ puisque « les minorités religieuses au Québec n'ont pas demandé le retrait de ce crucifix » et plusieurs parlementaires « se sont opposés à son retrait »⁶⁶. Un chroniqueur de *The Gazette* croit qu'il faut le laisser en place⁶⁷.

Mais c'est le populisme de Mario Dumont, largement critiqué par plusieurs éditorialistes ou chroniqueurs - mais applaudit par d'autres - qui occupe le devant de la scène, en obligeant les autres politiciens à réagir, souvent sur la défensive⁶⁸. Pierre Foglia parle de :

« Populisme absolument. Qui aurait parlé du congrès de l'ADQ si les adéquistes s'en étaient tenus à redéfinir un programme déjà plus moins contenu dans celui du Parti libéral ? Il fallait à Mario un *stunt*, comme on dit en publicité. Sa dernière chance avant de passer à la trappe. Attirer l'attention. Oser s'aventurer dans le marais du multiculturalisme. Bingo. Les accommodements raisonnables »⁶⁹.

Lise Payette dira que « C'est ce qu'il fallait absolument éviter. Que ce soit Mario Dumont qui prenne la Pole position dans le débat (...) et qu'il entraîne derrière lui tout ce qui pense à droite dans notre société »⁷⁰. Don MacPherson estime que Dumont parle pour les gens qui croient que le Québec change trop, trop vite (ibid.). Michel C. Auger soutient que Mario Dumont a « joué avec des tensions larvées (...) tenté d'exacerbé les peurs, plutôt que de calmer le jeu, ce qui est le contraire de ce que doit faire un homme d'État »⁷¹. Il rappelle que :

« les derniers exemples qui ont frappé les esprits sur cette question n'étaient pas des décisions des tribunaux qui feront jurisprudence, mais des décisions individuelles, prises de bonne foi. Mais elles étaient contraires à nos principes et auraient fini par créer des problèmes plutôt que de les régler [il cite en exemple les cours prénataux et le SPVM]. Mais on parle ici d'erreurs. Ce que M. Dumont a fait, délibérément et dans l'unique but de se faire du capital politique, c'est de présenter ces erreurs comme des politiques établies et il a ensuite monté d'un cran, en présentant tout cela comme autant de menaces à l'identité québécoise » (ibid.).

Pour lui, Mario Dumont et Jean Allaire font « peur au monde en assimilant tout » à l'intégrisme et aux « immigrants qui essaient de nous imposer leur façon de vivre », comme ils l'ont affirmé lors du congrès de

⁶² Dany Laferrière, « Une société au bord de la crise de nerfs », *La Presse*, 22 novembre 2006, Arts et spectacles, 15.

⁶³ Don MacPherson, « Boisclair might have to take tougher stand on « reasonable accomodation » », *The Gazette*, 3 février 2007, p. B7.

⁶⁴ Jacques Rouillard, « Le crucifix de l'Assemblée nationale », *Le Devoir*, 27 janvier 2007, p. b5. ; Jean-Pierre Proulx, « La place du crucifix est ailleurs », *Le Devoir*, 2 février 2007, p. a9.

⁶⁵ Michel David, « Le crucifix », *Le Devoir*, 23 janvier 2006, p. a3.

⁶⁶ Luciano Dorotea, « Le crucifix remisé? », Forum, *La Presse*, 26 janvier 2007, p. A15.

⁶⁷ Henry Aubin, « Crucifixes are a legitimate symbol of Quebec's history », *The Gazette*, 23 janvier 2007, p. A23.

⁶⁸ Don MacPherson, « Exploiting ethnic tensions », *The Gazette*, 21 novembre 2006, p. A23.

⁶⁹ Pierre Foglia, « Accommodements », *La Presse*, 21 novembre 2006, p. A5.

⁷⁰ Lise Payette, « Un débat mal parti », *Journal de Montréal*, 20 novembre 2006, p. 26.

⁷¹ Michel C. Auger, « Dérapiage déraisonnable », *Le Soleil*, 20 novembre 2006, p. 7.

l'ADQ en novembre 2006. C'est le meilleur moyen de miner nos instruments démocratiques, comme la Charte, selon lui. Michel C. Auger en appelle aussi à un débat ouvert sur la liberté de religion et l'accommodement raisonnable, afin « que certaines choses soient mieux comprises et ainsi éviter les erreurs » (ibid.). Une lettre d'opinion d'André Boisclair, publiée dans *Le Soleil*, ira dans le même sens⁷². Pour René Boudreault, négociateur en matière autochtone : « L'ADQ populiste drague à grands coups de filet dans ces eaux troubles et dans la mare des mentalités d'Hérouxville de ce pays »⁷³.

Pour Vincent Marissal, « Mario Dumont a raison, du moins sur la forme : la recherche des accommodements raisonnables tourne parfois au déraisonnable au Québec. Mais ce n'est pas parce qu'on a raison sur la forme que l'on peut dire n'importe quoi sur le fond. Les leaders politiques (...) ont le devoir de résister à la tentation du populisme, celle justement, qui permet de déformer les faits, d'exacerber les problèmes et de dire n'importe quoi sur le fond »⁷⁴.

Selon Michel Venne : « Déjà, aux élections de 2003, il flirtait avec le populisme simpliste des appels à la majorité silencieuse, en prétendant parler en son nom sur les questions fiscales et de politiques publiques. Aujourd'hui que son parti est en déclin dans l'opinion, son désespoir va-t-il le conduire à inventer des dangers où il n'y en a pas ? Va-t-il présenter les minorités comme des ennemies de la société québécoise pour gagner quelques votes auprès d'une frange craintive et mal informée de l'électorat ? »⁷⁵. Selon lui, « La culture québécoise n'est pas menacée par les activités minoritaires. L'ordre public non plus. De façon générale, la loi est respectée » (ibid.).

Yves Boisvert s'énerve : « Là, ça commence à faire, cette hystérie autour de l'accommodement raisonnable. Il n'y a pas de « dérive » autour de cette notion, il n'y a qu'un immense malentendu, bientôt entretenu par quelques politiques, Mario Dumont en tête. Répétons-le : l'accommodement n'est pas un machin inventé pour faire plaisir aux intégristes. C'est une obligation qui pèse notamment sur les employeurs et les pouvoirs publics »⁷⁶, etc.

André Pratte va dans le même sens, après la création de la Commission Bouchard-Taylor : « Les vraies motivations de Mario Dumont (...) sont apparues au grand jour cette semaine. Le chef de l'ADQ ne cherche pas à encourager un débat de fond sur les frictions produites par les revendications de minorités religieuses. Il veut attiser les inquiétudes des Québécois de souche à des fins partisanses »⁷⁷, ce qui explique pourquoi il a dénigré la création de cette commission. Dans un autre éditorial, Pratte souligne que « maintenant que le gouvernement a pris des mesures appropriées », Mario Dumont « doit expliquer en quoi les solutions qu'il met de l'avant donneraient de meilleurs résultats »⁷⁸. Son idée de Constitution québécoise est largement mise en doute.

Certains sont, au contraire, assez d'accord avec Mario Dumont. Richard Martineau affirme :

« Je sais que Mario Dumont n'est pas très populaire auprès de notre belle élite de gauche, mais j'ai beau lire et relire ce que le chef de l'ADQ a dit sur les accommodements raisonnables la semaine dernière, je

⁷² André Boisclair, « Nous diviser entre « nous » et « eux » », *Le Soleil*, 22 novembre 2006, p. 27.

⁷³ René Boudreault, « Quelle caricature, d'un point de vue autochtone... », *Le Devoir*, 7 février 2007, p. A7.

⁷⁴ Vincent Marissal, « La tentation du populisme », *La Presse*, 21 novembre 2006, p. A7.

⁷⁵ Michel Venne, « Dumont dérape », *Le Devoir*, 20 novembre 2006, p. A-7.

⁷⁶ Yves Boisvert, L'accommodement...c'est aussi la loi », *La Presse*, 19 janvier 2007, p. A5.

⁷⁷ André Pratte, « Ce qu'il fallait », *La Presse*, 10 février 2007, p. PLUS5.

⁷⁸ André Pratte, « Une solution déraisonnable », *La Presse*, 23 février 2007, p. A18.

ne vois rien d'intolérant ou de dangereux dans ses propos. Il s'est tout simplement tenu debout. Et si c'est ça être intolérant, eh bien soit! Je suis intolérant. Et je m'assume »⁷⁹.

De même, Joseph Facal croit que les propos de Mario Dumont sont tout à fait légitimes :

« Si la suite des choses est bien gérée, Mario Dumont aura peut-être rendu un fier service au peuple québécois. Qu'a dit Mario Dumont au juste ? Que la société québécoise, sans être parfaite, est accueillante et généreuse, et qu'elle n'a pas de leçons de morale à recevoir de quiconque. Que la majorité, qui ouvre ses bras aux étrangers ou qui accepte que des communautés établies ici depuis longtemps puissent préserver certaines coutumes ancestrales, a parfaitement le droit d'affirmer ses valeurs sans se sentir coupable. Il a aussi noté que des revendications faites par des groupes religieux étaient totalement déraisonnables, et qu'il faudrait un débat public avant que la frustration grandissante que l'on sent ne se transforme en ressentiment durable. Sur tous les points, Mario Dumont a entièrement raison. Là où il a erré, c'est seulement en alimentant la confusion, qui existe déjà dans l'esprit de beaucoup de gens, entre certaines demandes complètement loufoques [il cite le YMCA] (...) et la notion juridique d'accommodement raisonnable... »⁸⁰.

Pour Facal, la « vérité, c'est que l'intégrisme religieux progresse au Québec » (ibid.), une « inquiétante progression des intégrismes religieux dans la sphère publique »⁸¹. Dans les chroniques suivantes, il recommande aux souverainistes de remettre « au centre de leur combat les raisons historiques de vouloir la souveraineté » en retrouvant des points de repères pour définir la nation québécoise⁸².

Pour Michel Vastel, « Mario Dumont avait raison », comme le titre son article. « Oui, l'affaïssement du leadership politique encourageait la provocation de minorités de plus en plus marginales. La majorité québécoise- les « pure laine » comme les « autres »- se sentait abandonnée par ses chefs »⁸³.

Denise Bombardier estime aussi que « Mario Dumont n'est pas Le Pen... [Il] est le premier homme politique à en parler publiquement sans utiliser la langue de bois. Sous couvert de confidentialité, des politiciens d'autres partis lui donnent raison (...) [Ces derniers] doivent tenir compte de l'exacerbation actuelle d'une majorité d'honnêtes gens qui ne sont ni des fascistes ni des racistes mais qui se sentent bousculés dans leurs convictions profondes»⁸⁴.

Pour un intellectuel très nationaliste qui prend position contre les accommodements raisonnables, « Comme dans le cas de Saint-Léonard, c'est le peuple qui, récemment, a remis la défense de l'identité à l'ordre du jour, obligeant, encore, les politiciens à réagir (...). La position de Mario Dumont sur les accommodements « déraisonnables », très modérée et pleine de bon sens, a fait de lui et de son parti le véritable défenseur de l'identité québécoise »⁸⁵. Pour cet auteur, « (...) le régime constitutionnel imposé au Québec en 1982 privilégie les individus aux communautés nationales précisément parce qu'une de ses finalités les plus claires est de combattre l'affirmation du Québec en tant que nation » (ibid.).

⁷⁹ Richard Martineau, « Les gants blancs », *Journal de Montréal*, 22 novembre 2006, p. 6.

⁸⁰ Joseph Facal, « Qui sommes-nous? (1) », *Journal de Montréal*, 22 novembre 2006, p. 28.

⁸¹ Joseph Facal, « Bilan 2006 », *Journal de Montréal*, 20 décembre 2006, p. 24.

⁸² Joseph Facal, « Qui sommes-nous? (2) », *Journal de Montréal*, 29 novembre 2006, p. 22 ; Joseph Facal, « Qui sommes-nous? (3) », *Journal de Montréal*, 6 décembre 2006, p. 28.

⁸³ Michel Vastel, « Mario Dumont avait raison », *Journal de Montréal*, 20 janvier 2007, p. 26.

⁸⁴ Denise Bombardier, « Les minorités silencieuses », *Le Devoir*, 25 novembre 2006, p. c5.

⁸⁵ Éric Bédard, « Le PQ et les accommodements raisonnables. La colère bleue des nationalistes », *Le Devoir*, section Idées, 26 avril 2007, p. a7.

D'autres estiment aussi que Mario Dumont « a raison de réclamer un débat de fond autour de la notion d'accommodements raisonnables pour des motifs religieux. On pourrait préciser : un débat encadré. (...) Au cours des derniers jours, on a reproché à Mario Dumont son opportunisme politique. On devrait plutôt se demander comment il se fait qu'il est le seul à mettre sur la table, quoique maladroitement, ce sujet qui monopolise pourtant l'actualité depuis plusieurs semaines »⁸⁶. Cette éditorialiste dira que le débat a été laissé aux juristes et professeurs d'université et se demande où sont les autres acteurs de la société civile, pointant les groupes féministes, les autres partis politiques, les articles engagés....Richard Martineau aussi se demande « Où sont les femmes? » dans ce débat⁸⁷.

Nathalie Collard soutient qu'une **commission d'étude** semble être l'outil tout désigné. Ce que répétera Louis Bernard le 6 février 2007 : « vite une commission d'enquête (...) d'étude et de recherche », afin de voir clair dans ces accommodements « disparates couvrant plusieurs secteurs différents » et de contrer « l'absence de principes directeurs pouvant servir de balises dans la définition des accommodements qui sont souhaitables et de ceux qui ne le sont pas »⁸⁸. Le lendemain, André Pratte soulignera que « la proposition la plus sensée relative au débat sur les accommodements raisonnables est venue hier de l'ancien haut fonctionnaire et ex-candidat à la direction du Parti québécois, Louis Bernard »⁸⁹. Le lendemain, le Premier ministre créera la Commission Bouchard-Taylor, qui a été fort bien reçue par tous les éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels : Il a « fait ce qu'il fallait »⁹⁰; « Sage réponse à un débat qui ne doit plus dérapage », bien qu'un peu tardive⁹¹ ; « Enfin! Le premier ministre Jean Charest s'est finalement décidé à bouger.... », après l'épisode d'Hérouxville, « une manifestation de racisme ordinaire, où se sont exprimés les deux ingrédients de base qui nourrissent l'intolérance : la peur et l'ignorance »⁹². Denise Bombardier estime que « La raison éclairera enfin le débat », après un « déferlement d'opinion plus ou moins délirantes, l'expression des préjugés nourris à l'auge de l'ignorance et de la peur (...) »⁹³. Elle affirme dans cet article que les intellectuels ont été absents du débat. Pierre Foglia se fera toutefois critique, s'interrogeant sur ce que « changera cette commission » au multiculturalisme canadien⁹⁴. D'autres critiqueront l'absence d'une femme comme commissaire⁹⁵.

Les médias sont très critiqués par les éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels pour avoir alimenté le débat dans la mauvaise direction, suscité des dérapages et créé de la confusion. Josée Legault dira, dans *The Gazette* : « I'm tired of media-generated « controverses » », mentionnant que les controverses alimentées et fabriquées par les médias ne constituent pas des débats publics⁹⁶. Josée Boileau parle de la « saga des accommodements » comme d'une « toile de Pénélope retissée chaque jour dans les médias »⁹⁷. Jean-Claude Leclerc, dans un article au *Devoir*, se demande si les médias « ont exagéré », notamment après la publication du sondage du *Journal de Montréal* :

⁸⁶ Nathalie Collard, « Une réflexion s'impose », *La Presse*, 21 novembre 2006, p. A22.

⁸⁷ Richard Martineau, « Où sont les femmes ? », *Journal de Montréal*, 20 novembre 2006, p. 6.

⁸⁸ Louis Bernard, « Vite une commission d'enquête », *La Presse*, Forum, 6 février, p. A23.

⁸⁹ André Pratte, « La parole aux Québécois », *La Presse*, 7 février 2007, p. A28.

⁹⁰ André Pratte, « Ce qu'il fallait », *La Presse*, 10 février 2007, p. PLUS5.

⁹¹ Josée Boileau, « Sage réponse », *Le Devoir*, 9 février 2007, p. a8.

⁹² Alain Dubuc, « Mieux vaut tard que jamais », Forum, *La Presse*, 11 février 2007, p. A13.

⁹³ Denise Bombardier, « Profession : réfléchir », *Le Devoir*, 10 février 2007, p. c5.

⁹⁴ Pierre Foglia, « C'est ça, le Canada », *La Presse*, 10 février 2007, p. A5.

⁹⁵ Janet Bagnall, « Why are there no women on "reasonable accommodation" panel? », *The Gazette*, 16 février 2007, p. A19.

⁹⁶ Josée Legault, « I'm tired of media-generated « controverses » », *The Gazette*, 19 janvier 2007, p. A21.

⁹⁷ Josée Boileau, « Les accommodants », *Le Devoir*, 5 février 2007, p. a6.

« ... des chaînes médiatiques seraient rendues, au Québec, à exploiter les peurs religieuses et les rancœurs nationales. Au mépris, bien entendu, des règles d'éthique. (...) Les médias francophones du Québec étant en situation de concurrence entre eux, les critiques qu'ils s'adressent mutuellement, qu'elles soient fondées ou non, manquent quelque peu de crédibilité »⁹⁸.

Il cite plusieurs chercheurs spécialisés sur les médias qui estiment, tous, que la « psychose publique » a été créée par les médias et qu'il s'agit d'une pure fabrication des médias, « les seuls qui ont mis cet enjeu sur la table »⁹⁹.

Trois éditoriaux et chroniques de *La Presse* vont critiquer le sondage du *Journal de Montréal* sur le racisme, perçu comme une stratégie médiatique. Nathalie Collard critique particulièrement « le moment choisi pour sonder les Québécois, soit durant le temps des fêtes, alors que l'irritabilité des accommodements raisonnables était à son sommet », tout comme « le choix des mots » et l'absence de définition du mot racisme dans ce sondage, ce qui donne lieu à des résultats impressionnistes. Elle s'en prend aux « chiffres qui frappent l'imaginaire »¹⁰⁰. Ses collègues iront dans le même sens, parlant d'un « sondage irresponsable » et « d'incompétence »¹⁰¹.

Pour sa part, *The Gazette* écrit que les Québécois ne sont pas plus racistes que les autres groupes¹⁰² et met en évidence les problèmes méthodologiques et les impacts divisifs que ce sondage peut avoir¹⁰³. Des résultats « déconcertants », notamment sur les Juifs (19% aurait une opinion négative à l'égard des francophones alors que 36% des francophones auraient une opinion négative des Juifs): « The paper explained the Jews attitude by saying Jews are more withdrawn. Then, the paper offered the same reason – the Jews are withdrawn - to explain francophones' negative attitude toward Jews. In other words, it is the Jews' own fault that more than one-third of Quebecers are racist toward them ». Ces résultats indiquent aussi que les Québécois refusent aux minorités ce qu'ils demandent au « Rest of Canada », selon Jack Jedwab¹⁰⁴.

Manon Cornellier au *Devoir* compare la couverture du sondage du *Journal de Montréal* avec celle de la chaîne de journaux Sun, qui a fait un sondage semblable auprès des Canadiens mais avec une couverture et un choix éditorial moins « tonitruants »¹⁰⁵. Josée Boileau du *Devoir* va aussi être extrêmement critique :

« Maintenant que la semaine de « L'accommodement raisonnable » tire à sa fin, que la bête médiatique, à la puissance décuplée par la convergence, a été bien nourrie, qu'on a envoyé toutes sortes de messages contradictoires grâce à un sondage qui prêtait flanc à la critique et qu'on a autant sombré dans les clichés que tenté d'éclaircir les enjeux, que fait-on ? ».

Elle estime que « la grande erreur serait de s'arrêter aux conflits religieux » en publiant que « les immigrants ont des problèmes plus terre à terre : trouver un logement, un emploi... ». Elle rappelle que le gouvernement Charest a promis une politique de lutte contre le racisme et la discrimination tout en « sabrant les budgets

⁹⁸ Jean-Claude Leclerc, « Les médias ont-ils exagéré? », *Le Devoir*, 5 février 2006, p. b6.

⁹⁹ Jean-Claude Leclerc, « Les médias ont-ils exagéré? », *Le Devoir*, 5 février 2006, p. b6.

¹⁰⁰ Nathalie Collard, « Les gros mots », *La Presse*, 17 janvier 2006, p.; A20.

¹⁰¹ Lysiane Gagnon, « Un sondage irresponsable », *La Presse*, 18 janvier 2007, p. A23.

¹⁰² Éditorial, « Quebecers racist? Nonsense », *The Gazette*, 16 janvier 2007, p. A20.

¹⁰³ Hubert Bauch, « Quebecers racist? Poll didn't tell story », *The Gazette*, 21 janvier 2007, p. A13. James Mennie, « Poll would be useful if it could shake smugness », *The Gazette*, 17 janvier 2007, p. A6.

¹⁰⁴ Jack Jedwab, « What counts in poll are the questions and how they are interpreted », *The Gazette*, 20 janvier 2007, p. B7.

¹⁰⁵ Manon Cornellier, « Le racisme en spectacle », *Le Devoir*, 20 janvier 2007, p. b4.

destinés à la francisation des immigrants ». Il devrait se préoccuper des outils d'intégration des immigrants et des capacités de la Commission des droits de pouvoir remplir sa mission....¹⁰⁶.

Jean-Marc Léger, de Léger Marketing, défendra la méthodologie de son sondage dans les pages de *La Presse* en parlant de « guerre de médias »¹⁰⁷. Les éditorialistes et chroniqueurs du *Journal de Montréal* vont aussi défendre le sondage : Richard Martineau va dénoncer le « Tsunami de merde » servi au sondage par *La Presse*, soutenant qu'il faut « traiter d'un sujet quand ça se passe »¹⁰⁸, qu'il existe des réflexes racistes dans la population québécoise¹⁰⁹, que le « sondage ne portait pas sur le racisme mais sur la perception que nous avons de nous et des autres »¹¹⁰. Il recense dans cet article tous les médias qui, en France ou aux États-Unis, ont commandé ou effectué récemment des sondages dans lesquels ils demandaient aux répondants s'ils se considéraient racistes. Selon lui, les résultats du sondage montrent que les répondants des communautés culturelles disent aux « Québécois » :

« Cessez de marcher sur la pointe des pieds, cessez de vouloir être aimé à tout prix, regardez-nous dans les yeux, soyez fier de ce que vous êtes et des valeurs pour lesquelles vous vous êtes battu. On ne peut être plus clair : 74% des membres des communautés culturelles croient que les immigrants devraient respecter les lois et les règlements du Québec, même si cela va à l'encontre de certaines croyances religieuses. Maintenant que le chat est sorti du sac, maintenant que l'on sait de quel côté le vent souffle, les politiciens qui ne vont jamais aux toilettes sans d'abord consulter un sondage sur la question vont peut-être mettre leurs culottes et se prononcer haut et fort sur la question des accommodements raisonnables »¹¹¹.

Dans *Le Devoir* du 26 février 2007, des femmes issues de l'immigration constatent la « grande méconnaissance de nos réalités » au Québec, qui s'est exprimée « par le biais des médias, laissant entendre que nous apportions avec nous (...) des valeurs culturelles rétrogrades, opposées aux valeurs occidentales ». Elles parlent de « saturation médiatique d'un traitement erroné de la notion d'accommodement raisonnable et que cette campagne est imprégnée de préjugés racistes ». Pour elles, c'est d'abord et avant tout « cette campagne médiatique, conjuguée à un mutisme de l'État, (qui) a encouragé une polarisation, une méfiance et des divisions... ». Par ailleurs, elles se positionnent contre les accommodements raisonnables :

«...les arrangements et les accommodements raisonnables, contraires au principes d'égalité entre les sexes, réalisés par certaines institutions québécoises avec des éléments intégristes ou non issus de minorités religieuses, ne sont pas représentatifs de l'ensemble des communautés culturelles et religieuses concernées et des femmes qui en font partie. Les généralisations effectuées par ces institutions et par les médias témoignent d'un relativisme culturel et de préjugés importants à l'égard des communautés ethnoculturelles et racisées »¹¹².

En avril 2007, Rima Elkouri commente le sondage de *L'Actualité* « Qui nous sommes », affirmant qu'elle en a soupé de ce « syndrome Hérouxville, cette fracture causée par un faux diagnostic qu'on hurle sur toutes les tribunes ». Le sondage de *L'Actualité* montre que « 55% des Québécois pensent qu'on ne devrait acquiescer à aucune demande à caractère religieux d'immigrés (...) Même si ça dérange personne, c'est non! »¹¹³.

¹⁰⁶ Josée Boileau, « La suite », *Le Devoir*, 19 janvier 2007, p. a8.

¹⁰⁷ Jean-Marc Léger « Une guerre de médias », *La Presse* 18 janvier 2007, p. A21.

¹⁰⁸ Richard Martineau, « Tsunami de merde », *Journal de Montréal*, 19 janvier 2007, p. 6.

¹⁰⁹ Richard Martineau, « Racistes, nous? », *Journal de Montréal*, 15 janvier 2007, p. 6.

¹¹⁰ Richard Martineau, « Tsunami de merde », *Journal de Montréal*, 19 janvier 2007, p. 6.

¹¹¹ Richard Martineau, « Plus catholique que le pape », *Journal de Montréal*, 18 janvier 2007, p. 4.

¹¹² Collectif d'auteurs. « Libre opinion : Immigrantes : ni aliénées ni soumises », *Le Devoir*, 26 février 2007, p. A6.

¹¹³ Rima Elkouri, « Hérouxville, sors de ce corps », *La Presse*, 14 avril 2007, p. A12.

Jacques Godbout aussi, qui avait entraîné le débat au début de 2006 sur le « déclin » de l'identité québécoise, s'en prend aux **médias** en avril 2007 :

« En discutant du port du fichu, de vitres givrées, de lard servi ou non dans les cabanes à sucre (...) nous nous laissons distraire par des provocations. Ces provocations viennent de deux sources, *du prosélytisme religieux d'une part, et des médias d'autre part*, pour qui la question des accommodements raisonnables est un sujet grand public. Or, nous savons tous que ces « accommodements raisonnables » se présentent comme des solutions légales aux difficultés vécues par des individus dans leur intégration sociale (...) Si le terme « accommodements raisonnables » est devenu synonyme de « dérapages culturels », c'est par un phénomène de communication de masse ». (...) Le multiculturalisme canadien, ou québécois, est une politique naïve et généreuse qui est devenue, par un effet pervers, discriminatoire. (...) Nous sommes les jouets de provocations systématiques auxquelles les **médias** donnent des échos bruyants. Des religieux prosélytes veulent se présenter en victimes ou en martyrs, nous serions de faibles démocrates si nous acceptions d'entrer dans ce jeu. Il faut peut-être remettre en question certaines formulations des chartes des droits (...) car elles encouragent visiblement la confusion plutôt que la tolérance »¹¹⁴.

Il défend la **laïcité** de la sphère publique, et même l'adoption d'une charte de la laïcité, comme plusieurs autres¹¹⁵ à l'instar de l'ancien ministre Bégin¹¹⁶. À cet égard, Mario Roy, dans un article publié dans *Le Soleil*, conclut sa série de trois éditoriaux en proposant un :

« mode d'emploi judicieux (qui) édicterait probablement la nécessité de : pratiquer une tolérance totale à l'endroit de la foi vécue dans la sphère privée (...); établir un contrat social clair stipulant que l'espace public est neutre (...); s'assurer que l'école publique dispense, en matière de morale et de connaissance des religions, un enseignement dénué de propagande ; lutter contre toute initiative religieuse visant l'obtention de pouvoirs judiciaires ou quasi-judiciaires (...); contrer par l'information, l'influence des lobbies religieux auprès des pouvoirs exécutif, législatif et médiatique (...) »¹¹⁷.

Franco Nuovo a écrit plusieurs articles pour défendre la laïcité et a répété à plusieurs reprises que la multiplication de « cas d'exception » devait cesser rapidement, sans qu'il ne distingue lui-même les cas d'accommodements et les décisions qui n'en étaient pas. Il a, involontairement, orienté ses lecteurs à interpréter la situation comme une « dérive » sur un ton alarmiste, à l'instar de plusieurs autres éditorialistes ou chroniqueurs :

« Combien de fois faudra-t-il répéter que cette dérive causée par une trop bonne volonté ou la peur de déplaire ou de mal paraître et une illusoire tolérance va finir par créer un raz-de-marée qui ravagera tout sur son passage? (..) Parce qu'arrivera inévitablement le moment où la prolifération des cas d'exception donnera l'impression à la majorité des Québécois qui se plie volontiers aux règles d'être le dindon de la farce, de faire les frais de cette réorganisation sociale, de ne plus se sentir chez elle. Attention, danger! »¹¹⁸. Il répètera la même chose, dans les mêmes termes, dans sa chronique du 8 septembre 2006¹¹⁹.

¹¹⁴ Jacques Godbout, « Le multiculturalisme est une politique généreuse devenue discriminatoire », *Le Devoir*, 3 avril 2007, p. a7.

¹¹⁵ Pierre Graveline, « L'intégrisme à nos portes », *La Presse*, 21 novembre 2006, p. A23. ; Franco Nuovo, « Attention, danger! », *Journal de Montréal*, 25 mars 2006, p. 6.

¹¹⁶ Paul Bégin, « Accommodements raisonnables? Non, cafouillage sociétaux! », *Le Devoir*, 29 janvier 2007, p. a7 ; Paul Bégin, « Leadership politique recherché », *Le Devoir*, 30 janvier 2007, p. a7.

¹¹⁷ Mario Roy, « La foi moderne », *Le Soleil*, 11 mars 2006, p. A35.

¹¹⁸ Franco Nuovo « Bon, v'là la piscine », *Journal de Montréal*, 11 mai 2006, p.6.

¹¹⁹ Franco Nuovo, « Au nom d'un dieu », *Journal de Montréal*, 8 septembre 2006, p. 6.

Franco Nuovo¹²⁰, comme Joseph Facal, inquiets tous les deux de la multiplication des cas d'exceptions, estiment que les immigrants doivent renoncer à une partie de leurs cultures d'origine pour vivre « dans une société occidentale ». C'est un « contrat social équitable entre l'immigrant et ceux qui l'accueillent »¹²¹. Commentant l'histoire de l'école juive hassidique qui n'enseigne « que l'étude du talmud », Franco Nuovo affirme : « Il y a péril si chaque arrivant se campe dans sa culture, ses croyances et sa religion (...). Il faut refuser les ghettos religieux... » pour favoriser l'intégration¹²². On dénote une certaine confusion entre les immigrants et les communautés d'implantation ancienne dans leur article.

Richard Martineau ira plus loin en citant un extrait d'un manuel donné aux immigrants par le gouvernement canadien, intitulé « *Comment devenir citoyen canadien* », dans lequel on peut y lire qu'au Canada, « Il n'y a pas de culture officielle. Vous êtes donc libre de vivre selon vos propres coutumes ». Il fait le parallèle avec un texte sur les musulmans en Grande-Bretagne qui mentionne que, selon l'auteure du rapport :

« l'émergence d'une identité musulmane forte en Grande-Bretagne est, en partie, le résultat des politiques multiculturelles mises en place dans les années 80, qui ont mis l'accent sur la différence au détriment d'une identité nationale partagée et ont divisé les gens selon des lignes de partage ethniques, religieuses et culturelles ».

Il conclut en disant : « S'en va-t-on tout droit dans le mur, selon vous ? Comment peut-on croire qu'on va réussir à intégrer les nouveaux arrivants si on leur dit qu'ici, il n'y a pas de culture commune et que chacun est libre de vivre selon ses propres coutumes ? C'est bien beau, rire de la Charte d'Hérouxville. Mais ce que dit le Canada n'est guère plus intelligent »¹²³.

Dans des chroniques subséquentes, il parle de la difficulté d'immigrer¹²⁴, ou dresse le parcours difficile d'immigrants non « intégristes » qui ont connu des situations de racisme et de harcèlement au Québec, mais qui pourtant, ne désirent que « mener une vie normale. Dans le respect des valeurs de la société québécoise »¹²⁵.

Les mécanismes du discours

Le tableau 8 ci-après montre que nous avons identifié la présence de mécanismes « racisants » dans seulement 9% du corpus d'éditoriaux, de chroniques et de lettres d'intellectuels inclus dans le « débat général » sur lesdits accommodements raisonnables. Ces « dérapages » ont surtout eu lieu dans les pages de *La Presse* (8 articles sur 15).

¹²⁰ Franco Nuovo, « Langue maternelle », *Journal de Montréal*, 10 mai 2006, p. 6 ; Franco Nuovo « Bon, v'là la piscine », *Journal de Montréal*, 11 mai 2006, p.6.

¹²¹ Joseph Facal, « Oser dire non », *Journal de Montréal*, 17 mai 2006, p. 25.

¹²² Franco Nuovo, « Au nom d'un dieu », *Journal de Montréal*, 8 septembre 2006, p. 6.

¹²³ Richard Martineau, « Bienvenue au Canada », *Journal de Montréal*, 2 février 2007, p. 6.

¹²⁴ Richard Martineau, « Repartir à zéro », *Journal de Montréal*, 11 janvier 2007, p. 6.

¹²⁵ Richard Martineau, « Dommage collatéral », *Journal de Montréal*, 6 avril 2007, p. 6.

Tableau 8. Présence de mécanismes racisants dans les éditoriaux, chroniques ou lettres d'intellectuels sur le « débat général » relatif aux accommodements raisonnables (2006-2007)

	Oui	% *	Non	%	Total	%
Journal de Mtl	2 (6%)**	13%	33 (94%)	22%	35	21%
The Gazette	-	-	19 (100%)	13%	19	12%
La Presse	8 (17%)	53%	39 (83%)	26%	47	29%
Devoir	5 (11%)	33%	41 (89%)	28%	46	28%
Soleil	-	-	17 (100%)	11%	17	10%
TOTAL	15	9%	149	91%	164	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles de cette catégorie utilisant ces mécanismes. Donc, le Journal de Montréal a publié 13 % des textes contenant des mécanismes racisants, La Presse, 53 %, etc.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Nous avons noté la présence de la *généralisation* chez certains éditorialistes, chroniqueurs ou intellectuels, lorsqu'ils associent toutes les demandes d'aménagements (qui, dans la majorité des cas, n'avaient rien à voir avec des accommodements raisonnables) à des minorités intégristes, traditionalistes ou aux pratiques religieuses orthodoxes. Sur le ton frôlant parfois la *diabolisation* et l'idée d'un complot fomenté par des intégristes aux sombres desseins, certains ont associé « accommodements » avec fondamentalisme ou intégrisme. Un éditeur dans *La Presse* estime que :

« (...) plus une semaine ne se passe sans que se manifestent- sous le couvert d'une pseudo philosophie dite « d'accommodements raisonnables » qui camoufle sous les bons sentiments notre lâche absence de volonté collective à imposer nos valeurs démocratiques - les inquiétants dérapages des intégristes de tous acabits : les uns soustraient leurs enfants à la Loi sur l'instruction publique pour les endoctriner dans des écoles sectaires, les autres réclament de porter leurs symboles et leurs costumes religieux à l'école, de disposer de locaux réservés à leurs prières, de recevoir une éducation « créationniste »; les uns refusent d'être en contact avec des femmes policières (...) »¹²⁶ [et il multiplie les exemples].

L'éditeur se demande, avec *catastrophisme* :

« Que réclamera-t-on demain ? (...) Des wagons de métro, des salles de cinéma, des installations sportives pour les femmes musulmanes, d'autres pour les juifs hassidiques ? En somme l'instauration d'un véritable apartheid religieux au Québec?! La très vaste majorité des femmes et des hommes au Québec, qu'ils soient croyants ou incroyants et peu importe leur confessionnalité, ne désire pas, j'en ai la conviction, devenir les otages de ces intégrismes et s'enfoncer plus avant dans cette spirale fondamentaliste qui ne peut que mener notre société à des tensions de plus en plus vives, à des conflits de plus en plus brutaux, voire à une guerre de religions larvée ou déclarée » (ibid.).

Un autre affirme dans *Le Devoir* :

¹²⁶ Pierre Graveline, « L'intégrisme à nos portes », *La Presse*, 21 novembre 2006, p. A23.

« De plus en plus d'immigrants proviennent de pays où se pratique un intégrisme religieux. *Ils exigent alors l'application sur notre territoire des règles de comportement social dictées par leur religion, comme s'ils se trouvaient encore dans leur pays d'origine. (...).* Cette notion d'accommodement raisonnable a justement été conçue pour que des groupes d'immigrants, dont le comportement social est dicté par une forme d'intégrisme religieux, puissent se soustraire à nos valeurs communes sur des sujets aussi importants pour la société que l'égalité des sexes, la liberté d'expression, le droit à l'intégrité de sa personne et les droits des enfants (...) nous acceptons une immigration massive qui, souvent, n'accepte pas, dans son identité même, nos valeurs et plusieurs des droits fondamentaux de nos chartes »¹²⁷.

Une chroniqueuse soutient que : « Les exigences des groupes religieux fondamentalistes cesseront lorsque ces derniers auront compris que notre tolérance molle a atteint ses limites »¹²⁸. Parlant au nom des musulmans du Québec et présumant de ce que « la majorité » pense, Denise Bombardier soutient qu'« une grande majorité des musulmans qui ont choisi de vivre parmi nous ne se reconnaissent aucunement dans ces fanatiques religieux », tout en soutenant un peu plus loin que « les musulmans modérés vivant parmi nous sont une minorité silencieuse » qui seraient sous l'emprise de la peur et qui ont désormais le « devoir de se dissocier de ceux qui prétendent parler en leur nom et qui creusent un fossé entre la société québécoise et eux-mêmes ». Ce qui renforce une image diabolique de cesdits « fanatiques » (qui feraient peur aux « bons musulmans » qui eux, ne demandent rien et sont réduits au silence).

Dans la section Idées du journal *Le Devoir*, et dans des formulations populistes, une auteure écrit que des limites ont été atteintes dans l'acceptation de citoyens à laisser les juges « décider seuls ». Elle use de dichotomisation, de généralisation et de victimisation :

« C'est justement cette insistance de nos juges à imposer leurs vues au peuple devant une décision qu'il rejette qui finit par agacer. (...) Laissez-nous donc le temps de digérer (« trop de nouveauté en si peu de temps ») au lieu de nous faire perdre notre propre identité dans cette immense vague d'immigration, de l'intégration de laquelle la majorité comprend la nécessité. (...) Ce n'est pas par racisme ni xénophobie que la population s'irrite des accommodements, mais par le fait que la Charte brime ses droits en tant que majorité »¹²⁹.

Dans une série d'éditoriaux, de chroniques et de lettres d'intellectuels intitulés dans *La Presse* : « Du kirpan à la Charia », une chroniqueuse tombe également dans une *dichotomisation* et une *généralisation* tendancieuses (amalgamant toutes les décisions d'aménagements) lorsqu'elle affirme que :

« L'accommodement raisonnable ? Bien d'accord. À condition qu'il se fasse entre gens relativement raisonnables. Or, on constate que les revendications sont presque toujours le fait d'extrémistes religieux. L'immense majorité des sikhs ne porte pas le kirpan. L'immense majorité des musulmans ne réclame pas des lieux de prières au travail ou à l'école, ni des bassins pour les ablutions. *Une société doit-elle se plier aux revendications de groupes marginaux que mêmes leurs coreligionnaires trouvent excessifs ?* »¹³⁰.

Elle débute son article en critiquant une affiche du ministère de l'Immigration à l'aéroport de Dorval, qui indique « Bienvenue chez vous » pour accueillir les immigrants. Elle poursuit sur un ton suscitant la victimisation, en soutenant que le Canada :

¹²⁷ Gérard Latulippe, « Libre-Opinion : Accepter l'intolérance : un accommodement raisonnable? », *Le Devoir*, 29 novembre 2006, p. a6.

¹²⁸ Denise Bombardier, « Les minorités silencieuses », *Le Devoir*, 25 novembre 2006, p. c5.

¹²⁹ Sylvie Bergeron, « Quel mal à ce que le peuple décide? », *Le Devoir*, 18 décembre 2006, a7.

¹³⁰ Lysiane Gagnon, « Du Kirpan à la Charia. Tirez-vous une bûche », *La Presse*, 13 mai 2006, p. A28.

« peut avoir le sens de l'hospitalité sans tomber dans la niaiserie. Il suffit de dire « Bienvenue », point à la ligne (...) Nous ne serions pas chez nous chez vous, mais chez nous c'est chez vous, nous n'y sommes pas plus chez nous que vous. (...) Vous voulez voiler vos femmes du sommet du crâne jusqu'au bout des orteils ? Faites comme chez vous. Vous voulez interdire la piscine d'une école publique aux garçons, et refuser qu'un médecin masculin touche à votre femme ? Faites comme chez vous. Vous voulez entrer à l'école avec un poignard enfoui dans vos vêtements ? Faites comme chez vous. Vous voulez travailler dans le port de Montréal sans casque protecteur ? Faites comme chez vous. Vous voulez contrevenir aux règlements de copropriété de votre condo pour bâtir une cabane sur votre balcon ? Faites comme chez vous. Vous voulez vous laver les pieds dans le lavabo des toilettes publiques ? Bienvenue chez vous... »¹³¹.

De même, dans un autre article, cette chroniqueuse dira :

« Mais bannir Noël au profit du « solstice d'hiver »? Interdire les sapins de Noël ? Là, on tombe vraiment dans le délire. Il y a une limite à effacer 400 ans d'histoire chrétienne et l'un des symboles les plus familiers de la culture majoritaire pour ne pas déplaire à *quelques fanatiques* qui voudraient nous faire croire que toutes les religions ont joué le même rôle dans la construction du Canada »¹³².

Un intellectuel fait preuve de *généralisation* à l'égard des « citoyens » non hassidim, présumant qu'ils réagissent tous avec violence à l'égard de l'érouv: « les citoyens qui ne sont pas juifs hassidim, mais chrétiens ou incroyants, sont symboliquement « enfermés » dans cet espace et réagissent avec violence. Pourquoi ? Le fil de l'« érouv » ne les blesse pas, le symbole les enrage (...) Nous ne sommes jamais à l'abri d'un abus symbolique »¹³³.

Dans la section Forum, un intellectuel qui a participé à la *Loi sur le multiculturalisme* estime avec alarmisme, empreint d'infériorisation et de victimisation, qu'il faut :

« faire échec aux groupes minoritaires qui voudraient transformer notre société en une société *médiévale et archaïque* (...) Le fiasco du multiculturalisme est tel que certaines (minorités), profitant du laxisme de nos sociétés semble vouloir garder jalousement leurs us et coutumes même s'ils vont à l'encontre des valeurs de leur pays d'adoption. (...) La majorité démocratique du Canada et du Québec (...) ne peut se mettre à genoux devant une partie minoritaire de notre population qui voudrait orienter les roues de l'Histoire et revenir à un passé révolu (...) »¹³⁴.

Toujours dans la section Forum, un professeur de science politique au collégial use de la dichotomisation, de la généralisation et de la victimisation :

« La polémique à propos des « accommodements raisonnables » pour les juifs et musulmans pratiquants, confirme ce que plusieurs pensent tout bas : en plus d'être un peuple de concierges, les Québécois sont un peuple de bonasses. À droite comme à gauche, pour des raisons différentes toutefois : on élève le respect d'autrui au-dessus de son amour-propre national. Ainsi, les Québécois accommodent avec plus de ferveur les autres religions que celle de leurs ancêtres. (...) Est-ce un réflexe de colonisé ? Une peur obsessionnelle d'être ostracisés par la communauté mondiale? Sûrement les deux »¹³⁵.

¹³¹ Lysiane Gagnon, « Du kirpan à la Charia. Tirez-vous une bûche », *La Presse*, 13 mai 2006, p. A28.

¹³² Lysiane Gagnon, « Noël, un mot tabou ? », *La Presse*, 16 décembre 2006, p. PLUS5.

¹³³ Jacques Godbout, « Le multiculturalisme est une politique généreuse devenue discriminatoire », *Le Devoir*, 3 avril 2007, p. a7.

¹³⁴ André Arcelin, « Le multiculturalisme, un fiasco », *La Presse*, 22 novembre 2006, p. A33.

¹³⁵ Jean-Claude Bouchard, « Soupe aux gourganes ou minestrone », *La Presse*, 20 janvier 2007, p. PLUS8.

Sur le ton de l'humour, Richard Martineau renforce cette idée de victimisation de la majorité (dichotomisation) : « La majorité a dû se plier en quatre pour « accommoder » telle ou telle minorité », donc « Accommodez-moi! »¹³⁶.

Enfin, Michel Vastel fait preuve d'infériorisation et de dichotomisation, tout en opposant le « peuple » et les « élites » sur un ton populiste, lorsqu'il affirme qu'

« Il y a des mois que nos chefs politiques - le chef du parti québécois en particulier - aurait dû mettre le holà face aux exigences déraisonnables de quelques minorités *braillardes*. Ils avaient un devoir historique de monter aux barricades pour *défendre le Québec*, tel qu'il est partout et pas seulement dans le village de Montréal ou sur la montagne de Westmount. À défaut, nous n'avions droit qu'à une forme « d'à-plat-ventrisme ». Mais au-delà de ces escarmouches politiques, quels braves gens nous sommes, tout de même ! Nous sommes racistes et ne nous en cachons pas lorsque les autres prennent trop de place et *nous emmerdent*. (...) la vaste majorité des Néo-québécois - 74% - tout comme les Québécois de souche - 83% - en ont ras le bol des accommodements dits raisonnables. (...) Désormais, le message est clair pour les élites politiques et les chefs des administrations publiques. Plus d'accommodements, clame la majorité... »¹³⁷.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Nous avons recueilli 170 lettres de lecteurs dans la catégorie « débat général » sur les accommodements, c'est-à-dire ne portant pas sur l'un des événements particuliers analysés dans ce rapport.

Dans ces lettres de lecteurs, on remarque que les mêmes thèmes reviennent que lors d'événements particuliers. En outre, nous verrons que plusieurs lecteurs reprennent fréquemment les expressions et les positions de plusieurs politiciens, personnalités publiques ou journalistes, en particulier celles de Mario Dumont. Pour illustrer les thèmes récurrents et les « mécanismes » des discours d'opinion (plus loin), nous citons plus d'une centaine d'extraits différents sur les 173 lettres de lecteurs recensées¹³⁸.

Dans son Forum spécial « Va-t-on trop loin? Oui » *La Presse* évalue que « l'immense majorité –environ 93% - estiment que la politique de l'« accommodement raisonnable » va trop loin et qu'il faut maintenant revoir notre approche face aux demandes pressantes et de plus en plus nombreuses visant à permettre telle ou telle pratique religieuse dans la sphère publique »¹³⁹. *La Presse* a publié les opinions de plusieurs citoyens canadiens d'origines ethniques diverses. Un auteur soutient que « Les revendications à caractère religieux et les accommodements qui irritent la majorité ne peuvent que nuire à l'intégration des musulmans à la société d'accueil et au marché du travail »¹⁴⁰. La plupart diront que c'est aux membres des minorités de respecter les valeurs de la société d'accueil. En janvier 2007, Pierre-Paul Gagné de *La Presse* dira, dans son « post-scriptum » que *La Presse* a reçu des courriels sur le sujet sur une base quotidienne sans qu'aucun « événement » ne fasse les manchettes. Il constate qu'au-delà des courriels « farouchement opposés à toute

¹³⁶ Richard Martineau, « « Accommodez-moi », *Journal de Montréal*, 8 janvier 2006, p. 6.

¹³⁷ Michel Vastel, « Mario Dumont avait raison », *Journal de Montréal*, 20 janvier 2007, p. 26.

¹³⁸ Nous serons plus brefs dans l'analyse des « cas » afin d'éviter la répétition et la surabondance.

¹³⁹ Préambule de la section Forum « Va-t-on trop loin? Oui », *La Presse*, 21 mai 2006, p. A15.

¹⁴⁰ Jamali Hassan « Des otages », *La Presse*, Forum spécial, 21 mai 2006, p. A15.

forme d'accommodement », de nombreux citoyens ont demandé, entre novembre 2006 et janvier 2007 (donc avant la création de la Commission Bouchard-Taylor), d'être « entendus sur le sujet devant les différentes instances qui se pencheront sur le sujet en 2007 (...) » et de « trouver une solution à ce qui leur semble de plus en plus comme une impasse »¹⁴¹.

La **Charte des droits et libertés** est évoquée à plusieurs reprises par les lecteurs, soit pour la modifier¹⁴² (certains parlent de la « rajeunir » après qu'André Boisclair eut parlé de la « dépoussiérer »¹⁴³) soit pour dénoncer ce que certains voient comme des « abus » pour satisfaire certaines minorités (qu'un grand nombre jugent « intégristes »). Ces minorités utiliseraient la Charte pour bénéficier de « privilèges » que d'autres n'auraient pas, ou auxquels ils n'auraient pas droit dans leur pays d'origine¹⁴⁴ (« Désolant... la voie du communautarisme et de la ghettoïsation est ouverte et c'est la charte qui le favorise. Comment voulez-vous que les immigrants s'intègrent à notre culture dans ces conditions ? »¹⁴⁵). Pour ce faire, il faudrait revoir la Charte, « qui est utilisée à outrance par ces individus moralement corrompus par une idéologie de violence. »¹⁴⁶. « Cette charte, qui a été écrite pour les Canadiens, sert présentement surtout les immigrants qui veulent en tirer profit. »¹⁴⁷. À cet effet, un auteur propose que soit plutôt adoptée une « Charte de la laïcité »¹⁴⁸ ou un autre (référence) une « Charte culturelle de l'identité québécoise »¹⁴⁹. Un autre pense que la Charte n'aurait jamais dû être créée « sans un contenu protégeant les droits de la société en général »¹⁵⁰.

La **politique sur le multiculturalisme**, du moins l'interprétation qu'en font les auteurs de lettres ouvertes, est un thème récurrent. Dans certains cas, plutôt rares, on en fait l'éloge¹⁵¹ alors que dans d'autres, on la critique, voire la dénigre (« For years I have written a column in Pragati, a monthly serving Indo-Canadian community. I describe and date major events, festivals and holidays celebrated by Buddhists, Christians, Hindus, Jains, Jews, Muslims and Sikhs. (...) I hope the mainstream and community media will reciprocate this practice, to acknowledge and celebrate multiculturalism in Canada. »¹⁵², « Comment en effet peut-on espérer un ralliement des minorités aux valeurs du Canada quand la politique officielle du gouvernement consiste à les inciter à vivre exactement comme si elles étaient encore dans leur pays d'origine? »¹⁵³ « Au-delà des discours bien-pensants sur le multiculturalisme, le Québec a lui aussi ses valeurs et sa culture à conserver et à promouvoir (...) »¹⁵⁴) Un auteur y va même de cette invitation¹⁵⁵ : « S'il est vrai que nous devons aller le plus loin possible dans notre acceptation et notre respect de la différence en matière de valeurs culturelles et religieuses, il faut tout autant aller le plus loin possible dans notre volonté de réfléchir aux valeurs communes qui devraient définir les bases de l'espace commun, dans le respect des droits individuels et collectifs. C'est à nous d'inventer le modèle. »

¹⁴¹ Pierre-Paul Gagné, « Une « impasse », les accommodements », *La Presse*, 21 janvier 2007, p. A13.

¹⁴² Antoine L. Normand, « Racommodement général », *Le Devoir*, 21 novembre 2006, p.a6.

¹⁴³ Bernard Lavallée, « Charest-Boisclair : même approche », *La Presse*, 6 février 2007, p.A22.

¹⁴⁴ À ce titre, un auteur insiste également sur le fait que les musulmans modérés sont plutôt absents du débat et déplore par le fait même leur « manque de réaction » (Jacquelin Ouellette. Où sont les musulmans modérés?, *La Presse*, 4 juin 2006, p.A12.

¹⁴⁵ Stéphane Fortin, « La faute de la Charte », *La Presse*, 24 mars 2006, p.A20.

¹⁴⁶ Jacquelin Ouellette, « Où sont les musulmans modérés? », *La Presse*, 4 juin 2006, p.A12.

¹⁴⁷ Gisèle Palancz, « S'adapter à la société d'accueil », *La Presse*, 28 septembre 2006, p.A19.

¹⁴⁸ Yvon Bureau, « Pour une Charte québécoise de la laïcité », *Le Devoir*, 10 janvier 2007, p.a6.

¹⁴⁹ Nicole Duchemin, « Manque de courage et de leadership politique », *Le Devoir*, 24 janvier 2007, p.a6.

¹⁵⁰ Jean-Marc Beauchamp, « Accommodements raisonnables », *Le Journal de Montréal*, 17 octobre 2006, p.26.

¹⁵¹ Djamel Gaïd, « Bravo au multiculturalisme », *La Presse*, 28 septembre 2006, p.A19.

¹⁵² Shrinivas Tilak, «Reciprocate on holiday listings», *The Gazette*, 29 octobre 2006, p.A.18.

¹⁵³ André Racicot, « Question de valeurs », *Le Devoir*, 6 juillet 2006, p.a6.

¹⁵⁴ Mathieu Bernier, « Des valeurs à défendre », *La Presse*, 28 septembre 2006, p.A19.

¹⁵⁵ Maro Akoury, « Pas de complaisance », *La Presse*, 21 novembre 2006, p.A23.

La place de la religion dans l'espace public ou la **laïcité** de l'espace public, fait aussi partie des thèmes fréquemment abordés. « Every one in Canada is free to practise the religion of their choice. However, our society is a secular one. The question of headgear, then, is not a question of safety, but a question of respect of this secularity. »¹⁵⁶. « Tous les accessoires religieux doivent rester à l'extérieur des écoles. Si les gens veulent les porter, que ce soit ailleurs. »¹⁵⁷. « Dans un pays où la libre circulation des personnes fait loi, on doit exiger que tous se présentent à visage découvert. Essayez de vous promener dans le métro avec une cagoule... Vous m'en donnerez des nouvelles ! L'excuse de la religion nous fait reculer sur nos principes de liberté et d'égalité. »¹⁵⁸. « La religion devrait n'être pratiquée qu'à la maison, car à l'extérieur de celle-ci les chances que des comportements incommodes les autres sont très élevées. »¹⁵⁹. « Parce que la religion est une affaire d'intériorité et que, par conséquent, elle n'a pas à faire consensus, elle doit être reléguée à la sphère privée. Une société qui permet la liberté religieuse a non seulement le droit, mais *Le Devoir* d'exiger, en contrepartie, que la religion n'empiète pas dans la sphère publique. »¹⁶⁰. Par ailleurs, un auteur reproche la composition du comité Fleury, ayant préféré qu'y soient inclus « quelques représentants d'un mouvement pour la laïcité ! » (« Le ministre met en place un comité consultatif composé de quatre personnes très ouvertes aux accommodements raisonnables ! A-t-il eu le moindre souci de représentativité ? »¹⁶¹).

Plusieurs estiment que les **Québécois sont trop « mous »**, voire qu'ils ont « abdiqué »¹⁶² devant la multiplicité des demandes...

« Pendant ce temps, on envoie nos soldats à l'autre bout de la planète avec des fusils pour défendre les droits des autres. Plusieurs en mourront, mais ici, on se laisse manger la laine sur le dos en négociant nos droits ! Ça suffit ! N'avons-nous pas de colonne vertébrale ? »¹⁶³

« Je trouve les Québécois pas mal mous vis-à-vis de ces exigences. On cède petit à petit. »¹⁶⁴

« Nous sommes comme des moutons, on se laisse faire, on se laisse manger la laine sur le dos. On permet un local de prière aux musulmans à Rimouski et nous posons en plus un tapis, alors que nous ne pouvons même pas avoir le droit de poser un crucifix car ils n'aiment pas ça. »¹⁶⁵

Un auteur va même jusqu'à féliciter les Français qui, eux, « ont une colonne vertébrale » : « Quand, enfin, les Québécois vont-ils se tenir debout et s'affirmer ? (...) Nous, en bons Québécois que nous sommes, nous leur faisons toutes les concessions possibles pour leur plaire. Bravo aux Français. »¹⁶⁶

¹⁵⁶ Jacques Dionne, « Ban hijabs and turbans », *The Gazette*, 5 mars 2007, p.A22.

¹⁵⁷ Réjeanne Tremblay., « Accommodements », *Le Journal de Montréal*, 19 janvier 2007, p.24.

¹⁵⁸ Claude Sauvé, « Se tenir debout! », *La Presse*, 6 juin 2006, p.A20.

¹⁵⁹ Pierre Murray, « Simple question de respect », *La Presse*, 28 septembre 2006, p.A19

¹⁶⁰ Gisèle Fillion, « La laïcité en contrepartie de la liberté religieuse », *La Presse*, 6 novembre 2006, p.A14.

¹⁶¹ Louise Gagnon, « Où est le mouvement laïc? » *La Presse*, 17 octobre 2006, p.A22.

¹⁶² Jean-Marc Léger, « Accommodement ou abdication? », *Le Devoir*, 21 novembre 2006, p.a6.

¹⁶³ Michel Beaumont, « Les droits des autres! », *Le Soleil*, 24 novembre 2006, p.22.

¹⁶⁴ Denis Trépanier, « Accommodements raisonnables », *Le Journal de Montréal*, 13 décembre 2006, p.24.

¹⁶⁵ André Lalumière, « Accommodements raisonnables », *Le Journal de Montréal*, 13 décembre 2006, p.24. Ce lecteur fait référence à un article publié dans ce journal, intitulé « Accommodements raisonnables. Même à Rimouski », dans lequel le journaliste raconte une non-histoire : tout le monde était d'accord pour octroyer une salle de prière et un tapis à des étudiants musulmans à l'Université de Rimouski. Le titre laisse croire à l'existence d'un conflit alors que l'article montre le contraire.

¹⁶⁶ Jean-Pierre Fortin, « Bravo aux Français », *La Presse*, 16 novembre 2006, p.A23.

On reproche avec insistance aux chefs des principaux partis leur **manque de leadership** dans cette affaire, plus particulièrement au Premier ministre Jean Charest qui, selon certains, a tardé à bouger :

« Aucun parti ne me semble avoir été à la hauteur de sa fonction. (...) Dans cette affaire des accommodements raisonnables, Jean Charest a finalement bougé. Tout en pouvant comprendre sa résistance à le faire pendant plusieurs semaines, histoire de ne pas exagérer l'importance de la question, il a toutefois ainsi laissé le champ libre aux médias, à Mario Dumont et, plus grave, il a permis un dérapage souvent peu édifiant sur le sujet. »¹⁶⁷.

Plusieurs félicitent M. Dumont d'avoir pris la parole et d'avoir en quelque sorte forcé les autres à bouger, notamment en créant la Commission (« Remercions Mario Dumont de sa contribution au débat sur l'identité québécoise. Sans lui, jamais les libéraux n'auraient mis sur pied la commission d'enquête pour traiter de cette grave question. »¹⁶⁸) ou encore en ayant dit « tout haut et publiquement ce que pensent plusieurs Québécois dans leur for intérieur. »¹⁶⁹. Nous sommes en pré-campagne électorale.

L'épisode du crucifix à l'Assemblée nationale est souvent cité lorsqu'il s'agit de discréditer les politiciens, en l'occurrence ceux du PQ.

« En s'attaquant au crucifix, ils divisent la société québécoise. Ces ténors du PQ veulent cacher leur manque de leadership politique, car ils n'ont pas le courage d'affirmer haut et fort notre identité nationale québécoise. »¹⁷⁰.

« Où était son leadership [celui d'André Boisclair] dans ces quelques dossiers : le crucifix à l'Assemblée nationale ; sa position sur les accommodements raisonnables (la position de Mario Dumont est connue depuis plusieurs mois) (...) ? »¹⁷¹.

Plusieurs lecteurs **font référence à Mario Dumont**, pour signifier leur accord et légitimer son discours et ce, autant dans le *Journal de Montréal* que dans *La Presse* : « Mario Dumont aborde le sujet de l'accommodement raisonnable sur un ton non complaisant et qui n'a rien de démagogique, contrairement à ce que prétend André Boisclair. »¹⁷². « M. Dumont, votre démarche est courageuse. La rectitude politique et la langue de bois ont leurs limites. »¹⁷³. Par contre, lorsqu'ils parlent de M. Charest ou de M. Boisclair, il s'agit le plus souvent de reproches¹⁷⁴. Un auteur estime que ceux-ci ont le même discours : celui du « il ne faut pas toucher à la Charte des droits et libertés du Québec »¹⁷⁵. À cet égard, le rôle du gouvernement dans ce débat et la nécessité de mettre en place une législation (sur la laïcité des institutions selon certains, sur les valeurs communes que les immigrants doivent accepter, pour d'autres) sont récurrents¹⁷⁶.

Dans la même veine, le passé et les « traditions » catholiques du Québec¹⁷⁷, ainsi que **les luttes féministes pour l'égalité entre hommes et femmes** constituent des enjeux récurrents. « Canadian and Quebec women

¹⁶⁷ Michel Lebel. Aucun chef n'était à la hauteur. *Le Soleil*, 10 février 2007, p.39.

¹⁶⁸ Denise Fournier. Merci, Mario. *Le Devoir*, 15 février 2007, p.a6.

¹⁶⁹ Rosaire Desjardins. Oui à Mario Dumont, *Le Soleil*, 21 novembre 2006, p.20.

¹⁷⁰ Nicole Duchemin. Manque de courage et de leadership politique. *Le Devoir*, 24 janvier 2007, p.a6.

¹⁷¹ Daniel Bourdon. Parlons-en, des culottes ! *Le Soleil*, 6 février 2006, p.21.

¹⁷² Maro Akoury. Pas de complaisance. *La Presse*, 21 novembre 2006, p.A23.

¹⁷³ Lyse Deslauriers. À sens unique. *La Presse*, 21 novembre 2006, p.A23.

¹⁷⁴ Par exemple, pour Jean Charest : Bernard Lavallée. Un vent de fraîcheur. *La Presse*, 20 janvier 2007, p.PLUS7.; et pour André Boisclair : Pierre Morin. On ne peut réécrire l'histoire. *La Presse*, 23 janvier 2007, p.A20.

¹⁷⁵ Bernard Lavallée. Charest-Boisclair : même approche. *La Presse*, 6 février 2007, p.A22.

¹⁷⁶ Lucie Chagnon. Accommodements : une mise au point s'impose. *Le Devoir*, 8 janvier 2007, p.a6.

¹⁷⁷ France Marcotte. Les parents, réveillez-vous?, *Le Soleil*, 25 février 2007, p.28.

fought hard for more than 50 years to be where they are in society. To them the hijab is a sign of submission. They do not want their daughters to have to resume those debates again. »¹⁷⁸. Le **cours d'éthique et culture religieuse**, qui sera donné aux élèves québécois, fait aussi partie des thèmes traités dans les lettres de lecteurs. Un auteur propose justement que toutes les religions soient enseignées aux enfants¹⁷⁹, tel que le prévoit d'ailleurs ce cours. Un autre n'y voit que du bien : « Avec le nouveau cours proposé par le ministère de l'Éducation, personne n'est lésé. Tous les élèves recevront la même qualité d'enseignement en plus d'avoir l'occasion de s'ouvrir aux autres religions. »¹⁸⁰. D'autres y voient une injustice : « On a sorti le crucifix de nos écoles et on laisse entrer les autres symboles religieux (kirpan, etc.). »¹⁸¹.

Deux auteurs **saluent la création de la Commission**¹⁸² par le Premier ministre. D'autres critiquent sa composition, ayant préféré qu'une femme ait été nommée commissaire¹⁸³. D'autres encore se montrent sceptiques quant aux effets qu'elle aura réellement, craignant que le rapport ne dorme « sur des tablettes »¹⁸⁴. Une sorte de cynisme et de désabusement face aux politiciens¹⁸⁵ et aux élites imprègnent plusieurs discours de lecteurs :

« Bouchard et Taylor vont parcourir le Québec pour savoir ce que pensent les Québécois des accommodements raisonnables. Ils vont dépenser quelques millions de dollars et produire un rapport qui ravira les milieux intellectuels et fera parler les politiciens. Mais quand bien même leurs recommandations réinventeraient la roue, elles seront inopérantes. »¹⁸⁶ ;

« Nous savons maintenant dans quelle direction va se diriger le comité créé par M. Charest sur les accommodements religieux : sauver la chèvre et le chou. À moins que la réponse ministérielle politiquement correcte ne reflète la nature invertébrée de nos politiciens. »¹⁸⁷ ;

Finalement, un auteur y va de cette suggestion :

« (...) je pense que pour garantir le succès de la Commission d'étude sur les accommodements raisonnables il faudrait que les leaders des groupes qui se sont exprimés jusqu'ici sur le sujet rappellent aux membres de leurs communautés qu'ils ne devraient pas exiger de leur pays d'accueil un mode de vie que certains de leur pays d'origine refusent aux Canadiens qui s'y rendent. »¹⁸⁸.

Plusieurs dénoncent également le **traitement médiatique** de ces événements :

« L'ampleur médiatique accordée à un prétendu débat de société sur les accommodements raisonnables alors que nous sommes devant un problème quasi inexistant que nos institutions sont certainement en mesure de gérer correctement, l'enflure de l'affaire d'Hérouxville, un geste affreusement local qui méritait

¹⁷⁸ Jacques Dionne, « Ban hijabs and turbans », *The Gazette*, 5 mars 2007, p.A22.

¹⁷⁹ Gaston Saint-Laurent, « À chacun sa religion », *Le Soleil*, 20 février 2007, p.23.

¹⁸⁰ Gérard Blais, « Ne pas rester campé dans le passé... », *Le Soleil*, 11 mars 2007, p.25.

¹⁸¹ Hélène Martin, « Compromis déplorable », *Le Journal de Montréal*, 11 mars 2006, p.23.

¹⁸² Gilles Châtillon, « Le métissage garant de notre avenir », *Le Devoir*, 12 février 2007, p.a6.; Augustin Réhel, « Enfin un geste responsable », *Le Soleil*, 11 février 2007, p.23.

¹⁸³ Jocelyne Aird-Bélangier, « Une commission et son image », *Le Devoir*, 14 février 2007, p.a8.

¹⁸⁴ Bernard Lavallée, « Noyer le poisson », *La Presse*, 10 février 2007, p.PLUS5.

¹⁸⁵ Tina De Vito, « Accommodements », *Le Journal de Montréal*, 14 février 2007, p.25.

¹⁸⁶ Mona Simard, « Pour qui la commission? », *Le Soleil*, 14 février 2007, p.24.

¹⁸⁷ Valmont Villeneuve, « Pas sortis du bois », *Le Soleil*, 14 février 2007, p.24.

¹⁸⁸ Serge Michel Rathie, « Accommodement », *Le Journal de Montréal*, 7 mars 2007, p.29.

trois lignes pour en souligner le ridicule mais porté à l'excès sur la scène nationale et même au-delà (...) n'en sont que les exemples les plus criants. »¹⁸⁹.

« Le battage médiatique autour des accommodements raisonnables commence à tourner au ridicule. Pire, je trouve même que la situation devient presque dangereuse. Et ce n'est pas des étrangers dont il faut se méfier, comme peuvent penser certains, mais bien les Québécois et de leurs réactions très émotives. »¹⁹⁰.

Une lettre met en évidence le fait que ce débat, même s'il est « important pour la société québécoise », évacue « les efforts que peuvent mettre une majorité de personnes immigrantes pour s'intégrer à la société québécoise »¹⁹¹. Un autre souligne que les accommodements, et le « battage publicitaire » qui les entoure, ont des « effets pervers », car les « demandeurs » causent du « tort » à « leur propre communauté » en « brûlant » les « chances d'intégration en emploi des autres membres de la communauté en question »¹⁹².

Dans le *Journal de Montréal*, plusieurs lettres (21) constituent des réactions aux résultats du sondage, précisément les 16-17 et 18 janvier 2007. Il en est aussi question une fois dans *Le Soleil*¹⁹³, le 17 janvier. Ce sondage entraîne plusieurs lettres sur le racisme et les multiples définitions qu'en donnent les auteurs...

« Une amie croit devenir « raciste » parce que certains accommodements « raisonnables » commencent à l'irriter passablement. Mais non, ce n'est pas ça le racisme, lui dis-je. Crois-tu que les juifs hassidiques, les musulmans ou d'autres te sont inférieurs ? Bien non, répondit-elle. Alors, tu n'es pas raciste. »¹⁹⁴;

« Les Québécois ne sont pas plus racistes qu'ailleurs. D'ailleurs, le racisme par définition est la supériorité d'une race sur les autres. Les Québécois ne se sentent pas supérieurs aux autres, d'ailleurs les immigrants sont souvent plus instruits et cultivés que nous. »¹⁹⁵ ;

« Le racisme supposé des Québécois de souche ou autre est dû à la difficulté de communication avec les diverses ethnies. Qui n'a pas subi une forte irritation lorsque la personne qui nous répond dans un service quelconque, public ou privé, ne comprend strictement rien de ce qu'on dit et par le fait même nous donne un service pourri. Notre premier réflexe tend automatiquement vers une forme de racisme. »¹⁹⁶

Une lettre, toujours dans le *Journal de Montréal*, intitulée « Ne nous oubliez pas » et écrite par une immigrante « vivant au Québec depuis dix ans », trouve légitime que les « Québécois » expriment un certain racisme envers ceux qui poussent à l'extrême les limites de l'accommodement :

« Il n'y a pas à se sentir mal à l'aise, au risque de paraître raciste ou intolérant face à ce genre de situation. Il faut se dire que non seulement vous vous défendez en traçant les limites qu'il ne faut pas franchir, mais vous nous défendez aussi, nous qui avons pour la plupart vécu ailleurs les brimades qui ont fait que nous sommes venus au Québec. »¹⁹⁷

¹⁸⁹ Jean-Marc Cormier. *La Presse en délire. Le Devoir*, 9 février 2007, p.a8.

¹⁹⁰ Jean-Baptiste Maur, « Quand s'accommoder engendre la haine », *Le Soleil*, 24 mars 2007, p.32.

¹⁹¹ Éric Quimper, « Et notre part du contrat? », *Le Soleil*, 11 février 2007, p.23.

¹⁹² Esther Myara, « Des effets pervers », *La Presse*, 21 mai 2006, p.A15.

¹⁹³ Émilien Bouchard, « Accommodement "raisonnable"? », *Le Soleil*, 17 janvier 2007, p.23.

¹⁹⁴ Pierre Desaulniers, « Non, tu n'es pas raciste ! » *Le Soleil*, 21 janvier 2007, p.24.

¹⁹⁵ « Non aux accommodements », *Le Journal de Montréal*, 16 janvier 2007, p.20.

¹⁹⁶ Richard Létourneau, « Se faire comprendre », *Le Journal de Montréal*, 16 janvier 2007, p.20.

¹⁹⁷ Nourredine Seddiki, « Ne nous oubliez pas », *Le Journal de Montréal*, 31 janvier 2007, p.24.

Finalement, plusieurs lettres portent sur le « **ras-le-bol des accommodements** », comme le montrent ces passages :

« Le port du kirpan, les exigences des juifs hassidiques ou les demandes au sujet des jours d'examens pour les étudiants et bien d'autres faits du même genre nous portent à nous demander si nous sommes devenus des étrangers dans notre propre pays. »¹⁹⁸

« Je trouve que ça va trop loin. Les sikhs ont le droit d'avoir leur kirpan sur eux. Maintenant, ce sont les femmes qui ne veulent pas se baigner devant les hommes. On sort notre religion de nos écoles pour laisser entrer celles des autres nationalités. »¹⁹⁹

« Il faut abolir les accommodements accordés aux gens immigrant dans notre pays. Ils doivent s'habituer et vivre selon nos habitudes et notre culture. Assez, c'est assez les accommodements, même nos représentants gouvernementaux n'ont pas osé souhaiter joyeux Noël aux Québécois. »²⁰⁰

« Il serait peut-être temps de cesser les accommodements, et de défendre nos valeurs d'égalité et de laïcité. »²⁰¹

« Je ne m'accommode plus de ces insignifiances de groupuscules qui nous font revenir 40 ans en arrière. J'ai déjà porté le foulard catholique et ce n'est pas vrai que des intégristes vont faire reculer la condition et les droits de femmes. »²⁰²

« Le principe de l'Accommodement raisonnable dérape. Il se fait à sens unique. Toujours le même qui se fait conciliant. Le trop plein vient d'être atteint. »²⁰³

« Ce matin, je suis devenu raciste. La liste des accommodements déraisonnables est devenue trop longue pour moi. »²⁰⁴

De très rares lettres de lecteurs sont favorables aux accommodements : « Je suis heureux de faire partie d'une société qui est de plus en plus ouverte d'esprit. Pour moi, les accommodements raisonnables démontrent notre tolérance et notre respect de ce qui est différent. »²⁰⁵. Certains nuancent toutefois pour affirmer qu'ils sont d'accord avec « les vrais (accommodements), ceux qui ne font pas subir de désagréments à personne »²⁰⁶.

Par ailleurs, on remarque que les lettres de lecteurs, et plus souvent celles publiées dans le *Journal de Montréal*, portent sur des événements en particulier au lieu d'exposer une réflexion plus générale sur le « débat ». Outre la douzaine d'« histoires » analysées plus loin, les nombreux faits divers ou événements anecdotiques particuliers qui ont ponctué l'actualité ont suscité de nombreuses réactions du public. C'est le

¹⁹⁸ Rosaire Desjardins, « Oui à Mario Dumont », *Le Soleil*, 21 novembre 2006, p.20.

¹⁹⁹ Pierrette Julien, « Compromis déplorable », *Le Journal de Montréal*, 11 mai 2006, p.23.

²⁰⁰ Diane Goulet, « Accommodement », *Le Journal de Montréal*, 19 décembre 2006, p.22.

²⁰¹ Mathieu Bernier, « Des valeurs à défendre », *La Presse*, 28 septembre 2006, p.A19.

²⁰² Angéline Clark, « Où sont passées les féministes? », *La Presse*, 16 novembre 2006, p.23.

²⁰³ Lyse Deslauriers, « À sens unique », *La Presse*, 21 novembre 2006, p.A23.

²⁰⁴ Gilles Martel, « Je deviens raciste », *La Presse*, 17 avril 2007, p.A26.

²⁰⁵ Richard Mercier, « Accommodements raisonnables », *Le Journal de Montréal*, 2 février 2007, p.25.

²⁰⁶ Virginie Gagnon, « Accommodements raisonnables », *Le Journal de Montréal*, 2 février 2007, p.25.

cas de la prière à l'assemblée municipale²⁰⁷ ou de l'« affaire » de la piscine en mai 2006 (que les femmes musulmanes ne souhaitaient pas partager avec les hommes). De même, le 29 et le 30 janvier 2007, 13 lettres de lecteurs ont porté sur la « chanson du policier » et elles sont toutes favorables aux propos de cette chanson. La majorité le félicite ouvertement et considère qu'il n'est pas allé trop loin en la composant. L'« affaire » des dits « congés spéciaux » à la CSDM a aussi suscité des réactions dans le *Journal de Montréal* (1 lettre le 1^{er} février 2007), *Le Devoir* (1 lettre le 31 janvier 2007) et *La Presse* (5 lettres le 1^{er} février 2007), de même que celle des « accommodements de stationnement » (5 lettres dans le *Journal de Montréal*). Enfin, l'« affaire » du CPE Gros bec a entraîné deux lettres dans le *Journal de Montréal*.

Les mécanismes du discours

Dans le « débat général », c'est le *Journal de Montréal* qui a publié le plus grand nombre de lettres de lecteurs (42%), souvent sous forme de très courts paragraphes.

Tableau 9. Présence des mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur le débat général (2006-2007)

	Oui	% *	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	40 (56%)**	47%*	32 (44%)	38%	72	42%
The Gazette	3 (20%)	4%	12 (80%)	14%	15	9%
La Presse	24 (67%)	28%	12 (33%)	14%	36	21%
Devoir	9 (38%)	11%	15 (63%)	18%	24	14%
Soleil	9 (39%)	11%	14 (61%)	16%	23	14%
TOTAL mécanismes	85	50%	85	50%	170	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportants des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés qui utilisent ces mécanismes. Donc, le *Journal de Montréal* a publié 47 % des lettres contenant des mécanismes racisants, *La Presse*, 28%, etc.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Dans l'ensemble, la moitié des lettres publiées dans tous les journaux comportaient des mécanismes discursifs racisants (50%), dont 47% dans le *Journal de Montréal*. Par contre, lorsque l'on regarde la répartition dans chaque journal, c'est dans le corpus d'articles publiés par *La Presse* qu'on retrouve la plus grande proportion de lettres utilisant ces mécanismes (67% de son corpus). Le corpus de lettres de lecteurs publiées dans Le *Journal de Montréal* comportait 56% de mécanismes racisants. À l'inverse, 80% du corpus de lettres publiées dans *The Gazette* ne comportait aucun mécanisme de ce type.

En général, la *victimisation* est le mécanisme le plus souvent détecté. L'idée d'injustice subie, de privilèges accordés aux autres est très présente. Le catastrophisme suit en termes de fréquence. Ils s'alimentent, dans plusieurs discours, d'une nette *dichotomisation* :

²⁰⁷ Jeannine Bauduin, « Prière à Laval », *Le Journal de Montréal*, 7 avril 2006, p.22.

« Souvenons-nous de cette époque tranquille où nous savions qu'il n'y avait qu'une seule religion, la nôtre ! »²⁰⁸.

« Et il est vrai que nous sommes rendus à un point tel que nous n'en pouvons plus de nous montrer toujours bons, tolérants, raisonnables, gentils pour ne pas déplaire et surtout pour ne pas oser dire non, de crainte d'attiser des feux qui commencent à brûler de plus en plus mais qui ne sont pas pressés de faire irruption car ils savent qu'ils gagnent du terrain à petit feu, justement. D'ici 40 ans, moi et plusieurs d'entre nous, québécois de souche, ne seront probablement plus de ce monde, mais eux y seront. »²⁰⁹.

« Concernant l'accommodement, il y a certaines races et/ou religions qui dégradent la femme alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi. »²¹⁰.

« Et quand on dit qu'on refuse d'accompagner les enfants dans les piscines pour respecter des convictions religieuses, ça devient du délire. Est-ce que ces personnes auraient la même tolérance envers nous si nous allions nous installer chez eux? Je ne le pense pas. En venant au Québec, ils doivent s'adapter à nos coutumes et conserver les leurs pour leur intimité. »²¹¹.

« Les immigrés ont certes des droits, mais ils ont surtout des *Devoirs* – ceux de l'intégration à la collectivité. Sinon, pourquoi diable viennent-ils chez nous? L'accommodement raisonnable s'impose d'abord auprès de ceux accueillis avant de relever des accueillants! Il est grand temps que nous Québécois et Canadiens mettions nos culottes! »²¹².

« Qu'est-ce qu'on attend pour brandir haut et fort nos valeurs canadiennes? »²¹³

On constate que la *dichotomisation* et la perception négative de l'autre est souvent empreinte d'*infériorisation* :

« What is unreasonable is to insist fanatically on wearing a headscarf even if it offends the values of others. (...) By defending narrow-minded religious attitudes *The Gazette* is doing a disservice to society. »²¹⁴

« Les Québécois ne sont pas racistes. Ils en ont contre ces coutumes *d'un autre âge*, qui ne doivent pas avoir cours dans notre société. »²¹⁵

« Lorsqu'on véhicule des valeurs issues de sociétés *claniques et théocratiques*, faut-il s'étonner de la réaction de ceux qui défendent celles découlant des grandes révolutions de l'Occident, notamment aux chapitres de l'égalité des droits et de la laïcité de l'espace public? »²¹⁶

²⁰⁸ Douglas Beauchamp, « Le ras-le-bol du cardinal », *Le Soleil*, 17 février 2007, p.34.

²⁰⁹ Jacinthe Houle, « Des appuis à Joseph Facal », *Le Journal de Montréal*, 22 mai 2006, p.25.

²¹⁰ Marcel Dupont, « Accommodement », *Le Journal de Montréal*, 23 novembre 2006, p.26.

²¹¹ Danielle Gauthier, « Des congés de plus? Du délire! », *Le Soleil*, 31 janvier 2007, p.25.

²¹² Joseph Kerba, « Mettre ses culottes », *La Presse*, 21 mai 2006, p.A15.

²¹³ Claude Sauvé, « Se tenir debout », *La Presse*, 6 juin 2006, p.A20.

²¹⁴ Daniel Yelle, « Promote secularism, stamp out mysticism », *The Gazette*, 28 février 2007, p.A22.

²¹⁵ Serge Robert, « Contre les « accommodements raisonnables » », *Le Devoir*, 7 avril 2007, p.b4.

²¹⁶ Michel Brûlé, « Préjugés », *Le Devoir*, 18 mars 2006, p.b4.

« Sommes-nous obligés de revenir au *Moyen Âge* parce qu'un groupe particulier le souhaite? »²¹⁷.

« Le Québec n'est pas une société peureuse et fermée. Il est ouvert aux immigrants, sauf aux quelques intégristes religieux qui obtiennent des privilèges discriminatoires. (...) Ce sont eux la source du problème avec leurs demandes déraisonnables. Ce sont eux qui forment une société fermée. »²¹⁸

« Par exemple, voir des femmes se promener sous une « tente » à 30 degrés au côté (ou derrière) son conjoint-homme en short et t-shirt, qui regarde les autres femmes d'un air satisfait, m'insulte au plus haut point. »²¹⁹

« Les hassidim refusent depuis des millénaires de s'adresser aux femmes, lorsqu'il y a un mâle devant eux. Ils seraient plus que temps qu'ils évoluent. »²²⁰.

Lorsque le père « expulsé » du cours de natation de la piscine du YMCA, en raison d'une « erreur » dans l'horaire des cours, écrit une lettre dans *Le Devoir*, il tend à généraliser en se sentant hautement victime d'une injustice :

« Nous vivons dans une société où nos droits fondamentaux sont bafoués par les croyances religieuses des autres, et ce qui est le plus frustrant, c'est de voir tous les organismes prendre des décisions pour les accommoder sans aucune considération pour l'impact que cela peut avoir sur nous, pauvres non croyants qui nous plions à la moindre demande »²²¹.

La *victimisation* s'appuie sur l'idée d'injustice et de privilèges qui seraient accordés aux « autres » :

« Or, depuis quelques années, l'arrivée massive d'immigrants de pays musulmans ou de pays du Sud en général de même que la tendance d'une partie de la communauté juive à vouloir échapper à la règle commune dans divers domaines, ont vu naître la curieuse notion « d'accommodement » raisonnable pour expliquer et justifier qu'on puisse se soustraire à la règle générale, sous le couvert d'impératifs religieux ou autres, propres à telle communauté, à tel groupe. (...) L'abaissement de soi-même sous le prétexte d'accueil et de tolérance, cela suffit. Assez de prétendus « accommodements » serviles. Avons-nous encore quelque sens de la dignité et de respect de soi-même? »²²²

« Après tout, la majorité n'a pas à réclamer ce qui n'appartient qu'aux minorités! Quand on est raisonnable, on n'a pas le droit de prétendre à un minimum de fierté et à un certain respect de soi si on appartient ou si on a appartenu à la majorité. Ah! Qu'il est doux et réconfortant de se faire accommodant!... »²²³

« Et quand on dit qu'on refuse d'accompagner les enfants dans les piscines pour respecter des convictions religieuses, ça devient du délire. Est-ce que ces personnes auraient la même tolérance

²¹⁷ Pierre Murray., « Simple question de respect », *La Presse*, 28 septembre 2006, p.A19.

²¹⁸ Raynald Crépin, « Mauvaise cible », *Le Soleil*, 13 février 2007, p.25.

²¹⁹ Pierre Murray, « Simple question de respect », *La Presse*, 28 septembre 2006, p.A19

²²⁰ Jean-Pierre Fortin, « Bravo aux Français », *La Presse*, 16 novembre 2006, p.A23.

²²¹ Guy Habre, « Papa expulsé du cours », *Le Devoir*, 13 décembre 2006, p. a6.

²²² Jean-Marc Léger, « Accommodement ou abdication? », *Le Devoir*, 21 novembre 2006, p.a6.

²²³ Jean-Marc Léger, « L'accablante bêtise de l'« accommodement raisonnable » », 16 décembre 2006, p.a4.

envers nous si nous allions nous installer chez eux? Je ne le pense pas. En venant au Québec, ils doivent s'adapter à nos coutumes et conserver les leurs pour leur intimité. »²²⁴.

« Le gouvernement a tort de dire qu'il n'y a pas de problème de racisme au Québec. D'ailleurs, plusieurs ne savent pas que le gouvernement du Québec opère une politique au sein même de la fonction publique qui cause du racisme. En effet, il existe une politique de « discrimination positive » qui favorise l'embauche de minorités visibles tant qu'un certain pourcentage des employés n'est pas représenté par ceux-ci. »²²⁵.

« Nous avons bien su nous adapter à une société multiculturelle en bannissant les crucifix des écoles publiques, des hôpitaux, en enlevant la soutane et les voiles, etc. par respect pour « l'autre » et voilà maintenant que cet « autre » réclame des privilèges qui, justement, le discriminent. Quel paradoxe! »²²⁶.

« Les Canadiens français ont déjà trop perdu de symboles, que ce soit la feuille d'érable verte, symbole des Patriotes révolutionnaires, le castor industriel ou encore l'hymne national. L'automutilation, pratiquée hélas par des descendants aux réminiscences de colonisés, a assez duré. »²²⁷

Le catastrophisme revient avec récurrence dans de nombreux discours :

« À cause de la rectitude politique, nous assistons à un dangereux effacement de la majorité qui, de concession en concession, ne cesse de reculer devant les revendications de certaines communautés. [...] Cette spirale semble être sans fin, d'autant plus qu'elle s'appuie sur des jugements rendus par des magistrats non choisis par la population. »²²⁸.

« (...) c'est au gouvernement d'établir des balises claires avant que les errances et les abus ne stimulent une intolérance nocive. »²²⁹.

« Bientôt nos enfants ne comprendront plus notre calendrier; ils n'auront plus de repères et Patrimoine Canada s'occupera du patrimoine de qui? »²³⁰.

« Actuellement, la démocratie s'exprime contre plusieurs accommodements dits « raisonnables ». Si par mégarde on continuait à permettre ce que la majorité des Québécois désirerait refuser aux immigrants, on risque de se retrouver un jour en situation de minorité, tout comme les Amérindiens d'aujourd'hui qui possiblement sont les véritables propriétaires des terres que nous occupons. Une fois en position de minorité à la suite d'une immigration massive attirée par ces accommodements, nous devons nous plier aux diktats d'une majorité d'immigrants qui auront beau jeu d'imposer leur culture qu'ils ont supposément quittée pour venir vivre dans un monde meilleur. Je ne voudrais pas sembler généraliser, alors je salue respectueusement les immigrants qui viennent ici pour vivre autrement et dans la paix. »²³¹.

²²⁴ Danielle Gauthier, « Des congés de plus? Du délire! », *Le Soleil*, 31 janvier 2007, p.25.

²²⁵ Éric Landry, « Au gouvernement », *Le Journal de Montréal*, 17 janvier 2007, p.25.

²²⁶ Rhéal Sabourin, « Quel paradoxe! », *La Presse*, 13 mai 2006, p.A27.

²²⁷ Yves Saint-Denis, « Crucifix et culture », *Le Devoir*, 27 janvier 2007, p.b4.

²²⁸ André Racicot, « Question de valeurs », *Le Devoir*, 6 juillet 2006, p.a6.

²²⁹ Lucie Chagnon, « Accommodements : une mise au point s'impose », *Le Devoir*, 8 janvier 2007, p.a6.

²³⁰ Patrice de la Brosse, « Est-ce bien Patrimoine... Canada? », *Le Soleil*, 17 décembre 2006, p.29.

²³¹ Pierre Boutet, « Non aux crucifix », *Le Soleil*, 6 février 2007, p.21.

« Jusqu'où iront-ils, si nous ne nous prenons pas en main? Si nous ne faisons rien aujourd'hui? Si nous ne leur imposons pas nos limites? Je les entends déjà crier au nom de ceci et de cela. Sommes-nous si insouciantes que ça? Tellement tolérants que nous sommes prêts à nous sentir étrangers chez nous? Ou chez eux? »²³².

« À bien y penser, je me demande si nous ne sommes pas au début d'une « guerre sainte » au Québec, au Canada et même en Amérique du Nord. Je trouve tout ça absurde, démoralisant et illogique et je suis certain que je ne suis pas le seul. »²³³.

« Cela n'a plus de bon sens, il faut faire quelque chose. Pour quand le prochain cirque? Quand jouera-t-on au hockey avec un turban au lieu d'un casque de hockey? »²³⁴.

« Certains accommodements raisonnables renvoient un message très dangereux et ouvrent la porte à toutes les aberrations. »²³⁵.

« Le jour où la population va se mettre à croire profondément que les minorités sont en train de prendre le pouvoir, nous pouvons craindre des perturbations et de grosses zones de turbulence. »²³⁶

La *diabolisation* est aussi présente dans certains discours :

« Suis-je raciste ou intolérant? En écoutant régulièrement les nouvelles, 75% des meurtres, des vols, des chicanes dans les écoles, des droits viennent des immigrants. On dirait qu'après être bien implantés, *ils veulent mener le monde en imposant leurs lois* et exigences. Ils nous forcent à être un peu racistes pour notre protection personnelle. »²³⁷

« Nous sommes devenus racistes à cause d'un gouvernement d'extrême-gauche qui veut imposer le bas de gamme de certains immigrants. On les prend dans la rue chez eux alors qu'ils sont soit des voleurs, soit des malades, et on les impose chez nous. Ils reçoivent des chèques de b.s. mais continuent à voler. Souvent, ils ont été expulsés d'autres pays, mais on les accueille ici. »²³⁸

« Je suis convaincu qu'il existe un violent jihad international basé sur l'Islam. Ces jihadistes veulent détruire notre mode de vie pour mieux camoufler leur propre échec comme société. Personnellement, je suis disposé à accepter une diminution de mes droits pour permettre une éradication du mal. »²³⁹

Le *désir d'expulser l'Autre* a été moins détecté :

Les immigrants qui veulent demeurer au Québec doivent s'adapter à nos coutumes et non l'inverse. S'ils ne l'acceptent pas, ils n'ont qu'à retourner dans leurs pays. »²⁴⁰

²³² Jacinthe Houle, « Des appuis à Joseph Facal », *Le Journal de Montréal*, 22 mai 2006, p.25.

²³³ Ricardo Chandi, « Appuis à Mario Dumont », *Le Journal de Montréal*, 20 novembre 2006, p.26.

²³⁴ Donald Cyr, « Turban au hockey » *Le Journal de Montréal*, 28 février 2007, p.27.

²³⁵ F. Raymond, « Un message très dangereux ». *La Presse*, 28 septembre 2007, p.A19.

²³⁶ Jean-Serge Baribeau, « Agissons dès maintenant », *La Presse*, 21 novembre 2006, p.A23.

²³⁷ Jean Bourdon, « Autres pays, autres mœurs », *Le Journal de Montréal*, 16 janvier 2007, p.21.

²³⁸ Sylvain Paquet, « Autres pays, autres mœurs », *Le Journal de Montréal*, 16 janvier 2007, p.21.

²³⁹ Jacquelin Ouellette, « Où sont les musulmans modérés? », *La Presse*, 4 juin 2006, p.A12.

²⁴⁰ Ginette Fortin, « Le policier chanteur », *Le Journal de Montréal*, 29 janvier 2007, p.26.

« À ceux dont ça ne fait pas l'affaire, qu'ils retournent dans leur pays où ils peuvent vivre librement leurs valeurs; s'ils choisissent de rester, qu'ils s'adaptent et s'intègrent. »²⁴¹

c) Médias électroniques

Nous retraçons ici, de manière très descriptive, la chronologie de la semaine mouvementée du 9 au 17 janvier 2007, comportant une programmation télévisuelle et radiophonique et une série d'articles ou de sondages qui abordent différents thèmes reliés plus ou moins explicitement aux accommodements raisonnables. Mais au moment de la cueillette d'information dans les médias électroniques (septembre 2007), nous n'avons pas accès à la très grande majorité des reportages, qui étaient pourtant indiqués sur le site WEB de Radio-Canada. Nous avons essayé, à plusieurs reprises (durant une période d'environ deux semaines), de « cliquer » sur les liens afin d'écouter ces reportages télé, mais ils ne fonctionnaient pas. Nous avons donc décidé de ne pas en faire l'analyse. Par contre, quelques reportages ou débats radiophoniques étaient accessibles, comme nous le mentionnons ci-après. Le traitement de l'information était équilibré et ne comportait pas de biais mais comme cette série a été diffusée au moment le plus intense du débat (et de la couverture médiatique), elle s'inscrivait dans une stratégie d'*Agenda Setting* et dans une logique de surenchère commerciale, qui mobilisaient tous les médias à cette période.

Dans le premier volet de la série de reportages à la télévision de Radio-Canada, l'objectif était d'établir une comparaison entre la laïcité au Québec et dans certains pays. Le premier reportage (9 janvier), réalisé par Julie Miville-Dechénes, porte sur la Turquie, un pays à 99% musulman où le port du voile est interdit dans les institutions publiques et où la notion de laïcité des institutions publiques est inscrite dans la constitution. À aucun moment, le concept d'accommodement raisonnable, dans son sens juridique, n'est expliqué. Et nous ne savons pas s'il existe dans la jurisprudence en Turquie. Toutefois, la couverture est neutre et équilibrée.

La même journée, soit le 9 janvier, la radio de Radio-Canada diffuse un reportage de Jacques Beauchamp. Le reportage commence avec une déclaration de Mario Dumont qui affirme qu'il y a une dérive, qu'on est allé trop loin sur les accommodements raisonnables. Le reportage enchaîne ensuite avec des déclarations de citoyens sur des tribunes téléphoniques. Les réactions portent sur les musulmans qui demandent un horaire séparé dans les piscines publiques et sur le fait que le Québec « n'est pas un menu dans lequel on choisit ce qui fait notre affaire ». Le reportage se poursuit avec une intervention de Marc-André Dowd, vice-président de la Commission des Droits de la personne et de la jeunesse qui explique que le plus grand nombre de cas d'accommodement raisonnables provient des Protestants et qu'il y a une chasse aux accommodements raisonnables en ce moment. Dans son reportage, Jacques Beauchamp a inséré un extrait d'un bulletin de nouvelles de la radio de Radio-Canada qui relate que la polémique des accommodements raisonnables a été relancée avec l'installation des fenêtres au YMCA du Parc. Un autre extrait de la tribune téléphonique porte sur la réaction d'une musulmane qui explique que dans leurs pays, les musulmans ne peuvent pas choisir le médecin qu'ils désirent voir. Le reportage se poursuit avec le cas de l'hôpital Sainte-Justine qui veut établir des balises claires en termes d'accommodements raisonnables. Diane Francoeur, chef du service d'obstétrique et de gynécologie explique qu'il est difficile de répondre aux demandes d'accommodements, qu'elles soient raisonnables ou non. Le journaliste poursuit en expliquant qu'il y a un comité consultatif qui va se pencher sur les demandes d'accommodements raisonnables en éducation. Bergman Fleury de la Commission scolaire de Montréal explique que le cas du kirpan, qui a constitué un litige, est justement ce qu'il faut éviter en termes d'accommodements raisonnables.

²⁴¹ Gisèle Palancz, « S'adapter à la société d'accueil », *La Presse*, 28 septembre 2006, p.A19.

Rattachés au reportage sur la laïcité en Turquie, la SRC couvre ensuite différents événements portant sur la laïcité au Québec. Ainsi, le 10 janvier, le *Téléjournal Le Point* organise un débat avec l'archevêque de Québec, le cardinal Marc Ouellet et Daniel Weinstock, directeur du centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal. Le débat porte sur la laïcisation des institutions publiques. Le 11 janvier, Radio-Canada diffuse un reportage sur la prière au sein des conseils municipaux. On explique que la pratique de la prière a diminué depuis les années 80 mais qu'on prie toujours avant le début du conseil municipal dans plus de 300 municipalités. C'est le cas à Laval où la prière a été conservée jusqu'en 2001, année où une plainte a été déposée à la Commission des Droits de la personne. La Commission a imposé alors l'arrêt de la prière. Les intervenants sont les suivants : Daniel Baril du Mouvement laïque québécois, Jean Tremblay, maire de Saguenay et le cardinal Marc Ouellet. Le 12 janvier, l'émission Dominique Poirier en direct diffuse une entrevue sur les thèmes suivants: « Comment vivre sa foi tout en restant moderne? Comment respecter ses principes religieux dans un Québec laïc ? » L'animatrice discute de ces questions avec trois personnes de confessions différentes: Jeff Lorrain, pasteur de l'église évangélique « La Bible parle », Lise Ravary, rédactrice en chef du magazine *Châtelaine*, qui s'est convertie au judaïsme, et Donald Tremblay, de la paroisse catholique Sainte-Marie-du-Lac du diocèse de Saint-Jérôme.

Du 10 au 17 janvier, la SRC diffuse des reportages réalisés en France, en Grande-Bretagne et au Canada illustrant des cas d'accommodements mis en place. Il s'agit du deuxième volet de la série de reportages. Le 10 janvier, Michel Désautels a une conversation sur la laïcité en France avec Hugues Poulin, correspondant à Paris. Michel Désautels fait entendre un extrait d'une conversation entre deux femmes sur le port du voile dans une manifestation sur la laïcité. Il affirme que cette conversation illustre bien les problèmes d'accommodements raisonnables avec lesquels les Français ont dû composer. Hugues Poulin parle de la Loi sur la laïcité, qui a mené à l'interdiction de signes religieux à l'école, puis termine sur l'histoire d'une communauté juive qui a loué une piscine publique, ce qui a soulevé un tollé en France. Ce même sujet sera d'ailleurs repris dans l'émission *Dimanche magazine* du 14 janvier. Il se penche sur les cas litigieux, qui ont soulevé l'opinion publique.

Le 10 janvier, le radio-journal de Radio-Canada diffuse un reportage de Marie-Laure Josselin sur la coexistence religieuse pacifique au Sénégal.

Le 11 janvier 2007, le *Téléjournal* diffuse un reportage de Frédéric Arnould sur la communauté indo-canadienne en Colombie-Britannique. Le reportage met l'accent sur la vague de violence conjugale sans précédent qui a secoué la communauté, ce qui a suscité une certaine remise en question du multiculturalisme chez plusieurs experts, selon le reportage. Parmi les intervenants, Ramesh Singhal, ex-cadre de la SQ, explique que cette vague de violence tient du fait que la communauté s'est accrue très rapidement, que les Indos-Canadiens en Colombie-Britannique soient moins instruits qu'à Toronto et à Montréal et qu'ils ont de la difficulté à accepter l'égalité entre les sexes. Harpreet Singh de Radio-India a, quant à lui, organisé un forum pour permettre à la communauté de s'exprimer. Si Alain Gagnon, professeur de science politique à l'UQAM parle de ghettoïsation, Ujjal Dosanjh, député libéral fédéral de Vancouver-sud soutient que le concept de multiculturalisme doit être complètement revu afin d'assurer une meilleure intégration des nouveaux arrivants.

Le 11 janvier, l'émission *Désautels* diffuse un reportage de Dominique Arnold sur les accommodements religieux en Colombie-Britannique, principalement autour du port du turban et du kirpan. Le premier intervenant est Baltej Singh Dhillon, qui a obtenu que les policiers sikhs de la GRC puissent porter le turban. La journaliste parle ensuite du port du kirpan à l'école Princess Margaret et à l'école Surrey, qui accommodent les pratiques religieuses. Harjit Singh Sidh explique que des jeunes sikhs ou musulmans refusent parfois de participer à des activités sportives pour ne pas avoir de contact physique avec les filles.

John Stockhouse, professeur de théologie à l'Université de la Colombie-Britannique explique qu'il y a une résistance au Québec à l'égard des pratiques religieuses organisées, en raison du rôle historique de l'Église dans la province.

Le 12 janvier 2007, l'émission *Désautels* diffuse un reportage de Tamara Alteresco sur le débat entourant les accommodements religieux en Ontario. Elle explique qu'il a fallu beaucoup de temps pour définir ce qu'est un accommodement raisonnable en Ontario, mais que la politique en matière d'accommodements a été bien balisée dans cette province. François Larsène, directeur des politiques à la Commission des droits de la personne de l'Ontario explique que la liberté religieuse fait partie de la réalité de la diversité. Il donne en exemple le cas des infirmières dont le droit de ne pas faire d'avortements pour des raisons religieuses a été reconnu lorsqu'il y a d'autres infirmières disponibles. Tamara Alteresco explique que l'arbitrage religieux pour les Juifs était considéré comme un accommodement raisonnable jusqu'à ce que les musulmans demandent que la charia soit aussi utilisée comme tribunal d'arbitrage. Le gouvernement ontarien a alors demandé que tous les tribunaux religieux soient interdits. Le reportage explique donc que le cas des infirmières est effectivement un cas d'accommodement raisonnable alors que les cas d'arbitrages religieux ne le sont pas. Pour Jean-Gilles Pelletier, directeur du centre francophone de Toronto, le terme *accommoder* est dépassé. C'est un droit fondamental que les services publics doivent respecter.

Le 15 janvier, la tribune de Pierre Maisonneuve diffuse un débat sur les accommodements au Québec. « Jusqu'où peut-on aller en matière d'accommodements raisonnables sans nier le caractère laïc de la société québécoise? », demande-t-il. L'animateur s'entretient avec Julius Grey, avocat spécialisé sur les droits de la personne et constitutionnaliste, Rachida Azdouz, vice-doyenne de la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal et Pauline Côté, professeure de sciences politiques à l'Université Laval. Pendant la dernière partie de l'émission, Tamara Alteresco, correspondante à Toronto, Jacques Beauchamp, journaliste à l'émission *Désautels*, et Hugues Poulin, correspondant à Paris, discutent autour des accommodements raisonnables aux États-Unis, en France et en Ontario afin de faire le point.

Le lundi 15 janvier 2007, la radio de Radio-Canada diffuse un reportage de Jacques Beauchamp sur les accommodements raisonnables aux États-Unis. Ce dernier s'est rendu dans la « Bible Belt », où certaines batailles autour de la liberté religieuse et de son interprétation ont eu lieu, et à New York, où le système de transport public a imposé un costume et une casquette à l'ensemble des employés.

Le 17 janvier, la reporter Anne Panasuk propose un reportage télévisuel qui retrace l'historique des accommodements raisonnables au Québec. Le reportage définit clairement ce que sont les accommodements raisonnables et identifie des cas connus comme le port du voile islamique, le port du kirpan à l'école ou le port du turban dans la GRC. C'est Pierre Bosset de la Commission des Droits de la personne qui définit le concept d'accommodement raisonnable. Marie-Michelle Poissant, du Mouvement laïque québécois, parle quant à elle de la place de la laïcité au Québec. À la suite de ce reportage, Julie Miville-Dechêne mène un débat sur les accommodements raisonnables avec l'ancien premier ministre du Québec Bernard Landry, l'avocat Julius Grey, l'auteure Yolande Geadah et l'imam Omar Koné.

Le 17 janvier, TVA présentait un débat télévisé intitulé « Accommodements raisonnables ou pas » animé par Paul Arcand, qui fait suite à la parution des résultats du sondage Léger Marketing sur le racisme, paru dans le *Journal de Montréal*. Ce débat a réuni Denise Bombardier, Richard Martineau, Julius Grey, l'imam Saïd Jaziri, le rabbin Zuche Silbertstein et le cardinal Jean-Claude Turcotte. Étaient aussi invités au débat Mario Dumont, le chef de l'ADQ, Camil Bouchard, député péquiste, et le vice-premier ministre Jacques Dupuis. Les invités devaient réagir au sondage.

4.3 Les « cas » spécifiques (par ordre chronologique)

4.3.1 Le jugement sur le port du Kirpan (mars 2006)

4.3.1.1 Rappel des faits

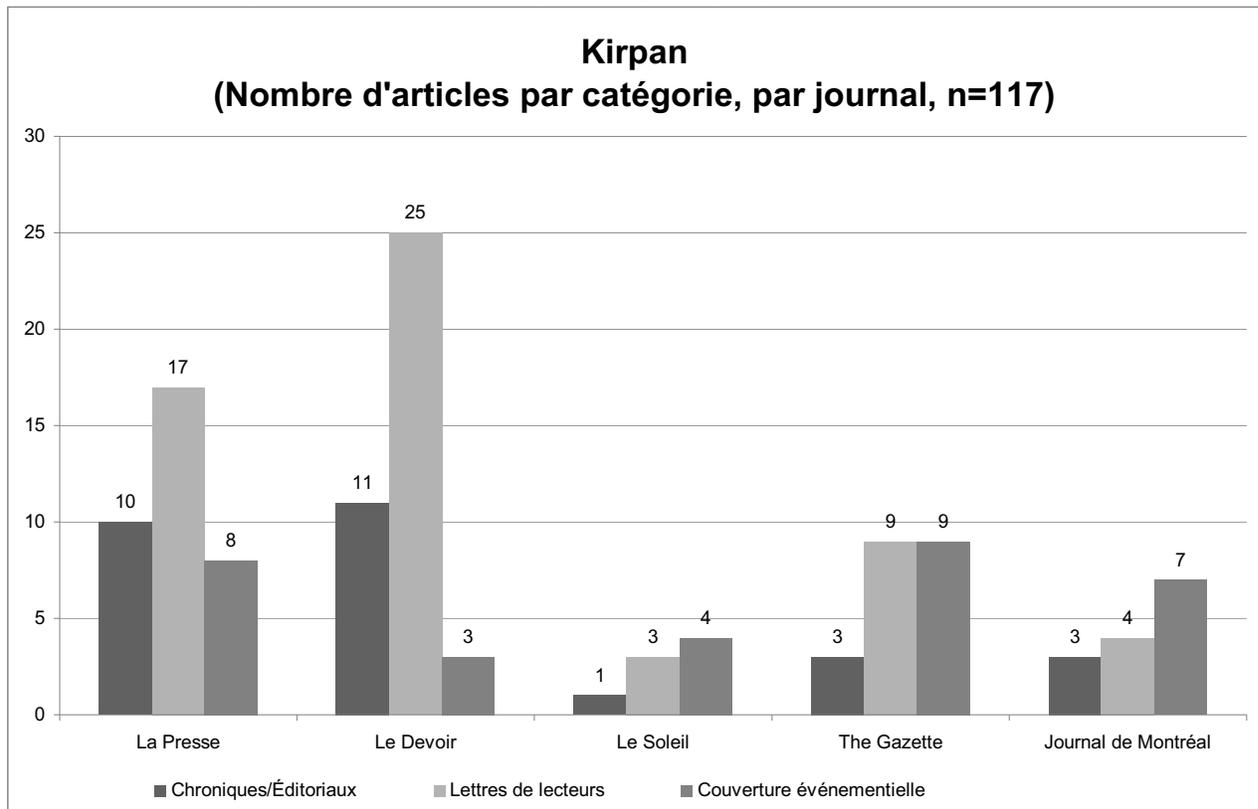
Gurbaj Singh Multani est un élève sikh orthodoxe baptisé qui fréquente l'école secondaire publique Sainte-Catherine-Labouré. Le 19 novembre 2001, il échappe accidentellement le kirpan qu'il porte sous ses vêtements dans la cour de l'école. Le 21 décembre 2001, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) fait parvenir une lettre aux parents permettant à leur fils, à titre d'« accommodement raisonnable », de porter son kirpan à l'école à condition qu'il soit scellé à l'intérieur de ses vêtements. Gurbaj Singh et ses parents acceptent. Le 12 février 2002, le conseil d'établissement de l'école refuse d'entériner l'entente, estimant que le port du kirpan contrevient à l'article 5 du Code de vie de l'école, qui prohibe le port d'armes et d'objets dangereux. Le 19 mars 2002, le conseil des commissaires de la CSMB maintient la décision du conseil d'établissement. Le conseil de la CSMB avise la famille qu'un kirpan symbolique serait accepté au lieu d'un véritable kirpan en métal. Le 25 mars 2002, le père de l'élève dépose une requête à la Cour supérieure pour rendre inopérante la décision du conseil des commissaires. Le 17 mai 2002, la Cour supérieure déclare cette décision nulle et inopérante et permet à l'enfant de porter son kirpan. En 2004, la Cour d'appel renverse ce jugement et le 2 mars 2006, la Cour suprême renverse le jugement de la Cour d'appel pour accorder le droit de porter le kirpan à l'école sous certaines conditions²⁴².

4.3.1.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

En ce qui concerne la couverture générale du jugement sur le kirpan, nous avons identifié 117 articles de presse au total. On constate une large place accordée à la presse d'opinion, en particulier aux réactions des lecteurs, dans *Le Devoir* (25 lettres) et *La Presse* (17 lettres). Ces deux journaux ont consacré une large couverture éditoriale à ce jugement (11 articles au *Devoir* et 10 articles à *La Presse*). Par contre, la couverture événementielle est légèrement plus importante dans *The Gazette* et au *Journal de Montréal*, ainsi qu'au *Soleil*, qui dispose de moins de ressources journalistiques et éditoriales et utilise beaucoup plus fréquemment les dépêches d'agences de presse que les autres quotidiens. Nous avons identifié 31 articles de type événementiel au total.

²⁴² Ces conditions sont : que le kirpan soit porté sous ses vêtements; que son fourreau soit en bois afin qu'il perde son aspect contondant; qu'il soit placé dans son fourreau, enveloppé et cousu au guthra, d'une façon sécuritaire dans une étoffe solide; que le personnel de l'école puisse vérifier, de façon raisonnable, que les conditions imposées ci-dessus sont respectées; que le requérant ne puisse en aucun temps se départir de son kirpan et que la disparition de ce dernier soit rapportée aux autorités de l'école immédiatement; qu'à défaut de respecter ces conditions, le requérant perdra définitivement le droit de porter son kirpan à l'école.

TABLEAU 10. Le kirpan. Nombre d'articles par catégorie, par journal



Le journal *Le Devoir* a consacré 3 articles événementiels du 2 au 4 mars inclusivement donc sur une période de 3 jours ; c'est le journal qui a publié le moins d'articles de type événementiel sur ce jugement. De manière générale, la couverture faite par *Le Devoir* est plutôt équilibrée. Dans les deux premiers articles, il accorde autant d'importance au point de vue de la Commission scolaire qu'à celui des partisans du port du kirpan à l'école, Me Julius Grey et son client Gurbaj Singh Multani. Par contre, dans l'article du 4 mars, plus de place est accordée à Me Grey et à Gurbaj qu'aux opposants au port du kirpan à l'école. Le point de vue de la Commission scolaire n'est pas représenté mais on y retrouve une citation de Me Alain-Robert Nadeau, qui est critique à l'égard du jugement. Le journal *Le Devoir* est le seul à avoir écrit un article avant la publication du jugement. Les articles du 2 et 3 mars sont tous deux en première page alors que l'article du 4 mars se retrouve dans le cahier b.

Le journal *Le Soleil* a consacré 1 article événementiel au jugement sur le port du kirpan mais a consacré 3 autres articles à des sujets connexes, dont un article le 21 avril 2006 sur les Sikhs au Québec et deux articles, un an plus tard : le premier portant sur le sondage Léger Marketing qui titre « Les Canadiens refusent le kirpan à l'école » le 1^{er} février 2007, et le second, le 15 avril 2007, portant sur les « 25 printemps de la Charte » et le sondage de l'Association d'études canadiennes, qui titre : « Le kirpan passe mais ne passe pas! ». Dans l'article du 3 mars sur le jugement, *Le Soleil* donne seulement la parole aux représentants du milieu scolaire. Le point de vue de Gurbaj Multani (ou de Me Grey) n'est pas représenté. Les représentants des commissions scolaires de la région de Québec et de la CSQ se sont dits surpris de la décision, et l'article rapporte également les réactions d'un analyste et d'un spécialiste des droits de la personne, qui affirme qu'il faudra investir beaucoup d'énergie pour informer les gens sur les symboles religieux.

Le journal *La Presse* a consacré 8 articles événementiels, dont 3 sur le jugement, les 2, 3 et 4 mars 2006, un article le 6 mars 2006 sur la communauté sikhe montréalaise et un article le 29 mai 2006 intitulé « Au-delà du kirpan. Ce que vous n'avez jamais vu à la télé », qui s'appuie sur une entrevue avec Bergman Fleury, alors conseiller interculturel de la CSDM. Celui-ci montre que des dizaines de « demandes » d'accommodements ont été réglées sans créer de remous à la CSDM, et qu'elles sont restées « loin des projecteurs médiatiques »²⁴³. Le lendemain du jugement, *La Presse* consacre quatre articles au jugement, dont un qui se consacre aux réactions du jeune et de sa mère, un autre qui porte sur les réactions des gouvernement et du milieu de l'éducation, un troisième qui est axé sur les minorités religieuses au Québec et un dernier, qui donne la parole à Me Grey, Gurbaj Multani, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et VIA Rail. Tous les points de vue sont présentés.

Le *Journal de Montréal* a consacré 7 articles de type événementiel, dont six le 3 mars. Le dernier article est paru le 8 mars. Parmi ceux-ci, 5 portent sur diverses réactions face à la décision, un autre se veut un résumé illustré du « sikhisme »²⁴⁴ (article d'information générale sur le sikhisme, comme dans *La Presse*), et un autre, le 8 mars, souligne que la question-sondage Canoë-*Le Journal de Montréal* a suscité énormément de réactions (plus de 15 000 personnes se seraient prononcées, selon le Journal). Le 3 mars 2006, le *Journal de Montréal* titrait à la une: « Le kirpan à l'école. Pas de danger selon la Cour suprême » avec une photo d'un énorme kirpan de 30 centimètres en page couverture, qui frappe l'imaginaire et n'aide pas à la compréhension du jugement. La première page renvoyait le lecteur aux pages 8, 9 et 15 du numéro. Sur la même page, le 3 mars, on retrouve 3 articles très défavorables au jugement. Les 3 titres mettent de l'avant les « inquiétudes » de plusieurs intervenants : « Un jugement qui complique le travail des policiers », selon un criminaliste interrogé (Jean-Claude Hébert), Yves Francoeur de la Fraternité des policiers de Montréal et un autre représentant de la police de Montréal. Le second intitulé « Inquiétude chez les parents », débute en affirmant que « Les parents québécois sont inquiets....! Plus loin, l'article soutient que « Les enseignants du Québec sont eux aussi inquiets ». Plus de la moitié de l'article s'appuie sur les commentaires défavorables du directeur général de la Fédération des comités de parents du Québec et de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Le journaliste indique avoir sollicité les réactions du Ministre Fournier et de la Fédération des commissions scolaires, qui se sont contentés de brefs commentaires. La « déception » de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est aussi mentionnée. Le troisième article, intitulé « C'est aberrant! » recueille le point de vue d'enseignants en colère (« voilà une autre preuve que l'on est pas capable de se tenir debout ») et d'élèves en désaccord (à l'exception de deux sikhs qui fréquentent l'école Sainte-Catherine Labouré), et se termine sur les propos d'un parent d'élève, qui « craint pour la sécurité de son enfant »²⁴⁵. Toujours le 3 mars, on présente en page 9 deux articles différents qui figurent sous le grand titre « OUI au poignard à l'école ». Le premier revient principalement sur le jugement et sur les faits y ayant mené et inclut également la réaction de deux avocats, dont une qui parle au nom de l'Organisation mondiale sikhe du Canada. Le second quant à lui rapporte le point de vue de Gurbaj Singh Multani, le principal intéressé dans cette affaire.

Le journal *The Gazette* a consacré 9 articles au total au port du kirpan dont un le 2 mars, 7 le 3 mars 2006 et 2 le 5 mars 2006. Il s'agit du journal qui a consacré le plus d'articles au jugement sur le port du kirpan. Dans l'ensemble, la couverture est relativement équilibrée. *The Gazette* a recueilli plusieurs points de vue défavorables au jugement, chez des professeurs de l'école Sainte-Catherine Labouré, des parents

²⁴³ Katia Gagnon, « Au-delà du kirpan. Ce que vous n'avez jamais vu à la télé », *La Presse*, 29 mai 2006, p. A4.

²⁴⁴ «Le kirpan en 5 minutes. Un des cinq « k » du sikhisme ». Le *Journal de Montréal*, le 3 mars 2006, p.15.

²⁴⁵ Voir les trois articles : « Un jugement qui complique le travail des policiers », « Inquiétude chez les parents » et « C'est aberrant! », Le *Journal de Montréal*, 3 mars 2006, p. 8.

s'opposant au jugement, des auditeurs d'émissions de radio s'interrogeant sur la pertinence de ce symbole et des jeunes sikhs s'interrogeant, eux aussi, sur le port du kirpan. Tous les articles sont considérés comme étant d'une grande importance éditoriale puisqu'ils se retrouvent tous en page A1 à A4, à l'exception d'un article du 5 mars, en page A13.

4.3.1.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le Devoir et *La Presse* ont consacré plus d'éditoriaux que les autres sur le sujet.

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 11. Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur le port du kirpan

	Favorable	%*	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	2 (67%)**	22%	1 (33%)	9%	-	-	3	11%
The Gazette	2 (67%)	22%	1 (33%)	9%	-	-	3	11%
La Presse	1 (10%)	11%	4 (40%)	36%	5 (63%)	46%	10	36%
Devoir	3 (27%)	33%	5 (45%)	46%	3 (27%)	44%	11	39%
Soleil	1 (100%)	11%	-	-	-	-	1	4%
TOTAL position	9	32%	11	39%	8	29%	28	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion de textes d'opinion favorables écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables publiés. Donc, le *Journal de Montréal* a publié 22% de l'ensemble des articles favorables, *The Gazette* 22 %, etc. La même logique a été reprise pour les lettres défavorables et neutres.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables écrits dans ce journal.

Les articles de cette catégorie ont été légèrement plus défavorables (39%) que favorables (32%) ou nuancés (29%), mais les proportions sont relativement semblables. Le plus grand nombre d'articles de cette catégorie a été publié par *Le Devoir*, qui a aussi publié 46% de l'ensemble des articles défavorables et 44% des articles nuancés. Dans ce journal, 27% des éditoriaux, chroniques ou lettres d'intellectuels publiés étaient nuancés, et 45% étaient défavorables. *La Presse* a publié un peu moins d'éditoriaux sur le sujet, dont 63% nuancés et 40% défavorables. *The Gazette* et le *Journal de Montréal* ont publié plus d'articles favorables que défavorables dans leurs pages, bien que leur nombre soit réduit.

39% du corpus d'articles d'éditorialistes, de chroniqueurs et d'intellectuels considère ce jugement comme un pas dans la mauvaise direction. Parmi ceux qui ont des réserves, une Lysiane Gagnon de *La Presse* voit dans ce jugement un respect des religions qui confine la Cour suprême « à l'absurde ». Selon elle, les juges seraient « tombés dans le panneau des intégristes sikhs »²⁴⁶. Pour Denise Bombardier, cette décision, qualifiée de « faible », « par le petit bout de la lorgnette », constitue un glissement « sur la pente savonneuse de la rectitude politique » et suscite un questionnement « sur les limites du droit, ses accommodements et

²⁴⁶ Lysiane Gagnon, « Ciseaux et couteaux », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A26.

ses conséquences sur l'avenir collectif »²⁴⁷. Le jugement « me surprend et m'anéantit un peu. Se peut-il que, parfois, la tolérance et l'acceptation soient démesurées ? »²⁴⁸, se demande un sociologue. Pour un étudiant en maîtrise, ce jugement irait à l'encontre de la « cohésion nationale et sociale » en favorisant la « religion multiculturelle », et témoignerait d'un « sentiment de dépossession démocratique » en tant que société²⁴⁹.

Faisant preuve de prudence, Mario Roy qualifie le jugement d'« ingénieux », tout en admettant qu'il puisse être considéré comme « contraire au sens du progrès »²⁵⁰. Patrick Lagacé se dit « sarcastique » face à « l'hystérie collective qui nous a frappés, ces derniers jours, après le jugement sur le kirpan »²⁵¹.

Certains estiment que ce jugement était « aussi clair que prévisible »²⁵² et reconnaissent le caractère raisonnable de la décision. Un universitaire rappelle l'objectif d'intégration qui est visé dans la pratique d'accommodement raisonnable, citant l'exemple de jeunes filles voilées :

Il est somme toute préférable que les jeunes filles musulmanes fréquentent l'école publique en portant le voile plutôt que de rester enfermées chez elles ou d'être envoyées dans une école religieuse privée²⁵³.

Une chroniqueuse de *La Presse* se dit « plutôt en faveur », la « solution retenue » étant « tout à fait raisonnable »²⁵⁴. Selon elle, un kirpan porté conformément aux conditions énoncées dans le jugement n'est pas plus dangereux que d'autres objets utilisés tous les jours à l'école (crayons, ciseaux, compas). Ce qui est « étonnant », selon un chroniqueur du *Journal de Montréal*, c'est moins le jugement comme tel que le fait que cette affaire se soit rendue en Cour suprême²⁵⁵. Il se demande pourquoi il a fallu se rendre « là », au lieu d'accepter l'accommodement « très raisonnable » qui avait satisfait les parties quelques années plus tôt.

En ce qui concerne les thèmes, certains auteurs estiment que ce jugement est l'expression d'un malaise profond dans un monde qui irait de plus en plus mal. Par exemple, dans un article au titre explicite, un intellectuel amalgame les « affaires » des caricatures de Mahomet et du kirpan afin de démontrer que « le monde se fissure de plus en plus en devenant de plus en plus religieux »²⁵⁶. Selon lui, les symboles religieux sont « à la conquête des espaces publics », et cette décision de la Cour suprême contribue à ouvrir le flanc « à l'offensive internationale pour brider l'esprit critique né des Lumières, et brimer l'esprit laïque, né de la République »²⁵⁷. Pour Mario Roy, ce jugement est porteur d'un « ultime message » : « il faut continuer à lutter pour la laïcisation de l'espace public dans lequel nous vivons » et à « soutenir qu'une plus grande occupation de l'espace public par les symboles religieux n'est pas souhaitable »²⁵⁸.

Adoptant une perspective dichotomique, certains estiment que le jugement creuse un écart entre les « valeurs » jugées socialement acceptées ou acceptables et l'interprétation que font les juges de la Charte. Pour Denise Bombardier, la Cour suprême « est incapable de se prononcer sur un principe » puisque ce

²⁴⁷ Denise Bombardier, « Une arme à deux tranchants », *Le Devoir*, 4 mars 2006, p.B5.

²⁴⁸ Jean-Serge Baribeau, « Prenons garde! », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A17.

²⁴⁹ Mathieu Bock-Côté, « La religion multiculturelle contre la démocratie », *Le Devoir*, 6 mars 2006, p.A9.

²⁵⁰ Mario Roy, « Le kirpan? Oui, mais... », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A16.

²⁵¹ Patrick Lagacé, « La paranoïa préventive », *Le Journal de Montréal*.

²⁵² Josée Boileau, « Rien d'absolu », *Le Devoir*, 3 mars 2006, p.A8.

²⁵³ José Woehrling, « À propos de certaines réactions au jugement sur le kirpan », *Le Devoir*, 4 mars 2006, p.B5.

²⁵⁴ Rima Elkouri, « Un jugement raisonnable », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A3.

²⁵⁵ Michel C. Auger, « Accommodement très raisonnable », *Le Journal de Montréal*, 4 mars 2006, p.21.

²⁵⁶ Alain Cuniot, « Un siècle mal parti », *La Presse*, 7 mars 2006, p.A23.

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ Mario Roy, « Le kirpan? Oui, mais... », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A16.

jugement constitue « une menace à l'équilibre social »²⁵⁹. Constatant que le jugement a « enflammé » les lecteurs, qui seraient par ailleurs « à la quasi-unanimité contre », un journaliste de *La Presse* estime qu'il existe un « profond malaise entre ce qu'est prête à accepter l'ensemble de la société, d'une part, et l'application de la Charte des droits, d'autre part ». Ce malaise serait accompagné « d'un sentiment d'impuissance face aux cours de justice ou aux organismes qui prennent des décisions »²⁶⁰. Dans le même sens, Lysiane Gagnon, estime que le Canada n'en est pas à sa première « dérive » sur les questions religieuses (charia, polygamie)²⁶¹, ce qui pourrait mal présager pour l'avenir. Certains posent cet écart de valeurs en termes de rapport entre majoritaires et minoritaires, se demandant ouvertement si la « majorité » n'est pas, avec cette décision, en train de permettre l'instauration d'une « dictature des minorités. Allons-nous dans cette direction ? Prenons garde ! »²⁶². Ces discours questionnent l'égalitarisme de la Charte, qui irait à l'encontre de la démocratie, puisque les droits individuels reconnus par la Charte s'opposent aux volontés de la majorité. Bref, les droits qui permettent de protéger les minorités contre les abus potentiels de la majorité viennent évidemment heurter cette majorité...

Ce qui conduit certains à mettre en doute la légitimité de la Charte et le pouvoir des juges. Pour Franco Nuovo il faudrait « niveler les différences » en limitant « le port de signes religieux ostensibles de manière à ne heurter personne »²⁶³. Il affirme par ailleurs que la Charte est dépassée et mérite d'être revue :

La Charte des droits et libertés a été rédigée à une époque où les sociétés canadienne et québécoise étaient encore bien homogènes. Elles ne le sont plus. On ne peut donc plus juger le Québec et le Canada d'aujourd'hui sur des valeurs d'hier. Il faut donc s'ajuster pour éviter les chocs, celui des cultures et des croyances²⁶⁴.

Pour sa part, Denise Bombardier se demande :

Et si le Canada était en train de se faire encarcanner par la Charte des droits de la personne? Et si les juges, de ce fait, avaient perdu toute capacité de créativité juridique? Et si cette charte était devenue l'excuse de l'impuissance politique et une des explications de la dérive du sens commun ?²⁶⁵

Pour un auteur dans la page « Idées » du *Devoir*, cette décision est révélatrice « de la brèche de plus en plus évidente entre nos institutions communes (...), et un peuple qui ne sait plus comment vraiment manifester ses désirs et ses préférences politiques ». L'affaire du kirpan et celle « des caricatures » démontreraient toutes deux que le multiculturalisme est une dérive, qui annonce d'autres problèmes, d'où son appel à « déboulonner les totems pluralistes de la nouvelle religion multiculturelle »²⁶⁶. En réponse à cet article, une politologue avance que la décision de la Cour est, au contraire, le reflet d'une réflexion saine de la société sur elle-même, sur la nature du vivre-ensemble et sur le bien commun, dans un contexte où on tend à reconnaître le caractère homogénéisant de beaucoup d'expressions du nationalisme majoritaire²⁶⁷.

²⁵⁹ Denise Bombardier, « Une arme à deux tranchants », *Le Devoir*, 4 mars 2006, p.B5.

²⁶⁰ Pierre-Paul Gagné, « Un profond malaise », *La Presse*, 3 avril 2006, p.A15.

²⁶¹ Lysiane Gagnon, « Ciseaux et couteaux », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A26.

²⁶² Jean-Serge Baribeau, « Prenons garde ! », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A17.

²⁶³ Franco Nuovo, « Chronique sérieuse », *Le Journal de Montréal*, 7 mars 2006, p.6.

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ Denise Bombardier, « Le carcan », *ledevoir.com*, 11-12 mars 2006.

²⁶⁶ Mathieu Bock-Côté, « La religion multiculturelle contre la démocratie », *Le Devoir*, 6 mars 2006, p.A9.

²⁶⁷ Geneviève Nootens, « L'État-nation contre le pluralisme? », *Le Devoir*, 14 mars 2006, p.A9.

De même, un éditorialiste du *Devoir* soutient :

Avec les jugements récents de la Cour suprême et l'accroissement rapide du nombre d'immigrants croyants, certains Québécois s'imaginent revenus cinquante ans en arrière. Or, au lieu de chercher l'affrontement, il vaut cent fois mieux mettre son énergie à défendre et à promouvoir les autres droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression et l'égalité des sexes, qui imposent leurs propres limites à certaines pratiques religieuses discriminatoires et obscurantistes²⁶⁸.

Pour Rima Elkouri, il est clair que la « colère » autour du jugement, qui trouve racine dans le « fort courant antireligieux québécois », est

« alimentée par la psychose autour de la violence à l'école, une méconnaissance compréhensible de la religion sikhe, un certain choc des cultures et une crainte légitime qu'on commette des abus au nom du droit des minorités »²⁶⁹.

Au *Devoir*, une éditorialiste interprète l'« incompréhension » à l'égard du jugement comme une manifestation des difficultés à aborder avec maturité les questions religieuses en Occident, et plus particulièrement au Québec, où la « rupture » avec la religion est « fraîche à nos mémoires ». Elle avance qu'il vaudrait mieux, en tant que « collectivité », « choisir nos batailles » religieuses. Ce jugement serait d'ailleurs une occasion de se repositionner en tant qu'individu et que « société » dans un débat désormais incontournable : celui de la question religieuse au Québec²⁷⁰.

Dans le même sens, deux professeurs affirment que c'est désormais dans cette voie que le Québec et le Canada devront inévitablement s'inscrire. En effet, l'« affaire du kirpan » est :

un autre exemple de la profonde difficulté des démocraties libérales sécularisées à ménager une place mutuellement acceptable aux individus et aux groupes pour qui une vie réussie en est une qui se conforme le plus fidèlement possible aux prescriptions de leur religion²⁷¹.

Pour relever le défi d'une saine « cohabitation entre deux rapports très différents à la religion »²⁷², il faudra, selon lui, que le Québec développe une « moralité politique » ou une « philosophie publique ».

Pour Michel C. Auger du *Journal de Montréal*, ce jugement est la preuve que « les tribunaux sont là pour faire la part des choses et juger de ce qui est raisonnable dans une société démocratique »²⁷³. Toutefois, à *La Presse*, Rima Elkouri y voit une « leçon » à retenir, car cette décision a ouvert un espace d'expression du racisme au sein de la société. Selon elle, ceux qui se définissaient comme des « apôtres de l'intégration » en s'opposant au port du kirpan, croyant ainsi favoriser l'intégration de l'élève à la « société québécoise », ont erré, puisque leur intolérance a poussé le jeune sikh vers la Cour suprême, puis vers l'école anglaise²⁷⁴. Elle estime toutefois qu'en raison de la forte tendance xénophobe exprimée par la population dans cette affaire, tendance qu'elle juge particulièrement troublante dans le discours d'enseignants — qui ont « un devoir d'exemplarité devant leurs élèves », — cette journaliste n'est plus convaincue des arguments de Julius Grey

²⁶⁸ Jean-Robert Sansfaçon, « L'affrontement se poursuit », *Le Devoir*, 28 mars 2006, p.A6.

²⁶⁹ Rima Elkouri, « Pas raciste, mais... », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A7.

²⁷⁰ Josée Boileau, « Rien d'absolu », *Le Devoir*, 3 mars 2006, p.A8.

²⁷¹ Jocelyn Maclure, « Un gouffre », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A26

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ Michel C. Auger, « Accommodement très raisonnable », *Le Journal de Montréal*, 4 mars 2006, p.21.

²⁷⁴ Rima Elkouri, « Un jugement raisonnable », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A7.

(avocat du jeune Multani) selon lesquels ce jugement sera « l'occasion de mieux intégrer les sikhs dans notre système d'éducation et de susciter un dialogue en classe »²⁷⁵.

Les mécanismes du discours

Tableau 12. La présence de mécanismes racisants dans les textes d'éditorialistes, de chroniqueurs et d'intellectuels sur le port du kirpan

	Oui	% *	Non	%	Total	%
Journal de Mtl	1 (33%) **	10%	2 (67%)	11%	3	11%
The Gazette	-	-	3 (100%)	17%	3	11%
La Presse	4 (40%)	40%	6 (60%)	33%	10	36%
Devoir	5 (45%)	50%	6 (55%)	33%	11	39%
Soleil	-	-	1 (100%)	6%	1	4%
TOTAL	10	38%	18	62%	28	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés (de cette catégorie) qui utilisent ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Malgré le petit nombre d'articles comportant des mécanismes discursifs de type racisant, on constate la présence de ces mécanismes dans 10 éditoriaux, chroniques ou lettres d'intellectuels (38% du corpus), notamment dans *Le Devoir* et *La Presse*, qui ont publié le plus grand nombre d'articles de cette catégorie sur le sujet.

Le premier mécanisme, la *dichotomisation*, est très peu présent explicitement dans le débat informé, contrairement à l'opinion publique. Le « Nous » est parfois inclusif et ne dichotomise pas :

Nous avons un devoir de respect envers ceux avec qui nous partageons notre destin. Si ce devoir est réciproque, et ne nous impose pas d'accepter n'importe quoi, il nous impose très certainement l'ouverture au dialogue et à la possibilité d'accommoder certaines pratiques qui ne remettent pas en cause les valeurs fondamentales protégées par la Charte²⁷⁶.

Par contre, il est présent implicitement chez certains, qui débordent du jugement pour parler des symboles religieux « à la conquête des espaces publics » ou affirmer qu'« on ne s'étonnera donc pas de voir *nos* juges tomber dans le panneau des intégristes sikhs »²⁷⁷.

Si la *généralisation* est relativement peu présente au sein du débat informé, on constate parfois une infériorisation implicite des minorités religieuses (ou de la famille Multani), considérées comme des

²⁷⁵ Rima Elkouri, « Pas raciste, mais... », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A7.

²⁷⁶ Geneviève Nootens, « L'État-nation contre le pluralisme? », *Le Devoir*, 14 mars 2006, p.A9.

²⁷⁷ Lysiane Gagnon, « Ciseaux et couteaux », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A26.

extrémistes ou des intégristes aux « accoutrements religieux »²⁷⁸. Ce mécanisme s'exprime souvent sur le mode de la dérision:

« ... ce qui empêche les doukhobors de réclamer le droit de se promener tout nus en public, ou les islamistes, celui d'égorger des moutons en pleine rue le jour de l'Aïd, ou les hassidim, celui d'interdire les autos dans Outremont le vendredi. Ce pays est une auberge espagnole : non seulement y entre-t-on avec ses propres coutumes, mais on est encouragé à les conserver ad vitam aeternam »²⁷⁹.

La *victimisation* est, par contre, présente explicitement dans quelques discours d'intellectuels et de journalistes, et se manifeste par un fort sentiment d'injustice. Par exemple, pour Alain-Robert Nadeau (avocat), le jugement témoigne qu'il existe une « politique judiciaire de deux poids, deux mesures »²⁸⁰. Pour lui, ce jugement montre que les membres des minorités auraient des droits que ceux de la majorité n'auraient pas. Même sentiment d'injustice, mais par la dérision et l'absurde, chez Richard Martineau :

Un kirpan dans la main de ma fille est une arme dangereuse. Mais un kirpan dans la main d'un jeune sikh du même âge est un symbole inoffensif. Pourtant, c'est la même maudite lame, le même maudit couteau, le même maudit poignard. Capoté, non? Il suffit que le couteau change de main pour qu'il devienne soudainement investi de pouvoirs magiques, et qu'il passe d'arme prohibée à symbole religieux...²⁸¹.

Pour d'autres, ce sentiment d'injustice conduit au *catastrophisme*, qui reflète une vision pessimiste de l'avenir:

Il n'est pas fantaisiste de croire qu'un jour prochain, des tenants du mariage polygame se présenteront devant la cour pour une reconnaissance de celui-ci en vertu du droit à cette pratique entre adultes consentants. Hier, on aurait cru à une blague. Demain, des honorables chercheront dans la Charte des arguments en sa faveur²⁸², écrit Denise Bombardier.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Comme le montre le tableau 13 ci-après sur l'opinion publique, 83% des lettres de lecteurs sont explicitement défavorables du jugement. *Le Devoir* a publié le plus grand nombre de lettres de lecteurs sur cette affaire (43%), suivi de *La Presse*. La majeure partie des textes défavorables a été publiée dans *Le Devoir* (44% des textes défavorables). Par contre, lorsque l'on regarde les positionnements des lecteurs pris dans chacun des journaux, on constate que la totalité des lettres publiées dans le *Journal de Montréal* était défavorable, contre 84% des lettres publiées dans *Le Devoir* et 78% dans *The Gazette*. Les opinions recueillies sur les *blogs* (247 au total) sont quasi-unaniment défavorables au jugement (98%).

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ Alain-Robert Nadeau, « Deux poids, deux mesures », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A17.

²⁸¹ Richard Martineau, « À couteaux tirés », *Voir*, 9 mars 2006, p.16.

²⁸² Denise Bombardier, « Le carcan », *ledevoir.com*, 11-12 mars 2006.

Tableau 13. Positionnement des lecteurs sur le port du kirpan

	Favorable	%*	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	4 (100%)	8%	-	-	4	7%
The Gazette	2 (22%)**	29%	7 (78%)	16%	-	-	9	16%
La Presse	3 (18%)	43%	14 (74%)	29%	-	-	17	29%
Devoir	2 (8%)	29%	21 (84%)	44%	2 (8%)	67%	25	43%
Soleil	-	-	2 (67%)	4%	1 (33%)	33%	3	5%
TOTAL position	7	12%	48	83%	3	5%	58	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres favorables écrites dans ce journal par rapport à l'ensemble des lettres favorables publiées. Donc, *The Gazette* a publié 29% de l'ensemble des lettres favorables, *La Presse* 43 %, etc. La même logique a été reprise pour les lettres défavorables et neutres.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres favorables écrites dans ce journal.

Les réactions des lecteurs sont dans l'ensemble beaucoup plus explicites que dans l'opinion *informée* : « C'est insensé qu'une telle loi tolère le port d'arme blanche en public »²⁸³; « Très mauvaise décision car elle remet en question le Québec laïque »²⁸⁴; Une « aberration » qui nous a été « imposée »²⁸⁵; Une « insulte » aux Québécois qui « ont rejeté le catholicisme en bloc dans les années 1960-1970 »²⁸⁶.

Parmi celles-ci, quelques lecteurs en appellent à la révision de ce jugement, voire même à son annulation par le biais de la clause dérogatoire.

La Cour suprême du Canada en étirant l'élastique de la Charte des droits et libertés est en train de semer le chaos et la tempête. Le Québec devrait utiliser la clause dérogatoire pour annuler le jugement de la Cour suprême.²⁸⁷

Pour un autre, la Cour suprême répond à des impératifs politiques, puisque ce jugement irait à l'encontre de l'opinion « très majoritaire » de la population du Québec. Il en appelle donc au Gouvernement du Québec afin qu'il ait le « courage » de « corriger cette bavure » en utilisant la disposition dérogatoire²⁸⁸.

Quelques-uns, assez rares, se disent favorables à la décision : « Je ne suis pas ni Sikh ni musulman, mais je suis capable de comprendre et de faire la part des choses. Arrêtons la paranoïa autour de la décision de la Cour... »²⁸⁹; un « beau et bon jugement (...) logique et sensé »²⁹⁰; « Bravo à la décision de la Cour suprême,

²⁸³ Abderahmane Oucible, « Il ne manquait plus que ça !... What's happened in our world!?! », *ledevoir.com*, 6 mars 2006.

²⁸⁴ Patrice Saucier, « La France a compris », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A15.

²⁸⁵ Maurice Gauvreau, « Cul-de-sac », *ledevoir.com*, 4 mars 2006.

²⁸⁶ Roland Berger, « Un déni de la culture québécoise », *ledevoir.com*, 6 mars 2006.

²⁸⁷ Claude Lamontagne, « Non au kirpan par la clause dérogatoire! », *ledevoir.com*, 4 mars 2006.

²⁸⁸ Raymond Turenne, « Kirpan : la disposition dérogatoire? », *Le Devoir*, 4 mars 2006, p.B4.

²⁸⁹ Franklin Assoumou N., « Rien d'absolu... En effet! », *ledevoir.com*, 3 mars 2006.

²⁹⁰ Denis Beaulé, « Kirpan, vive les libertés et le discernement », *Le Devoir*, 6 mars 2006, p.A8.

qui fait preuve de tolérance et d'ouverture d'esprit »²⁹¹; « Il est bon de voir des juges faire la part des choses et donner l'exemple de l'ouverture d'esprit dans une saine jurisprudence »²⁹².

Les réactions des lecteurs sont, en grande majorité, défavorables à ce jugement et au port du kirpan à l'école. Sans pouvoir chiffrer ces tendances, nous constatons un désaccord presque unanime chez les lecteurs²⁹³, alors que les journalistes, chroniqueurs et intellectuels ont des positions beaucoup plus nuancées²⁹⁴. Il serait difficile de conclure à un reflet fidèle de l'opinion publique plus générale, ou d'y voir l'effet d'une sélection des lettres par les journaux, car tous les journaux ont publié davantage de lettres défavorables au jugement. Et moins il y a de contrôle sur le contenu de la publication, comme dans les blogues, plus la proportion de gens en désaccord prend de l'ampleur.

Parmi les principaux thèmes ou enjeux dans les discours des lecteurs, c'est l'argument sécuritaire qui revient avec récurrence —le kirpan est associé à une arme plutôt qu'à un symbole religieux — doublé d'un doute à l'égard de ceux qui le portent : « le fait qu'une personne appartienne à une communauté religieuse quelconque » ne garantit pas « que cette personne est saine d'esprit ou émotionnellement équilibrée »²⁹⁵. « Sans oublier que ceux qui ont des mauvaises intentions n'auront qu'à se mettre un turban sur la tête et ils pourront porter un kirpan à la ceinture »²⁹⁶. La primauté du droit à la sécurité sur la liberté religieuse²⁹⁷ est partagée par de nombreux lecteurs²⁹⁸.

La majeure partie de ceux qui n'approuvent pas le jugement remet en question la légitimité de la Cour suprême, qui ne sert pas la population en prenant des décisions jugées illogiques : « Si j'ai bien compris la logique de notre société, un poignard sacré dans nos écoles et autobus scolaires serait moins menaçant qu'un nombril à l'air et/ou une craque de seins? »²⁹⁹; « On a souvent l'impression que les juges de la Cour suprême se prennent pour des législateurs et qu'ils penchent toujours du même côté comme la tour de Pise »³⁰⁰; « Je m'inquiète du pouvoir détenu par les juges et les fonctionnaires : dans ce cas-ci, ces messieurs s'arrogent des droits que notre démocratie ne leur a pas donnés! »³⁰¹; « Je me demande (...) si ce n'est pas faire injure aux vertus que d'en prêter une à ces hyper-fonctionnaires et experts des techniques politico-juridiques que nous salarions involontairement pour saper les bases de notre société? »³⁰². Un seul lecteur, qui n'approuve pas ce jugement, affirme que la Cour suprême protège « les citoyens des abus possibles des politiciens » et son champ d'action ne doit pas être réduit³⁰³.

²⁹¹ Sara Trottier, « Tolérance et ouverture d'esprit », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A27.

²⁹² Jean-Pierre Audet, « Oui à la tolérance en général », *ledevoir.com*, 3 mars 2006.

²⁹³ C'est aussi ce que disait *La Presse*, qui aurait reçu près de 500 courriels « presque unanimement en désaccord » : « Un désaccord généralisé... et quelques approbations », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A15.

²⁹⁴ La longueur autorisée, plus substantielle pour les éditoriaux, permet plus de subtilités.

²⁹⁵ François-Xavier Cloutier, « Une arme est une arme », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A27.

²⁹⁶ Claude Parent, lettre de lecteur sans titre, *Le Journal de Montréal*, 6 mars 2006, p.25.

²⁹⁷ Michel Rondeau, « Et si c'était un revolver... », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A15.

²⁹⁸ Dont Jacques St-Pierre, « Et si j'étais intolérant? », *ledevoir.com*, 13 mars 2006 et O. Ouattara, « Décision ridicule », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A15...

²⁹⁹ Extrait du blogue de Richard Martineau, « À quel sein se vouer? ».

³⁰⁰ Claude Lamontagne, « Non au kirpan par la clause dérogatoire! », *ledevoir.com*, 4 mars 2006.

³⁰¹ Pierre Bergeron, « Un message terrifiant », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A27.

³⁰² Yves Claudé, « La Cour suprême condamnée pour », *ledevoir.com*, 4 mars 2006.

³⁰³ Michel Gélinas, « L'équilibre des pouvoirs en démocratie », *ledevoir.com*, 17 mars 2006.

À l'instar de certains journalistes, plusieurs lecteurs se questionnent sur la Charte des droits et libertés, qui mériterait d'être « modifiée », voire « abolie » parce que, paradoxalement, elle ne reflèterait pas les valeurs communes :

Puisque la décision de la Cour suprême repose sur la Charte des droits et libertés et puisque cette décision va à l'encontre de plus de 95% de la population, il faut modifier la charte des droits et libertés qui est en train de bâtir un pays fort différent et celui dans lequel je désire vivre³⁰⁴;

Lorsque la liberté d'UN individu (ou d'un petit groupe) prime sur les droits (sécurité) d'une société grâce à une charte alors je dis que cette charte ne vaut pas de la marde³⁰⁵.

La cr*** de Charte des droits et libertés. C'est cette charte qui cause tous ces problèmes!!! Qu'un parti politique se propose de l'abolir, et je l'appui à 100 mille/heure.³⁰⁶

Un lecteur fait le parallèle avec « certains débats autour du rapatriement de la constitution et de l'enchâssement de la charte des droits au début des années '80 », ainsi qu'à la mise en garde de l'époque contre « le gouvernement des juges et la tyrannie des droits individuels »³⁰⁷. Enfin, un auteur propose que soit modifiée la Constitution et mieux définies les « valeurs communes » afin que les juges rendent des décisions en adéquation avec ces dites valeurs. En fait, la liberté religieuse (et l'interprétation individualisante qu'en font les juges) n'est pas perçue comme faisant partie des valeurs communes:

La Constitution actuelle fait primer les droits individuels sur les valeurs communes. Est-ce bien ce que nous voulons? Définir nos valeurs communes et modifier la Constitution, voilà ce que nous devrions faire plutôt que de critiquer des juges qui font correctement leur travail en se soumettant à cette constitution³⁰⁸.

Pour un autre, cette affaire témoigne du fait que « Nous » ne sommes pas en mesure de faire respecter « nos propres valeurs »³⁰⁹, et constitue une menace à l'identité canadienne, caractérisée par une « neutralité »³¹⁰ qu'il ne faudrait pas mettre en péril.

Pour certains, cette décision invite plus largement « à réfléchir sur la liberté de religion dans une société laïque (...) »³¹¹ et sur les « limites » de la Politique sur le Multiculturalisme Canadien : « un réel débat sur ce multiculturalisme s'impose pour mieux comprendre la connotation qu'on lui associe et ses limites. Le plus important est de s'éloigner du concept sclérosé de la laïcité absolue »³¹².

Les mécanismes du discours

Le tableau 14 qui suit indique que 71% des lettres comportaient des mécanismes discursifs racisants (41 sur 58). Il s'agit pour la plupart de lecteurs défavorables au jugement qui, comme nous l'avons montré dans le tableau précédent, représentaient 83% du corpus de lettres sur le kirpan. *Le Devoir* a publié le plus grand

³⁰⁴ Claude Frégeau, « La charte des droits et libertés », *ledevoir.com*, 4 mars 2006.

³⁰⁵ Extrait du blogue de Patrick Lagacé.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ Stéphane Martineau, « Le refus du politique », *ledevoir.com*, 6 mars 2006.

³⁰⁸ François Beaulé, « Au service de la Constitution », *Le Devoir*, 8 mars 2006, p.A6.

³⁰⁹ Danielle Trussart et Jacques Roussel, « Un jugement passe-droit », *Le Devoir*, 8 mars 2006, p.A6.

³¹⁰ Chantal Dupuis, « Garder son identité », *Le Devoir*, 7 mars 2006, p.A8.

³¹¹ Marc Vallée, « La liberté de religion », *ledevoir.com*, 3 mars 2006.

³¹² Mohammed Benabderaime, « Peut-on concilier liberté de culte et sécurité publique? », *ledevoir.com*, 5 mars 2006.

nombre de lettres de lecteurs sur cette affaire (43%), et 44% de l'ensemble des lettres utilisant des mécanismes racisants étaient publiées dans ce journal. Par contre, lorsque l'on regarde la répartition dans chaque journal, c'est dans le corpus d'articles publiés par *Le Journal de Montréal* que l'on retrouve la plus grande proportion de lettres utilisant ces mécanismes (100% de son corpus), suivi du *Devoir* (72%).

Tableau 14. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur le port du kirpan

	Oui	% *	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	4 (100%)**	10%	-	-	4	7%
The Gazette	5 (56%)	12%	4 (44%)	24%	9	16%
La Presse	12 (71%)	29%	5 (29%)	29%	17	29%
Devoir	18 (72%)	44%	7 (28%)	41%	25	43%
Soleil	2 (67%)	5%	1 (33%)	6%	3	5%
TOTAL mécanisme	41	71%	17	29%	58	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportants des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés qui utilisent ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Les mécanismes sont très explicites dans le discours de l'opinion publique. La dichotomisation, qui s'appuie sur une frontière Nous-Eux, est prédominante, souvent accompagnée de la généralisation :

Pourquoi est-ce toujours nous qui sommes obligés de se conformer aux habitudes et coutumes des autres, venus de l'extérieur du pays?³¹³;

Il est impossible pour une femme d'aller dans un pays musulman et de se promener habillée comme elle veut, sans quoi, elle sera tenue responsable si elle se fait violer. Pourquoi nous, pauvre petit peuple, devons-nous nous habituer aux us et coutumes des étrangers qui décident de s'établir chez nous?³¹⁴;

S'ils viennent demeurer sur notre territoire, qu'ils respectent nos coutumes. S'ils veulent porter une arme absolument, qu'ils changent de territoire. Je les respecte quand je vais sur leur territoire, qu'ils me respectent sur le mien³¹⁵;

Nous avons créé la Charte des droits et libertés pour les Canadiens, mais voilà que cette charte est utilisée à outrance par les immigrants afin qu'ils se sentent chez eux³¹⁶;

Oui on est un pays d'accueil et ils savent en partant ce qui les attend au Canada. Nous ne serions certainement pas aussi bien traités dans leur pays d'origine et cela on dirait qu'ils l'ont

³¹³ Lettre non publiée

³¹⁴ Extrait du blogue de Patrick Lagacé.

³¹⁵ Extrait du blogue de Patrick Lagacé.

³¹⁶ Chantal Dupuis, « Garder son identité », *Le Devoir*, 7 mars 2006, p.A8.

perdu de vue. Oui, bienvenue au Canada, mais respectez-nous aussi comme canadiens avec nos lois et nos règles que nous avons mis des années à légiférer³¹⁷;

Nous avons aussi identifié, chez la presque totalité des lecteurs défavorables au jugement, le mécanisme d'*infériorisation* et de dévalorisation de l'Autre.

« Le propre de ces immigrés-là est d'imposer leurs valeurs dans la société hôte en jouant du coude avec le recours aux lois, et en détournant l'essence de ces lois-là qui visent l'égalité des chances³¹⁸;

La réalité aujourd'hui est que beaucoup d'immigrants se font une fierté de frauder le système d'intégration et de ce fait, ça finit que nous devons s'intégrer aux immigrants quand ça devrait être le contraire³¹⁹;

Tous les rites doivent-ils absolument être considérés comme étant immuables et sacrés? Pourquoi n'évolueraient-ils pas avec le reste de la vie en s'adaptant aux valeurs de la société?³²⁰.

Certains adoptent l'ironie ou le cynisme, ou tombent dans les analogies caricaturales et extrêmes pour dévaloriser les croyances et pratiques religieuses des Sikhs orthodoxes : « Moi ma religion c'est le baseball, va t-on me permette de travailler avec un bat? »³²¹; « Pourrions-nous aller à l'école nus si nous étions membres d'une religion qui préconise un retour à l'état de nature? »³²²; « À quand les vaches sacrées à l'heure de pointe sur René-Lévesque? »³²³. L'infériorisation se manifeste parfois par la présomption d'une « sexualité bestiale » : ces « Rois Mages » sont des « brailleurs enturbannés », « pas foutus d'apprendre le français en plus », qui « nous prennent pour des cons (...) Une chance que les préceptes de la religion des sikhs ne contraignent pas ces derniers à sodomiser tout ceux qui croisent leur regard... Au hasard d'un couloir de métro, je n'aimerais pas devoir m'y faire enculer par un roi mage enturbanné »³²⁴. Un autre, sur le blogue, y va de ce conseil : « je te conseille tout de même d'éviter les ruelles mal éclairées ou rodent des sikhs à l'état sauvage »³²⁵.

Cette infériorisation conduit certains à mettre en doute la volonté des immigrants de s'intégrer à la société québécoise :

Ils disent demander qu'à travailler et s'intégrer à notre société... mais ils continuent de vouloir vivre comme dans leur foutu pays qu'ils ont quitté parce qu'ils n'en pouvaient plus (...) S'ils trouvaient leurs coutumes tellement bonnes, pourquoi sont-ils venus ici tout en sachant qu'ici, au Canada, nous avons, nous aussi, nos propres coutumes et que nos coutumes n'ont rien à voir, ni de près, ni de loin avec les leurs?³²⁶;

³¹⁷ Lettre non publiée

³¹⁸ Lettre non publiée

³¹⁹ Daniel Archambault, « Laïcité des institutions gouvernementales », *ledevoir.com*, 3 mars 2006.

³²⁰ Danielle Trussart et Jacques Roussel, « Un jugement passe-droit », *Le Devoir*, 8 mars 2006, p.A6.

³²¹ Extrait du blogue de Patrick Lagacé.

³²² Yohann Dandurand, « Confiance ébranlée », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A15.

³²³ Jean Giroux, « Où cela s'arrêtera-t-il? », *La Presse*, 10 mars 2006, p.A16.

³²⁴ Lettre non publiée.

³²⁵ Extrait du blogue de Patrick Lagacé.

³²⁶ Lettre non publiée

Ils ont décidé de venir vivre au Canada, disent-ils. Mais le désirent-ils vraiment? Si oui, pourquoi cherchent-ils à instaurer leurs cultures ici à nos dépens?³²⁷

Il n'y a aucun enrichissement à recevoir de ce genre de personnes. Ils prônent la vie d'il y a 2000 ans.³²⁸

La *victimisation* se retrouve de manière encore plus prégnante et explicite. Pour plusieurs, les Sikhs auraient des droits que les Québécois n'auraient pas :

Ce ne sont pas les « Québécois » qui sont intolérants, mais bien ceux qui refusent de s'intégrer à cette société tolérante³²⁹.

Ce que je trouve blessant dans tout cela, c'est que j'ai l'impression qu'en tant que citoyenne de souche de mon pays, je perds de plus en plus de droits et qu'eux en gagnent de plus en plus³³⁰;

Mon identité à moi et ma liberté de vivre dans un État laïc, on passe par-dessus pour des motifs de religion des autres pays. Ça m'écoeure³³¹;

La Cour suprême nous envoie un bien triste message quant aux droits et libertés des Canadiens. Dans les faits, en privilégiant l'accessoire sur le principal, la Cour suprême statue que les droits et libertés des uns peuvent maintenant empiéter sur ceux des autres.³³²;

Mon constat : Au lieu que les communautés culturelles et/ou immigrants s'adaptent, s'intègrent à la culture et à la société québécoise, c'est complètement le contraire qui se passe. C'est la société et la culture québécoise qui s'intègrent aux immigrants.³³³.

Quand on va dans un autre pays, on respecte leur us et coutumes alors pourquoi ici c'est nous qui devons plier?³³⁴;

(La décision rendue) nie aux Québécois leur droit de vivre leur culture et de la modifier selon leurs propres termes (...) Les obliger à accepter un poignard comme signe d'une appartenance religieuse, c'est leur faire insulte, c'est leur dire qu'ils sont intolérants »³³⁵.

Le *catastrophisme* est également omniprésent dans les discours de l'opinion publique. Plusieurs craignent pour l'avenir : « On vient d'ouvrir une brèche importante à la revendication de mille et une autres... revendications »³³⁶. Après une telle décision, « on s'étonne qu'il y ait du racisme »³³⁷; « (...) nous les silencieux de la majorité, québécois de souche, qui commencent à avoir peur de ces « agressions »

³²⁷ Marie-Josée Legault, « Difficile à comprendre », *La Presse*, 24 mars 2006, p.A20.

³²⁸ Lettre non publiée

³²⁹ François Paquet, « Vers l'intolérance », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A15.

³³⁰ Marie-Josée Legault, « Difficile à comprendre », *La Presse*, 24 mars 2006, p.A20.

³³¹ Chantal Dupuis, « Garder son identité », *Le Devoir*, 7 mars 2006, p.A8.

³³² Claude Chicoine, « Une triste date », *La Presse*, 4 mars 2006, p.A27.

³³³ Daniel Archambault, « Laïcité des institutions gouvernementales 2 », *ledevoir.com*, 3 mars 2006.

³³⁴ Andrée Pelletier, « Peuple de peu de conviction », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A15.

³³⁵ Roland Berger, « Un déni de la culture québécoise », *ledevoir.com*, 6 mars 2006.

³³⁶ Gilles Pelchat, « Justice aveugle... et rectitude judiciaire », *ledevoir.com*, 3 mars 2006.

³³⁷ O. Ouattara, « Décision ridicule », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A15.

culturelles. Si ça continue, on ne se sentira plus chez nous. »³³⁸ Pour d'autres, l'idée d'une catastrophe imminente pourrait conduire à l'autodéfense du groupe majoritaire :

Calmez-vous les Sikhs sinon la population pourrait ne plus en pouvoir de vos revendications. (...) Elle est rendue où notre identité canadienne? Notre identité est-elle en train de dégénérer au point de devenir un melting-pot (mélange) de coutumes canadiennes, sikhs, musulmanes, islamistes, hindouistes, etc... Hey réveillons-nous!! Nous sommes au Canada ici. Nous sommes en train de se faire avaler par toutes les coutumes de ces nouveaux venus. (...) Je ne suis pas voyante, ni médium, ni folle, je vous rassure, mais je vous dis : « Québécois et Canadiens ATTENTION, dans peut-être pas si longtemps, ce sera nous qui seront obligés de vivre et de devenir comme EUX. Lorsqu'ils seront devenus SI NOMBREUX à avoir eu notre approbation de vivre ICI comme dans leur pays d'origine, ils essaieront peut-être de faire abolir CETTE FAMEUSE CHARTE DES DROITS TRUDEAUISTE que nous petits Canadiens et Québécois n'avons pas osé faire abolir, pour protéger notre IDENTITÉ. (...) Peut-être qu'un jour nous serons obligés de prendre les armes au nom de la religion, qui ne sera même pas la nôtre³³⁹.

Dans certaines lettres, la société québécoise serait trop « accommodante » à l'égard des nouveaux arrivants, ce qui conduit certains à la *diabolisation* de l'Autre :

J'en ai assez (...) là ça commence à être trop. Il y a malheureusement un sentiment raciste qui commence à germer en moi. J'aimerais bien qu'il y ait un petit coin de pays sur cette terre où nous pourrions vivre selon nos valeurs, et non plier sans cesse, par notre trop grande tolérance, à toutes les demandes de ces minorités contrôlantes et intégristes (...) J'aimerais bien les voir eux comment ils réagiraient si nous étions dans leur pays à demander des changements du genre. Ils nous feraient probablement exploser la tête³⁴⁰.

(...) Notre identité est-elle en train de dégénérer au point de devenir un melting-pot de coutumes canadiennes, sikhs, musulmanes, islamistes, hindouistes, etc. Hey réveillons-nous!!!!!! ...Nous sommes en train de se faire avaler par toutes les coutumes de ces nouveaux venus (...) Québécois et Canadiens ATTENTION, dans peut-être pas si longtemps, ce sera nous qui seront obligés de vivre et de devenir comme EUX³⁴¹.

D'autres vont plus loin dans la diabolisation et expriment un *désir d'expulser l'Autre*. Ce mécanisme est particulièrement prégnant sur les blogues, où il teinte les interventions de presque tous les auteurs, qui se confortent souvent les uns les autres. Il foisonne également dans les lettres non-publiées : « Le meilleur endroit au monde pour qu'un camionneur enturbanné exerce son métier, c'est au Punjab pardi!(...) Dehors, câlisse! Du balai! Ouste! Bon vent! »³⁴²; « Que les immigrants fassent des efforts et s'intègrent... ou bien qu'ils immigrerent ailleurs! »³⁴³;

Ces gens ont choisi le Québec à cause de la liberté que nous prônons. Une fois installés, tout ce qu'ils trouvent à faire, c'est de vivre selon les coutumes du pays d'où ils viennent. Ils n'ont qu'à rester chez eux³⁴⁴.

³³⁸ Sylvain Charbonneau, « Quelle frustration! », *ledevoir.com*, 4 mars 2006.

³³⁹ Lettre non publiée

³⁴⁰ Sylvain Charbonneau, « Quelle frustration! », *ledevoir.com*, 4 mars 2006.

³⁴¹ Lettre non publiée.

³⁴² Lettre non publiée

³⁴³ Claude Frégeau, « La charte des droits et libertés », *ledevoir.com*, 4 mars 2006.

³⁴⁴ Lettre non publiée

c) *Blogues et médias électroniques*

Nous avons analysé une entrevue à l'émission de Gilles Proulx du 2 mars 2006 avec le conseiller juridique du Mouvement Laïc Québécois, Me Luc Allarie³⁴⁵. Gilles Proulx introduit son invité en rappelant la décision de la Cour suprême (« ce qu'il y a de plus fort après Dieu, mesdames messieurs », souligne t-il) d'autoriser le port du kirpan à l'école. Il démarre son entrevue en y allant d'une affirmation qui donnera le ton au reste de l'entrevue. Pour lui, le jugement constitue « une victoire des droits individuels sur les droits collectifs ». À cette entrée en matière, M. Allarie répond que « la Cour suprême a fait valoir que la liberté de religion est une liberté fondamentale ». Par contre, M. Allarie n'entre pas dans le jeu de M. Proulx lorsque celui-ci reprend à son compte les arguments entendus dans l'opinion publique défavorable au jugement, et telles qu'exprimées dans la presse écrite. Par exemple, M. Proulx fait valoir l'argument sécuritaire comme une évidence et remet en question la position de M. Julius Grey, selon laquelle le kirpan n'est pas plus dangereux qu'un compas ou qu'un bâton de baseball à l'école. M. Allarie relativise ce « raccourci » en rappelant que la famille Multani ne niait pas le potentiel de dangerosité du kirpan et que c'est pour cette raison qu'elle a accepté de leur enfant les conditions imposées par la cour. Lorsque M. Proulx revient à la charge en lui disant que le kirpan est déjà interdit ailleurs, dans les cours de justice et les aéroports, M. Allarie répond que ce que la Cour suprême a jugé important est un « climat de sécurité raisonnable » et non pas une « sécurité absolue ». En fait, précise M. Allarie, « le problème, c'est que nous sommes dans une société multireligieuse et non pas dans une société laïque ». Les gens pensent que l'État est laïc, mais c'est faux puisqu'il se définit par le multiculturalisme. « Si nous étions dans une société laïque, conclu t-il, ces problèmes-là ne se soulevaient pas de cette façon. » Il distingue la société laïque avec le caractère laïc de ses institutions, et met en perspective les droits individuels de porter des signes religieux. Pour lui, il semble que cette décision soit juste, même s'il n'avance jamais de position claire. Lorsque M. Proulx lui demande s'il existe des recours pour les « adversaires du kirpan » après que soit rendue une décision de la Cour suprême, il lui répond que c'est un jugement définitif. Dans son laïus final, l'animateur met en cause la crédibilité de Me Julius Grey, l'avocat de la famille Multani, en disant : « ce grand avocat des libertés », même si « les libertés sont ridicules parfois » et terminera cette entrevue sur ces paroles : « le problème ici, c'est que la liberté est devenue notre religion. »

³⁴⁵ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=1520&num=153&numBegin=151&id=11&name=value, page consultée le 20 septembre 2007.

4.3.2 La salle de prière à l'École de Technologie supérieure (mars 2006)

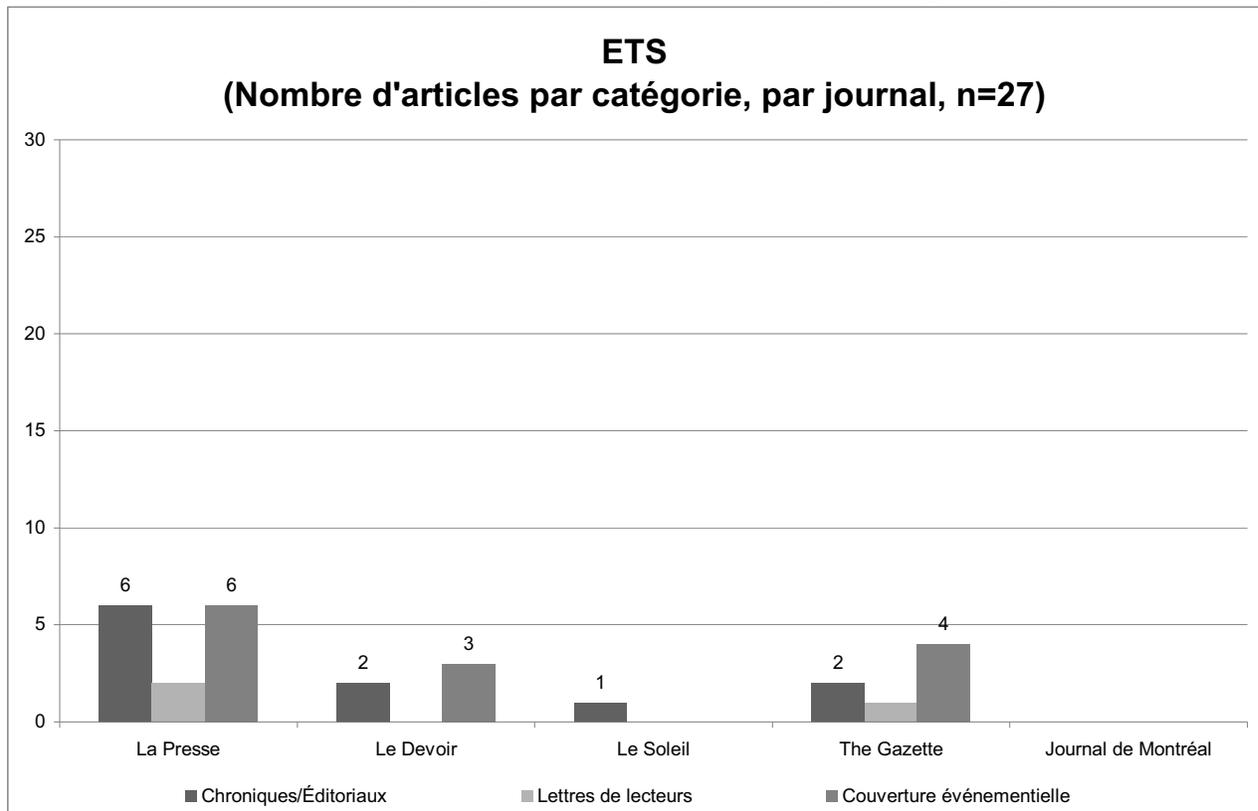
4.3.2.1 Rappel des faits

Le 22 mars 2006, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) dépose son avis sur l'École de technologie supérieure, qui doit accommoder les étudiants musulmans qui souhaitent faire leur prière. La Commission donne 60 jours à l'ETS pour s'entendre sur un accommodement raisonnable avec les étudiants. La plainte déposée par le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) – au nom des étudiants musulmans - date de 2003. À l'époque, les 113 étudiants musulmans prient dans les cages d'escaliers et les couloirs, faute de locaux disponibles. Ces derniers revendiquaient depuis 1997, un local attitré pour faire leur prière. En 2002, selon *La Presse*, l'ETS a demandé de libérer l'escalier en tout temps. L'école a ensuite empêché un étudiant de garder les tapis de prière dans sa case, sous prétexte que cette dernière n'était pas cadenassée. Dans sa décision rendue le 22 mars, la Commission n'exige pas qu'un local soit réservé exclusivement aux musulmans mais qu'on leur permette de prier, sur une base régulière, dans la dignité. La Commission estime qu'un lieu multiconfessionnel serait un très bon accommodement raisonnable. Farid Ghanem, l'ex-étudiant de l'ETS qui est à l'origine de la plainte s'est dit amer de la décision rendue, déçu que l'ETS n'ait pas reçu formellement de blâme. À l'époque, Farid avait abandonné son doctorat à l'ETS pour protester contre l'attitude de l'université, selon *La Presse*. Le CRARR, l'organisme qui a déposé la plainte, souhaite aussi obtenir une compensation financière de 10 000\$ par étudiant et de 35 000\$ pour Farid, ce que la Commission ne leur accorde pas ; le groupe dénonce la décision de la CDPDJ et envisage de demander une révision judiciaire, selon *Le Devoir*. Le 28 mars, l'ETS annonce qu'elle n'ouvrira pas de local réservé à la prière ; elle permet cependant aux étudiants musulmans de se recueillir partout, y compris dans ses 56 classes en dehors des heures de cours, selon *La Presse*. L'ETS accepte de fournir l'horaire des salles de classe libres aux étudiants musulmans. La prière est interdite dans le hall principal et la cafétéria. Les étudiants musulmans à l'origine de la plainte ont salué la position de l'ETS. La Commission de son côté, fait savoir que la proposition lui convient. Au lendemain de la décision de l'ETS, le CRARR réclame toujours une compensation de plus d'un million de dollars. Le 2 août, la Commission des droits de la personne ferme le dossier de l'ETS parce qu'elle estime raisonnable les mesures prises pour permettre aux étudiants musulmans de prier, selon *La Presse*.

4.3.2.2 Analyse de la couverture générale et événementielle

Nous avons identifié 27 articles au total pour cet événement dont 13 articles de type événementiel, 11 éditoriaux ou chroniques et 3 lettres de lecteurs. *La Presse* a davantage couvert l'événement, alors que le *Journal de Montréal* n'y a consacré aucun article. Les lecteurs ont peu réagi, sauf dans les blogues, comme nous le verrons en analysant les commentaires sur le blogue de Patrick Lagacé.

Les mots clé utilisés pour la recherche dans les journaux francophones sont : ETS, École de technologie supérieure, tapis, prière, musulman alors que dans *The Gazette*, nous avons utilisé les mots suivants : École de technologie supérieure, ETS, prayer, muslim

TABLEAU 15. École de technologie supérieure, nombre d'articles par catégorie, par journal

L'événement a été couvert pendant 3 jours consécutifs entre le 23 et le 28 mars et par la suite, 2 jours, le 3 et le 8 août, donc sur une période totale de 8 jours. Le journal *The Gazette* a couvert l'événement le 23, 24, 28 mars et le 8 août 2007 et y a consacré 4 articles. L'importance relative de la nouvelle en terme de choix éditorial est resté la même dans *The Gazette* puisque les articles ont été constamment placés au même endroit dans le journal, soit, en page A7, A8 ou A9. Dans le premier article, le journaliste a accordé plus d'espace au porte-parole de la Commission, puis interroge un membre de l'association étudiante musulmane de McGill, qui espère que leur établissement offrira aussi un espace de prière à ses étudiants. Le lendemain, *The Gazette* publie un article presque entièrement consacré à des représentants de groupes ou d'étudiants d'origine musulmane, qui réclament une compensation. Une ligne est consacrée à l'ETS, qui préfère ne pas commenter. Le troisième article offre un bon équilibre de points de vue entre l'ETS et les groupes musulmans, qui sont d'accord avec la solution proposée. Le dernier article est un simple paragraphe qui annonce la fermeture du dossier de l'ETS, puisqu'il y a eu règlement.

Le journal *La Presse* a accordé une plus grande importance à l'événement puisque trois articles ont fait la nouvelle le même jour, le 23 mars 2006, dont l'un en page A1 et les deux autres en page A3. Quand *La Presse* fait le suivi le lendemain, la nouvelle se retrouve en page A15, en page A10 le 28 mars et en A8 le 3 août. La répartition des points de vue était plutôt équilibrée dans *La Presse* mais on a accordé beaucoup d'importance aux discours conflictuels et dénonciateurs: dans un article du 23 mars, des musulmans dénoncent le manque de courtoisie de la CDPDJ. Dans un autre article du même jour, les autres universités sont interpellées sur la question des locaux de prière. L'article du 24 mars est entièrement consacré au point de vue de l'ex-étudiant musulman de l'ETS à l'origine de la plainte, qui se dit amer de la décision rendue. Les articles du 28 mars et du 3 août 2006 offrent toutefois une couverture équilibrée.

Le journal *Le Devoir* a consacré 3 articles à la nouvelle, soit le 23, 24 et 28 mars 2006. Le 23 mars, *Le Devoir* offre une diversité de points de vue - incluant tous les acteurs principaux - et une couverture équilibrée alors que le 24 mars, l'article est consacré aux groupes musulmans qui réclament des dommages. L'article du 28 mars interroge les représentants de l'ETS qui jugent en faire assez pour ses étudiants – à l'exception d'une courte citation d'un étudiant marocain musulman qui se dit ouvert à la proposition de l'ETS. *La Presse* et *Le Devoir* ont mis en opposition le point de vue des musulmans concernés avec celui du Mouvement laïque québécois pour commenter la nouvelle.

4.3.2.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 16. Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur la prière à l'ETS

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total Journal	%
Journal de Mtl	-	-	-		-	-	-	-
The Gazette	1 (50%) **	50%	-		1 (50%)	17%	2	18%
La Presse	-	-	3 (50%)	100%	3 (50%)	50%	6	55%
Devoir	-	-	-		2 (100%)	33%	2	18%
Soleil	1 (100%)	50%	-		-	-	1	9%
TOTAL Position	2	18%	3	27%	6	55%	11	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion de textes d'opinion favorables écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables publiés. (ex. *The Gazette* a publié 50% de l'ensemble des articles favorables). La même logique a été reprise pour les lettres défavorables et neutres.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables écrits dans ce journal.

Dans le débat informé, les positions sont dans l'ensemble nuancées (55%). *La Presse* a publié le plus grand nombre d'articles de cette catégorie sur le sujet (55%), la moitié défavorables, et la moitié nuancés. Les positions des autres journaux étaient nuancées ou favorables. Dans l'argumentaire favorable, les thèmes identifiés sont les suivants : les droits et la liberté partagée. Dans l'argumentaire défavorable, les thèmes récurrents sont : la crainte de la modification du paysage politique et l'interprétation abusive de l'accommodement raisonnable. Dans les textes plutôt « neutres », les thèmes sont plutôt : la défense des droits fondamentaux, le nécessaire compromis et la liberté religieuse.

Un intellectuel, explicitement favorable, défend la plainte déposée à la Commission des droits de la personne en raison du harcèlement qu'il affirme avoir observé envers la communauté musulmane. Pour lui, la décision de la Commission est une importante victoire pour la liberté, «and we are very grateful to have it»³⁴⁶.

Pour un éditorialiste du *Soleil*, qui est implicitement favorable, la Commission «délimite bien où s'arrêtent les droits des uns et des autres dans l'espace public. Le Québec n'est donc pas en train d'évacuer toutes traces de la religion catholique par une porte, et par l'autre, de faire entrer massivement les coutumes et les signes religieux des musulmans, des juifs et des sikhs»³⁴⁷.

À l'opposé, un éditorialiste de *La Presse* est explicitement défavorable à l'avis de la CDPDJ :

«... Nous avons récemment – et longuement – évoqué ici l'anachronique retour de la foi et de la religion au haut de la liste des préoccupations de la planète en ce début du XXI^e siècle. Chez nous, cela se traduit surtout par la multiplication des conflits nés de l'intrusion, dans l'espace public, des liturgies et symboles liés à diverses confessions. Or, il est certain que d'autres conflits sont à prévoir. Parce que la porte est ouverte. Et que la religion, en particulier sa variante fondamentaliste, est étonnamment imaginative en matière de rituels... (...) Sans parler des contraintes pratico-pratiques qui vont se multiplier, on constate ceci : l'accumulation des petits pas va finir par modifier de façon substantielle le paysage politique et social sans que, jamais, un jugement d'ensemble, démocratique, ne soit porté sur la direction que prend ainsi la société (il serait d'ailleurs bien naïf de croire que certaines revendications à base liturgique, pour ainsi dire, n'ont aucune intention politique).»³⁴⁸.

Pour un avocat, explicitement défavorable à la décision rendue par la Commission, «il s'agit là d'une interprétation abusive et erronée d'une invention déjà bien incertaine, celle de «l'obligation d'accommodement raisonnable (...) Ne serait-ce pas plutôt qu'à force de vouloir plaire à sa clientèle et développer cette clientèle au *détriment des droits de la majorité*, la Commission des droits de la personne est devenue plus catholique que le pape, ou plutôt, plus musulmane que l'imam? Il est à souhaiter qu'une décision si mal fondée en fait et en droit soit contestée et révisée»³⁴⁹.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, six des textes dans le débat informé ont une position neutre, mais critique. Plusieurs se questionnent sur la démocratie et l'équilibre à rechercher pour assurer le dialogue dans une société pluraliste. En voici quelques exemples. Pour un éditorialiste du *Devoir*, «on se serait attendu à ce que l'ETS réagisse avec ouverture et propose une solution que les étudiants ne peuvent pas refuser. (...) Quant aux étudiants, ils ont aussi leur part de responsabilité. D'abord, celle d'accepter toute proposition raisonnable qui pourrait être faite par l'Université (...)»³⁵⁰. Pour un chroniqueur de *La Presse*, ce qui importe est de trouver un compromis : «Si une charte appliquée par le pouvoir judiciaire est une protection pour les minorités, c'est réciproquement une exigence pour la majorité. Mais aussi contestables et imparfaites que soient les solutions judiciaires, elles sont aussi, à long terme, un outil de compromis social sans pareil»³⁵¹.

Pour un éditorialiste du *Devoir*, la CDPDJ a judicieusement rappelé que, oui les étudiants avaient « le droit de pratiquer leur religion dans des conditions acceptables » mais qu'un

³⁴⁶ Salam Elmenyawi, « More than just a place to pray », *The Gazette*, 29 mars 2006, p. A25.

³⁴⁷ Brigitte Breton, « Sage décision », *Le Soleil*, 25 mars 2006, p. A30.

³⁴⁸ Mario Roy, « Prière d'y voir », *La Presse*, 25 mars 2006, p. A31.

³⁴⁹ André Sirois, « Mauvaise décision », *La Presse*, 21 avril 2006, p. A15.

³⁵⁰ Jean-Robert Sansfaçon, « L'affrontement se poursuit », *Le Devoir*, 28 mars 2006, p. a6.

³⁵¹ Yves Boisvert, « Entre l'accommodement et le compromis », *La Presse*, 27 mars 2006, p. A5.

« lieu de prière exclusif pour les musulmans c'est trop. Pouvoir constituer une association religieuse accréditée par l'université, c'est trop aussi. Voir de la discrimination dans une affiche interdisant le lavage des pieds dans les lavabos, c'est également exagéré. Bref, Vivre ensemble exige des concessions des deux côtés (...). Un point de repère commence donc à se mettre en place : si la « majorité » doit prendre acte des nouvelles croyances qui l'entourent, elle n'a pas à satisfaire les plus intégristes. Ce bémol au « tout-religieux » était à nos yeux inévitable »³⁵².

Enfin, pour *The Gazette*, chacune des parties a ses torts. « On the side of Muslim students (...) we find equal and opposite stubbornness and ill will. (...) It's time for both sides to calm down. If a college can have a chapel, it can have a prayer room for Muslims. (...) Reconciling these realities might not be easy, but it is necessary, and desirable »³⁵³.

Préoccupée avant tout du dialogue interculturel dans l'espace citoyen, une étudiante écrit également dans *La Presse* que le « Ras-le-bol » entendu chez les citoyens tiennent de « l'extrémisme des propos des plaignants » - qui se disaient harcelés et discriminés par l'ETS, ce que la CDPDJ a réfuté - et de « l'impression d'être mis à l'écart des décisions importantes concernant notre vivre-ensemble collectif. ». (...)

« Chaque fois qu'une demande d'accommodement raisonnable pour des motifs religieux est portée, les accusations d'intolérance ne sont jamais bien loin. (...) Dans tous les cas, des tribunaux ou des instances de médiation se sont saisis de la question, alors que les décideurs ont tout fait pour s'effacer. Il est nécessaire que des instances judiciaires assurent la protection des droits des minorités. Cela dit, peut-on admettre sans être taxé de raciste, que l'opinion publique a aussi une valeur ? (...) que le modèle d'intégration et de vivre-ensemble que nous voulons et la définition que nous donnons de la laïcité dans un contexte de pluralisme religieux doivent faire l'objet d'un choix de société et non d'un jugement de la Cour ? »³⁵⁴.

Plusieurs journalistes applaudissent la promesse de la Commission des droits de la personne d'organiser un vaste débat public à l'automne 2006 sur la question de la diversité religieuse au Québec.

Les mécanismes discursifs

Les mécanismes discursifs racisants étaient peu présents dans les textes d'éditorialistes, de chroniqueurs et d'intellectuels, comme l'indique le tableau 17 ci-après. Toutefois, deux articles en comportaient. Dans l'extrait de l'éditorial de *La Presse* cité précédemment, dont l'argumentaire s'appuie sur la présomption d'une multiplication des conflits, en raison de l'imagination débordante des « fondamentalistes », on constate implicitement une sorte de prévention à l'égard d'un scénario catastrophe (*catastrophisme*) qui attend les sociétés actuelles³⁵⁵.

De même, l'article de l'avocat qui estime que cette décision a été prise au « *détriment des droits de la majorité* » fait preuve de dichotomisation³⁵⁶.

³⁵² Josée Boileau. « Heureux bémol », *Le Devoir*, 23 mars 2006, p. A6.

³⁵³ Editorial, « Prayer ruling should satisfy Muslim students », *The Gazette*, 25 mars 2006, p. B6.

³⁵⁴ Joëlle Quérin, « Du kirpan... à la charia : un fossé de creuse », *La Presse*, 14 mai 2006, p. A13.

³⁵⁵ Mario Roy, « Prière d'y voir », *La Presse*, 25 mars 2006, p. A31.

³⁵⁶ André Sirois, « Mauvaise décision », *La Presse*, 21 avril 2006, p. A15.

Tableau 17. Présence de mécanismes racisants dans les articles d'éditorialistes, de chroniqueurs et d'intellectuels sur la prière à l'ÉTS

	Oui	%	Non	%	Total	%
Journal de Mtl	-	-	-	-	-	-
The Gazette	-	-	2 (100%)	22%	2	18%
La Presse	1 (17%)	50%	5 (83%)	56%	6	55%
Devoir	1 (50%)	50%	1 (50%)	11%	2	18%
Soleil	-	-	1 (100%)	11%	1	9%
TOTAL	2	18%	9	82%	11	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés (de cette catégorie) qui utilisent ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Les trois lettres de lecteurs³⁵⁷ identifiées sont toutes explicitement défavorables à l'accommodement demandé par le groupe musulman de l'ETS. Les chiffres sont cependant peu significatifs en raison du faible nombre de publications.

Tableau 18. Positionnement des lecteurs sur la prière à l'ETS

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	-	-	-	-	-	-
The Gazette	-	-	1 (100%)**	33%	-	-	1	33%
La Presse	-	-	2 (100%)	67%	-	-	2	67%
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL position	-	-	3	100%	-	-	3	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

³⁵⁷ L'une d'entre elles (celle d'Aber Sabil) a été publiée à deux reprises dans *La Presse*, le 24 mars et le 13 mai 2006.

Les thèmes abordés par les lecteurs sont : l'exagération dans les demandes d'accommodement et le renforcement de l'intolérance. Dans *La Presse*, un lecteur musulman trouve qu'il y a de l'exagération dans la demande de la salle de prière à l'ETS :

«Un musulman n'est pas obligé de faire sa prière à temps ; il pourra la faire chez lui le soir comme le font la plupart des musulmans qui travaillent ou qui ont d'autres occupations. Le plus étonnant dans tout cela, c'est que, dans les pays musulmans, la plupart des administrations, écoles, etc. ne disposent pas de lieux réservés pour la prière»³⁵⁸.

Une lectrice dans *The Gazette* est surprise par la décision de la Commission des droits de la personne: «Let me just say how dismayed I am the ruling of the Quebec Human Rights Commission forcing the Ecole de technologie supérieure to acquiesce to the demand of Muslim students for a place to pray. (...) This special ruling reinforces our tolerance for the intolerant»³⁵⁹.

Les mécanismes du discours

Tableau 19. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur la prière à l'ETS

	Oui	% *	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	-	-	-	-
The Gazette	-	-	1 (100%)	100%	1	33%
La Presse	2 (100%)**	100%	-	-	2	66%
Devoir	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-
TOTAL mécanisme	2	67%	1	33%	3	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Si le petit nombre de lettres de lecteurs n'est certes pas significatif, on constate toutefois que 2 lettres sur 3 comportent des mécanismes racisants.

La *dichotomisation* suivie de la *diabolisation* ont été identifiés dans le discours d'un lecteur, qui met en opposition les nouveaux arrivants et le groupe majoritaire: «Alors pourquoi ces gens, une fois arrivés ici, abusent-ils de l'ouverture et de la démocratie qu'offre ce pays?»³⁶⁰.

³⁵⁸ Aber Sabil, « De l'exagération », *La Presse*, 24 mars et 13 mai 2006, p. A20 et A27.

³⁵⁹ Farid Ghanem, "Muslim prayer ruling was dismayng", *The Gazette*, 28 mars 2006, p. A24.

³⁶⁰ Aber Sabil, « De l'exagération », *La Presse*, 24 mars et 13 mai 2006, p. A20 et A27.

c) *Blogues et médias électroniques*

Seul le blogue de Patrick Lagacé a abordé la question de la salle de prière à l'ETS. Parmi les 58 commentaires, nous avons identifié seulement 4 personnes favorables à l'accommodement demandé par les musulmans – dont 2 explicitement et 2 implicitement - 46 commentaires défavorables - 29 implicitement et 17 explicitement – et 8 commentaires neutres.

La très grande majorité des commentaires sont donc soit implicitement ou explicitement défavorables. Pour Riadh Khelifi, qui est explicitement défavorable, «Pas besoin d'avoir une salle de prière quand t'as une mosquée à chaque coin de rue»³⁶¹. André Brisebois et François Larivière se positionnent en faveur de la laïcisation des institutions publiques : «Le religion doit se pratiquer hors des institutions publiques et financées par des fonds privés seulement»³⁶² ; «Ces récents débats ne font que réaffirmer mon désir pour des établissements laïcs où les symboles religieux ne sont pas permis»³⁶³. Pour Jean Ga qui est implicitement défavorable : «Accorder des droits et libertés ne veut pas dire de fournir les moyens, l'équipement, le financement, les commodités, les opportunités etc. pour les mettre en pratique. Ça veut juste dire qu'il est permis de le faire»³⁶⁴.

Parmi les commentaires explicitement favorables, qui sont minoritaires, Lamay Staph ne comprend pas pourquoi on ne donne pas de local aux musulmans : «I DON'T UNDERSTAND...c'est quand même pas si difficile d'ouvrir une classe pour les arabes et autres...c'est pas bien gros...mais non il faut qu'ils fassent chier avec des principes inutiles...'faut pas accepter de religion à l'école'...HEY! Réveille Bozo, qu'est-ce ça te fait ça dans ta vie que le mec ait envie de prier ?»³⁶⁵. Matthieu Paquette, qui est implicitement favorable, milite en faveur de la liberté de religion : «Ben, c'est ça les lois canadiennes : elles permettent aux gens de pratiquer leur religion, en autant que ça ne brime pas les droits et libertés des autres Canadiens (...)»³⁶⁶.

Enfin, certains lecteurs, comme Rose Bourassa, adoptent plutôt une position neutre, en se disant satisfaits du compromis trouvé par la CDPDJ : «La Commission des droits de la personne a voulu couper la poire en deux on dirait. On appelle ça un jugement de Salomon»³⁶⁷. Un autre favorise la recherche de dialogue : «C'est au tour maintenant des deux parties de s'asseoir et de se parler, plutôt que de camper sur leur position respective»³⁶⁸.

Les mécanismes du discours

Nous observons un nombre assez restreint de mécanismes du discours populiste dans les commentaires des blogues sur cette affaire, Patrick Lagacé ayant invité ses lecteurs à la modération et les avisant qu'il mettrait à la poubelle tous les textes qui feraient appel au lynchage.

³⁶¹ L'ETS part II, blogue de Patrick Lagacé, http://pat.blogue.canoe.com/2006/03/23/l_ets_part_ii, commentaire de : Riadh Khelifi.

³⁶² Idem, commentaire de : André Brisebois, 23 mars 2006.

³⁶³ Accommodement raisonnable, blogue de Patrick Lagacé, http://pat.blogue.canoe.com/2006/03/23/accommodement_raisonnable, commentaire de François Larivière, 23 mars 2006.

³⁶⁴ L'ETS part II, blogue de Patrick Lagacé, http://pat.blogue.canoe.com/2006/03/23/l_ets_part_ii, commentaire de : Jean Ga.

³⁶⁵ Idem, Lamay Staph, 23 mars 2006.

³⁶⁶ Accommodement raisonnable, blogue de Patrick Lagacé, http://pat.blogue.canoe.com/2006/03/23/accommodement_raisonnable, Matthieu Paquette, 23 mars 2006.

³⁶⁷ Idem, Rose Bourassa.

³⁶⁸ Idem, Riadh Khelifi.

La *dichotomisation* est seulement présente dans le discours de Bill Cosby et Marie-Ève Poulin qui établissent une différence entre la majorité et les immigrants : «On demande pas grand-chose, on demande juste qu'ils vivent et agissent selon les règles et les lois du Canada»³⁶⁹ ; « Pourquoi venir ici, ils le savent pourtant que ce n'est pas un pays musulman donc qu'on n'est pas 'équipés' de fonctionnalités pour leur permettre de prier »³⁷⁰.

La *victimisation* a été identifiée à quatre reprises, comme dans les commentaires de Judith Aubry, Brûlé Sylvain et Alexandre Thorne : «Ainsi, on subit encore les conséquences d'une faible minorité de personnes qui ne comprennent pas que la religion n'a pas sa place dans une université»³⁷¹, «Le problème est que nos belles Chartes nous demandent de tolérer...les intolérants»³⁷². «Ce qui nous dérange ultimement des 'autres', ce n'est pas tant leurs différences que lorsqu'ils se mettent à les utiliser pour nous manipuler comme si nous étions des simples d'esprit»³⁷³.

Le *catastrophisme* est le mécanisme le plus récurrent dans les commentaires des lecteurs du blogue. Il est illustré par des scénarios catastrophes : «Je vois presque le jour où la caf de l'UQTR va se mettre à servir de la bouffe Halal en remplaçant de la poutine et du ragoût de pattes»³⁷⁴; «Si on ne cesse de céder à chacun des droits et libertés en tout lieu sans tenir compte de rien ni personne, le jour où l'on servira du missionnaire dans les cafétérias publiques n'est pas très loin»³⁷⁵.

Émission de radio

Dans une entrevue du 23 mars 2006³⁷⁶ avec Saïd Jaziri, l'Imam de la mosquée Al-Qods, M. Proulx accueille son invité en lui disant :

« On aime ça vous accueillir pour la diversité et tout ça, mais vous semblez ne pas tenir compte que la société est laïque au Québec. Ça commence à être beaucoup. Quand ce n'est pas chez vous, c'est chez Bombardier qu'on aménage une pièce, ou encore c'est une autre religion qui veut porter son turban sur la tête, une autre c'est le couteau... Finalement, nous sommes aux prises avec des débâcles à connotation religieuse au Québec ».

Ce qui donne le ton au reste de l'entrevue. L'Imam Jaziri sera incité par M. Proulx à commenter, (voire à justifier) la décision de la CDPDJ et à parler au nom de tous les musulmans qui immigreront au Québec, voire de tous les immigrants. M. Proulx reprend les différents arguments récurrents au sein de l'opinion publique « défavorable » aux accommodements raisonnables (qu'il reprend à son compte), en tentant de « coincer » son interlocuteur de manière répétitive et en le maintenant constamment sur la défensive. M. Proulx amène son interlocuteur à justifier les raisons qui conduisent des musulmans à venir s'installer ici. « Ces gens-là, ils font entrer plein d'argent au Québec » se justifie l'Imam Jaziri. Gilles Proulx dira à son invité :

³⁶⁹ Accommodement raisonnable, blogue de Patrick Lagacé, commentaire de Bill Cosby, 23 mars 2006 http://pat.blogue.canoe.com/2006/03/23/accommodement_raisonnable

³⁷⁰ Idem, Marie-Ève Poulin.

³⁷¹ Idem, Judith Aubry.

³⁷² Idem, Brûlé Sylvain.

³⁷³ Idem, Alexandre Thorne.

³⁷⁴ L'ETS part II, blogue de Patrick Lagacé, http://pat.blogue.canoe.com/2006/03/23/l_ets_part_ii, commentaire de Marie-Ève Poulin, 23 mars 2006.

³⁷⁵ Idem, Jean Ga.

³⁷⁶ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=1480&num=149&numBegin=141&id=11&name=value, page consultée le 20 septembre 2007.

« Nous sommes des flancs mous et vous profitez de nos lois de flancs mous (...) On est un pays de mollusques, c'est sûr qu'on plie (devant vos demandes) (...) Nous sommes aux prises avec une diversité capricieuse de religions. Il n'y a pas rien que vous ».

Au passage, l'animateur s'en prend à la Charte des droits en la rebaptisant la « Charte de l'abus » et en disant qu'elle a été faite pour les avocats. Même chose pour la Commission des droits, dont il dit qu'elle est composée d'une « bande d'enfoirés ». On constate que Gilles Proulx utilise abondamment des arguments qui reposent sur certains mécanismes du populisme : le sentiment d'injustice, le danger de se faire envahir et la peur que les demandes se multiplient. M. Proulx enferme la discussion dans un débat circulaire. Il conclut l'entrevue en disant : « Bravo pour votre victoire. Assalam aleykoum », d'un ton sarcastique.

4.3.3 Les fenêtres du YMCA (novembre 2006)

4.3.3.1 Rappel des faits

En mars 2006, la direction du YMCA du Parc à Montréal décide de remplacer quatre fenêtres claires munies de stores par quatre vitres « givrées » dans l'une de ses salles d'entraînement. Informés que cette décision repose, en partie, sur une demande de la congrégation juive orthodoxe voisine (congrégation Yetev Lev de Montréal) qui en a payé les coûts d'achat et d'installation, des usagers préparent, en septembre 2006, une pétition qui dénonce la décision du YMCA et réclame le remplacement des vitres givrées.

Le 7 novembre 2006, *La Presse* « dévoile » en première page que quatre fenêtres opaques ont été installées dans une salle d'exercice au deuxième étage du YMCA, à la demande des juifs hassidiques. Il s'agit d'une entente entre « voisins », qui existe depuis une douzaine d'années mais qui devient soudainement, sous l'impulsion de membres mécontents du YMCA, et par le reportage de *La Presse*, une « affaire » publique. En 1995, des stores avaient été installés pour accommoder les membres de la synagogue et des membres du Y qui ne voulaient pas être vus de l'extérieur. En mars 2006, les stores brisés devaient être remplacés. C'est à ce moment que le choix des fenêtres givrées s'est présenté. Le reportage, titré « Cachez ce short qu'on ne saurait voir - Une salle d'entraînement crée des remous au YMCA de l'avenue du Parc », a contribué à réanimer le débat public sur les pratiques d'accommodement. Il provoquera de vives réactions.

La communauté, qui est propriétaire de la synagogue adjacente, n'appréciait pas que leurs enfants voient des femmes vêtues en tenue de sport dans la salle d'exercice du YMCA, dont la fenêtre donne sur la même ruelle que la synagogue. Selon Mayer Fieg, directeur du Conseil juif orthodoxe pour les relations communautaires, les jeunes enfants qui étudient à la synagogue pouvaient apercevoir, dans les fenêtres du YMCA, des gens dont les pratiques vont « à l'encontre de la tradition juive »³⁷⁷. Le rabbin Asher Wieder de la congrégation Yetev Lev, a confirmé que sa congrégation avait demandé ces changements pour des motifs religieux : « Se montrer dénudé va contre la tradition juive »³⁷⁸. Selon *La Presse*, les hassidim de la communauté Yetev Lev avaient demandé à plusieurs reprises au YMCA d'installer ces fenêtres.

Selon *La Presse*, certains membres du Y se sont dits furieux que des cours se donnent sans vue sur l'extérieur : « Je suis scandalisée. On n'est pas nus! Le pire c'est qu'il faut se casser le cou pour voir à travers ces fenêtres ! »³⁷⁹, s'est indignée Bahia Kennedy, membre du centre sportif et signataire d'une pétition qui réclamait le retour des anciennes fenêtres. Pour Renée Lavaillante, instigatrice d'une pétition signée par 250 membres, le problème n'était pas la vue ni *Le Soleil*. C'était plutôt une question de principe. C'est comme lancer « le message qu'on représente la tentation et qu'il faut donc nous cacher »³⁸⁰. Serge St-André, directeur du YMCA dit n'avoir subi aucune pression de la part de la communauté hassidique. C'est suite à des demandes répétées pour fermer les stores qu'ils ont trouvé la solution des fenêtres opaques avec le conseil consultatif. Celui-ci affirme avoir fait un sondage informel auprès des membres et plusieurs se sont montrés en faveur de la solution des fenêtres. Certains membres lui avaient déjà fait part de leur inconfort de s'entraîner à la vue de tous. Il se dit surpris de la réaction des membres mais annonce dès le lendemain qu'il relancera la discussion avec le comité consultatif, procéderait à un sondage avec les membres et qu'il

³⁷⁷ « Cachez ce biceps que je ne saurais voir », Presse Canadienne dans *Le Devoir*, 8 novembre 2006, p. A5.

³⁷⁸ Sylvie St-Jacques, « Cachez ce short qu'on ne saurait voir », *La Presse*, 7 novembre 2006, p. A1.

³⁷⁹ Idem.

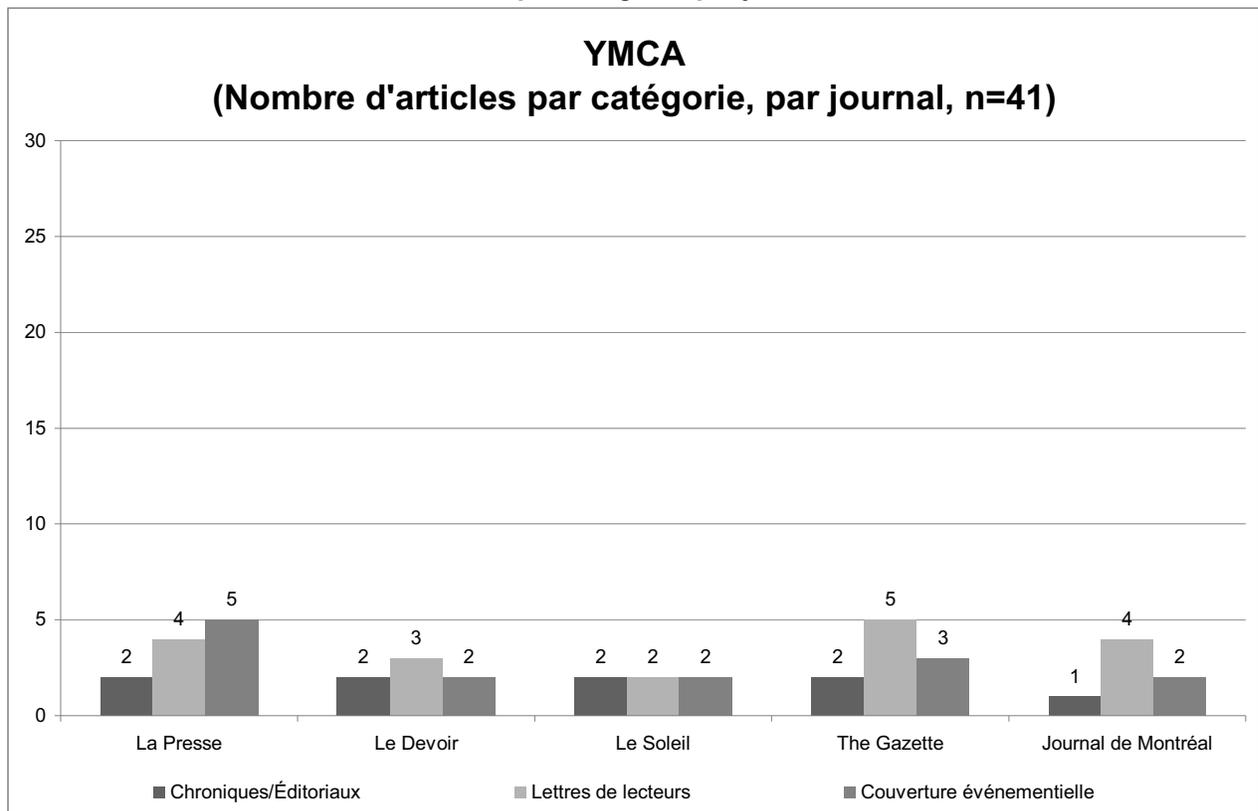
³⁸⁰ Idem.

n'excluait pas de réinstaller les fenêtres originales. Selon *Le Devoir*, les membres de la communauté hassidique se sont dits surpris des réactions provoquées par l'installation des fenêtres givrées. Ils ont reproché à Mme Levallante, la signataire de la pétition, de ne pas s'adresser directement à eux. Selon un reportage de TVA cité par *La Presse Canadienne*, le YMCA a mandaté en février 2007 deux firmes indépendantes pour sonder ses membres par téléphone. Le 19 mars 2007, le YMCA annonce qu'il décide de remplacer à nouveau les fenêtres givrées par des fenêtres claires munies de stores. Cette solution avait recueilli un taux de satisfaction de 72% des répondants, selon l'ensemble des médias.

4.3.3.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

Nous avons relevé 41 articles au total pour cet événement, dont 14 de type événementiel, 9 éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels et 18 lettres de lecteurs.

TABLEAU 20. YMCA. Nombre d'articles par catégorie, par journal



Les mots clés utilisés pour la recherche d'articles dans *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Soleil* ont été les suivants : YMCA, fenêtres, vitres, synagogue, hassidim, et pour le journal *The Gazette* : YMCA, windows, Y, hasidic, hasidim.

Cet événement est déclenché ou « révélé » par le journal *La Presse*. L'événement a été couvert par l'ensemble des journaux le 7 et le 8 novembre 2006, donc 2 jours consécutifs et par la suite, le 24 février et le 20 mars 2007, au moment où le YMCA décide de remplacer les fenêtres givrées par des fenêtres claires munies de stores.

La Presse a couvert l'événement le 7 et 8 novembre, le 24 février et le 24 mars 2007. L'article du 7 novembre est en première page du journal alors que les jours suivants, les articles se retrouvent en page A21, A22 et A23. Le titre du premier article de *La Presse* est évocateur : «Cachez ce short qu'on ne saurait voir». L'utilisation de cette expression fait usage de cynisme, ce qui a pour effet de disqualifier le point de vue des hassidim. L'article met de l'avant les propos outrés des usagers en colère et place les hassidim interrogés dans une position défensive. La plaignante, qui a écrit la pétition contre la pose de fenêtres givrées se perçoit comme une victime : «On nous lance le message qu'on représente la tentation et qu'il faut donc nous cacher»³⁸¹. Pour sa part, le directeur du YMCA est dépeint par son étonnement, tout au long de cet article.

L'article du lendemain apparaît sous une sorte de rubrique intitulée « Accommodement raisonnable », qui sera largement reprise par la suite, comme s'il s'agissait d'une série ou d'une « saga ». L'un des sous-titres postule qu'il y a « reprise du débat sur l'accommodement raisonnable »³⁸². L'article met l'accent sur la pétition et sur la possibilité que le Y revienne sur sa décision. Les propos retenus de l'entrevue avec Julius Grey, cités le 8 novembre, dénoncent les accommodements déraisonnables (quand « un monsieur nous dit qu'il a besoin que toutes les femmes se couvrent... »). Dans l'article du 20 mars (« Les hassidim peinés »), la parole est donnée aux hassidim pour mettre en opposition leur point de vue avec ceux qui ont été largement couverts antérieurement. L'article met l'accent sur les « pulsions identiques à celles des autres mâles » des jeunes hassidim, et sur le fait qu'ils ne peuvent « fermer les yeux toute la journée » en fréquentant la synagogue plusieurs heures par jour. Dans l'ensemble, tous les articles écrits sur le sujet par *La Presse* interrogeaient plus d'intervenants contre la pose de fenêtres givrées qu'en faveur de cette entente.

Le journal *The Gazette* a couvert l'événement le 8 novembre 2006, le 24 février et le 20 mars 2007. Dans les trois cas, l'article se retrouve en page A7 ou A8. Dans l'article du 8 novembre, l'utilisation du mot 'clash' dans le titre de l'article ('Faith, fitness clash in Mile end') met l'accent sur le conflit entre le groupe majoritaire et le groupe minoritaire, et rappelle l'existence de plusieurs conflits qui auraient éclaté depuis des années dans le quartier. Dans l'ensemble, la couverture met en évidence les positions des différentes parties.

Le journal *Le Soleil* a accordé une faible importance à la nouvelle puisque les deux articles du 24 février et du 24 mars 2007 sont deux courtes dépêches de la Presse Canadienne. Dans les deux cas, les textes sont très courts et on ne cite que le YMCA, qui a sondé ses clients. Les articles se retrouvent aux pages 19 et 22.

Le journal *Le Devoir* a couvert l'événement le 8 novembre 2006 et le 20 mars 2007. Le premier article est une dépêche de la Presse Canadienne placée en page A5. Le deuxième, écrit par une journaliste du *Devoir*, apparaît au cahier B mais fait la première page de ce cahier. Le titre de l'article du 8 novembre («Cachez ce biceps que je ne saurais voir») reprend largement celui du 7 novembre de *La Presse* («Cachez ce short qu'on ne saurait voir»). Dans son article du 8 novembre, Renée Lavillante se positionne toujours en victime : «C'est comme le principe du voile, dit-elle. Si nous représentons une tentation, nous devons être voilées. Alors, ils veulent nous cacher parce que nous sommes en t-shirts et en collants et que nous nous entraînons»³⁸³. Alors que dans le premier article, les points de vue sont équilibrés, dans celui du 20 mars 2007, *Le Devoir* donne encore la parole au directeur du Y (encore surpris du tollé soulevé par cette affaire) et à René Lavillante - qui affirme que les Québécois doivent conserver leurs valeurs- mais pas aux hassidim.

³⁸¹ Sylvie St-Jacques, « Cachez ce short qu'on ne saurait voir », *La Presse*, 7 novembre 2006, p. A1.

³⁸² Sylvie St-Jacques, « Accommodement raisonnable. Le YMCA du Parc envisage le retrait des fenêtres givrées », *La Presse*, 8 novembre, P. A22.

³⁸³ « Cachez ce biceps que je ne saurais voir », Presse Canadienne dans *Le Devoir*, 8 novembre 2006, p. a5.

Enfin, le *Journal de Montréal* a couvert l'événement le 8 novembre 2006, le lendemain de la parution du premier article dans *La Presse* et, le 20 mars 2007, quand le YMCA a pris la décision d'installer des stores à la place de fenêtres givrées. Le titre du premier article, placé en page 4, « Changement de fenêtres pour plaire aux juifs hassidiques », est chapeauté par un autre : « Une décision très contestée ». Le deuxième article, le 20 mars 2007, se retrouve en page 28. Dans l'article du 8 novembre 2006, le *Journal de Montréal* accorde plus de place à la plaignante, Renée Lavillante (qui se dit révoltée et scandalisée), qu'aux autres acteurs impliqués. Comme dans *La Presse* et *Le Devoir*, les citations de Madame Lavillante mettent l'accent sur la victimisation : « On veut nous cacher à des membres de cette communauté comme si ce que l'on faisait et ce que nous sommes représentent le mal »³⁸⁴. Quant à la présentation visuelle, on met une grosse photo des fenêtres du YMCA qui ont été givrées au haut de l'article dans les deux cas.

4.3.3.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 21. Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur les vitres givrées du YMCA

	Favorable	%	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	1 (100%)	13%	-	-	1	12%
The Gazette	-	-	1 (50%)	13%	1 (50%)	100%	2	22%
La Presse	-	-	2 (100%)	25%	-	-	2	22%
Devoir	-	-	2 (100%)	25%	-	-	2	22%
Soleil	-	-	2 (100%)	25%	-	-	2	22%
TOTAL position	-	-	8	88%	1	12%	9	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

La couverture éditoriale sur les fenêtres givrées du YMCA a été peu importante et dans des proportions relativement semblables dans tous les journaux. Dans l'ensemble, les éditoriaux, chroniques ou lettres d'intellectuels publiés étaient, en grande majorité (88%) défavorables (8 articles sur 9). Seul un éditorial de *The Gazette* a une position explicitement neutre. Parmi les thèmes abordés dans l'argumentaire défavorable, nous avons noté : les valeurs fondamentales communes, l'égalité entre les sexes, l'importance du respect de l'intégrité physique et la distinction entre les droits des minorités et leurs valeurs morales. Le seul éditorial neutre aborde le thème de la recherche de compromis pour vivre ensemble.

³⁸⁴ Martin Bisaillon, « Une décision très contestée », *Journal de Montréal*, 8 novembre 2006, p. 4.

Dans deux textes de *La Presse*, l'entente conclue entre le YMCA et la communauté hassidique est définie comme un « accommodement raisonnable » : Michèle Ouimet estime qu'« En formulant une demande aussi farfelue, les hassidim discréditent l'accommodement raisonnable »³⁸⁵. Pour Ariane Krol de *La Presse* explicitement défavorable, comme l'illustre le titre de son article, « il faudrait voir à ne pas sombrer dans l'aplatissement déraisonnable en imposant, à la demande des minorités, des mesures qui empiètent sur l'intégrité physique ou vestimentaire des citoyens ; il est donc important d'établir une distinction entre les droits de ces minorités et leurs valeurs morales »³⁸⁶.

Michèle Ouimet de *La Presse* soutient que « Il ne faut pas se laisser manipuler par des groupes minoritaires qui brandissent la Charte à la moindre contrariété. (...) Ces groupes testent leurs droits. À nous (..) de tracer des limites. Raisonables »³⁸⁷. Josée Boileau du *Devoir* fait référence à la longue lutte des femmes pour l'égalité des sexes : « Avoir le droit d'exister publiquement, devenir des citoyennes de corps et d'esprit (...) a été une grande victoire pour les femmes. Tirer un rideau là-dessus, c'est un épouvantable retour en arrière »³⁸⁸. Cette « affaire » « n'a rien à voir avec les subtilités de l'accommodement raisonnable. Ce qui est attaqué, c'est la caractéristique par excellence des sociétés occidentalisées : l'égalité entre les hommes et les femmes, qui comprend le droit de celles-ci d'être vues dans l'espace public, avec leur corps qui bouge sans entraves. Aucune discussion à ce sujet ne peut être tolérée ». Elle ajoute un peu plus loin : « c'est bien le corps des femmes qui est condamné, et, à travers lui, l'éveil de la sexualité de jeunes adolescents »³⁸⁹.

Brigitte Breton, éditorialiste du journal *Le Soleil*, fait référence aux valeurs communes : « le Canada ne doit pas accepter d'édulcorer les valeurs fondamentales qui sont siennes, comme la laïcité et l'égalité entre les hommes et les femmes »³⁹⁰. Enfin, pour Franco Nuovo du *Journal de Montréal*, « le Québec a beau être une société de tolérance et d'intégration, il ne peut pour autant rétrograder ni même modifier son environnement au bon vouloir de tous et chacun »³⁹¹.

Dans *The Gazette*, on retrouve un éditorial qui a une position plutôt neutre. Pour Serge St-André de *The Gazette*, il faut avant tout trouver un compromis : Peut-être que les hassidim en auraient demandé trop sans suffisamment faire d'efforts ou peut-être que le directeur du YMCA aurait pris une décision favorisant les hassidim trop rapidement sans consulter ses membres : « It's not unreasonable for them (les clients du YMCA) to want a little sunlight and something of a view while they sweat. But the Hasidim's concerns aren't wildly unreasonable, either, and it would be disappointing if this dispute wouldn't be settled amicably before it ends in acrimony, or worse, in court »³⁹².

Les mécanismes du discours

En comparaison avec d'autres « affaires », celle du YMCA a suscité des discours éditoriaux beaucoup plus catégoriques, dont certains empreints d'agressivité et de jugement de valeurs à l'égard des hassidim.

³⁸⁵ Michèle Ouimet, « Short, libido et accommodement », *La Presse*, 9 novembre 2006, p.a24.

³⁸⁶ Ariane Krol, « Aplatissement déraisonnable », *La Presse*, 9 novembre 2006, p. a24.

³⁸⁷ Michèle Ouimet, « Short, libido et accommodement », *La Presse*, 9 novembre 2006, p.a24.

³⁸⁸ Josée Boileau, « Être vue », *Le Devoir*, 10 novembre 2006, p. a8.

³⁸⁹ Idem.

³⁹⁰ Brigitte Breton, « Trop accommodant », *Le Soleil*, 11 novembre 2006, p. 30.

³⁹¹ Franco Nuovo, « Sport obscène », *Journal de Montréal*, 8 novembre 2006, p. 6.

³⁹² Serge St-André, « Compromise the key to resolving culture clash », *The Gazette*, 9 novembre 2006, p. a22.

Tableau 22. Présence de mécanismes racisants dans les éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels sur le YMCA

	Oui	% *	Non	%	Total	%
Journal de Mtl	1 (100%) **	14%	-	-	1	11%
The Gazette	1 (50%)	14%	1 (50%)	50%	2	22%
La Presse	2 (100%)	29%	-	-	2	22%
Devoir	1 (50%)	14%	1 (50%)	50%	2	22%
Soleil	2 (100%)	29%	-	-	2	22%
TOTAL	7	78%	2	22%	9	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés (de cette catégorie) qui utilisent ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Ce tableau montre que 78% des éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels publiés sur cette « affaire » comportaient des mécanismes racisants, qui se répartissaient également dans tous les journaux.

La *dichotomisation* a, par exemple, été utilisée à trois reprises – dont deux fois par Michèle Ouimet dans *La Presse* - pour mettre en opposition les droits et valeurs de la communauté hassidique et ceux de la majorité (définie comme « les citoyens » ou « la société ») :

« Il ne faut pas se laisser manipuler par des groupes minoritaires qui brandissent la Charte à la moindre contrariété. (...) Ces groupes testent leurs droits. À nous (...) de tracer des limites. Raisonables » ³⁹³.

«C'est à eux de prendre les mesures nécessaires pour empêcher leurs adolescents de reluquer les femmes. C'est leur problème, pas celui de la société » ³⁹⁴.

Brigitte Breton du *Soleil* estime, pour sa part :

«Nous ferons cependant erreur si nous commençons à *piétiner nos valeurs fondamentales* en acceptant que des enfants meurent parce que la religion des parents s'oppose à des transfusions sanguines, que des maris exigent que ce soient des femmes et non des hommes médecins qui accouchent leur épouse à l'hôpital public ou que l'école sépare les gars des filles pour les cours de natation»³⁹⁵.

La *dichotomisation* combinée à l'*infériorisation* est utilisée par une chroniqueuse de *La Presse*, à plusieurs reprises et dans un enchaînement de séquences : « Les hassidim n'ont pas à imposer leurs normes puritaines à l'ensemble de la société.(...) Les hassidim ont réveillé l'intolérance latente des Québécois face à la communauté juive. Certains ont tendance à mettre les juifs, tous degrés de croyance confondus, dans le même panier. Pourtant les hassidim, des ultra-orthodoxes, ne représente que 5 à 10% des juifs de Montréal.

³⁹³ Michèle Ouimet, « Short, libido et accommodement », *La Presse*, 9 novembre 2006, p.a24.

³⁹⁴ Idem.

³⁹⁵ Brigitte Breton, « Trop accommodant », *Le Soleil*, 11 novembre 2006, p. 30.

J'ai parlé à plusieurs membres ou représentants de la communauté juive (elle nomme 3 personnes...). Tous désapprouvent la demande des hassidim »³⁹⁶.

Une éditorialiste du *Soleil* met explicitement en opposition les croyances des hassidim et le mode de vie des membres du YMCA : « Les personnes qui utilisent le YMCA n'ont pas demandé à fréquenter la synagogue. Elles n'ont aucunement à se soumettre aux croyances et aux règles des hassidim lorsqu'elles pratiquent le yoga ou l'aérobic. (...) À eux de gérer leur testostérone et à leurs parents de les éduquer selon leurs valeurs »³⁹⁷. Un autre éditorialiste souligne : « *En faisons nous trop? Ce « nous » désignant la société d'accueil, celle qui a bâti le Québec moderne et laïque d'aujourd'hui. (...) Accommodement raisonnable ou « aplatissement déraisonnable »?* »³⁹⁸.

L'*infériorisation* est présente dans un éditorial du journal *The Gazette* pour démontrer que les Juifs hassidiques ne sont pas adaptés au mode de vie actuel : « A thought for those members of the Hasidic congregation of Yetev Lev who believes the sight of women in sports clothing represents a corrupting influence on young men : Modern urban life might not be for you »³⁹⁹. L'opposition entre la modernité et la tradition devient l'argument de l'infériorisation des mœurs ou valeurs de l'Autre.

La *victimisation* conclut le texte sur la laïcité, la mixité et l'égalité de Jean-Claude Leclerc dans *Le Devoir* :

« Il n'y a pas que l'État qui subisse l'assaut de groupes idéologiques particuliers. Des institutions de la société civile aussi peuvent être privées de leurs liberté par des libérateurs prompts à se réclamer de la collectivité, mais pas toujours disposés à l'entendre »⁴⁰⁰.

Michèle Ouimet et Monique Lagacé de *La Presse* ont aussi recours à la *victimisation* : « Il ne faut pas se laisser manipuler par des groupes minoritaires qui brandissent la Charte à la moindre contrariété »⁴⁰¹ (alors qu'ici, la Charte n'est pas en cause). « Il faudrait voir à ne pas sombrer dans l'aplatissement déraisonnable en imposant, à la demande de minorités, des mesures qui empiètent sur l'intégrité physique ou vestimentaires des citoyens »⁴⁰².

Enfin, une certaine forme de *catastrophisme* est implicitement présente dans une chronique de Franco Nuovo du *Journal de Montréal*. Le journaliste utilise « l'absurde » pour dénigrer la demande des hassidim et montrer qu'une limite a été atteinte : « Ces même Juifs hassidim qui habitent pour la plupart à Outremont vont-ils bientôt demander que les jeunes qui, pendant les mois d'été, prennent des bains de *Soleil* dans les différents parcs de la ville se rhabillent ? Vont-ils exiger des autorités qu'elles dressent des toiles opaques sur la clôture qui entoure la piscine du parc Kennedy, par exemple, afin qu'on dissimule tous ces corps que ces religieux ne sauraient voir ? »⁴⁰³. Michèle Ouimet de *La Presse* utilise ce mécanisme de la même manière⁴⁰⁴ : « Quelle

³⁹⁶ Michèle Ouimet, « Short, libido et accommodement », *La Presse*, 9 novembre 2006, p.a24.

³⁹⁷ Brigitte Breton, « Trop accommodant », *Le Soleil*, 11 novembre 2006, p. 30.

³⁹⁸ Robert Fleury, « Accommodement ou aplatissement... », *Le Soleil*, 12 novembre 2006, p. 22.

³⁹⁹ Serge St-André, « Compromise the key to resolving culture clash », *The Gazette*, 9 novembre 2006, p. a22.

⁴⁰⁰ Jean-Claude Leclerc, « Mixité, laïcité, égalité », *Le Devoir*, 13 novembre 2006, p. b6.

⁴⁰¹ Michèle Ouimet, « Short, libido et accommodement », *La Presse*, 9 novembre 2006, p. a14.

⁴⁰² Ariane Krol, « Aplatisssement déraisonnable », *La Presse*, 9 novembre 2006, p. a24.

⁴⁰³ Franco Nuovo, « Sport obscène », *Journal de Montréal*, 8 novembre 2006, p. 6.

⁴⁰⁴ Ils sont donc trois journalistes à utiliser le mécanisme de catastrophisme.

sera leur prochaine demande ? Que les femmes cessent de se balader en short dans les rues d'Outremont et du Mile End ? »⁴⁰⁵.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 23. Le positionnement des lecteurs sur les vitres givrées du YMCA

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	4 (100%)	25%	-	-	4	22%
The Gazette	2 (40%) **	100%	3 (60%)	19%	-	-	5	28%
La Presse	-	-	4 (100%)	25%	-	-	4	22%
Devoir	-	-	3 (100%)	19%	-	-	3	17%
Soleil	-	-	2 (100%)	13%	-	-	2	11%
TOTAL position	2	11%	16	89%	-	-	18	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Dans l'ensemble, 89% des lettres de lecteurs sont explicitement défavorables (18 lettres sur 16) à l'installation de fenêtres givrées. Les différences entre journaux sont peu significatives, puisqu'un nombre relativement semblable de lettres a été publié.

Parmi les thèmes abordés par les lecteurs défavorables à l'installation des fenêtres givrées, nous avons noté : l'intégration et la responsabilisation des minorités, la laïcité, l'opposition entre les valeurs de la majorité et de la minorité, le cloisonnement culturel et la préservation des valeurs communes. Les lecteurs favorables abordent les thèmes suivants : les limites des libertés individuelles en public et l'aspect privé de l'affaire.

Plusieurs lecteurs explicitement défavorables à la décision du YMCA se sont demandés pourquoi les membres du YMCA ont fait un compromis et non la communauté hassidique: «Les hassidim sont bien sûr libres de protéger leurs garçons de la vue des femmes en tenue légère s'ils le souhaitent. Qu'ils posent alors des fenêtres opaques dans leur synagogue ou qu'ils interdisent à leurs garçons de circuler dans la ruelle concernée»⁴⁰⁶. Plusieurs commentaires vont dans le même sens : «C'est aux hassidiques qui pratiquent des rites et des croyances de fermeture de placarder leurs fenêtres»⁴⁰⁷, «Si les hassidim ne peuvent plus supporter la vue de la société qui les a accueillis, qu'ils se cachent les yeux, pas l'inverse»⁴⁰⁸, «Why should

⁴⁰⁵ Michèle Ouimet, « Short, libido et accommodement », *La Presse*, 9 novembre 2006, p. a14.

⁴⁰⁶ Monique Lagacé, « Curieux accommodement », *La Presse*, 11 novembre 2006, p.PLUS6.

⁴⁰⁷ Reynald Girard, « Fenêtres givrées au YMCA », *Journal de Montréal*, 9 novembre 2006, p. 25.

⁴⁰⁸ Mathieu Lajoie « Fenêtres givrées au YMCA », *Journal de Montréal*, 9 novembre 2006, p. 25.

the Y bear any responsibility for supporting the beliefs of any particular religion ?»⁴⁰⁹. Certains ont une opinion un peu plus radicale. Une lectrice de *La Presse* croit que « la même logique pourrait l'obliger à porter un foulard quand elle sort pour ne pas offenser les musulmans qui se promènent dans nos rues »⁴¹⁰. Un lecteur de *The Gazette* fait référence au régime taliban qui peignait les fenêtres en noir pour ne pas que les hommes voient les femmes à l'intérieur. « Are we going the same route? If it is not one religious minority it is another trying to erode the freedom of the majority and to indoctrinate us with the notion 'we are right and you are wrong' »⁴¹¹. Dans *Le Devoir*, un lecteur fait référence au ségrégationnisme : « Cette décision ne relève pas d'une attitude respectueuse des différences culturelles mais bien de l'acceptation tacite d'un cloisonnement culturel, cloisonnement, qui, en l'espèce, n'est pas que symbolique : il est physique!»⁴¹². Pour l'organisatrice de la pétition, il est important de conserver les valeurs communes et les droits acquis de la majorité. On doit «préserver la mixité, la laïcité, l'égalité, chèrement acquises et encore imparfaites»⁴¹³. Enfin, certains lecteurs ont recours à des scénarios hypothétiques pour critiquer la décision : « Si vous dirigiez une bibliothèque, mettriez-vous des livres à l'index sous prétexte qu'un curé ou un rabbin vous en a fait la demande ?»⁴¹⁴. Enfin, un lecteur se questionne sur l'apparence de sexisme dans cette décision : «On doit se poser une seule question : la réaction aurait-elle été la même s'il avait été question d'hommes en short faisant de l'exercice. Si la réponse est 'non' alors il s'agit de caprices sexistes»⁴¹⁵.

C'est dans le journal *The Gazette* qu'on retrouve les deux lecteurs implicitement en faveur de la décision. Le premier se questionne sur les limites de la liberté d'expression : «Just as the freedom to advertise what you want on billboards is limited by the public's right not to be exposed to indecent images, so, too, is the freedom to wear minimal clothes while exposed through large public windows limited by the Jews' right not to be exposed to such attire»⁴¹⁶.

Le second lecteur estime que l'installation des fenêtres givrées est une affaire privée :

«All the non-members of the Y who were so opposed to the Hasidic school's request that the Y frost its gym windows should ask themselves the following in order to judge their emotions: Why did I care about a private matter between neighbours? Would I have felt the same way had a non-religious (...) organization (...) asked to cover those windows (...)?»⁴¹⁷.

Les mécanismes du discours

Le tableau 24 ci-après montre que les journaux ont publié un nombre relativement semblable de lettres de lecteurs sur cette « affaire ». Dans l'ensemble du corpus, 72% des lettres comportent des mécanismes discursifs racisants. La proportion est plus importante au *Journal de Montréal* (31% de l'ensemble des lettres avec des mécanismes), dont le corpus indique une totalité de lettres en comportant. Encore ici, *The Gazette* a publié moins de lettres en comportant dans son corpus (40%) que les autres journaux.

⁴⁰⁹ Hugh Wallis « Let the sun shine in on the Y's patrons », *The Gazette*, 9 novembre 2006, p. a22.

⁴¹⁰ Monique Lagacé, « Curieux accommodement », *La Presse*, 11 novembre 2006, p. PLUS6.

⁴¹¹ Nick Furfaro, « Taliban in Mile End ». *The Gazette*, 10 novembre 2006, p. a20.

⁴¹² Philippe Dumaine « Vive déception », *Le Devoir*, 10 novembre 2006, p. a8.

⁴¹³ René Lavaillante. «Je ne suis pas en guerre contre le YMCA», *Le Devoir*, 11 novembre 2006, p. c4.

⁴¹⁴ Guy Nantel « Retour en arrière », *La Presse*, 8 novembre 2006, p. a29.

⁴¹⁵ Marc-André Audet « Caprices sexistes », *La Presse*, 8 novembre 2006, p. a29.

⁴¹⁶ Kay Sher « All rights all limited », *The Gazette*, 15 novembre 2006, p. a24.

⁴¹⁷ Jack Romsan, «What principle? », *The Gazette*, 23 mars 2007, p. a20.

Tableau 24. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur les vitres givrées du YMCA

	Oui	% *	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	4 (100%)**	31%	-		4	22%
The Gazette	2 (40%)	15%	3 (60%)	60%	5	28%
La Presse	3 (75%)	20%	1 (25%)	20%	4	22%
Devoir	2 (67%)	15%	1 (33%)	20%	3	17%
Soleil	2 (100%)	15%	-	-	2	11%
TOTAL mécanisme	13	72%	5	28%	18	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

La *dichotomisation* est utilisée à sept reprises par l'opinion publique dans le débat entourant l'installation de fenêtres givrées au YMCA. Plusieurs lecteurs mettent régulièrement en opposition le «eux» et le «nous». Un lecteur dans *Le Soleil* se demande pourquoi ce n'est pas l'autre qui fait l'effort : «pourquoi est-ce le voisin qui doit givrer ses fenêtres, et non celles des propriétaires de la communauté hassidique ? »⁴¹⁸. Plusieurs autres lecteurs dans le *Journal de Montréal* vont dans le même sens : «Si les hassidim ne peuvent supporter la vue de la société qui les a accueillis, qu'il se cachent les yeux»⁴¹⁹, «C'est aux hassidiques qui pratiquent des rites et des croyances de fermeture de placarder leurs fenêtres»⁴²⁰, «Qu'ils posent alors des fenêtres opaques dans leur synagogue ou qu'ils interdisent à leurs garçons de circuler dans la ruelle concernée»⁴²¹ ; «Les hassidiques ne sont pas bien dans leur pays et s'en viennent ici (...) Ils n'ont pas à nous dire comment vivre dans notre pays. Nous n'avons pas à changer notre vie pour eux »⁴²². Les juifs hassidiques sont clairement perçus comme des immigrants ou des nouveaux arrivants.

La *dichotomisation* suivie de la *généralisation* est utilisée par un lecteur dans *The Gazette*:

«Why should the Y bear any responsibility for supporting the beliefs of any particular religion? I have no quarrel with what Hasidic Jews choose to believe, but fail to understand. If they're forbidden to watch television because of content, e.g. scantily clad women, are they not taught the discipline of just not looking at the Y windows when women are exercising?»⁴²³»

⁴¹⁸ Michel Essertaise « Quelles fenêtres givrées? », *Le Soleil*, 10 novembre 2006, p. 21.

⁴¹⁹ Mathieu Lajoie, « Fenêtres givrées au YMCA », *Journal de Montréal*, 9 novembre 2006, p. 25.

⁴²⁰ Reynald Girard, « Fenêtres givrées au YMCA », *Journal de Montréal*, 9 novembre 2006, p. 25.

⁴²¹ Monique Lagacé, « Curieux accommodement », *La Presse*, 11 novembre 2006, p. PLUS6.

⁴²² Jeanne Libersan, « Fenêtres givrées au YMCA », *Journal de Montréal*, 9 novembre 2006, p. 25.

⁴²³ Hugh Wallis, "Let the sun shine in on the Y's patrons", *The Gazette*, 9 novembre 2006, p. a22.

Les mécanismes de *dichotomisation*, de *généralisation*⁴²⁴ et d'*infériorisation* sont utilisés de manière combinée dans le discours d'un lecteur dans le *Journal de Montréal* : « Nous avons mis des siècles à arriver à des niveaux de démocratie à peu près acceptables (...). Maintenant, des groupes arrivent de l'extérieur et ne veulent pas s'intégrer. Nous sommes les hôtes, alors qu'ils collaborent »⁴²⁵.

L'*infériorisation* est présente dans le discours d'un lecteur dans *Le Soleil*⁴²⁶ pour dévaloriser les habitudes de vie de la communauté hassidique, particulièrement dans la deuxième phrase de la citation suivante : « S'est-il choqué ces jours derniers de voir à la télé les corps ensanglantés de femmes et d'enfants palestiniens morts sur des tirs effectués 'par erreur' par les Israéliens ? À moins qu'il n'ait aussi recouvert son téléviseur d'une fenêtre opaque ? »⁴²⁷.

La combinaison dichotomisation et *victimisation* est très présente dans le discours des lecteurs. Une lectrice dans *La Presse* qui se dit outrée par la décision du YMCA⁴²⁸ : « Je suis d'accord avec la Charte canadienne des droits et libertés, mais je crois que nous sommes entrain de faire rire de nous en acceptant les demandes de tout un chacun ! »⁴²⁹. De même pour un lecteur dans *Le Devoir* : « Il va de soi que cette décision ne relève manifestement pas d'une attitude respectueuse des différences culturelles mais bien de l'acceptation tacite d'un cloisonnement culturel, cloisonnement, qui, en l'espèce, n'est pas que symbolique : il est physique ! En ce sens, elle participe d'un ségrégationnisme que nous honnisons tous »⁴³⁰. Deux autres lecteurs utilisent aussi la *victimisation* : « If it is not one religious minority it is another trying to erode the freedoms of the majority and to indoctrinate us with the notion 'we are right and you are wrong' »⁴³¹, « Nous assistons depuis quelques années à des demandes spéciales de certaines communautés au Québec, dont la majorité ne semble plus capable de dire non »⁴³².

La *victimisation* suivie du *catastrophisme* est présente dans la lettre d'un lecteur du *Journal de Montréal* : « Il faudrait mettre ça au clair avant que cette tendance à nous plier aux quatre volontés des minorités ne devienne la norme. Ce n'est pas de l'accommodement raisonnable, c'est un lent suicide collectif »⁴³³. De même, dans le discours d'un lecteur de *The Gazette*⁴³⁴ :

« The Taliban required that windows had to be painted black or have heavy curtains closed at all times so that people walking outside would not be scandalized or tempted by what they saw inside. Are we going the same route? »⁴³⁵.

c) *Blogues et médias électroniques*

Dans une entrevue à son émission radiophonique du 7 novembre 2006, Paul Arcand s'entretient avec Mme Renée Lavillante, l'instigatrice de la pétition dans le « cas » des fenêtres givrées au YMCA du Parc⁴³⁶. Il

⁴²⁴ Ce mécanisme est donc utilisé à trois reprises par les lecteurs.

⁴²⁵ Jean Yves Morin, « Fenêtres givrées au YMCA », *Journal de Montréal*, 9 novembre 2006, p. 25.

⁴²⁶ Ce mécanisme est utilisé à deux reprises par les lecteurs.

⁴²⁷ André Duval, « Givrer le téléviseur », *Le Soleil*, 10 novembre 2006, p. 21.

⁴²⁸ La *victimisation* est utilisée à six reprises par les lecteurs.

⁴²⁹ Karine Chainey, « YMCA: Une décision outrageante », *La Presse*, le 8 novembre 2006, p. a29.

⁴³⁰ Philippe Dumaine, « Vive déception », *Le Devoir*, 10 novembre 2006, p. a8.

⁴³¹ Nick Furfaro, « Taliban in the Mile End », *The Gazette*, 10 novembre 2006, p. a20.

⁴³² Michel Essertaize, « Quelles fenêtres givrées », *Le Soleil*, 10 novembre 2006, p. 21.

⁴³³ Mathieu Lajoie, « Fenêtres givrées au YMCA », *Journal de Montréal*, 9 novembre 2006, p. 25.

⁴³⁴ Le mécanisme est utilisé à deux reprises.

⁴³⁵ Idem.

début en demandant à son invitée de reconstituer les faits (« comment c'est arrivé? ») et d'expliquer le type de sport qui est pratiqué dans la salle du YMCA. C'est au moment où Mme Lavaillante explique qu'elle a fait circuler cette pétition 'pour le principe' que M. Arcand enchaîne sur la question de « l'accommodement raisonnable ». Il laisse Mme Lavaillante définir son point de vue sur la pratique de la religion et sur l'espace public, mais ne cherche pas à donner son avis afin d'influencer l'interlocutrice. L'entrevue, relativement courte, se termine sur les prédictions de Mme Lavaillante, qui croit que le YMCA révisera sa décision et remettra les fenêtres originales. Une fois l'entrevue terminée, M. Arcand conclut en amalgamant cette affaire aux autres supposés « accommodements raisonnables » et porte un jugement de valeur sur la demande des Hassidims en affirmant : « Si des gens qui veulent pratiquer une religion vivent à une autre époque, ça les regarde, mais tu ne peux pas imposer ça ». Il demande également à son auditoire si on doit, « en 2007 », commencer à répondre aux demandes de tous. Il laisse paraître son opinion qui n'est, visiblement, pas en accord avec celle de la communauté hassidim, et il se questionne sur son bien-fondé. Toutefois, on ne peut pas dire qu'il a essayé, d'influencer le discours de son interlocutrice pendant l'entrevue.

⁴³⁶ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=900&num=91&numBegin=91&id=10&name=value#
page consultée le 24 septembre 2007.

4.3.4 Le Service de police de la Ville de Montréal et les Juifs hassidiques (novembre 2006)

4.3.4.1 Rappel des faits

Le 15 novembre 2006, *La Presse* dévoile un nouveau fait divers (catégorisé comme une nouvelle affaire d'accommodement) dans le contexte du débat entourant les accommodements raisonnables. Le journal montréalais affirme que la Police de Montréal – le SPVM – recommande à ses policières, par l'intermédiaire d'une publication, de parfois faire intervenir des collègues masculins lorsqu'elles ont affaire à des membres de la communauté hassidique. La brochure mensuelle du SPVM, *l'Heure juste*, mentionne que les policières pourraient devoir faire appel à leurs collègues masculins lorsque les hassidiques ne veulent pas s'adresser à des femmes et elles ne doivent pas s'offusquer s'ils refusent de les regarder. Ce texte, publié en octobre, est une « fiche culturelle » signée par un policier⁴³⁷ (voir Rioux et Bourgeoys, 2007). Le président de la Fraternité des policiers de Montréal dénonce cette « recommandation », un porte-parole du SPVM rappelle que cette fiche « n'est qu'un texte pour s'attaquer aux préjugés, pour faciliter la communication entre les policiers et certaines populations »⁴³⁸. Il ne s'agit en aucun cas d'une directive.

Cette « affaire » amène les politiciens à se prononcer. À l'Assemblée nationale, Jocelyne Caron, députée péquiste de l'opposition, interpelle Jacques Dupuis, ministre de la Sécurité publique : « Est-ce qu'il peut comprendre que les femmes policières ne peuvent pas exercer leurs fonctions, qu'il y a discrimination, et, quand il y en a une, il faut intervenir? Est-ce qu'il va s'assurer que cette directive-là du SPVM va être abolie? »⁴³⁹.

Le ministre de la Sécurité publique déclare le jour même que :

« les policières n'ont pas à s'incliner devant leurs collègues masculins pour accommoder les croyances religieuses des juifs hassidiques [...]. Le ministre est intervenu auprès de la direction du Service de police de la ville de Montréal après avoir appris l'existence d'une brochure du SPVM suggérant aux policières de faire appel à des collègues masculins lorsqu'elles sont confrontées à des membres de cette communauté religieuse »⁴⁴⁰.

Le SPVM tente de calmer le jeu en soulignant que les informations publiées dans *l'Heure juste* sont des outils de sensibilisation. Mayer Feig du Conseil juif orthodoxe, cité par *The Gazette*, affirme que sa communauté n'a jamais demandé à la police de se plier à une telle consigne.

En dépit des déclarations initiales et des mises au point de la direction du SPVM et de la Fraternité des policiers de Montréal, qui dénonce par ailleurs cet article publié dans la revue interne du SPVM, cette « fiche culturelle » présentant une « simulation de cas » et une « suggestion » de comportement sera perçue dans l'espace public et médiatique comme une recommandation et une prétendue « directive » émanant de la direction du SPVM⁴⁴¹. (Rioux et Bourgeoys).

⁴³⁷ Daniel Théorêt, « Parfois...ignorer c'est respecter », *L'heure juste*, vol. 13, no 7, 30 Octobre 2006, p. 8.

⁴³⁸ Gabriel Béland « Accommodement raisonnable - Les policières invitées à s'effacer devant des hassidim », *La Presse*, 15 novembre 2006, p. A5.

⁴³⁹ Martin Ouellet, « Jacques Dupuis intervient auprès du SPVM pour les accommodements religieux », *La Presse Canadienne*, 15 novembre 2006.

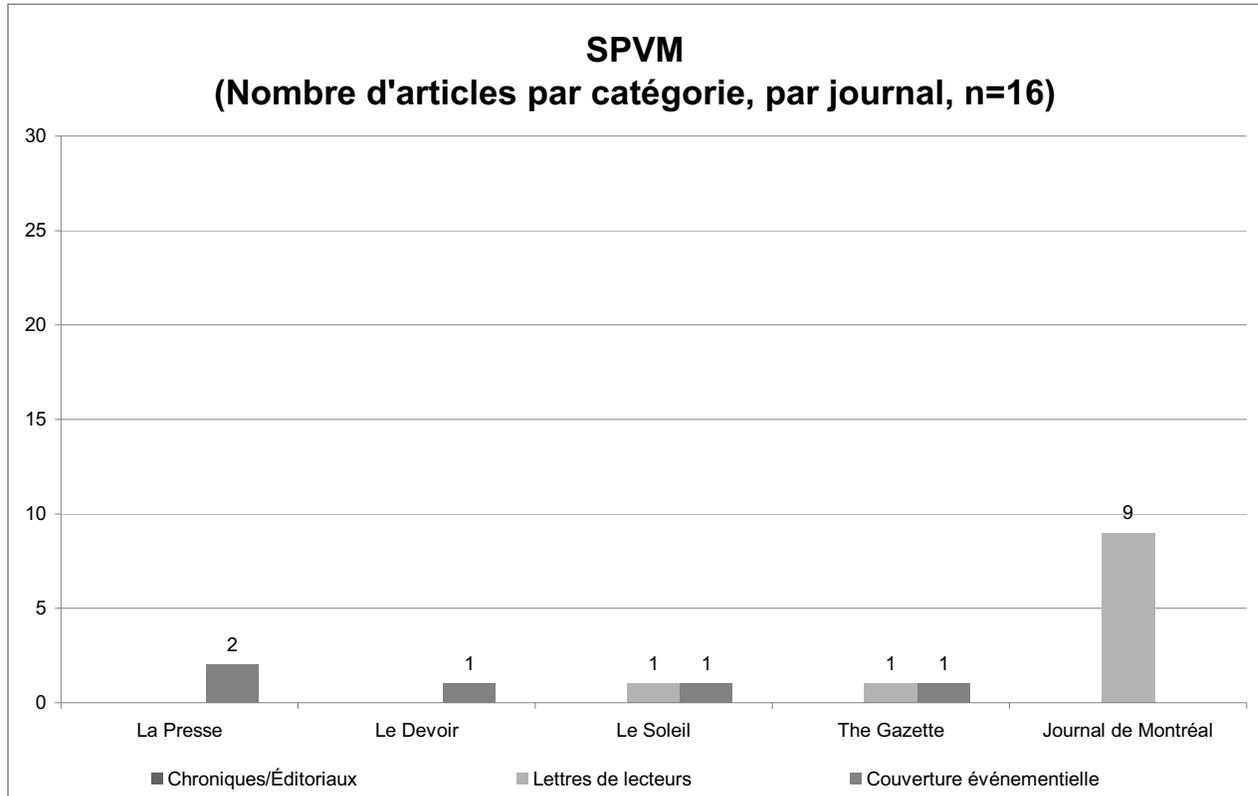
⁴⁴⁰ *Idem*.

⁴⁴¹ « S'en remettre à la Charte, voilà donc ce que plaide [Gilles] Duceppe, qui affirme que la nouvelle directive de la police de Montréal était "une erreur". Le SPVM a recommandé à ses agentes de céder leur place à des collègues masculins dans le cas de

4.3.4.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

Cet événement a été très peu couvert par la presse écrite. Nous avons identifié 16 articles au total, dont seulement 5 articles de type événementiel, un éditorial, 10 lettres de lecteur, incluant un vox pop du *Journal de Montréal*. Les mots-clés utilisés pour la recherche dans la presse francophone sont : hassidim, police, SPVM, juif, juifs, hassidique, hassidim et dans la presse anglophone : SPVM, police, jew, jews, hasidic, hasidim.

TABLEAU 25. SPVM. Nombre d'articles par catégorie, par journal



L'événement a été couvert sur une période de deux jours le 15 et le 16 novembre 2006. Cette affaire a été « révélée » par *La Presse*, qui y a consacré deux articles de type événementiel deux jours consécutifs alors que *Le Soleil*, *The Gazette* et *Le Devoir* y ont réagi le lendemain, avec un seul éditorial dans *The Gazette*.

Le 15 novembre 2006, le quotidien *La Presse* publie un article qui introduit une anecdote sur un ton tendancieux, montrant qu'une nouvelle histoire d'abus chez les juifs hassidiques se produit, ce qui alimente l'idée que « des limites sont atteintes ». L'article soutient d'entrée de jeu qu'« il n'y a pas que le YMCA de

conflits avec des juifs orthodoxes. "On vient dire que les femmes ne peuvent pas jouer le même rôle que les hommes dans la société. Ça, c'est contraire à la Charte", a-t-il expliqué », voir Malorie Beauchemin, « Accommodements raisonnables : Duceppe s'en remet à la Charte », *La Presse*, 21 novembre 2006, p. A5. Voir également ci-dessous la déclaration de la députée Jocelyne Caron.

Voir l'annexe documentaire pour consulter des exemples de directives formelles et officielles provenant de la direction du SPVM : soit deux exemples de « modes de fonctionnement » (*La patrouille* et *Conduite du véhicule de service*) et un exemple de « procédure » (*Politique d'intervention – Le profilage racial et illicite*).

l'avenue du Parc qui tente d'accommoder les juifs hassidiques. Dans une brochure, le SPVM [Service de police de la Ville de Montréal] recommande à ses policières de parfois faire intervenir leurs collègues masculins lorsqu'elles ont affaire à des membres de cette communauté »⁴⁴². L'article donne la parole à l'auteur de la « fiche culturelle », qui affirme que parfois, il n'y a pas d'autre possibilité. Yves Francoeur, de la Fraternité des policiers, se dit surpris de cette recommandation. Le porte-parole du SPVM minimise la portée du document tandis que les juifs hassidiques rencontrés disent apprécier cette « directive ».

Le 16 novembre, *The Gazette* accorde plus d'importance à l'événement puisque la nouvelle se retrouve en première page alors que la nouvelle est en page A4 dans *La Presse*, a6 dans *Le Devoir* et en page 16 dans *Le Soleil*. *La Presse* et *Le Soleil*, dans leurs articles du 16 novembre, utilisent tous deux une dépêche de la Presse Canadienne. Pour son article du 16 novembre, *The Gazette* utilise une citation du Service de police de la ville de Montréal : « Let male officers deal with Hasidic men » en guise de titre. Cette citation ajoute du sensationnalisme à la nouvelle, qui est en première page. L'article donne la parole à plusieurs acteurs dont la Fraternité des policiers de Montréal, le Conseil communautaire juif orthodoxe, la police de Montréal et le ministre Jacques Dupuis. L'espace réservé à chacun des acteurs est plutôt équilibré. Dans *La Presse* et *Le Soleil*, on ne mentionne que le point de vue de Jacques Dupuis, qui dénonce « l'accommodement ». Finalement, dans *Le Devoir* du 16 novembre, la parole n'est pas donnée à la communauté juive hassidique. La parole est donnée à la Fraternité des policiers de Montréal et au ministre Jacques Dupuis, ces derniers s'insurgeant contre l'accommodement et le SPVM, qui défend sa « fiche culturelle ».

4.3.4.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 26 Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur le SPVM

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	-	-	-	-	-	-
The Gazette	-	-	1 (100%)**	100%	-	-	1	100%
La Presse	-	-	-	-	-	-	-	-
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL position	-	-	-	100%	-	-	1	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

⁴⁴² Gabriel Béland, « Accommodement raisonnable - Les policières invitées à s'effacer devant des hassidim », *La Presse*, 15 novembre 2006, p. A5.

Les données sont ici eu significatives. L'unique éditorial sur le sujet provient du journal *The Gazette* qui présente un point de vue explicitement en désaccord avec la « politique » du SPVM. Pour le journal *The Gazette* « In general, the law is the law for all and a police officer is a police officer for all (...) multiculturalism has served Canada well, but we must all be clear about its limits »⁴⁴³.

Il n'y a pas de mécanismes discursifs racisants chez les journalistes.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 27. Le positionnement des lecteurs sur la brochure du SPVM

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl*	3 (33%)**	100%	3 (33%)	75%	3 (33%)	100%	9	90%
The Gazette	-	-	-	-	-	-	-	-
La Presse	-	-	-	-	-	-	-	-
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	1 (100%)	25%	-	-	1	10%
TOTAL position	3	30%	4	40%	3	30%	10	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Les différences entre le nombre de lettres d'un journal à l'autre, ou entre les trois positionnements, sont trop faibles pour être significatives.

Seul le *Journal de Montréal* a publié des lettres favorables sur cette « affaire », en donnant préséance aux points de vues des Juifs hassidiques interrogés lors d'un vox pop (comme en témoignent les photos publiées des répondants : 4 personnes ont un nom à consonance juive et 3 portent les vêtements traditionnels hassidiques⁴⁴⁴). Dans le vox pop, les opinions sont divisées. Ceux qui sont en accord avec l'accommodement défendent ce qui fait partie de leur religion : « Pourquoi pas, c'est notre religion? Je serais indisposé de parler à une policière »⁴⁴⁵. D'autres sont d'accord avec l'accommodement mais n'ont pas une position aussi tranchée : « Si une policière veut me parler, je vais la regarder car je suis citoyen du Québec et je respecte

⁴⁴³ Editorial, « A cop is a cop, regardless of gender », *The Gazette*, 17 novembre 2006, p. a18.

⁴⁴⁴ Le *Journal de Montréal* a pris en photo les personnes interviewées.

⁴⁴⁵ Jacob Grosz, « Ce qu'ils ont dit », *Journal de Montréal*, 16 novembre 2006, p. 2.

les lois »⁴⁴⁶. Enfin, parmi les 3 personnes qui sont en désaccord, un des personnes interviewées pense que c'est aux juifs hassidiques de s'adapter, « les policières ne doivent pas changer leurs habitudes »⁴⁴⁷.

L'unique lettre de lecteur publiée dans *Le Soleil* soulève la question de l'intégration des immigrants (même s'il ne s'agit pas forcément d'immigrants ici) et se montre en désaccord avec la supposée « directive » du SPVM de manière explicite : « Il me semble clair que celui qui prend pays doit aussi respecter les lois et coutumes de ce pays (...) Si un juif hassidim était un jour attaqué en pleine rue par une gang de rue et que sa vie était en danger, demanderait-il à la policière qui accourt qu'elle doit foutre le camp ?⁴⁴⁸».

Les mécanismes du discours

Tableau 28. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur le bulletin du SPVM

	Oui	%*	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl*	-	-	9 (100%)	100%	9	90%
The Gazette	-	-	-	-	-	-
La Presse	-	-	-	-	-	-
Devoir	-	-	-	-	-	-
Soleil	1 (100%)**	100%	-	-	1	10%
TOTAL mécanisme	1	10%	9	90%	10	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Nous avons détecté la présence de mécanismes discursifs racisants dans une seule lettre de lecteur dans *Le Soleil* (la dichotomisation)⁴⁴⁹.

⁴⁴⁶ Aron Cohen, « Ce qu'ils ont dit », *Journal de Montréal*, 16 novembre 2006, p. 2.

⁴⁴⁷ Sophie Chapdelaine, « Ce qu'ils ont dit », *Journal de Montréal*, 16 novembre 2006, p. 2.

⁴⁴⁸ Jacques DeCoster, « Entre hommes seulement ! », *Le Soleil*, 19 novembre 2006, p. 26.

⁴⁴⁹ Jacques DeCoster, « Entre hommes seulement ! », *Le Soleil*, 19 novembre 2006, p. 26.

4.3.5 Les cours prénataux au CLSC Parc-Extension (novembre 2006)

4.3.5.1 Rappel des faits

Le 16 novembre 2006, le *Journal de Montréal* publie deux articles relatant que le CLSC Parc-Extension, dans un quartier multiethnique de Montréal, interdirait aux hommes l'accès à des cours prénataux. Le 13 novembre 2006, un journaliste « qui se faisait passer pour un mari désirant suivre un cours prénatal » contacte par téléphone le CLSC de Parc Extension pour s'informer sur les cours prénataux qui y sont offerts. L'infirmière lui aurait indiqué, entre autres, que ces cours étaient réservés aux femmes : les hommes en seraient exclus afin d'« accommoder des femmes musulmanes, hindoues ou sikhs »⁴⁵⁰ qui, pour des motifs religieux, refuseraient d'assister à ces cours en présence d'hommes.

Selon l'enquête du journaliste menée auprès du personnel, cette pratique répondrait aux demandes de femmes qui, pour des motifs religieux, refuseraient de suivre ces cours en présence d'hommes. Le *Journal* affirme que pendant plusieurs mois, le CLSC a refusé des hommes aux cours prénataux afin d'accommoder des femmes musulmanes, sikhes et hindoues. Il soutient également que les femmes qui souhaitaient suivre un cours avec leur conjoint devaient se rendre au CLSC Côte-des-Neiges ou au CLSC Métro, et déboursier 50\$, alors que le cours était gratuit au CLSC de Parc-Extension. Le *Journal* affirme que selon « certaines sources », la politique était en vigueur depuis un an. Dans une entrevue au journal, le directeur du Centre de santé La Montagne, dont dépend le CLSC Parc-Extension, admet que les cours prénataux n'accueillaient pratiquement que des femmes. Le *Journal* met en valeur le point de vue de la coordonnatrice du regroupement Naissance-renaissance, selon laquelle « cet accommodement n'est pas raisonnable » et que les cours prénataux doivent rester mixtes au Québec. Selon le *Journal*, le CLSC aurait changé sa politique après l'entrevue du directeur avec le journaliste. Les hommes seraient dorénavant accueillis dans les cours prénataux du CLSC.

Selon Rioux et Bourgeois (non-publié), le 15 novembre 2006, le journaliste se serait entretenu par téléphone avec la direction du CLSC de Parc Extension, qui aurait validé certaines des informations. La direction soutient « avoir tenté d'apporter des nuances à ses allégations, notamment sur les liens entre l'offre de services de périnatalité du CLSC et les caractéristiques de la population desservie sur le territoire, la prétendue tarification des cours prénataux, l'historique, la composition et les visées du groupe de soutien où sont offerts les cours prénataux »⁴⁵¹. Le 16 novembre 2006, la direction du Centre de santé et de services sociaux de la Montagne (CSSS de la Montagne) dont fait partie le CLSC de Parc-Extension⁴⁵², émet un communiqué de presse où elle affirme que :

« Contrairement à ce qui a été dit dans certains médias, les hommes ne sont pas exclus des services prénataux offerts au CLSC de Parc-Extension. [...] [Les] cours prénataux habituellement offerts se sont quelque peu modifiés au cours des années de façon à s'adapter à la réalité locale de Parc-Extension et à répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle particulière. Présentement, des femmes, immigrantes en grande majorité, participent à des rencontres le jour où l'on discute différents sujets, offre du soutien, de l'entraide, des conseils

⁴⁵⁰ Djibril Diallo, « Accommodement raisonnable - Un CLSC refuse des hommes », *Journal de Montréal*, 16 novembre 2006.

⁴⁵¹ Rioux et Bourgeois: « *Pratiques d'accommodement : études de cas (version préliminaire)* ».

⁴⁵² Le Centre de santé et de services sociaux de la Montagne est né de la fusion des CLSC de Parc-Extension, Côte-des-Neige et Métro. Ce nouvel établissement a été créé suite à l'adoption en décembre 2003 de la *Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux* et à la mise sur pied l'année suivante de 95 réseaux locaux de services de santé et de services sociaux sur l'ensemble du territoire québécois : « Le CSSS agira comme assise du réseau local de services assurant l'accessibilité, la continuité et la qualité des services destinés à la population du territoire local », voir <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/rls/index.php> (page consulté le 30 août 2007).

prénataux et participe à des échanges de connaissances entre pairs. Ce service est surtout utilisé par les femmes; toutefois les hommes n'en sont nullement exclus. [...]

Des cours prénataux sont disponibles en soirée, soit en français, soit en anglais, dans les deux autres CLSC de l'établissement [le CSSS de la Montagne], pour les femmes et leurs conjoints. Dans le processus d'harmonisation des services du CSSS de la Montagne, tous les cours prénataux seront dorénavant gratuits »⁴⁵³.

Après une vérification auprès de ses employés, la direction du CLSC soutient que l'infirmière impliquée réfute les allégations du journaliste. Elle reconnaît cependant la difficulté de cette dernière à s'exprimer « clairement et facilement » en français, sa troisième langue parlée.

Le 23 novembre 2006, la direction du CSSS de la Montagne envoie une lettre ouverte aux médias où elle rappelle notamment qu' « en affirmant que les hommes étaient exclus des cours prénataux au CLSC de Parc-Extension à la demande des femmes et pour des considérations religieuses, certains médias ont erré. C'est faux, ce n'est tout simplement pas le cas »⁴⁵⁴. Cette lettre ne sera jamais intégralement publiée et, malgré des échanges entre la direction du CLSC et des chercheurs, son contenu sera peu ou pas diffusé sur les tribunes médiatiques. Le 29 janvier 2007, le quotidien *La Presse* publie une version écourtée et remaniée de cette lettre où l'on peut lire qu'

« en affirmant que les hommes étaient exclus des cours prénataux au CLSC de Parc-Extension à la demande des femmes et pour des considérations religieuses, les médias ont erré. C'est complètement faux. Quand cela a été écrit dans le *Journal de Montréal*, nous avons fait une mise au point, mais les médias ne l'ont jamais publiée. [...] Le CLSC Parc-Extension offre aux femmes, nouvellement immigrantes, des rencontres qui se tiennent le jour et qui portent sur des sujets variés, dont la périnatalité. À ces rencontres, les hommes qui le désirent peuvent participer »⁴⁵⁵.

La direction du CLSC aurait « toujours soutenu qu'une telle pratique n'avait jamais eu cours en ses murs, mais les faits rapportés par le *Journal de Montréal* seront repris, commentés et cités par plusieurs politiciens, journalistes et chroniqueurs dans les semaines qui suivirent »⁴⁵⁶.

4.3.5.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

Nous avons identifié 7 articles au total, dont 2 articles de type événementiel (un dans *La Presse* et deux dans le *Journal de Montréal*) et 4 lettres de lecteurs, dont une réplique d'institution, dans le *Journal de Montréal*. Il n'y avait aucun article sur le sujet dans la presse anglophone. En raison du petit nombre d'articles, aucun tableau n'a été inséré.

L'événement a été couvert les 16 et 17 novembre 2006. Le *Journal de Montréal* a publié deux articles le 16 novembre et un article paraît dans *La Presse* du lendemain. Puisqu'il s'agit d'une histoire « déclenchée » par le *Journal de Montréal*, « l'affaire » est mise en première page dans l'édition du 16 novembre, chapeauté du

⁴⁵³ Voir annexe documentaire : Centre de santé et de services sociaux de la Montagne, *Pas d'exclusion au CSSS de la Montagne*, Communiqué, Montréal, 16 novembre 2006.

⁴⁵⁴ Voir annexe documentaire : Marc Sougavinski, *Il n'y a pas d'exclusion aux cours prénataux du CSSS de la Montagne*, Centre de santé et de services sociaux de la Montagne, Montréal, 23 novembre 2006.

⁴⁵⁵ Marc Sougavinski, « Loin de l'exclusion », *La Presse*, 29 janvier 2007, p. A13.

⁴⁵⁶ Marc Rioux et Rodolphe Bourgeois : « *Pratiques d'accommodement : études de cas (version préliminaire)* ».

titre « Accommodement raisonnable », qui replace immédiatement le lecteur dans le contexte controversé du « débat ». Le titre du premier article apparaît en très grosse lettres : 'Un CLSC refuse des hommes', afin de faire réagir le lecteur qui ne lira pas le texte en entier. Dans son premier texte, le journaliste donne la parole au CLSC – qui nie avoir fait de la discrimination - et à la députée du quartier, qui défend le CLSC. Le journaliste n'a pas inclus de témoignages de femmes ou de membres des communautés sikhe, hindoue et musulmane. Cet article relate notamment que :

« Pendant plusieurs mois, le CLSC de Parc-Extension a refusé systématiquement que les hommes assistent à ses cours prénataux pour accommoder des femmes musulmanes, hindoues ou sikhs.

Si des femmes souhaitaient quand même suivre un cours prénatal avec leur conjoint, elles étaient obligées de se rendre au CLSC Côte-des-Neiges ou au CLSC Métro. Des frais de 50\$ étaient alors exigés aux couples tandis qu'ils étaient gratuits à Parc-Extension. Et ils n'avaient pas toujours le choix de la langue.

Lundi [le 13 novembre 2006], un journaliste qui se faisait passer pour un mari désirant suivre un cours prénatal a appelé le CLSC Parc-Extension. Il a été éconduit. « Nous avons des rencontres entre femmes seulement. Si vous voulez quand même suivre un cours, vous devez aller à Côte-des-Neiges », lui a dit la responsable du cours [...]. L'infirmière a expliqué que c'est parce que les femmes de certaines religions ne souhaitent pas la présence des hommes au cours.

Dans certaines interprétations de la religion musulmane, on recommande de séparer systématiquement les hommes des femmes.

Selon certaines sources, cette politique était en vigueur depuis un an. Jusqu'à ce que *Le Journal de Montréal* s'intéresse à l'affaire, cette semaine... »⁴⁵⁷.

Le deuxième article du 16 novembre donne la parole à un organisme d'aide aux femmes enceintes, le groupe Naissance-Renaissance, qui dit comprendre les différents contextes culturels. Le journaliste a recueilli les réactions de la Commission des droits de la personne, qui dit ne pas avoir reçu de plainte. Enfin, il a obtenu des réactions du ministère de la Santé et de l'Association québécoise des services de santé, qui ont refusé de réagir. Le titre de l'article, « Accommodements raisonnables - Les cours doivent rester mixtes », donne le ton à l'article, sans que le lecteur puisse identifier qui affirme cette position.

La Presse fait le suivi le lendemain en rapportant la nouvelle à l'aide d'une dépêche de *La Presse Canadienne*. Dans l'entrevue accordée à *La Presse Canadienne*, Mario Dumont, chef de l'Action démocratique du Québec, se prononce sur l'affaire :

« plutôt que de "laisser pourrir" la situation, le gouvernement Charest doit sans délai tracer des limites aux accommodements raisonnables pouvant être consentis aux communautés culturelles [...]. Le leader de l'ADQ n'en revient toujours pas qu'un CLSC de Montréal, celui de Parc Extension, ait pu en toute impunité interdire l'accès de ses cours prénataux aux hommes, sous prétexte d'accommoder des femmes musulmanes, sikhs ou hindoues. [...] Le gouvernement doit tirer la leçon de cette "dérive", a insisté M. Dumont, et réaffirmer "haut et fort" les principes d'égalité des citoyens qui guident le Québec »⁴⁵⁸.

⁴⁵⁷ Djibril Diallo, « Accommodement raisonnable - Un CLSC refuse des hommes », *Journal de Montréal*, 16 novembre 2006.

⁴⁵⁸ Martin Ouellet, « Mario Dumont demande au gouvernement de fixer des limites à l'accommodement », *La Presse Canadienne*, 17 novembre 2006.

Le 17 novembre 2006, Mario Dumont fait aussi part au quotidien *Le Devoir* « de son exaspération après avoir appris que le CLSC de Parc-Extension, à Montréal, avait refusé pendant des mois à des hommes d'assister à ses cours prénataux [sic] afin de ne pas offusquer des femmes musulmanes, hindoues ou sikhs ». Il déclare enfin que « le contribuable québécois qui paie ses taxes, ses impôts [et dont la] blonde est enceinte [...] n'a plus accès à son CLSC parce que cela brime la culture des autres. Ce n'est d'aucune façon raisonnable! »⁴⁵⁹.

4.3.5.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Il n'y a aucun éditorial et aucune chronique portant spécifiquement sur cet événement.

b) Lettres de lecteurs

Tableau 29. Le positionnement des lecteurs sur les cours prénataux du CLSC de Parc-Extension

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	4 (100%) **	100%	-	-	4	100%
The Gazette	-	-	-	-	-	-	-	-
La Presse	-	-	-	-	-	-	-	-
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL position	-	-	4	100%	-	-	4	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Seul le *Journal de Montréal*, qui a « déclenché » l'affaire, a publié des lettres de lecteurs sur le sujet. La totalité des lecteurs s'oppose à l'exclusion des hommes des cours prénataux. Les thèmes récurrents chez les lecteurs sont : la nécessité de s'adapter et l'importance de préserver les valeurs communes. Pour certains, accepter cette réalité serait faire un bond en arrière : « On dirait un voyage dans le temps. Est-ce possible de régresser 40 ans en arrière ? »⁴⁶⁰ ; « On ne peut pas revenir en 1950. Ici au Québec, avec le consentement des deux parents, les cours doivent être accessibles aux hommes »⁴⁶¹. Enfin, les deux autres lecteurs

⁴⁵⁹ Martin Ouellet, « Sortie de Dumont contre les accommodements », *Le Devoir*, 17 novembre 2006, p. A4. D'après la direction du CLSC, seul le parti de l'Action démocratique du Québec ne l'aurait pas contactée pour s'informer de la situation.

⁴⁶⁰ Francine Régimbal, « Cours prénataux », *Journal de Montréal*, 17 novembre 2006, p. 24.

⁴⁶¹ Serge Tailleu, « Cours prénataux », *Journal de Montréal*, 17 novembre 2006, p. 24.

pensent que celles qui veulent exclure les hommes doivent soit s'adapter à nos coutumes⁴⁶², soit s'organiser entre elles dans leur salon⁴⁶³.

c) Les mécanismes du discours

Tableau 30. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur les cours prénataux

	Oui	% *	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	3 (75%) **	100%	1 (25%)	100%	4	100%
The Gazette	-	-	-	-	-	-
La Presse	-	-	-	-	-	-
Devoir	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-
TOTAL mécanisme	3	75%	1	25%	4	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Toutes les lettres de lecteurs ont été publiées par le *Journal de Montréal*, 75% comportant des mécanismes racisants. La *dichotomisation* est utilisée par une lectrice du *Journal de Montréal* : « (Elles) n'ont qu'à s'organiser entre elles et faire ça dans leurs salons et payer pour leurs professeurs »⁴⁶⁴. Ce mécanisme se combine à la *diabolisation* chez une autre lectrice, qui met en opposition «leurs coutumes» et les «nôtres»: «(...) qu'ils s'adaptent à nos coutumes. Ce qu'ils font dans leur salon, ce ne sont pas mes affaires mais dans la société, c'est autre chose. Si je vais dans leur pays, je dois m'adapter sinon ils *m'enfermeront* »⁴⁶⁵. La *victimisation* est présente dans une autre lettre⁴⁶⁶ : «Il y a des limites à se plier sous prétexte que nous sommes un peuple ouvert »⁴⁶⁷. Un autre perçoit aussi le peuple québécois comme une victime : «Non seulement on nous a traités de colonisés pendant des décennies, mais nous continuons d'agir comme tels»⁴⁶⁸. Cette même lectrice craint pour l'avenir : «Bientôt, les pères vont attendre sagement dans les salles d'attente d'hôpitaux que maman ait accouché »⁴⁶⁹.

c) Blogues et médias électroniques

À notre connaissance, il n'y a pas eu de commentaires sur cette question dans les *blogues*, et nous n'avons pas trouvé d'émission ou de reportages sur cette affaire accessibles sur le WEB.

⁴⁶²Carole Brunet, « Cours prénataux », *Journal de Montréal*, 17 novembre 2006, p. 24.

⁴⁶³Suzanne Villeneuve, « Cours prénataux », *Journal de Montréal*, 17 novembre 2006, p. 24.

⁴⁶⁴, Suzanne Villeneuve, « Cours prénataux », *Journal de Montréal*, 17 novembre 2006, p. 24.

⁴⁶⁵ Carole Brunet, « Cours prénataux », *Journal de Montréal*, 17 novembre 2006, p. 24.

⁴⁶⁶ La victimisation est utilisée à deux reprises.

⁴⁶⁷ Carole Brunet « Cours prénataux », *Journal de Montréal*, 17 novembre 2006, p. 24.

⁴⁶⁸ Francine Régimbald, « Cours prénataux », *Journal de Montréal*, 17 novembre 2006, p. 24.

⁴⁶⁹ Idem.

4.3.6 Le Code de vie d'Hérouxville (janvier 2007)

4.3.6.1 Rappel des faits

Le 27 janvier 2007, le journal *La Presse* publie un article sur Hérouxville, une petite municipalité de la Mauricie de 1300 habitants, qui a adopté un code de vie à l'intention des immigrants potentiels, en interdisant entre autres, la lapidation, l'excision et le voile intégral. L'instigateur de ce code de vie est le conseiller de la municipalité, André Drouin qui, après avoir été estomaqué d'être plongé dans le débat sur les accommodements raisonnables, a fait un sondage auprès de 196 habitants de sa municipalité. À l'aide des données de ce sondage, il a rédigé un document signé par les sept élus municipaux, qui a été adopté par le conseil municipal le 25 janvier 2007. L'objectif avoué du maire André Drouin est d'informer les immigrants sur les us et coutumes des Québécois. Les normes de vie sont envoyées à cinq ministres provinciaux et deux ministres fédéraux dont la ministre de l'Immigration du Québec, Lise Thériault et à la ministre fédérale de l'Immigration, Diane Finley.

Très rapidement, les réactions fusent de toutes parts et la nouvelle fait le tour du monde. Dès le dimanche 28 janvier, André Drouin, qui est cité par *Le Soleil*, affirme recevoir 300 courriels à l'heure provenant du monde entier, courriels qui seraient favorables à son code de vie en grande majorité. Le même jour, en entrevue au journal *Le Soleil*, le président de la Fédération québécoise des municipalités, Bernard Généreux, qualifie le code de vie de farfelu. Le 30 janvier, Jean Charest réagit en affirmant que Hérouxville est un cas isolé. Pourtant, le 1^{er} février, les villages voisins de Saint-Roch de Mékinac, de Trois-Rives, Grandes-Piles, Lac-aux-Sables et Sainte-Adelphe annoncent qu'ils étudient la possibilité d'imiter Hérouxville. Les 10 villages qui forment la municipalité de Mékinac rencontrent la ministre Julie Boulet.

Le 2 février 2007, Mario Dumont affirme que la sortie du conseil municipal d'Hérouxville est un cri du cœur destiné à réveiller Jean Charest. Gilles Duceppe critique aussi la position de Charest et affirme qu'il faudrait s'attarder aux noms d'Hérouxville pour démystifier des préjugés. Le même jour, Saint-Roch-de-Mékinac adopte à l'unanimité une résolution qui reconnaît le code de vie d'Hérouxville et demande la réouverture de la Charte canadienne des Droits et libertés. Le 3 février 2007, *La Presse* annonce que l'idée d'adopter une charte semblable à celle d'Hérouxville est à l'ordre du jour des discussions des 24 municipalités de la MRC Papineau en Outaouais.

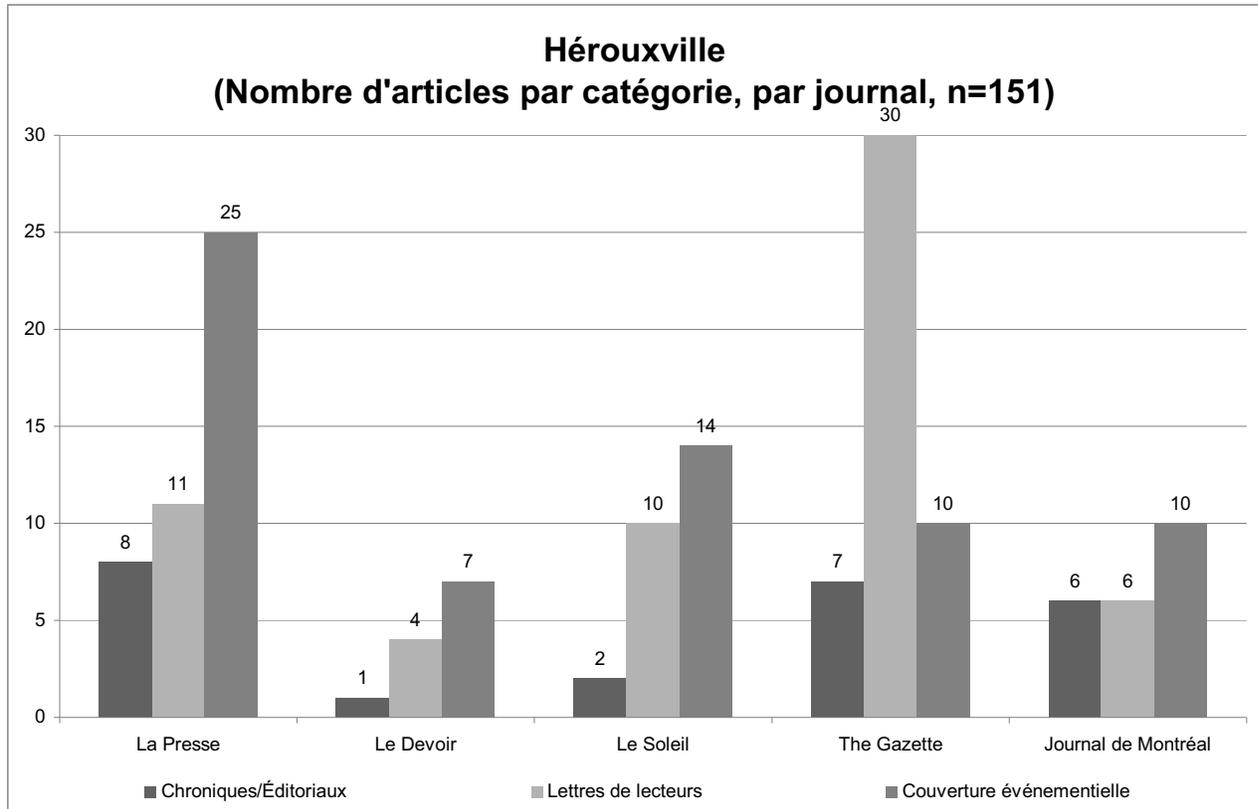
Le 4 février 2007, le maire d'Hérouxville, André Drouin, participe à l'émission «Tout le monde en parle». Le *Journal de Montréal* affirme le même jour que le code de vie d'Hérouxville inquiète les communautés culturelles. Le lundi 5 février, le conseiller André Drouin demande à Jean Charest de décréter l'état d'urgence. Le même jour, le Congrès islamique canadien et le Forum musulman canadien affirment qu'ils vont porter plainte auprès de la Commission des Droits de la personne si Hérouxville ne révisé pas sa position. Les 5 villages voisins de Saint-Roch de Mékinac, de Trois-Rives, Grandes-Piles, Lac-aux-Sables et Sainte-Adelphe de la MRC de Mékinac demandent aussi aux deux paliers de gouvernement de revoir les chartes des droits et libertés.

Pour renverser la tendance, le village de Huntingdon adopte, le 6 février, une résolution qui fait la promotion du multiculturalisme et de l'immigration, en réaction au code de vie d'Hérouxville. Le 8 février, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte une résolution demandant la révision de chartes. Le 9 février, la municipalité d'Hérouxville se réveille recouverte de graffitis contre le code de vie. Le même jour, le conseil municipal d'Hérouxville retire de son code de vie les passages proscrivant la lapidation et l'excision. Le dimanche 11 février, une délégation de femmes portant le voile, et membres du Congrès islamique canadien,

rend visite aux élus et citoyens d'Hérouxville. Le même soir, le conseil municipal d'Hérouxville se réunit en assemblée extraordinaire pour décider de l'avenir de ses normes de vie. Le conseil adopte les modifications apportées à la fin de la semaine précédente. Le code de vie est envoyé au premier ministre Jean Charest. Le 16 février, le code de vie fait la nouvelle en France ; le journal «Libération» qualifie de «croisade xénophobe» la campagne menée par les habitants d'Hérouxville.

4.3.6.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

TABLEAU 31. Hérouxville. Nombre d'articles par catégorie, par journal



Selon Josée Legault dans *The Gazette*, il y aurait eu plus de 900 articles et rapports sur le code de vie d'Hérouxville dans la presse internationale⁴⁷⁰. Dans la presse québécoise, nous avons identifié seulement 151 articles qui réagissaient spécifiquement (et uniquement) au code de vie d'Hérouxville, dont 66 articles de type événementiel, 24 éditoriaux, chroniques ou lettres d'intellectuels et 61 lettres de lecteurs, ainsi que 2 articles qui résument des lettres de lecteurs. Pour la recherche dans les journaux francophones, nous avons utilisé les mots-clé suivants : Hérouxville et code de vie alors que dans *The Gazette*, nous avons utilisé les mots suivants : Hérouxville et code.

L'événement a été couvert du 27 janvier au 17 février 2007, soit 67 articles sur une période de 32 jours. C'est la couverture la plus étendue en durée et en nombre parmi tous les événements retenus pour cette analyse.

⁴⁷⁰ Josée Legault, « Charest right to move on reasonable accommodation », *The Gazette*, 9 février 2007, p. a17.

Le journal *La Presse* a consacré 25 articles événementiels au code de vie d'Hérouxville, du 27 janvier au 17 février, sur une période de 22 jours. *La Presse* a été le premier journal à couvrir l'événement, le 27 janvier. L'histoire a donc fait la première page ce jour-là. La nouvelle a fait la première page à cinq reprises : le premier jour, le lendemain du passage d'André Drouin à *Tout le monde en parle*, lorsque le premier ministre Charest a fait sa première intervention sur le sujet, lorsqu'une classe de Montréal décide d'annuler son voyage dans la région en raison de la controverse suscitée par le code de vie, et finalement, lorsque la délégation de femmes musulmanes s'est rendue à Hérouxville. Dans l'ensemble, *La Presse* n'a fait appel qu'à cinq reprises à des ressources journalistiques externes : la Presse Canadienne, le *Nouvelliste* et *Le Droit*. *La Presse* accorde très peu de place à des porte-parole des minorités, en particulier de la communauté musulmane - la principale communauté visée par le code de vie d'Hérouxville. Il faut attendre l'article du 5 février pour retrouver une intervention d'un imam, d'un porte-parole du groupe B'nai Brith et de Présence musulmane. Par la suite, quelques interventions de représentants musulmans se retrouvent dans les articles du 6, 9 et 12 février. À l'opposé, trois articles complets portent sur (ou font intervenir seulement) le conseiller Drouin. Enfin, le sous-titre de l'article du 27 janvier vise à faire réagir les lecteurs : 'Il est interdit de faire lapider les femmes', qui présente un extrait du code de vie.

Le journal *Le Soleil* a consacré 14 articles événementiels au code de vie d'Hérouxville. Sur l'ensemble des articles, le journal s'est alimenté de dépêches de la Presse Canadienne à 6 reprises, ainsi que d'articles du journal *La Presse* (5 fois) et du *Nouvelliste* (2 fois) ; la majorité des articles n'a pas été écrit par les journalistes du *Soleil*. *Le Soleil* a repris l'article de *La Presse* le 27 janvier 2007, dans son édition du même jour. L'article porte uniquement sur le code en tant que tel et ne comprend que le point de vue d'André Drouin. Pourtant, l'article se retrouve en page 12. L'article du 28 janvier vient équilibrer la couverture puisqu'il ne contient que la réaction de Bernard Généreux de la Fédération québécoise des municipalités, qui dit trouver le code d'Hérouxville farfelu. Cependant, le journal n'a pas rencontré « d'immigrants » pour connaître leurs réactions. Seul l'imam Jaziri, de la mosquée Al-Qods a été interviewé par NTR et sera cité par *Le Soleil*, dans une dépêche de La Presse Canadienne du 5 février 2007. Il n'y a que deux seules autres mentions de membres de la communauté musulmane : le 6 février quand le Congrès islamique canadien a dit souhaiter déposer une plainte à la Commission des droits de la personne et le 12 février, lorsqu'un groupe de femmes musulmanes s'est rendu à Hérouxville. Bien que trois articles soient consacrés entièrement à André Drouin, quatre articles présentent les points de vue « d'opposants » au code de vie, soit : Jacques Proulx de Solidarité rurale, le premier ministre Jean Charest, l'imam Saïd Jaziri et le président de la Fédération québécoise des municipalités. De manière générale, les articles se retrouvent en page 4 à 8, à l'exception des articles du 6 février quand Jean Charest dénonce les propos d'André Drouin tenus à *Tout le monde en parle* et le 7 février, quand le Congrès islamique canadien dit vouloir déposer une plainte à la Commission des droits de la personne ; ces deux derniers articles se retrouvent en page 17.

Le journal *The Gazette* a consacré 10 articles événementiels au code de vie d'Hérouxville. Contrairement au journal *Le Soleil*, *The Gazette* a publié à quatre reprises une nouvelle sur le code de vie d'Hérouxville en page couverture. Le reste du temps, les articles se sont retrouvés de la page A4 à la page A9, à l'exception du 28 janvier, le lendemain de la publication de la nouvelle par *La Presse*, l'article étant en page A3. Contrairement aux autres journaux, *The Gazette* n'a pas fait usage de dépêches. Il a utilisé ses propres ressources journalistiques. Comme nous l'avons observé dans *Le Soleil*, il y a très peu de place accordée aux groupes musulmans à l'exception d'un article sur un groupe qui veut déposer une plainte à la Commission des droits de la personne, et le 12 février, le lendemain de la visite des femmes musulmanes à Hérouxville. Dans *The Gazette*, on accorde beaucoup de place aux points de vue des citoyens d'Hérouxville ; on y consacre deux articles entiers, la plupart étant favorables au code. De plus, dans l'ensemble, on accorde

beaucoup plus de place aux intervenants qui ont produit ce code, comme les conseillers, le maire et les citoyens d'Hérouxville.

Le Devoir a le moins couvert cette « affaire », avec seulement 12 articles, et l'affaire ne fera pas la Une. La couverture événementielle reprend une dépêche de la Presse canadienne.

4.3.6.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le positionnement implicite ou explicite et les thèmes récurrents

Tableau 32. Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur le code de vie d'Hérouxville

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total Journal	%
Journal de Mtl	-	-	2 (33%) **	15%	4 (67%)	36%	6	25%
The Gazette	-	-	6 (86%)	46%	1 (14%)	9%	7	29%
La Presse	-	-	3 (38%)	23%	5 (63%)	45%	8	33%
Devoir	-	-	1 (100%)	8%	-	-	1	4%
Soleil	-	-	1 (50%)	8%	1 (50%)	9%	2	8%
TOTAL position	-	-	13	54%	11	46%	24	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

La Presse a publié un peu plus d'éditoriaux ou de chroniques sur le code de vie (33%), mais il importe de se rappeler que d'autres réactions éditoriales plus larges (qui combinaient plusieurs « affaires ») ont été mises dans le « débat général ». La majorité (54%) est explicitement défavorable, mais 46% restent neutres ou nuancés.

Dans l'argumentaire du débat informé défavorable, nous avons noté les thèmes suivants : la fracture entre le monde rural et la ville, les droits dans l'espace public et l'espace privé, la laïcité et la stigmatisation des minorités religieuses et des immigrants. Dans l'argumentaire neutre, les thèmes récurrents sont les suivants : l'inquiétude identitaire, l'inquiétude du monde rural face aux changements, la nécessité de l'ouverture d'esprit.

Certains journalistes explicitement défavorables au code de vie, utilisent le sarcasme pour critiquer l'initiative du maire André Drouin et montrer les excès et le potentiel d'intolérance : « Enfin des élus qui ont le courage de se tenir debout face aux hordes de talibans qui débarquent sur nos rivages avec leurs grosses valises

pleines de traditions obscurantistes »⁴⁷¹ ou encore : «We could add warnings for other prospective newcomers. 'No Taliban Book Burnings!' 'No Throwing on your Husband's Funeral Pyre!' »⁴⁷².

Michel Leclerc dans *La Presse*, qui est explicitement défavorable, désapprouve aussi l'idée des normes d'Hérouxville : «Cette croisade prend l'allure de coups d'épée dans l'eau avec tous ces interdits qui n'appartiennent même pas aux prérogatives municipales»⁴⁷³. Il rappelle enfin aux élus d'Hérouxville que les lois criminelles canadiennes et les lois civiles québécoises continuent de s'appliquer malgré leurs décisions. Et il ajoute : «je trouve que le conseil municipal d'Hérouxville a joué au Don Quichotte en édictant ces normes superfétatoires»⁴⁷⁴.

Un intellectuel qui est aussi explicitement défavorable a l'impression d'être ramené 50 ans en arrière «à l'époque de la grande noirceur et de la peur des étrangers et de l'extérieur si longtemps entretenue par le clergé et nos élites, pour protéger notre identité canadienne-française-catholique et rurale dans une Amérique anglophone-protestante-industrielle et urbaine »⁴⁷⁵. Et il ajoute que ce n'est pas Hérouxville qui peut apprendre aux Québécois à s'ouvrir au métissage humain qui envahit l'Occident mais plutôt Montréal qui a compris en quoi la population peut bénéficier du partage des cultures. Enfin, pour cet intellectuel, «Nous n'avons pas besoin du code de vie de Hérouxville pour apprendre à vivre avec les néo-Québécois et les néo ruraux»⁴⁷⁶.

Pour Gil Courtemanche du journal *Le Devoir* qui est implicitement défavorable, ce code de vie est révélateur de la perception que le Québec «profond» a du monde arabo-musulman, c'est-à-dire, une vision stéréotypée fondée sur des préjugés. «C'est un monde où on lapide quotidiennement (...). C'est un monde où les femmes marchent toutes le visage couvert (...). Tout cela relève d'une vision tragiquement caricaturale, alimentée par le 11-Septembre, le terrorisme international, les talibans. Il faut expliquer aux gens d'Hérouxville qu'on a le droit d'écouter de la musique même si on est musulman, car leur démarche naît de l'ignorance et la peur. Et c'est cela qui est grave, car l'ignorance et la peur sont les principales racines de l'intolérance et du racisme»⁴⁷⁷.

Le journal *The Gazette* va dans le même sens en affirmant dans un éditorial du 15 février 2007 que les musulmans savaient déjà avant cet incident ce que c'est que d'être traité d'une manière stéréotypée. Et que ces règles de vie n'ont fait que solidifier leur sentiment d'être rejetés par les Québécois de souche⁴⁷⁸. Un journaliste du journal *The Gazette* abonde aussi dans ce sens : «In truth, Hérouxville is a lightning rod for the anxiety and confusion many felt since Sept. 11, 2001»⁴⁷⁹. Enfin, pour une chroniqueuse de *The Gazette* «(The code) is intended as a repudiation of other people, specifically Muslims with whom the residents of Hérouxville are unlikely ever to have come into contact»⁴⁸⁰.

⁴⁷¹ Yves Boisvert, « Que les talibans se le tiennent pour dit », *La Presse*, 29 janvier 2007, p. a5.

⁴⁷² Josh Freed, « Let's look beyond the parkas and burqas », *The Gazette*, 3 février 2007, p. a2.

⁴⁷³ Michel Leclerc, « Hérouxville dans l'erreur ? » 30 janvier 2007, p. a23.

⁴⁷⁴ Idem.

⁴⁷⁵ Roméo Bouchard, « Pas besoin du code de vie de Hérouxville », *Le Soleil*, 10 février 2007, p. 39.

⁴⁷⁶ Idem.

⁴⁷⁷ Gil Courtemanche, « L'ignorance et la fracture », *Le Devoir*, 3 février 2007, p. a6.

⁴⁷⁸ Editorial, « Putting the shoe on the other foot », *The Gazette*, 15 février 2007, p. a24.

⁴⁷⁹ Josh Freed, « Let's look beyond the parkas and burqas », *The Gazette*, 3 février 2007, p. A2.

⁴⁸⁰ Janet Bagnall, « There's an easy way for Hérouxville to defend women's rights », *The Gazette*, 7 février 2007, p. A25.

Josée Legault dans *The Gazette*, qui est implicitement défavorable, critique la trop grande attention accordée à André Drouin : «What it says is that for such a complex issue, way too much attention was paid by the media, here and elsewhere in the world, to Hérouxville's municipal councillor, Andre Drouin, who touted that 'code of life' as the solution to the problem of reasonable accommodation»⁴⁸¹.

Yves Boisvert de *La Presse*, dans un deuxième texte, se demande pourquoi les conseillers municipaux ont été l'objet de tant de sympathie. Pour lui, c'est «Parce qu'il flotte dans l'air une sorte d'inquiétude identitaire»⁴⁸². On accorde des privilèges aux minorités religieuses, « Et pendant ce temps-là, on demande aux maires (...) de cesser la prière »⁴⁸³.

Gil Courtemanche du journal *Le Devoir* «Plus profondément, la démarche d'Hérouxville, celle de quelques autres villages de la région, les gesticulations démagogiques de Mario Dumont, révèlent une fracture profonde entre le Québec francophone rural et le discours jovialiste sur les succès de la tolérance à la québécoise et notre adhésion profonde à plusieurs principes des chartes»⁴⁸⁴.

L'argumentation d'Alain Dubuc dans *La Presse* - plutôt neutre - abonde dans le même sens : «Bien sûr, les gens de Hérouxville, poussés par des démagogues, réagissent aux dérapages des accommodements raisonnables. Mais ils s'insurgent bien plus contre la tolérance des Montréalais, leur passivité face aux transformations qu'amène l'immigration. Ce qui menace l'identité rurale, ce ne sont pas les femmes voilées, mais le monde urbain dans son ensemble, qui s'éloigne progressivement du modèle traditionnel (...)»⁴⁸⁵.

D'autres auteurs et éditorialistes dans *The Gazette*, *Le Soleil* et *La Presse* ont des opinions plutôt neutres dans ce débat: «Our society needs to be open to newcomers, but newcomers can in turn be expected to show openness to our society »⁴⁸⁶. «Le problème est qu'il stigmatise gravement les immigrants en laissant croire qu'ils sont des 'lapideurs' potentiels. Qu'on le veuille ou non, il révèle par contre une réelle inquiétude»⁴⁸⁷. Ou encore : «Ce qu'on y trouve (en parlant d'Hérouxville), par contre, c'est l'inquiétude (...) face à des changements qui, à tort ou à raison, sont perçus comme menaçants. On peut en rire, mais ce n'est pas une bonne idée»⁴⁸⁸.

Lysiane Gagnon dans *La Presse* présente des scénarios loufoques pour caricaturer la situation. Elle s'imagine tout d'abord le conseiller André Drouin buvant le thé musulman avec des bédouins. Elle raconte aussi l'histoire fictive d'une famille de musulmans qui arrivent dans un village semblable à Hérouxville et dont les habitants ne savent pas qu'ils sont musulmans. Le père de famille devient le maire et c'est alors que les habitants se rendent compte qu'il est musulman. Tout finit cependant dans la joie et la réconciliation par un grand festin⁴⁸⁹.

⁴⁸¹ Josée Legault, « Charest right to move on reasonable accommodation », *The Gazette*, 9 février 2007, p. A17.

⁴⁸² Yves Boisvert, « Hérouxville et le catholicisme perdu », *Le Devoir*, 31 janvier 2007, p. A7.

⁴⁸³ Idem.

⁴⁸⁴ Gil Courtemanche, « L'ignorance et la fracture », 3 février 2007, p. a6.

⁴⁸⁵ Alain Dubuc, « Hérouxville et l'hydre montréalaise », *La Presse*, 14 février 2007, p. A23.

⁴⁸⁶ Editorial, « Town tests the limits of accommodation », *The Gazette*, 30 janvier 2007, p. a20.

⁴⁸⁷ Jean-Marc Salvet, « Baliser la voie », *Le Soleil*, 2 février 2007, p. 20.

⁴⁸⁸ Mario Roy, « En banlieue de Hérouxville », *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A22.

⁴⁸⁹ Lysiane Gagnon, « Le thé musulman », *La Presse*, 8 février 2007, p. A25.

Les mécanismes du discours

Tableau 33. Présence de mécanismes racisants dans les éditoriaux, chroniques ou lettres d'intellectuels sur le code de vie d'Hérouxville

	Oui	%	Non	%	Total	%
Journal de Mtl	-	-	6 (100%)	26%	6	25%
The Gazette	-	-	7 (100%)	30%	7	29%
La Presse	-	-	8 (100%)	35%	8	33%
Devoir	1 (100%)	100%	-	-	1	4%
Soleil	-	-	2 (100%)	9%	2	8%
TOTAL	1	4%	23	96%	24	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés (de cette catégorie) qui utilisent ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Le tableau 33 indique la présence de mécanismes racisants dans un seul éditorial. La généralisation et une certaine infériorisation des « gens d'Hérouxville » s'observent implicitement dans le discours de Gil Courtemanche dans *Le Devoir*, selon lequel le code de vie serait révélateur de la perception que le Québec « profond » a du monde musulman et de son ignorance : « Il faut expliquer aux gens d'Hérouxville... »⁴⁹⁰.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Comme le montre le tableau 34 plus bas, le journal *The Gazette* a publié le plus grand nombre de lettres de lecteurs, et près de la moitié du corpus (49%) de lettres sur le code de vie d'Hérouxville. Contrairement aux éditoriaux qui sont, en majorité, défavorables au code, et contrairement aux autres « affaires » sélectionnées, et catégorisées comme des « accommodements raisonnables », 57% de l'ensemble des lettres de lecteurs étaient favorables au code de vie d'Hérouxville. Cependant, *The Gazette* a publié le plus grand nombre de lettres défavorables au code de vie (70% de l'ensemble des lettres défavorables publiées dans les journaux) et le plus grand nombre de lettres nuancées (50% de l'ensemble des lettres publiées dans les journaux). Toutefois, 43% des lettres publiées dans ce journal étaient favorables au code de vie, contre 47% défavorables.

Par contre, 100% des lettres publiées dans le *Journal de Montréal* étaient favorables au Code, de même que 82% des lettres publiées dans *La Presse*. Ces deux journaux, ainsi que *Le Soleil*, ont principalement publiées des lettres favorables au code de vie, à l'inverse de *The Gazette* et du *Devoir*.

⁴⁹⁰ Gil Courtemanche, « L'ignorance et la fracture », *Le Devoir*, 3 février 2007, p. a6.

Tableau 34. Le positionnement des lecteurs sur le code de vie d'Hérouxville

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	6 (100%)**	17%	-	-	-	-	6	10%
The Gazette	13 (43%)	37%	14 (47%)	70%	3 (10%)	50%	30	49%
La Presse	9 (82%)	26%	1 (9%)	5%	1 (9%)	17%	11	18%
Devoir	1 (25%)	3%	2 (50%)	10%	1 (25%)	17%	4	7%
Soleil	6 (60%)	17%	3 (30%)	15%	1 (10%)	17%	10	16%
TOTAL position	35	57%	20	33%	6	10%	61	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres favorables écrites dans ce journal par rapport à l'ensemble des lettres favorables publiées dans tous les journaux. Donc, *The Gazette* a publié 37% de l'ensemble des lettres favorables, *La Presse* 26 %, etc. La même logique a été reprise pour les lettres défavorables et neutres ou nuancées.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres favorables publiées dans ce journal.

Dans l'argumentaire neutre, les thèmes qui prédominent sont : l'intégration des immigrants, l'affirmation d'une identité, l'importance du civisme et l'équilibre entre les droits de la majorité et des minorités. Dans l'argumentaire favorable au code, nous dégagons la présence des thèmes suivants : l'adhésion à des valeurs ou normes communes, la diversité culturelle, la protection de la culture, la crainte de perdre son identité, la peur de l'autre, la fracture entre la réalité de Montréal et celle des régions, les excès dans les revendications des minorités. Et parmi les arguments défavorables au code de vie d'Hérouxville, les thèmes prédominants renvoient à : la fermeture d'esprit des Hérouxvillois, l'exagération et l'importance de l'éducation publique à la diversité.

Plusieurs – qui sont explicitement favorables - y vont de félicitations à l'endroit d'Hérouxville: «Hurray for Hérouxville »⁴⁹¹, « Hats off to Hérouxville for speaking out »⁴⁹², « Hérouxville a mis ses culottes, lâchez pas ! »⁴⁹³ «Un bref message pour vous dire merci et bravo pour avoir osé dire tout haut ce que beaucoup pensent maintenant tout bas»⁴⁹⁴. Pour un lecteur du *Journal de Montréal*, «Le code d'Hérouxville devrait être repris par tous les pays qui sont encore libres»⁴⁹⁵. Un lecteur dans *The Gazette* argumente dans le même sens: « (the rules) they should be made mandatory for entry into Canada»⁴⁹⁶.

L'argument de la nécessité d'adaptation des immigrants et du «Take it or leave it» est un thème récurrent : Le code de vie « (...) fait état des us et coutumes des Québécois, de nos valeurs, que les immigrants doivent suivre s'ils veulent s'intégrer facilement et être acceptés. »⁴⁹⁷, «Les gens doivent s'adapter à leur terre d'accueil et non le contraire»⁴⁹⁸, «Connaissant d'avance les règles du jeu, les nouveaux arrivants devront s'y

⁴⁹¹ Real Bougie. "Town offers a formula for living together", *The Gazette*, 31 janvier 2007, p. a18.

⁴⁹² Don Jackson. « Heroes in Hérouxville », *The Gazette*, 31 janvier 2007, p. a18.

⁴⁹³ Miriam Tétrault. « Code de vie », *Journal de Montréal*, 2 février 2007, p. 25.

⁴⁹⁴ François Gareau. « Des appuis partout ». *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A23.

⁴⁹⁵ Léger Provost. « Hérouxville », *Journal de Montréal*, 5 février 2007, p. 28.

⁴⁹⁶ Fred K. Lee. « Councillors clinch their re-election », *The Gazette*, 1er février 2007, p. A20.

⁴⁹⁷ Claude Frégeau, « Un message à capter », *Le Soleil*, 30 janvier 2007, p. 21.

⁴⁹⁸ Edmond Silber « Vive Hérouxville », *Le Soleil*, 30 janvier 2007, p. 21.

accommoder ou aller voir ailleurs»⁴⁹⁹, «Si ces gens ont fui leur pays, je présume qu'ils ne tiennent pas à l'amener avec eux ! Alors pourquoi recréer la même chose? »⁵⁰⁰ «If you find our way of living and our beliefs to be offensive to your own, do not move here»⁵⁰¹. Une lectrice du journal *Le Devoir* de Trois-Rivières pense qu'il faut «changer les lois avant qu'il ne soit trop tard, et (...) espère que les instances gouvernementales vont (...) adopter une charte de la laïcité »⁵⁰². Certains lecteurs dans *La Presse*, ont une vision négative de l'avenir : « Il s'agit de regarder ce qui se passe ailleurs pour constater que si rien n'est fait maintenant, on le regrettera amèrement dans un avenir peut-être pas si éloigné »⁵⁰³. Un autre lecteur dans *The Gazette*, perçoit ce code comme la solution à tous les maux : « If Lebanon had adopted norms like those in Hérouxville, perhaps today its government would not be on the verge of being defeated by Hezbollah fundamentalists »⁵⁰⁴.

Parmi les arguments implicitement favorables, un lecteur dans *Le Soleil* se questionne à propos de la Charte des droits et libertés : « (...) le temps a passé, les choses ont changé et il serait peut-être temps d'ajuster cette Charte aux réalités d'aujourd'hui»⁵⁰⁵. Marcel Boulanger adresse une critique à la communauté musulmane pour démontrer son appui implicite au code : «Ne devrait-on pas y voir un message qui est d'abord adressé aux leaders musulmans qui gardent le silence le plus total devant les lapidations, les excisions, les exécutions publiques dans les stades. Devant ce silence, il faut bien que quelqu'un parle»⁵⁰⁶.

Même si un plus grand nombre des lecteurs sont favorables au code, certains l'ont désavoué de manière très explicite : «Le code d'Hérouxville est bien maladroit et sert bien tous les xénophobes, les ignorants et les intolérants du Québec»⁵⁰⁷ ; «What the Hérouxville bylaws make clear is that ignorance breeds fear, contempt and hatred, and leads to hate crimes⁵⁰⁸» ou encore : «I'd have to be thoroughly stoned before I'd ever set foot in a place like Hérouxville »⁵⁰⁹. Pour d'autres, poser le «nous contre eux» est troublant : «What's most troubling about the Hérouxville list is not cultural alarmism it feeds, but the idea of us vs. them that it engenders : We'll let them in if they do as we say »⁵¹⁰. Un lecteur de *The Gazette* se demande en quoi la résolution d'Hérouxville était justifiée : «What was the justification of this resolution when we know that there is not a single Muslim living among the town's 1,300 inhabitants, and that there was no instance of stoning women in that town, or, for that matter, anywhere in Canada ?»⁵¹¹. Trois lecteurs dans *The Gazette* utilisent le sarcasme pour critiquer le code : «In Hérouxville, if a group of women in a party mood say 'Let's go out and get stoned', will they be arrested for breaking municipal laws? »⁵¹² ; «To be consistent, I came up with a few more clauses to add to Hérouxville's norms: Let's not let priests molest altar boys for many years and get away with it. Let's not let infants die by denying them blood transfusions in the name of religion. Let's promote

⁴⁹⁹ Jeannette Laberge, « Le taureau par les cornes », *Le Soleil*, 30 janvier 2007, p. 21.

⁵⁰⁰Thérèse Arpin, « Mettons nos culottes! », *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A23.

⁵⁰¹ Bruce Peters, « Québec sait faire », *The Gazette*, 31 janvier 2007, p. A18.

⁵⁰² Andréa Richard « L'importance du message », *Le Devoir*, 1^{er} février 2007, p. a6.

⁵⁰³Au-delà des maladroites de Hérouxville, « Gaston Brosseau », *La Presse*, dimanche 18 février 2007, p. a15.

⁵⁰⁴ Albert Bertrand, « Lesson for Lebanon », *The Gazette*, 1^{er} février 2007, p. a20.

⁵⁰⁵ Louis-Pierre Gagnon, « Provoquer le réveil », *Le Soleil*, 30 janvier 2007, p. 21.

⁵⁰⁶ Marcel Boulanger, « Tirer sur le messager ? », *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A23.

⁵⁰⁷ Roger Morissette, « Au-delà des maladroites de Hérouxville », *La Presse*, 18 février 2007, p. A15.

⁵⁰⁸ Mary Tansey, "Ignorance breeds fear", *The Gazette*, 7 février 2007, p. A24.

⁵⁰⁹ J. M. Cohen, "Reasons to stay away", *The Gazette*, 2 février 2007, p. a14.

⁵¹⁰ Micheal Milech, "Hérouxville's norms are divisive", *The Gazette*, 1^{er} février 2007, p. a20.

⁵¹¹ Jalaluddin S. Hussain, "No justification?", *The Gazette*, 1^{er} février 2007, p. A20.

⁵¹² Hubie Bennett, "Stoned in Herouxville", *The Gazette*, 7 février 2007, p. A24.

the use of condoms to stop the spread of AIDS. Let's stop saying Jews betrayed and killed Jesus Christ. Let's stop saying homosexuals will burn in hell unless cured of their disease»⁵¹³.

Parmi les lettres de lecteurs qui ont une opinion neutre, une lettre du journal *Le Devoir* parle de la crainte de l'autre comme étant liée à la peur de perdre son identité. Pour elle, il est normal que vouloir que les étrangers s'intègrent au 'nous'. «Je vois dans cette initiative l'affirmation d'une identité, un acte sain et fondamental à toute expérience d'altérité. Mais on s'égaré, selon moi, lorsqu'on associe affirmation de son identité propre avec négation de l'identité de l'autre»⁵¹⁴. Pour un lecteur de *Le Soleil*, il ne devrait pas qu'y avoir des commentaires pour ou contre, mais il devrait y avoir des couleurs. «Notre belle province doit rester ce qu'elle a toujours été : un exemple de civisme»⁵¹⁵. Pour Joseph Palazzo, qui signe une lettre dans *The Gazette*, ce débat reflète bien ce à quoi chaque démocratie doit faire face au lendemain du 11 septembre : c'est-à-dire comment trouver un équilibre entre les droits de la majorité et des minorités. «Let's hope this overdue debate will take place without descending into name-calling or being stifled by political correctness. It's time for Canadians to think outside the box»⁵¹⁶. Enfin, pour un lecteur dans *The Gazette*, il faut trouver un juste milieu: «Over the years more and more 'reasonable accommodation' demands have been made. We must respect and accommodate those demands, but not at the cost of our historical values en culture. Coexistence and mutual respect are needed, not threatening to use the Charter to force a change that will slowly eliminate or diminish our historical identity»⁵¹⁷.

Les mécanismes du discours

Tableau 35. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur le code de vie d'Hérouxville.

	Oui	% *	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	2 (33%) **	8%	4 (67%)	11%	6	10%
The Gazette	9 (30%)	35%	21 (70%)	60%	30	49%
La Presse	9 (82%)	35%	2 (18%)	6%	11	18%
Devoir	1 (25%)	4%	3 (75%)	9%	4	7%
Soleil	5 (50%)	19%	5 (50%)	14%	10	16%
TOTAL mécanisme	26	43%	35	57%	61	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

⁵¹³ Saeed Amiraslani, "Some more norms", *The Gazette*, 10 février 2007, p. B6.

⁵¹⁴ Julie Hagan, « Hérouxville : en marche vers l'altérité », *Le Devoir*, 1^{er} février 2007, p. a6.

⁵¹⁵ Jawad Abdulnour, « La vie en noir et blanc ? », *Le Soleil*, 11 février 2007, p. 23.

⁵¹⁶ Joseph Palazzo, "Debate overdue", *The Gazette*, 2 février 2007, p. A14.

⁵¹⁷ Nick Furfaro, « Resolutions differ », *The Gazette*, 9 février 2007, p. A16.

The Gazette a publié le plus grand nombre d'articles sur Hérouxville (49%), dont 35% des articles comportant des mécanismes et 60% des articles n'en comportant pas. Si *La Presse* a publié autant d'articles comportait des mécanismes racisants que *The Gazette* (9 articles), c'est toutefois 82% des lettres publiées dans *La Presse* sur cette affaire qui en comportaient.

Le mécanisme de *dichotomisation* est le mécanisme le plus fréquent dans l'opinion publique qui se prononce sur cette « affaire » (il est utilisé à quatorze reprises). En effet, de nombreux lecteurs mettent en opposition les valeurs des Québécois et celles des immigrants : le code de vie d'Hérouxville « fait état des us et coutumes des Québécois, de nos valeurs, que les immigrants doivent suivre s'ils veulent s'intégrer facilement et pouvoir être acceptés comme des citoyens à part entière »⁵¹⁸, « Ils sont heureux de trouver ici ce qu'ils n'ont pas chez eux, en conséquence, le minimum qu'ils pourraient faire, ce serait de s'adapter à notre façon de faire et de vivre »⁵¹⁹, « Quand nous ne sommes que 1300 habitants, n'est-il pas normal de souhaiter que 'eux', les étrangers imaginés et craints, s'ajoutent aux 'nous' ? »⁵²⁰ Les normes « n'ont pas été édictées à l'encontre des immigrants mais pour signifier que nous adhérons à certaines valeurs qui ne sont pas négociables »⁵²¹, « Do we constantly have to keep redefining ourselves ? It seems that in the eyes of many newcomers, it is not they who must redefine themselves, but us »⁵²².

La *généralisation* est présent chez une lectrice dans *La Presse* pour parler de l'ensemble des immigrants : « Si ces gens fuient leur pays, je présume qu'ils ne tiennent pas à l'amener avec eux ! Alors pourquoi recréer la même chose ? »⁵²³. Un lecteur dans *The Gazette* applique la *généralisation*⁵²⁴ à l'ensemble des pays musulmans : « Another right we should legislate is democracy, because in most countries where Islam is the majority religion, democracy does not exist »⁵²⁵.

L'*infériorisation* des habitants d'Hérouxville, voire des habitants des régions rurales en général est présente dans le discours de plusieurs lecteurs *défavorables au code de vie*. Au nom de « l'antiracisme », ceux-ci utilisent des mécanismes racisants pour condamner le discours raciste des Hérouxvillois : « Quand je vois des gens à ce point déconnectés de la réalité, je comprends ce qui explique l'exode rural »⁵²⁶; « Il faut vraiment venir de creux ou être borné pour ignorer la richesse qu'apporte à une société la diversité ethnique et culturelle »⁵²⁷; « I cannot locate it (Herouxville) in either Mississipi or Alabama. I thought it would be close to Jacksonville or Selma, but I guess I was wrong. Maybe I need a pre-1960s map »⁵²⁸.

La *victimisation* est utilisée à six reprises par des lecteurs favorables au code, dans *La Presse* et *The Gazette* : « Or il semble que par incompréhension, molasserie, manque d'estime de soi et de respect envers nous-mêmes, nous en soyons rendus à nous interdire le droit fondamental de nous exprimer »⁵²⁹; « C'est bien de respecter les us et coutumes de chacun, mais pas au point d'en oublier qui nous sommes, pas au point de se laisser assimiler. (...) C'est à croire que nous n'avons plus le droit de dicter nos normes et nos règles de

⁵¹⁸ Claude Frégeau, « Un message à capter », *Le Soleil*, 30 janvier 2007, p. 21.

⁵¹⁹ Louis-Pierre Gagnon, « Provoquer le réveil », *Le Soleil*, 30 janvier 2007, p. 21.

⁵²⁰ Julie Hagan, « Hérouxville : en marche vers l'altérité ? », *Le Devoir*, 1^{er} février 2007, p. a6.

⁵²¹ Roger LaFrance, « Hérouxville dans l'erreur ? », *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A23.

⁵²² Nick Furfaro, « Resolutions differ », *The Gazette*, 9 février 2007, p. A16.

⁵²³ Thérèse Arpin, « Mettons nos culottes ! », *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A23.

⁵²⁴ Ce mécanisme est utilisé à cinq reprises par l'opinion publique.

⁵²⁵ Ed Hoyer, « Hérouxville councillors have the right idea », *The Gazette*, 30 janvier 2007, p. A20.

⁵²⁶ Julie Villeneuve, « Au-delà des maladroites de Hérouxville », *La Presse*, 18 février 2007, p. a15.

⁵²⁷ Jeannot Vachon, « Hymne à la sottise », *Le Soleil*, 30 janvier 2007, p. 21.

⁵²⁸ Norman Pessoa, « Wrong maps », *The Gazette*, 7 février 2007, p. A24.

⁵²⁹ François Gareau, « Des appuis partout », *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A23.

fonctionnement chez nous»⁵³⁰; «Nous ne pouvons continuer à laisser ainsi bafouer notre patrimoine et notre culture»⁵³¹; «Moi dans tout ça, je ne me sens pas du tout respectée par les immigrants qui veulent faire régresser le Québec»⁵³²; «How much do we have to accommodate others and give up our own rights and values?»⁵³³, «Muslim associations plan to use precisely the rights and freedom offered by their new home to attack those who wish to proclaim their support for their nation's fundamental values»⁵³⁴.

La combinaison de la *victimisation* et du *catastrophisme* est illustrée ici par le discours d'une lectrice dans *The Gazette* qui se demande s'il faut laisser tomber ses propres droits et valeurs pour accommoder les autres. Elle ajoute: «Once the Islamic minority becomes the majority – and that could be sooner than we think – we will all be wearing the hijab »⁵³⁵. Le *catastrophisme* revient au moins à 5 reprises dans l'opinion, comme chez ce lecteur de *La Presse*: «Il s'agit de regarder ce qui se passe ailleurs pour constater que si rien n'est fait maintenant, on le regrettera amèrement dans une avenir peut-être pas si éloigné»⁵³⁶.

Le mécanisme de *légitimité politique* est utilisé par un lecteur dans *La Presse*, qui utilise la décision du Premier ministre Charest comme « preuve » de la légitimité du code d'Hérouxville: «Avec la création d'une commission d'étude sur les accommodements raisonnables, le premier ministre Charest vient de répondre à la situation d'urgence décrite par le conseiller André Drouin, d'Hérouxville. Merci Monsieur Drouin»⁵³⁷.

Le *désir d'expulser l'autre* est évoqué par au moins quatre lecteurs, dans différents journaux: «Connaissant d'avance les règles du jeu, les nouveaux arrivants devront s'y accommoder ou aller voir ailleurs»⁵³⁸. Un lecteur de *La Presse*, d'accord avec les normes d'Hérouxville, dira: «Si ça ne fait pas votre affaire, allez ailleurs ou restez chez vous!»⁵³⁹. Pour un lecteur de *The Gazette*: «If you find our way of living and our beliefs to be offensive to your own, do not move here»⁵⁴⁰; «S'ils veulent s'établir ici, qu'ils fassent comme nous. Sinon, qu'ils reprennent le bateau en sens inverse»⁵⁴¹.

c) Blogues et médias électroniques

Le positionnement et les thèmes récurrents

Seul le blogue de Richard Martineau avait un texte sur le code de vie d'Hérouxville. Le blogue de Patrick Lagacé n'en faisait pas mention. Même dans le cas du blogue de Richard Martineau, son texte ne porte pas directement sur le code de vie mais sur le passage du conseiller municipal d'Hérouxville à l'émission *Tout le monde en parle*. Dans le blogue de Martineau, nous avons identifié 40 commentaires. Parmi ces commentaires, 28 sont favorables au code de vie d'Hérouxville (la moitié implicitement), 7 sont implicitement défavorables et 5 sont neutres.

⁵³⁰ Sylvain Lagacé, « Et l'intégration ? », *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A23.

⁵³¹ Louise Rioux, « L'espoir revient », *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A23.

⁵³² Inconnu, cité dans Mario Girard, « L'affaire Hérouxville déchaîne les passions », *La Presse*, 29 janvier 2007, p. A1.

⁵³³ Lara Groulx, « Town wakes us up », *The Gazette*, 31 janvier 2007, p. A18.

⁵³⁴ Jean-Claude Levy, « Condemn the acts », *The Gazette*, 10 février 2007, p. B6.

⁵³⁵ Lara Groulx, « Town wakes us up », *The Gazette*, 31 janvier 2007, p. A18.

⁵³⁶ Gaston Brosseau, « Au-delà des maladroites de Hérouxville », *La Presse*, 18 février 2007, p. A15.

⁵³⁷ Michel Lemay, « Merci Monsieur Drouin », *La Presse*, 10 février 2007, p. PLUS-5.

⁵³⁸ Jeannette Laberge, « Le taureau par les cornes », *Le Soleil*, 30 janvier 2007, p. 21.

⁵³⁹ Marc-André Lalonde, « Attendez-moi, j'arrive ! », *La Presse*, 30 janvier 2007, p. A23.

⁵⁴⁰ Bruce Peters, « Québec sait faire », *The Gazette*, 31 janvier 2007, p. A18.

⁵⁴¹ Diane Fréreau cité dans Mario Girard, « L'affaire Hérouxville déchaîne les passions », *La Presse*, 29 janvier 2007, p. A1.

Parmi les commentaires explicitement favorables au Code de vie, Suzanne Sue et Lucy Renaud y vont de félicitations envers les élus d'Hérouxville : « Je suis tout à fait d'accord avec lui et je le félicite pour avoir mis ses culottes »⁵⁴², « Bravo Hérouxville ! Continuez et tenez votre résolution ! »⁵⁴³. Pour un autre lecteur dont le nom n'est pas indiqué, « son seul problème c'est vraiment dans le ton et la personnalité du gars parce que pour le reste...Faut avouer quelque chose...Il a des coui...»⁵⁴⁴. Pour, Nathalie Hamel, même si elle n'adhère pas à l'ensemble des propos tenus par André Drouin dans les médias, « Ça suffit les accommodement déraisonnables »⁵⁴⁵. Charles Magne va dans le même sens : « En fait, sur le fond, il a raison, il faut mettre un 'hola!' à toute cette mascarade qui va finir par nous perdre »⁵⁴⁶. Pour René Lapointe, le code d'Hérouxville devrait être imité : « Ils ont fait un geste qui devrait être suivi par d'autres villes et villages »⁵⁴⁷. Pour Daniel Gagnon, Hérouxville est appuyé massivement : « C'est au moins 60% des Québécois qui pensent comme eux à Hérouxville »⁵⁴⁸. Pour Jean-Denis Gill, qui généralise à tous les immigrants : « Je pense aussi qu'il faut aller au-delà des maladroites du messenger et de l'extrémisme des mesures pour comprendre le message de mécontentement face à la montée des accommodements religieux des immigrants »⁵⁴⁹. Geneviève Piquette et Michel Nelson expriment aussi leur accord avec la démarche d'André Drouin : « Il a réussi à faire brasser les Québécois mieux que des centaines de spécialistes autour de tables rondes avant lui »⁵⁵⁰, « Quand la très grande majorité des gens sont d'accord avec Hérouxville et qu'en Europe ils font exactement la même chose plus subtilement, je me demande qui est le débile »⁵⁵¹.

Parmi les commentaires critiques à l'égard d'André Drouin et de son code de vie, plusieurs tombent dans la dérision et l'infériorisation d'André Drouin et des gens d'Hérouxville. Jean-Claude Deneria croit « qu'on aurait dû avoir la décence de lui mettre une vraie tarte à la crème au visage »⁵⁵². Pour Patrick Chevalier, le code aura des répercussions négatives sur l'image du Québec : « À l'heure de l'ouverture d'esprit et de la tolérance, c'est une page sombre pour le Québec. Sur le plan international, on vient de descendre d'une maudite bonne coche »⁵⁵³. Michel Baron, lui, utilise le cynisme pour critiquer André Drouin : « On croirait cet André Drouin directement sorti des 'Arpents verts'. Et que dire de son obsession concernant les 'pigmés cannibales' sur lesquels il revient constamment lorsque les médias l'interrogent. J'espère qu'il a eu la bonne idée de poser des pièges à 'pigmés cannibales' autour de événement. C'est bien connu, des hordes de pigmés peuvent surgir à toute heure du jour ou de la nuit »⁵⁵⁴.

Enfin, parmi les commentaires neutres ou plus relatifs, il y a celui de Louis P., qui avance à la fois des arguments positifs et négatifs à l'égard du projet d'André Drouin : « Je comprends ce qu'il veut dire mais il s'exprime d'une façon qui ne sera pas bien reçue. (...) qu'on soit d'accord ou non...Moi je trouve cela quand

⁵⁴² Le dîner de con, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/05/le_diner_de_con, commentaire de : Suzanne Sue, 5 février 2007.

⁵⁴³ Idem, Lucy Renaud.

⁵⁴⁴ Idem, inconnu.

⁵⁴⁵ Idem, Nathalie Hamel.

⁵⁴⁶ Idem, Charles Magne.

⁵⁴⁷ Idem, René Lapointe.

⁵⁴⁸ Idem, Daniel Gagnon.

⁵⁴⁹ Idem, Jean-Denis Gill.

⁵⁵⁰ Une vedette est née, blogue de R. Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/01/31/une_vedette_est_nee, commentaire de: Geneviève Piquette, 31 janvier 2007.

⁵⁵¹ Idem, Michel Nelson.

⁵⁵² Le dîner de con, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/05/le_diner_de_con, commentaire de : Jean-Claude Deneria, 5 février 2007.

⁵⁵³ Idem, Patrick Chevalier.

⁵⁵⁴ Idem, Michel Baron.

même rafraîchissant d'entendre parler un politicien avec candeur et une sorte de sur honnêteté dans ses propos»⁵⁵⁵.

Les mécanismes du discours

Nous retraçons quelques mécanismes discursifs racisants dans les commentaires sur le blogue de Richard Martineau.

La *dichotomisation* NOUS-EUX se retrouve seulement dans le discours d'un blogueur : «S'il y a assez de monde qui disent tout haut les vraies affaires, ils (les minorités) comprendront peut-être qu'ils sont ici CHEZ NOUS»⁵⁵⁶.

La présence du mécanisme d'*infériorisation* a été notée dans un seul discours, qui se voulait « anti-raciste » : « Je crois que le plus gros problème de Monsieur le conseiller c'est qu'il ne sait pas comment s'exprimer clairement. Ha ! Petite vie de campagne ! »⁵⁵⁷.

La *victimisation*⁵⁵⁸ est identifiée dans un seul discours : «vous n'êtes pas la seule à en avoir plein le c...asse de se faire dire quoi faire par une minorité qui se croit tout permis»⁵⁵⁹. «Au Québec les gens ont fait de grands efforts pour séparer l'État de la religion et de voir des extrémistes religieux arriver ici et tenter d'imposer leur façon de vivre au détriment de la liberté, il se crée un sentiment d'incompréhension, de méfiance et d'insécurité dans la population»⁵⁶⁰.

On note la présence du *catastrophisme* dans un discours, qui imagine un scénario loufoque : «à ce rythme là, on va se retrouver dans l'Grand Nord à se geler les fesses comme y'ont fait avec les Indiens !!!»⁵⁶¹.

Enfin, le *désir d'expulser l'autre* est utilisé seulement une fois : «et je le redis, si ces gens ne sont pas contents, ben y'a encore tout plein de villes dans d'autres provinces»⁵⁶².

Entrevue radiophonique

Dans une entrevue avec André Drouin (29 janvier 2007), le conseiller municipal d'Hérouxville⁵⁶³, Paul Arcand demande à son interlocuteur de clarifier la logique sous-jacente au code de vie, en suggérant que celui-ci est peut-être exagéré dans le contexte plutôt homogène de cette municipalité. On apprend de M. Drouin qu'un seul citoyen d'Hérouxville est d'origine immigrante, « un Noir en plus », précise-t-il. Au cours de l'entrevue,

⁵⁵⁵ Idem, Louis P.

⁵⁵⁶ Une vedette est née, blogue de R. Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/01/31/une_vedette_est_nee, commentaire de : Morax morax, 31 janvier 2007.

⁵⁵⁷ Le dîner de con, blogue de R. Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/05/le_diner_de_con, commentaire de : Tom Landry, 5 février 2007.

⁵⁵⁸ Le mécanisme de victimisation est présent une fois seulement dans le discours des lecteurs.

⁵⁵⁹ Une vedette est née, blogue de R. Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/01/31/une_vedette_est_nee, commentaire de : Morax Morax, 31 janvier 2007.

⁵⁶⁰ Le dîner de con, blogue de R. Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/05/le_diner_de_con, Jean-Denis Gil.

⁵⁶¹ Le dîner de con, blogue de R. Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/05/le_diner_de_con, commentaire de : Suzanne Sue, 5 février 2007.

⁵⁶² Idem, Suzanne Sue.

⁵⁶³ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=710&num=72&numBegin=71&id=10&name=value page consultée le 24 septembre 2007.

l'animateur met en cause la crédibilité de M. Drouin. Par exemple, il l'interpelle sur la lapidation, qui figure dans le code, en lui rappelant que celle-ci est interdite au Québec et au Canada et que si une telle situation survenait, il y aurait des accusations criminelles... Par contre, au cours de l'entrevue, M. Arcand soutient que le « problème », c'est qu'il y a « du monde qui ne se tient pas debout » et qui « accepte tous les compromis », affirmant indirectement qu'il comprend que le conseil municipal d'Hérouxville exprime certaines craintes. Toutefois, il n'entérine pas le code de vie, qu'il trouve abusif et il ne se gêne pas pour le faire comprendre à son interlocuteur.

4.3.7 LA SAAQ et les juifs hassidiques (février 2007)

4.3.7.1 Rappel des faits

Le 1^{er} février 2007, *La Presse* révèle que les évaluatrices de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) cèdent leur place à des collègues masculins pour faire passer les examens de conduite à des juifs hassidiques. C'est une affaire couverte exclusivement par ce journal. Selon *La Presse*, au moment de la prise de rendez-vous ou au comptoir des succursales de la SAAQ à Montréal, des hassidim demandent qu'un homme plutôt qu'une femme évalue leur performance au volant. Ainsi, une évaluatrice ayant été désignée pour faire passer un examen à un juif hassidique aurait été remplacée par un collègue masculin. Des rendez-vous déjà planifiés auraient été reportés. La responsable des communications de la SAAQ a expliqué à *La Presse* qu'il s'agit d'une politique axée sur le service à la clientèle. Selon le directeur de la SAAQ pour la Montérégie, d'autres personnes bénéficient de tels accommodements. Par exemple, une femme qui a été battue aurait demandé d'être évaluée par une femme. Pour le président du Congrès juif canadien, il s'agit d'un accommodement religieux qui viole le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. La Fédération des femmes du Québec citée par *La Presse*, conteste cet arrangement. Le Syndicat de la fonction publique de son côté a écrit au PDG de la SAAQ, John Arbour, pour exiger le retrait de cette décision. En réaction à cette affaire, André Boisclair demande que soit créé un code de référence pour les administrateurs publics. Jean Charest quant à lui, ne condamne pas cette pratique mais rappelle l'importance de l'égalité hommes-femmes. Le lendemain, *La Presse* affirme que la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Lise Thériault, invite la SAAQ à revenir sur sa décision au nom de l'égalité des sexes.

4.3.7.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

Nous avons identifié seulement trois articles de type événementiel et une lettre de lecteur. Pour la recherche d'articles dans *Le Soleil*, *La Presse* et *Le Devoir*, nous avons utilisé les mots clés suivants : conduite, SAAQ, juifs, juif et hassidim. Pour le journal *The Gazette*, nous avons utilisé les mots-clé suivants : SAAQ, automobile, jew, hasidim, hasidic.

L'événement a été couvert uniquement par le journal *La Presse* du 1^{er} au 3 février 2007 (3 jours), dont 3 articles événementiels et une lettre de lecteur. Il s'agit en fait d'une histoire exclusive à ce journal. En raison du petit nombre, aucun tableau n'a été inséré.

Le premier jour de la couverture, le jeudi 1^{er} février 2007, l'événement fait la première page. Il a été couvert sur presque deux pages, ce qui indique une importance relative accordée par le journal. Par contre, le 2 février, la nouvelle était en page a6 alors que le 3 février la nouvelle était en page a10.

Dans son article du 1^{er} février, *La Presse* couvre une multitude de points de vue : la SAAQ, le Congrès juif canadien, la Fédération des femmes du Québec et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), qui représente les employés de la SAAQ. Alors que la SAAQ défend sa politique, qui serait axée sur le service à la clientèle, le Syndicat de la fonction publique du Québec affirme que cet « accommodement » est accordé pour des raisons religieuses. De son côté, la Fédération des femmes du Québec conteste l'« arrangement » qui n'est pas un accommodement raisonnable, alors que le Congrès juif canadien soutient qu'il y a violation de l'égalité hommes-femmes. On ne retrouve le point de vue des juifs hassidiques dans aucun article.

Le second article présente d'abord les points de vue des trois chefs des principaux partis politiques québécois. La position du chef du Parti Québécois, qui dit souhaiter la création d'un «code de référence», est surreprésenté par rapport à celles des deux autres chefs de parti. Il y a très peu de place accordée aux deux autres chefs, en particulier à l'ADQ qui affirme que c'est un accommodement déraisonnable. Le gouvernement Charest n'a pas voulu se prononcer sur « l'affaire ». Cet article cite aussi très brièvement la SAAQ qui dit vouloir acheter la paix mais on accorde plus de place à son syndicat, la SFPQ qui demande le retrait de « l'entente ». Encore une fois, le journaliste n'a pas interviewé la communauté hassidim, le groupe minoritaire. Enfin, dans le dernier article, on donne la parole seulement à la ministre de l'Immigration, Lise Thériault, qui au nom du gouvernement Charest, dit réprouber l'accommodement après avoir refusé de se prononcer dans les jours précédents. Dans ce cas-ci, on a choisi de ne pas donner la parole à la SAAQ, au SPFQ (le syndicat qui représente les employés de la SAAQ) et à la communauté hassidim.

4.3.7.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Il n'y a pas d'éditoriaux ou de chroniques sur cet événement.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement implicite ou explicite et les thèmes récurrents

L'unique lettre de lecteur provient du journal *Le Soleil* et elle est défavorable à la décision de la SAAQ envers les juifs hassidiques. Pour ce lecteur, la SAAQ devrait être rappelée à l'ordre : «Les syndicats devraient monter aux barricades et les femmes se mobiliser pour que ce genre de situation ne se reproduise plus jamais au Québec». Il poursuit en comparant les accommodements à l'effet du calcium sur les voitures en hiver : «Il va bien falloir que l'on finisse par informer la population : au Québec, l'autorité civile a préséance sur l'autorité religieuse. Sinon, la pratique des accommodements finira par produire les mêmes effets que le calcium dans nos rues l'hiver : les accommodements c'est plus que malsain, c'est corrosif »⁵⁶⁴.

Il n'y a pas de mécanisme explicitement racisant dans l'opinion publique.

⁵⁶⁴ Gilles Pelletier, « Accommodements corrosifs », *Le Soleil*, 4 février 2007, p. 23.

4.3.8 L'ambulancier à l'Hôpital général Juif (février 2007)

4.3.8.1 Rappel des faits

Selon plusieurs médias, le 2 février 2007, la Commission des droits de la personne a recommandé à l'hôpital général juif de verser 10 000\$ à un ambulancier d'Urgences-Santé qui avait été expulsé de la cafétéria – en février 2005 - parce qu'il mangeait de la nourriture non casher, ce qui est interdit dans la religion juive. La Commission a statué que l'hôpital avait porté atteinte à la liberté de religion et de conscience de l'ambulancier, à son droit à la sauvegarde de la liberté et au respect de sa vie privée – qu'il avait manqué à son obligation d'accommodement raisonnable. La Commission a aussi conclu que l'hôpital aurait dû diriger les ambulanciers vers un local réservé aux employés, un endroit non casher. Elle a donné jusqu'à mi-février aux deux parties pour s'entendre.

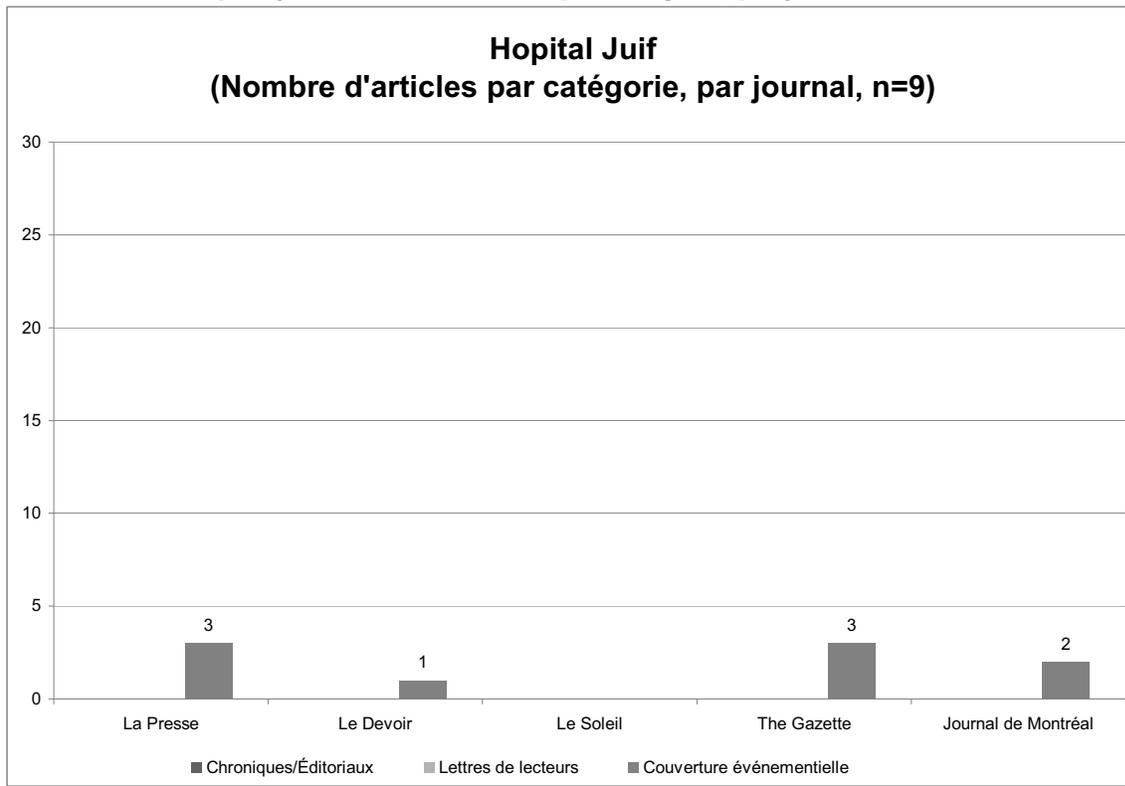
L'affaire remonte à février 2005 quand un ambulancier et sa collègue avaient transporté un patient à l'hôpital. Ils avaient alors décidé d'y prendre leur heure de lunch. Le gérant de la cafétéria les avait prévenus qu'il leur était interdit de manger de la nourriture non casher. Les ambulanciers ont alors refusé d'obtempérer et un agent de sécurité les a obligés à quitter les lieux. L'ambulancier Yvon Verreault avait porté plainte auprès de la Commission des droits de la personne. Même si l'hôpital est non confessionnel, il respecte les valeurs du judaïsme. Dans l'hôpital, cinq zones de restauration sont désignées comme casher. Une consigne affichée indique que les employés ne peuvent pas apporter de la nourriture de l'extérieur. Un porte-parole du Congrès juif canadien s'est dit très déçu de la décision rendue par la Commission ; il espère que l'hôpital fera appel. Yvon Verreault, cité par le *Journal de Montréal* affirme que la décision de la Commission ne va pas assez loin. Il aurait aimé que la Commission se prononce sur la consigne de l'hôpital qui oblige à acheter la nourriture casher de la cafétéria.

Le 17 février, la Commission donne trois semaines supplémentaires à l'hôpital général juif pour payer 10 000\$ à l'ambulancier Yvon Verreault. Le 27 février, Richard Marceau, candidat péquiste de Charlesbourg, affirme que l'Hôpital juif de Montréal avait raison d'interdire l'accès à une cafétéria casher à M. Verreault. M. Marceau est converti au judaïsme depuis 2000. Le 23 mars 2007, l'Hôpital général juif met en place un espace public pour les personnes qui veulent apporter leur propre nourriture à l'intérieur de la zone casher. Le porte-parole de l'hôpital a informé *The Gazette* qu'un autre espace public pour manger était disponible dans la partie est de l'hôpital.

4.3.8.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

Nous avons identifié 9 articles de type événementiel. Par contre, il n'y a pas de d'éditoriaux et de chroniques, ni de lettres de lecteurs sur cet affaire. Pour la recherche d'article dans *La Presse* francophone, nous avons utilisé les mots clés suivants : cafétéria, hôpital, juif, ambulancier et casher. Pour la presse anglophone, nous avons utilisé les mots-clé suivants : cafeteria, Jewish hospital, jew, ambulance et kosher.

TABLEAU 36. Hôpital juif. Nombre d'articles par catégorie, par journal



Cet événement a été couvert du samedi 3 février 2007 au dimanche 25 mars 2007, soit ponctuellement 5 journées sur une période de 53 jours. Le *Journal de Montréal* et *The Gazette* y ont consacré deux articles de type événementiel, *La Presse*, 3 articles et *Le Devoir*, un article. Le samedi 3 février, tous les journaux à l'exception du journal *Le Soleil* ont couvert l'événement. Cependant, *La Presse* y a consacré un court paragraphe en utilisant une dépêche de la Presse Canadienne. L'événement a été jugé plus important par *Le Devoir* et le *Journal de Montréal* puisque l'article se retrouve en page a4 du *Devoir* et en page 5 du *Journal de Montréal*. Dans *La Presse*, l'événement est traité en page a22 et dans *The Gazette*, en page a10. Dans *The Gazette*, l'événement est rapporté en trois petits paragraphes alors que le journal *Le Devoir* y consacre une page, et le *Journal de Montréal*, deux articles.

En page 5 du *Journal de Montréal*, on retrouve les deux articles. Le premier accorde plus d'espace à la Commission des droits de la personne – qui soutient que l'hôpital a eu tort – qu'au plaignant Yvon Verreault, qui dit avoir été humilié. La direction de l'Hôpital général juif a seulement droit à une courte citation pour affirmer que la décision sera commentée la semaine suivante. Il s'agit donc d'une décision de l'hôpital de ne pas commenter. Le second article est consacré au plaignant, Yvon Verreault, qui se dit heureux que la Commission lui ait donné raison.

Le Devoir n'a pas accordé d'espace au plaignant. L'article cite brièvement la Commission, qui explique la décision, le directeur de l'hôpital, qui affirme que les consignes étaient clairement affichées et finalement, le Congrès juif canadien, qui se dit déçu de la décision.

The Gazette de son côté, a rapporté les propos de TVA en ne citant que le Congrès juif canadien, qui dit espérer un appel de la décision par l'hôpital.

On observe donc qu'entre les différents journaux, les choix éditoriaux sont différents.

Seules *La Presse* et *The Gazette* ont fait le suivi de cette histoire; le 17 février pour *La Presse* et le 24 mars dans le cas de *The Gazette*. Les deux articles de *The Gazette* consacrés à l'événement ont tous les deux été d'une page et demi et ont occupé sensiblement la même place dans le journal : les pages a6 et a8. Même si *La Presse* y a aussi consacré deux articles par la suite (27 février et 25 mars), ces articles ont pris moins de place. Dans les deux cas, les articles faisaient un paragraphe et l'article du 25 mars était une dépêche de la Presse Canadienne.

Dans son article qui fait le suivi sur l'événement, *The Gazette* cite seulement le premier ministre Jean Charest, qui critique l'expulsion de l'ambulancier. L'article du 24 mars porte sur la création d'une zone publique pour la nourriture non cachère dans l'hôpital. La parole est surtout donnée aux représentants de l'hôpital. La Commission, quant à elle, dit vouloir obtenir un accord à l'amiable avec le plaignant.

Dans sa présentation visuelle, le *Journal de Montréal* titre en majuscules « Accommodement raisonnable » pour attirer l'attention des lecteurs. Le titre du premier article « L'ambulancier recevra 10 000\$ » est en gros caractères. En sous-titre : « Yvon Verreault avait été expulsé cavalièrement de l'Hôpital général juif pour y avoir mangé son spaghetti dans une zone cachère ». L'adjectif « cavalièrement » indique une prise de position du journal en faveur de la victime. L'article est accompagné d'une grande photo du plaignant avec une citation : «Ça a été très humiliant de se faire sortir de l'hôpital en uniforme», qui met l'accent sur la victimisation. Une petite photo montre l'inscription de la cafétéria qui indique la zone casher.

4.3.8.3 Analyse des discours d'opinion

Il n'y a pas de discours d'opinion entourant cet événement. Il nous est donc impossible de faire une analyse des points de vue et des mécanismes discursifs.

4.3.9 Le port du hidjab au soccer

4.3.9.1 Rappel des faits

Le 25 février 2007, Asmahan Mansour, une jeune joueuse de soccer musulmane âgée de 11 ans, d'une équipe ontarienne est exclue d'un match à Laval après avoir refusé d'enlever son hidjab. Son équipe ainsi que quatre autres équipes de soccer quittent le tournoi en appui à la jeune Asmahan Mansour de Nepean en Ontario. Selon *The Gazette*, l'arbitre a demandé à Asmahan de retirer son hidjab puisqu'il pensait que son foulard pouvait représenter un danger pour les autres joueurs. Dans le même article de *The Gazette*, on apprend que c'est la première fois qu'elle s'est fait demander d'enlever son hidjab. Selon *The Gazette*, la jeune fille expulsée avait déjà joué deux matches avec son hidjab samedi avant d'être expulsée dimanche. Selon la FIFA, les joueurs ne sont pas autorisés à porter tout objet représentant un danger pour lui ou les autres joueurs ; la FIFA ne fait pas référence directement au port du foulard religieux dans son règlement. Selon *The Gazette*, les arbitres de différentes provinces suivent des règles différentes. Par exemple, l'Association de soccer de l'Ontario permet à ses joueuses de porter un foulard religieux sur la tête. Cependant, la Fédération québécoise de soccer ne spécifie pas si elle permet à ses joueuses au Québec de faire de même.

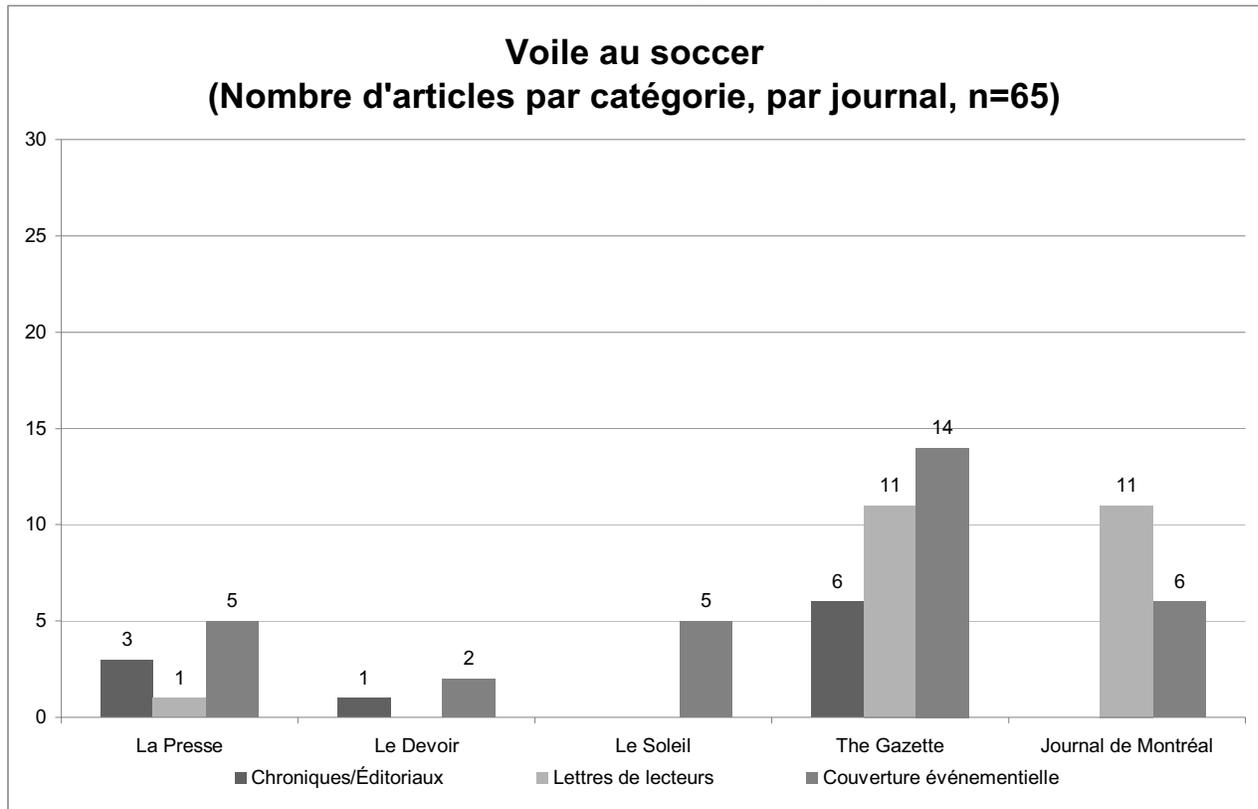
Le 27 février, au lendemain de la parution de la nouvelle dans les journaux, Jean Charest, Mario Dumont et Brigitte Frot, la directrice générale de la Fédération de soccer du Québec annoncent qu'ils appuient la décision de l'arbitre musulman qui a expulsé une joueuse portant le hidjab à Laval. Selon Joe Guest, l'arbitre en chef du soccer au Canada, jusqu'à cet incident, les hidjabs n'ont pas causé de problème sur le terrain. Le même jour, l'Association canadienne de soccer désavoue la position de la Fédération de soccer du Québec sur le port du hidjab. Selon la porte-parole de l'Association canadienne de soccer, la FIFA n'interdit pas le hidjab. Le 28 février, André Boisclair affirme que le premier ministre Jean Charest ne devrait pas se prononcer sur l'affaire du foulard au soccer puisqu'il s'agit d'une affaire privée qui pourrait aller devant les tribunaux. De plus, il défend le droit de la joueuse de porter son hidjab sur le terrain de soccer. Le 1^{er} mars, Richard Legendre, contredit son chef André Boisclair. Il soutient que dans le sport, il est nécessaire d'avoir les mêmes règles pour tous. Le 2 mars, Stephen Harper se porte à la défense de la jeune Asmahan. Le 3 mars, les membres de l'International Football Association Board refusent de se prononcer pour ou contre le port du foulard islamique au soccer. Il réitèrent tout simplement la liste de l'équipement permis ; cette liste n'incluant pas le hidjab. Le 5 mars, la Fédération de soccer du Québec se dit prête à faire marche arrière si l'Association canadienne de soccer lui en fait la demande.

4.3.9.2 Analyse de la couverture générale et événementielle

Nous avons identifié 65 articles au total, dont 10 articles dans le débat informé (éditoriaux...), 23 lettres de lecteurs ainsi que 32 articles de type événementiel. Dans la presse francophone, nous avons utilisé les mots-clé suivants pour la recherche : soccer, FIFA, hidjab, foulard, foulard islamique, voile, voilée alors que dans *The Gazette*, nous avons utilisé : soccer, veil, hijab et FIFA.

L'événement a été couvert du 26 février au 9 mars 2007, sur une période de 12 jours.

Tableau 37. Voile au soccer. Nombre d'articles par catégorie, par journal



Le Devoir a accordé le moins d'importance à cet événement : 2 articles de type événementiel et une chronique, les 27 et 28 février 2007. Le choix éditorial de mettre les articles en page a1 ou a2 dénote une certaine importance accordée à l'événement. En période de pré-campagne électorale, le journal s'est intéressé aux réactions des trois principaux chefs de partis politiques. Le premier article est consacré à Jean Charest, qui se dit favorable à l'interdiction du port du voile au soccer. Dans le deuxième texte (28 février), c'est au tour d'André Boisclair d'avoir droit au chapitre. Il se dit plutôt favorable au port du voile aux compétitions de soccer. Aucune place n'a été accordée aux points de vue des joueuses expulsées du match, du centre communautaire qui représente ces joueuses ou encore de l'entraîneur.

Le journal *La Presse* a consacré cinq articles de type événementiel à cette nouvelle, soit les 27, 28 février, 1^{er}, 4 mars et 9 mars 2007. L'importance de la nouvelle a varié au cours de cette période. Le 27 février, l'article était en première page. Il a été relégué aux pages A9 à A11 les autres jours à l'exception du 4 mars 2007, le lendemain de la décision de la Fédération internationale de football (IFAB). Dans l'article du 27 février 2007, plus de place est accordée aux opposants au port du voile dans les compétitions de soccer. Aucun des articles ne donne la parole aux jeunes filles expulsées, au groupe communautaire qui les représente ou à l'entraîneur des joueuses. Les deux articles suivants (28 février et 1^{er} mars) sont plutôt équilibrés en terme d'opinions favorables et défavorables au port du voile, mais on y retrouve seulement le point de vue de chefs politiques et d'un député : André Boisclair et Jean Charest, le 28 février; André Boisclair et Richard Legendre le 1^{er} mars. Dans l'article du 4 mars 2007, les points de vue des différentes associations de soccer sont présentées, lorsque la Fédération internationale refuse de se prononcer sur le port du hidjab.

L'événement a été couvert par le Journal *Le Soleil* le 27 et 28 février, le 1^{er} et le 4 mars, donc 4 jours de façon ponctuelle sur une période de 6 jours. Le journal y a consacré cinq articles au total, dont deux articles le 1^{er} mars. Les deux premiers jours, les articles étaient en page 5 et 6 alors que les jours suivants, ils étaient en page 10 et 14. La seule exception est le 4 mars ; l'article s'est retrouvé en page 4 lorsque les médias ont fait état de la rencontre de l'*International Football Association Board*, qui n'a pas tranché sur le port du hidjab au soccer. Dans l'ensemble, la couverture du *Soleil* donne peu la parole à la jeune fille expulsée ou au groupe communautaire qui la représente, à l'exception d'une courte citation de la jeune fille dans l'article du 27 février. Le seul article qui donne la parole aux musulmans est une dépêche de la Presse canadienne. Peu de place est accordé en général aux groupes minoritaires, à l'exception d'une courte citation du Conseil musulman de Montréal, qui a mal accueilli les propos de Charest lorsqu'il s'est dit favorable à l'expulsion de la jeune fille. Dans l'ensemble, ce sont les commentaires des chefs de partis politiques qui ont retenu l'attention des journalistes du *Soleil*, dont Jean Charest et de Mario Dumont, qui prônent le respect des règles de sécurité, et André Boisclair, qui affirme que l'argument sécuritaire ne tient pas.

The Gazette a fait une couverture beaucoup plus importante de l'événement et sur une plus longue période. Il a consacré 14 articles entre le 26 février et le 9 mars, sur une période de 12 jours. De plus, l'événement a fait la nouvelle en première page à cinq reprises : le 27 février, le 28 février pour 2 articles, le 4 mars et le 9 mars. Dans l'ensemble, *The Gazette* a publié des articles plus denses et plus élaborés, en présentant le plus grand nombre de points de vue, notamment ceux de la joueuse expulsée et de son entraîneur. Par exemple, un article du 27 février est consacré au point de vue de groupes musulmans, alors que celui du 1^{er} mars porte entièrement sur les propos d'Azzy Mansour, la jeune expulsée. Un autre article du 27 février se penche essentiellement sur les réactions des arbitres, des groupes de soccer et du premier ministre Charest. Dans l'ensemble, les articles présentent des points de vue majoritairement favorables au port du hidjab au soccer, que ce soit des groupes musulmans, des associations de soccer ou encore des politiciens.

Le Journal de Montréal a consacré 6 articles à l'affaire du port du hidjab au soccer soit, le 27 et 28 février, et le 4 et 5 mars; donc pendant une période de 7 jours. La nouvelle a fait la première page seulement le 4 mars, le lendemain de la décision de l'autorité internationale de soccer (International Football Association Board - IFAB). Ce qui distingue particulièrement le *Journal de Montréal* dans sa couverture, c'est sa couverture de la décision de l'IFAB. Alors que pour *La Presse* et *Le Devoir*, l'IFAB a refusé de se prononcer, *Le Journal de Montréal* titre en très grosses lettres en première page « NON au HIDJAB » et en page 5 en grosses lettres : « Pas réglementaire ». Il semble donc y avoir des perceptions différentes au sein de médias puisque *The Gazette* a aussi perçu la décision de l'IFAB comme défavorable au port du voile au soccer. Donc le 4 mars en première page, on retrouve une grosse photo de la joueuse expulsée et de son équipe. Le même jour en page 5, on retrouve une photo de la jeune Mansour en train de jouer au soccer. Pour appuyer sa perception de l'affaire, le *Journal de Montréal* cite en gros caractères le directeur de la ligue anglaise de football (soccer) : « Il y a un ensemble de règles à respecter ». Les deux articles du 27 février présentent plutôt des points de vue opposés au port du voile au soccer, sans présenter de points de vue favorables, à l'exception d'une courte citation du Forum musulman canadien. Il n'y a pas de citation de la jeune fille expulsée. Il faut attendre le 4 mars avant que le Journal ne cite la famille de la jeune, qui se dit très déçue de la décision de l'IFAB. Un deuxième article du 4 mars équilibre la couverture en se consacrant uniquement aux inquiétudes des musulmans de Montréal quant à la décision de l'IFAB.

4.3.9.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 38. Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur le port du hidjab au soccer

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	-	-	-	-	-	-
The Gazette	4 (67%) **	67%	-	-	2 (33%)	100%	6	60%
La Presse	2 (67%)	33%	1 (33%)	33%	-	-	3	30%
Devoir	-	-	1 (100%)	100%	-	-	1	10%
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL position	6	60%	2	20%	2	20%	10	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Dans l'ensemble, les articles sur cette « affaire », dévoilée par *The Gazette*, a suscité peu de réactions chez les éditorialistes ou chroniqueurs. La plupart des articles sont parus dans *The Gazette*. Les réactions sont plutôt favorables (60%) au port du voile au soccer, ou nuancées (20%).

Dans l'argumentaire favorable, nous avons identifié les thèmes suivants dans le débat informé: les effets positifs du sports, le bien être et la confiance en soi, dans l'argumentaire neutre : la diversité et le pluralisme dans une démocratie et dans l'argumentaire défavorable, le respect des règles de la FIFA, le respect des règles de sécurité et d'éthique et le fragile équilibre entre pluralisme et cohésion sociale.

Pour une chroniqueuse de *The Gazette* qui est explicitement favorable, le sport n'a que des effets bénéfiques pour tous et personne ne devrait être découragé de participer : «If a youngster wants to wear track suits instead of shorts, a hijab instead of a bare head, that is no one else's business». Pour *The Gazette*, le foulard islamique n'est pas dangereux : «It's a scarf for heaven's sake. The referee's decision was astonishingly silly. In isolation, it would be inconsequential, even laughable. But in the middle of the debate in Quebec over reasonable accommodation, the case takes on distinctly uncomfortable overtones. Call it Herouxville à Laval»⁵⁶⁵. Pour un éditorialiste de *La Presse*, «un accommodement est raisonnable quand une entorse à une règle permet de ne pas exclure un membre d'une minorité sans brimer ou même déranger les autres. Un

⁵⁶⁵ Editorial, "Ridiculous ruling on a head scarf", *The Gazette*, 27 février 2007, p. A20.

voile dans un match de soccer, ça fait le bonheur d'une petite fille sans rien changer à nos vies »⁵⁶⁶. «Il n'y a aucun règlement qui interdise le port du hidjab sur un terrain de soccer», c'est du moins ce qu'affirme Nathalie Collard de *La Presse* qui est explicitement favorable au le port du foulard. «L'arbitre responsable de l'expulsion d'une adolescente qui refusait de retirer son foulard lors d'un tournoi à Laval, samedi dernier, a donc eu tort. Sa réaction exagérée illustre parfaitement le type de comportement qu'il faut craindre dans le contexte parfois explosif entourant le débat sur les accommodements raisonnables»⁵⁶⁷.

Pour un chroniqueur de *The Gazette* qui est implicitement favorable, il est difficile de s'imaginer le danger que pourrait causer un foulard au soccer : «This is, after all, soccer we're talking about, not rugby. There's a better chance your kid will pass out from boredom waiting for the 'action' to dribble its way down to their end of the pitch than be garroted by an errant length of chiffon»⁵⁶⁸.

Pour Philippe Collas dans *La Presse* – officiel de natation, qui est implicitement défavorable, «le sport ne peut qu'obéir à une règle suprême : permettre à l'athlète de pratiquer son activité selon des principes de sécurité et d'éthique. Aucun principe religieux, laïque, philosophique, spirituel ou autre ne peut subordonner les règles que je viens d'énoncer. (...) Il est temps que le sport cesse d'être à la remorque d'autres intérêts que ceux des athlètes. Dans toute activité sportive, un seul principe devrait être suivi : la promotion de l'athlète par la sécurité et l'éthique dans son sport »⁵⁶⁹.

Pour une auteure, qui est plutôt neutre, c'est l'atteinte du compromis qui prime : «Il ne s'agit pas ici de nier la liberté religieuse de quiconque mais de reconnaître que des compromis sont nécessaires, de part et d'autre, pour vivre ensemble dans le respect du droit à la différence mais non de la différence des droits»⁵⁷⁰. Un lecteur dans *The Gazette* est aussi plutôt neutre. Pour lui, même si le hidjab est un symbole religieux qui crée des barrières dans la société canadienne, ça ne pose pas de danger aux Canadiens. Cependant, «while such cultural and religious identities are extremely important to confine people in enclaves with the type of stringency and intransigence demonstrated by Orthodox Muslims is perhaps never in the interest of social and cultural harmony»⁵⁷¹.

Il n'y a pas de mécanismes discursifs populistes voire « racisants » dans le débat informé.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Comme en témoigne le tableau 39 plus bas, sur l'ensemble des lettres publiées, 70% étaient défavorables au port du voile au soccer. Le *Journal de Montréal* et *The Gazette* se répartissent les lettres de lecteurs. Par contre, le *Journal de Montréal* n'a publié que des lettres défavorables (et 69% de l'ensemble des lettres défavorables dans les journaux), alors que 55% des lettres dans *The Gazette* étaient favorables (100% des lettres favorables dans les journaux).

⁵⁶⁶ Alain Dubuc, « Pour un positionnement raisonnable », *La Presse*, 2 mars 2007, p. A19.

⁵⁶⁷ Nathalie Collard, « Carton rouge », *La Presse*, 28 février 2007, p. A22.

⁵⁶⁸ James Mennie, « Other teams show true understanding of ethics », *The Gazette*, 27 février 2007, p. A6.

⁵⁶⁹ Philippe Collas, « Sécurité et éthique d'abord », *La Presse*, 24 avril 2007, p. A24.

⁵⁷⁰ Yolande Geadah, « Hidjab, soccer et manipulation », *Le Devoir*, 14 mars 2007, p. a7.

⁵⁷¹ Farzana Hassan, « A cultural balance », *The Gazette*, 6 mars 2007, p. A23.

Tableau 39. Le positionnement des lecteurs sur le port du hidjab au soccer

	Favorable	%*	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	11 (100%) **	69%	-	-	11	48%
The Gazette	6 (55%)	100%	4 (36%)	25%	1 (9%)	100%	11	48%
La Presse	-	-	1 (100%)	6%	-	-	1	4%
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6	26%	16	70%	1	4%	23	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres favorables écrites dans ce journal par rapport à l'ensemble des lettres favorables publiées dans les journaux. La même logique a été reprise pour les lettres défavorables et neutres ou nuancées.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres favorables écrites dans ce journal.

Les thèmes suivants ont été identifiés dans l'argumentaire défavorable : l'importance du respect des lois, des règlements et des traditions locales, la culture de « victimisation » des musulmans, la sécurité des joueurs, la discrimination des femmes par le port du hidjab, l'importance de la séparation entre la religion et le sport. Dans l'argumentaire favorable au port du hidjab, nous avons noté : l'importance du hidjab pour les femmes musulmanes et l'importance de la tolérance.

L'unique lettre d'opinion publiée dans *La Presse* est explicitement défavorable. Elle s'appuie sur des arguments de sécurité et dénonce l'accusation de racisme : «Un voile autour du cou et qu'on tire peut faire mal à celle qui le porte, sans compter les autres objets sous le voile et autour du voile qui le font tenir et font tenir les cheveux. Les gens qui s'inscrivent au soccer savent tout ça. Profiter de la situation actuelle pour tester et ensuite accuser la société que nous sommes d'intolérance et de racisme est une insulte»⁵⁷².

Parmi les autres arguments explicitement défavorables, il y a une lettre dans *The Gazette* qui affirme que toute la controverse entourant le port du voile au soccer n'est pas une question d'accommodement raisonnable ou de tolérance religieuse : «It's about publicity, and the promotion of a culture of victimization»⁵⁷³. Pour un lecteur de *The Gazette*, les filles qui portent le hidjab sont victimes de discrimination : «The shameful thing is that most girls who wear the hijab to play soccer do so because they are forced to. If they didn't they would be permitted to play. This type of gender discrimination has no place on soccer fields in this country»⁵⁷⁴. Une troisième lectrice de *The Gazette* compare les traditions locales avec ceux d'autres pays pour appuyer son désaccord quant au port du voile au soccer : «Hooray for the international ruling on no hijabs on the soccer field. If I ever set foot in a country where the Islamic dress code is enforced, I'd have to obey the rules and cover my head and wear a long dress/skirt, etc»⁵⁷⁵. Les lecteurs du *Journal de Montréal* qui sont défavorables font référence à l'importance du respect des règlements sportifs :

⁵⁷² Sophie Drolet, « Sus aux 'bobépinés' », *La Presse*, 1^{er} mars 2007, p. A22.

⁵⁷³ Nathan Elberg, « It's about promoting culture of victimization », *The Gazette*, 8 mars 2007, p. A20.

⁵⁷⁴ Raymond Hebert Lane, « Hijab: sign of shame », *The Gazette*, 6 mars 2007, p. A22.

⁵⁷⁵ Cyndy Macdonald, « Immigrants should conform to traditions », *The Gazette*, 6 mars 2007, p. A22.

«Le hidjab ne fait pas partie de l'équipement de soccer»⁵⁷⁶, «Quand on joue au hockey, il faut mettre un casque et quand on joue au soccer, il faut respecter les règlements»⁵⁷⁷, «On n'a pas le droit de faire quoi que ce soit qui soit contraire aux règlements»⁵⁷⁸, «Bravo aux organisateurs du tournoi pour avoir appliqué les règlements internationaux»⁵⁷⁹.

Pour exprimer leur accord avec le port du voile, deux lecteurs dans *The Gazette* utilisent le cynisme : «Hijabs harm no one, nor are they part of a clandestine attempt to convert the province to Islam. I do agree, however, that these foreign cultures are very oppressing. Algebra and shish-taouk are a real threat to our society's freedom and values»⁵⁸⁰; «It's appalling that a young girl cannot play soccer simply because she covers her hair. She was ejected for fear the hijab would pose a danger to other players. How? Will the hijab fly off and attack another player?»⁵⁸¹. Pour une lectrice de *The Gazette*, les Québécois semblent faire preuve de plus en plus d'intolérance: «Quebecers need to move on and accept the hijab as an integral and legitimate part of sporting attire for some Muslim women»⁵⁸².

Enfin, un lecteur de *The Gazette*, qui est plutôt neutre, propose de se concentrer sur l'argument de la sécurité plutôt que sur la religion: «I am not a Muslim, but many of my Muslim friends agree wearing the hijab and such derivatives as the burqa and the niqab is not a religious obligation for girls and women. These are cultural customs that do not define whether one is a good Muslim. So let's leave the religion out of this debate and focus on the issue: Does a head scarf pose a danger to soccer players? »⁵⁸³.

Le lundi 27 février 2007, la question du jour sur le site de Canoë et dans le *Journal de Montréal* était : Faut-il modifier le règlement international qui a interdit à la joueuse de soccer de porter le voile ? Sur 13 671 répondants, 92% auraient répondu non à la question.

Les mécanismes du discours

Le tableau 40 (plus bas) montre que la grande majorité des lettres de lecteurs n'utilise pas de mécanismes discursifs racisants dans cette affaire et ce, même si 70% sont défavorables, comme le montrait le tableau précédent. Le *Journal de Montréal* et *The Gazette* ont publié le même nombre de lettres de lecteurs sur cette affaire, mais le *Journal de Montréal* a publié 57% des lettres comportant des mécanismes (36% de son corpus), contre 43% pour *The Gazette* (27% de son corpus).

⁵⁷⁶ Lucie St-Pierre, « Soccer avec un voile », *Journal de Montréal*, 27 février 2007, p. 23.

⁵⁷⁷ Denise Boutin, « Soccer avec un voile », *Journal de Montréal*, 27 février 2007, p. 23.

⁵⁷⁸ Jean-Yves Morin, « Soccer avec un voile », *Journal de Montréal*, 27 février 2007, p. 23.

⁵⁷⁹ Reynald Girard, « Soccer avec un voile », *Journal de Montréal*, 27 février 2007, p. 23.

⁵⁸⁰ Filza Maqsood, « No plot to convert », *The Gazette*, 7 mars 2007, p. A22.

⁵⁸¹ Monzir Al-Sammak, « Superficial rules », *The Gazette*, 28 février 2007, p. A22.

⁵⁸² Asma Qureshi, « Regressing into intolerance », *The Gazette*, 19 avril 2007, p. A26.

⁵⁸³ Ashwin M. Sairam, « Leave religion out of it », *The Gazette*, 28 février 2007, p. A22.

Tableau 40. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur le port du hidjab au soccer

	Oui	% *	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	4 (36%)**	57%	7 (64%)	44%	11	48%
The Gazette	3 (27%)	43%	8 (73%)	50%	11	48%
La Presse	-	-	1 (100%)	6%	1	2%
Devoir	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-
TOTAL mécanisme	7	30%	16	70%	23	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

La *dichotomisation* ou l'argument affirmant que les immigrants devraient respecter «nos traditions» est utilisé par deux lecteurs. L'opposition entre les valeurs des immigrants et ceux de la majorité est présente dans le discours d'une lectrice de *The Gazette* : «Why does Canada has to be so accommodating ? All immigrants should be expected to confirm to our tradition when they are here»⁵⁸⁴ ; et dans le discours d'une lectrice dans le *Journal de Montréal* :

«Les gens qui décident de demeurer au Canada devraient tout simplement s'adapter à nous. Si moi je m'en vais rester dans un autre pays, tu peux être certain que je ne m'attendrai pas à ce que tout le monde change les règles à cause de moi. Je m'adapterais à leurs règles. Si sa religion l'oblige à porter son voile, alors évidemment, elle ne peut pas jouer au soccer parce qu'ici au Canada, les règles sont que tu ne peux pas !»⁵⁸⁵.

La *généralisation* est utilisée par un lecteur dans *The Gazette* qui généralise à propos du port du hidjab : «The shameful thing is that most girls who wear the hijab to play soccer do so because they are forced to. If they didn't they would be permitted to play»⁵⁸⁶. Une lectrice dans le *Journal de Montréal* utilise la *généralisation*⁵⁸⁷ à propos de la place de la religion dans le sport : «Cette petite fille ne comprend pas qu'elle est entrain d'apporter sa religion dans un sport»⁵⁸⁸.

Enfin, le *désir d'expulser l'autre*⁵⁸⁹ est utilisé par une lectrice du *Journal de Montréal* : «Je ne verrais pas pourquoi la demoiselle pourrait porter son voile sur la tête. Si elle n'est pas d'accord, elle a simplement à quitter»⁵⁹⁰.

⁵⁸⁴ Cyndy MacDonald, "Immigrants should conform to traditions", *The Gazette*, 6 mars 2007, p. A22.

⁵⁸⁵ Magalie Vaillancourt, « Pas du racisme », *Journal de Montréal*, 27 février 2007, p. 23.

⁵⁸⁶ Raymond Hebert Lane, "Hijab: sign of shame", *The Gazette*, 6 mars 2007, p. A22.

⁵⁸⁷ Ils sont donc deux lecteurs à utiliser le mécanisme de généralisation.

⁵⁸⁸ Suzanne Authier « La religion dans le sport », *Journal de Montréal*, 27 février 2007, p. 23.

⁵⁸⁹ C'est la seule fois que ce mécanisme discursif est utilisé dans l'opinion publique.

c) Blogues et médias électroniques

Seul le blogue de Richard Martineau commente le cas du port du voile au soccer. Le blogue de Patrick Lagacé n'en a pas fait mention. Nous avons identifié 57 commentaires dont 38 sont défavorables au port du hidjab au soccer – dont 28 explicitement et 10 implicitement -, 10 sont favorables – la moitié explicitement – et 9 sont neutres.

Parmi les quelques commentaires explicitement favorables, Geneviève St-Amour prône le laisser-faire : «Si la jeune fille est devenue joueuse de soccer et qu'elle toujours joué avec son voile je vois vraiment pas ce qu'il y a de mal. Et les personnes qui parlent de non respect des règles sportives, sincèrement là on parle d'un petit tournoi de jeunes filles ! Voyons donc ! Laissez là jouer le sport qu'elle aime tout en portant son voile»⁵⁹¹. Pour Fouzia Elbarki, qui est aussi explicitement favorable, le voile ne représentent pas un danger pour les joueurs : «J'ai joué pendant 8 ans au soccer. Il y avait des filles voilées dans mon équipe et dans d'autres et jamais le voile a représenté un danger sinon la FIFA l'aurait interdit»⁵⁹². Pour Mohamed Ali Tremblay, la FIFA autorise le port du hidjab implicitement : « L'accessoire 'voile islamique ou hidjab' qui est relativement nouveau dans notre vie en Occident n'a jamais fait partie du vocabulaire de la FIFA et ne sera pas plus aujourd'hui...Sauf que l'article 4 de ces mêmes règlements permet et autorise le port du couvre-chef (s'il ne représente pas de danger aux joueurs). Un couvre-chef est un tissu qui sert à couvrir la tête ou les cheveux. C'es exactement le rôle du hidjab»⁵⁹³.

Jean-Claude Bourbonnais qui est lui, implicitement favorable, utilise le cynisme pour faire valoir son point de vue : «Tant qu'à faire, pourquoi ne pas interdire le port du foulard en hiver au Québec quand il fait - 25 à l'ombre ? Va-t-on laisser le froid brimer la liberté des femmes ? Va-t-on laisser le frois brimer la liberté des femmes ?»⁵⁹⁴.

Pour la majorité des lecteurs du blogue qui sont défavorables dont Claude Guilbeault, on ne devrait pas tolérer le port du voile au soccer : «Du point de vue de l'accommodement, il me semble plus qu'une évidence que le sport et la religion ne vont vraiment pas ensemble et qu'on ne devrait tolérer aucun accommodement à ce niveau»⁵⁹⁵. Pour Gabriel Drolet et Paul Lafrance qui sont explicitement défavorables, le respect des règles est essentiel : «Les règlements sont les règlements : on accepte de les respecter dès qu'on accepte de participer à un tournoi organisé. Jouer au soccer n'est pas un DROIT. Si la jeune fille ne voulait pas respecter le règlement, elle n'avait qu'à ne pas jouer»⁵⁹⁶, «Je suis membre d'un club de golf (...) si un jour on permettait de jouer en jeans ou avec une calotte devant derrière, je démissionnerais et je changerai de club ou je cesserais de jouer»⁵⁹⁷. Pour Pierre Michel Paquet, «si on accepte les foulards on se doit aussi d'accepter les calottes c'est encore moins dangereux, les tuques et tout ce qu'on peut imaginer»⁵⁹⁸. Pour Jean-Denis Gill et

⁵⁹⁰ Annie Corbeil, « La religion dans le sport », *Journal de Montréal*, 27 février 2007, p. 23.

⁵⁹¹ L'affaire du foulard - encore, blogue de Richard Martineau, commentaire de Geneviève St-Amour, 28 février 2007. http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/28/l'affaire_du_foulard_encore

⁵⁹² Idem, Fouzia Elbarki.

⁵⁹³ Idem, Mohamed Ali Tremblay.

⁵⁹⁴ Idem, Jean-Claude Bourbonnais.

⁵⁹⁵ Idem, Claude Guilbault.

⁵⁹⁶ Idem, Gabriel Drolet.

⁵⁹⁷ Idem, Paul Lafrance.

⁵⁹⁸ Idem, Pierre-Michel Paquet.

Prog Peter, l'arbitre a pris la bonne décision : «Dans ce dossier je donne le bénéfice du doute à l'arbitre»⁵⁹⁹, «Je donne mon appui total à l'arbitre»⁶⁰⁰.

Pour Martin B., qui est implicitement défavorable, «Cela suffit exactement de se servir de la religion à toutes fins ou pour se différencier. Nous sommes une population où nous cherchons une unité pour créer un 'pays'. Ce ne sera jamais possible si n'importe qui peut faire n'importe quoi au profit de sa religion»⁶⁰¹.

Enfin, certains lecteurs comme Réjean Asselin préfèrent ne pas se positionner directement : «Le cas de cette jeune fille est démesuré et devrait relever du privé ! Fallait en discuter de ces problèmes ? Très bien ! Maintenant respirons par le nez et laissons jouer les petites filles tranquilles !»⁶⁰².

Les mécanismes du discours

La *victimisation* est présente dans le discours de Roger Lemieux qui se perçoit comme une victime des immigrants : «De toute façon, nous Québécois francophones et catholiques de souche ne sommes plus chez nous dans notre propre province. Totalement utopique, c'est rendu à un point où ce sont les immigrants qui vont nous assimiler»⁶⁰³.

Le *catastrophisme*⁶⁰⁴ est le mécanisme le plus utilisé par les lecteurs du blogue, et entremêle la dichotomisation et la généralisation, comme dans le discours de Gabriel Drolet : «Ça commence à aller trop loin tout ça et plus les *musulmans nous* enfonceront dans la gorge leur obsession de tout contester via le port du hidjab, plus ils seront détestés et en subiront les conséquences»⁶⁰⁵. De même, Juliette Savoie a une vision pessimiste de l'avenir : «J'anticipe qu'un défenseur des libertés religieuses fondamentales des minorités va prendre les choses en main pour permettre aux jeunes très religieux de jouer au foot avec leur turban, leur burka et leur kirpan»⁶⁰⁶. Roger Cuerrier, lui, a une vision catastrophiste du présent et fait preuve de diabolisation : «Sont partis en croisade ou plutôt en djihad pour soumettre la planète entière à leur dictat. Et tous les moyens sont bons pour y arriver (...) Ce n'est pas pour laisser un terreau fertile à de nouvelles conversions proposées par tous ces illuminés de toutes religions confondues qui rêvent d'endoctriner le tit peuple pour mieux l'asservir mais pour se libérer de son carcan»⁶⁰⁷.

Enfin, certains discours témoignent d'une *victimisation*⁶⁰⁸ et vont jusqu'au *désir d'expulser l'autre*⁶⁰⁹: «Pourquoi nous Québécois de souche se soumettons au règle alors que les ethnies font des vagues avec

⁵⁹⁹ Idem, Jean-Denis Gil.

⁶⁰⁰ Idem, Prog Peter.

⁶⁰¹ Idem, Martin B.

⁶⁰² Idem, Réjean Asselin.

⁶⁰³ L'affaire du foulard encore, blogue de Richard Martineau, commentaire de Roger Lemieux, 28 février 2007. http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/28/l_affaire_du_foulard_encore

⁶⁰⁴ Le catastrophisme est utilisé à quatre reprises par les lecteurs.

⁶⁰⁵ L'affaire du foulard encore, blogue de Richard Martineau, commentaire de Gabriel Drolet, 28 février 2007 http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/28/l_affaire_du_foulard_encore,

⁶⁰⁶ Idem, Juliette Savoie.

⁶⁰⁷ L'affaire du foulard encore, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/28/l_affaire_du_foulard_encore, commentaire de Roger Cuerrier, 28 février 2007.

⁶⁰⁸ La victimisation est donc présente à deux reprises dans le discours des lecteurs du blogue.

⁶⁰⁹ Le désir d'expulser l'autre est présent deux fois dans le discours des lecteurs.

tout et rien. Si cela ne fait pas leur affaire, qu'ils retournent chez eux»⁶¹⁰ ; «Ça va faire les tentatives de nous faire passer pour des racistes par une minorité d'extrémistes. S'ils ne sont pas contents...Dorval»⁶¹¹.

Radio

Dans l'entrevue qu'a effectuée Gilles Proulx avec Mme Brigitte Frot (26 février 2007), directrice-générale de la Fédération de soccer du Québec⁶¹², l'animateur débute l'entrevue en affirmant clairement son opinion favorable à l'égard de la décision d'interdire à une jeune fille le port du voile à un match de soccer : « Bravo à votre Fédération et à cet arbitre qui s'est tenu debout. Le règlement est le règlement. La société est laïque ou elle ne l'est pas ». Alors que son interlocutrice insiste sur l'aspect sécuritaire du règlement interdisant le port du voile au soccer, M. Proulx inscrit cette affaire au cœur du débat sur les accommodements raisonnables. À cet égard, Mme Frot « déplore » que cette situation ait été présentée par les médias comme un acte raciste à l'endroit de la jeune joueuse. M. Proulx pousse dans le même sens, en dénonçant l'« hypocrisie des médias », « surtout anglophones », qui ont fait une entrevue avec « une petite niaiseuse de 12 ans qui ne connaît absolument rien sur la texture sociale, culturelle et religieuse » et qui tente de faire « passer » le Québec pour des « racistes ». Une fois l'entrevue terminée, l'animateur y va de son laïus final dans lequel il amalgame « l'affaire » du YMCA avec celle du voile au soccer, en traitant à maintes reprises les Juifs hassidiques, entre autres, de « maudits braillards » et de « fanatiques ». Il fait aussi allusion au fait que la jeune fille vient d'Ottawa, de « l'autre côté de la rivière » où « c'est un autre monde », laissant ainsi entendre qu'il s'agit d'un fait qui aurait une pertinence dans le débat. Après s'être emporté, il se rend compte qu'il est allé trop loin : il affirme qu'il doit se taire sinon il se fera traité de raciste parce que, selon lui, il s'est « tenu debout ». Avant de terminer, il ajoute qu'il répond à ceux qui le traiteront de racistes « d'aller chez le diable » et que « si le diable existe », qu'« il leur souhaite ».

⁶¹⁰ Idem, Morax Morax.

⁶¹¹ L'affaire du foulard encore, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/02/28/l_affaire_du_foulard_encore, commentaire de Bob Binette, 28 février 2007.

⁶¹² http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=630&num=64&numBegin=61&id=11&name=value# page consultée le 24 septembre 2007.

4.3.10. Les cabanes à sucre (mars 2007)

4.3.10.1 Rappel des faits

C'est le *Journal de Montréal* qui a déclenché ce qu'on pourrait appeler « l'affaire des cabanes à sucre », alimentant ainsi volontairement le débat sur les accommodements raisonnables. Le 19 mars 2007, le *Journal de Montréal* « dévoile », en première page, que le propriétaire de la cabane à sucre L'Érablière au Sous-Bois a interrompu une fête pour permettre à un groupe de Musulmans de faire une prière. Selon le *Journal de Montréal*, le chanteur country Sylvain Boily, qui était avec une vingtaine d'amis, a été invité à sortir de la salle de danse pour laisser les Musulmans prier pendant vingt minutes. Roch Gladu, le propriétaire de la cabane à sucre affirme avoir interrompu la musique parce que le groupe de Musulmans était plus nombreux. Selon Roch Gladu, il n'y avait pas d'autre groupe dans la cabane que M. Boily et sa famille. Astrolabe, un groupe qui organise des sorties culturelles pour les musulmans, affirme qu'il s'était entendu avec le propriétaire afin d'avoir accès à un espace privé pour effectuer la prière après le dîner. Selon le *Journal de Montréal*, le groupe a aussi demandé au propriétaire de retirer le porc des mets qui leurs seraient servis. En réaction, Mario Dumont déclare le lendemain qu'il s'agit d'une affaire privée.

Toujours le 19 mars 2007, le *Journal de Montréal* dévoile que l'érablière Le Pain de Sucre à Saint-Jean-sur-Richelieu adapte son menu pour accommoder les groupes de pratiquants musulmans qui ne mangent pas de porc. La directrice Johanne Cadieux a expliqué au *Journal de Montréal* que la Cabane retirait le jambon de la soupe aux pois pour le remplacer par des pépites de poulet mais que le reste du menu est adapté seulement pour les groupes qui le demandent. Une famille interrogée par le *Journal de Montréal* soutient avoir reçu des fèves au lard sans lard. Le chef Constantino a affirmé, selon le Journal, qu'il faisait toujours deux chaudrons, un avec du lard et un sans lard. La présidente de l'Association des restaurateurs de cabanes à sucre du Québec a déclaré au Journal que cette situation était inacceptable. Le 20 mars, André Boisclair réagit en déclarant que cette situation n'a pas de bon sens. Pour le président de l'Union des producteurs agricoles qui recevait André Boisclair, «le porc dans la soupe aux pois est incontournable».

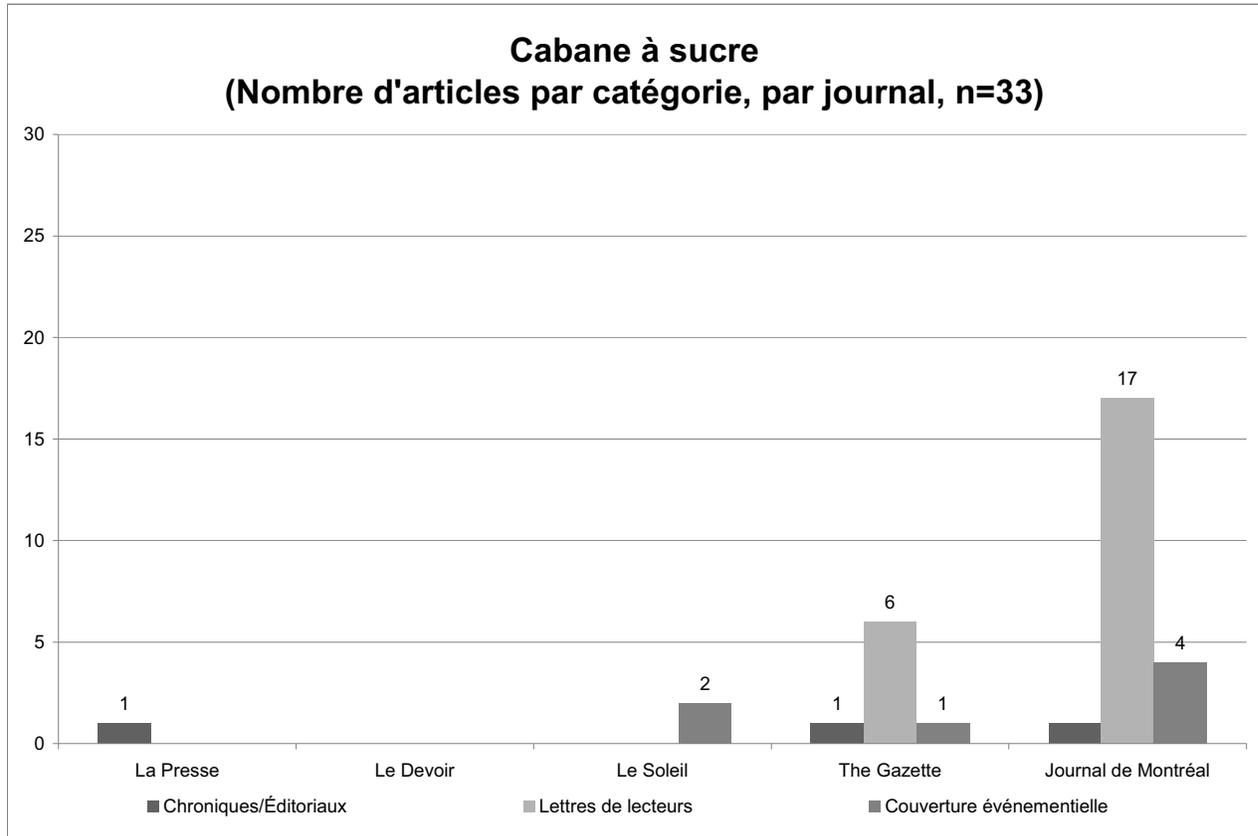
4.3.10.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

Nous avons identifié 33 articles au total, dont 7 articles de type événementiel, 3 articles dans le débat informé, 23 lettres de lecteurs, 1 vox pop et une réplique d'institution (voir tableau 41 ci-après). Dans *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*, nous avons utilisé les mots-clé suivants : cabane à sucre, musulmans, soupe aux pois, prière alors que dans *The Gazette*, nous avons utilisé les mots-clé suivants : cabane a sucre, cabane-à-sucre, sugar shack, pork, soup et prayer.

Ce qu'on peut appeler «l'affaire des cabanes à sucre» est une histoire exclusive au *Journal de Montréal*. Le traitement cherche à susciter une vision conflictuelle de « l'affaire » chez le lecteur. L'événement, raconté comme une parodie ou un Vaudeville, a été couvert sur une période de 2 jours, du 19 au 20 mars 2007 inclusivement. L'événement fait la première page du *Journal* le 19 mars 2007, avec un très grand titre: « Cabanes à sucre accommodantes ». L'adjectif « accommodantes » est prédominant. Une énorme photo montre des musulmans sur leur tapis de prière dans la cabane à sucre. Les pages 4 et 5 couvrent l'affaire avec trois articles. En page 4, le titre « Pas de chicane dans ma cabane » suggère que le « folklore » québécois entre en conflit de valeurs avec les « musulmans ». La photo de la page 1 est reprise en page 4,

qui affiche également une photo de Sylvain Boily, le plaignant, et de Roch Gladu, le propriétaire de l'établissement.

TABLEAU 41. Cabanes à sucres. Nombre d'articles par catégorie, par journal



Dans son article, le *Journal de Montréal* donne les points de vue de tous les acteurs impliqués : Sylvain Boily, Roch Gladu et des représentants du groupe musulman Astrolabe. Le point de vue du plaignant, qui se dit fâché d'avoir été «chassé» de la cabane à sucre et qui se perçoit comme une victime, prend plus de place dans l'article. Vient ensuite, en ordre d'importance, le point de vue du groupe musulman Astrolabe, qui a dit s'être entendu avec le propriétaire avant ; et finalement, le point de vue du propriétaire, Roch Gladu, qui trouve que Sylvain Boily se plaint pour rien. En page 5, l'article se penche sur l'autre cabane (Le Pain de Sucre), qui offre de la soupe aux pois sans jambon à des musulmans. Le premier article expose le point de vue du cuisinier, qui affirme enlever le jambon seulement pour les musulmans. Il rapporte également les propos d'une famille qui se serait senti victime d'une injustice pour s'être fait servir des fèves sans lard. Les membres de la famille ont trouvé insultant d'enlever le lard des fèves pour un « accommodement raisonnable ». L'article ne donne pas la parole à des musulmans.

Un autre article se penche sur les réactions de la présidente de l'Association des restaurateurs de cabanes à sucre du Québec, qui trouve la situation inacceptable. Les deux articles sont illustrés par une photo du chef Constantino et de la directrice de l'érablière, qui tient un bol de soupe aux pois. Cette photo contribue à mettre l'accent sur l'aspect traditionnel de la soupe aux pois. En haut de la page, en gros caractères, le titre 'Accommodements'.

Le lendemain, *Le Soleil* a consacré deux articles très courts à l'événement et *The Gazette*, un article. Dans *Le Soleil*, l'événement est traité en un court paragraphe dans les deux cas et se retrouve en page 12. Les deux articles du journal *Le Soleil* se consacrent aux réactions politiques, dont celle d'André Boisclair, de Mario Dumont et de l'Union des producteurs agricoles, sans donner la parole aux acteurs principaux. Enfin, l'article dans *The Gazette* se retrouve en page a12 et s'attarde principalement à l'article du *Journal de Montréal* concernant la soupe aux pois sans jambon. *The Gazette* donne la parole au chef de la cabane à sucre, qui dit avoir voulu accommoder ses clients, ainsi qu'à Laurent Pellerin de l'UPA et André Boisclair, qui dénoncent la pratique d'«accommodement» de la cabane à sucre.

4.3.10.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le positionnement et les thèmes récurrents

Seulement 3 journaux ont présenté un texte d'opinion sur ce fait divers, dont 2 éditoriaux qui sont explicitement favorables aux accommodements accordés aux musulmans dans les deux cabanes à sucre.

Tableau 42. Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur les cabanes à sucre

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	1 (100%)	100%	-	-	1	33%
The Gazette	1 (100%)**	100%	-	-	-	-	1	33%
La Presse	1 (100%)	100%	-	-	-	-	1	33%
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL position	2	67%	1	33%	-	-	3	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Seul le *Journal de Montréal*, qui a « dévoilé » l'affaire, s'est montré défavorable. Les thèmes des textes favorables sont : les stratégies commerciales, l'intégration des musulmans dans la culture québécoise, alors que le thème de la chronique défavorable est l'incohérence dans la tentative d'intégration.

Pour une éditorialiste de *La Presse* qui est explicitement en accord avec les accommodements : «Une érablière qui modifie ses recettes traditionnelles pour plaire à la clientèle ne fait pas un accommodement raisonnable. Elle adopte une stratégie commerciale»⁶¹³. Pour *The Gazette*, c'est une bonne nouvelle si des

⁶¹³ Ariane Krol, « Chicanes en la cabane », *La Presse*, 20 mars 2007, p. A26.

groupes musulmans choisissent d'aller à la cabane à sucre. «Fiddle music and maple syrup can bridge even the widest cultural and culinary divides. And what could be more Quebecois than a March excursion to a sugar bush? »⁶¹⁴. Le seul à être explicitement en désaccord avec les accommodements est un chroniqueur du *Journal de Montréal* qui affirme que : «Si ta religion t'interdit de manger du spaghetti, veux-tu me dire ce que tu fais à la Maison du spaghetti ? (...) Des musulmans orthodoxes qui vont dans une cabane à sucre, c'est comme des militants adéquistes qui se pointent à un congrès de Québec solidaire. Ça n'a aucun sens. Ils n'ont rien à faire là»⁶¹⁵.

Les mécanismes du discours

Nous avons repéré une seule chronique comportant des mécanismes racisants dans le *Journal de Montréal*. L'*infériorisation* est utilisée à plusieurs reprises par le chroniqueur pour ridiculiser les Musulmans qui ont été à la cabane à sucre : «J'étais censé écrire là-dessus (élections) quand j'ai vu la photo d'une bande de musulmans particulièrement zélés en train de prier dans une cabane à sucre»⁶¹⁶. Il montre que cette histoire est une parodie, utilisant l'ironie pour critiquer les demandes des musulmans (qui seraient les « fautifs » dans cette histoire) envers les cabanes à sucre, comme nous l'avons cité précédemment : «Si ta religion t'interdit de manger du spaghetti, veux-tu me dire ce que tu fais à la Maison du spaghetti ? Des musulmans orthodoxes qui vont dans une cabane à sucre, c'est comme des militants adéquistes qui se pointent à un congrès de Québec solidaire. Ça n'a aucun sens, ils n'ont rien à faire là »⁶¹⁷.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 43. Le positionnement des lecteurs sur les cabanes à sucre

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	1 (6%) **	20%	15 (88%)	88%	1 (6%)	100%	17	74%
The Gazette	4 (66%)	80%	2 (33%)	12%	-	-	6	26%
La Presse	-	-	-	-	-	-	-	-
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL Position	5	22%	17	74%	1	4%	23	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres favorables écrites dans ce journal par rapport à l'ensemble des lettres favorables publiées dans les journaux. La même logique a été reprise pour les lettres défavorables et neutres ou nuancées.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres favorables écrites dans ce journal.

⁶¹⁴ Idem.

⁶¹⁵ Richard Martineau, « Allah au temple du jambon », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 6.

⁶¹⁶ Richard Martineau, « Allah au temple du jambon », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 6.

⁶¹⁷ Idem.

Dans l'ensemble, 74% des lecteurs étaient défavorables aux ententes prises par les cabanes à sucre à l'égard de leurs clients musulmans. Le *Journal de Montréal*, qui a « dévoilé » l'affaire, a été presque seul à publier des lettres de lecteurs sur cette « affaire », en grande majorité défavorables (88%), contrairement à *The Gazette*, qui a publié une majorité de lettres favorables dans ses pages.

Les thèmes observés dans l'argumentaire défavorable sont les suivants : l'opposition entre les droits de la majorité et ceux de la minorité, l'opposition entre les valeurs et traditions des immigrants et ceux des Québécois d'origine et la laïcité. Dans l'argumentaire favorable, nous avons noté les thèmes suivants : la nécessaire tolérance, l'immersion culturelle et l'intégration des immigrants par les traditions québécoises et les arguments économiques.

Toutes les lettres de lecteurs publiées dans le *Journal de Montréal* sont explicitement en désaccord avec les dits « accommodements », sauf une (15 sur 16).

Plusieurs qualificatifs et expressions sont utilisés pour exprimer le désaccord des lecteurs : « C'est inacceptable »⁶¹⁸, « outrée »⁶¹⁹, « Give me a break »⁶²⁰, « Il faut mettre nos culottes »⁶²¹, « It's just time we said no »⁶²².

Encore une fois, l'argument de l'intégration, du « take it or leave it » est utilisé par plusieurs lecteurs : « They want to integrate in our society ? Fine, but they should not impose their values on a tradition that is typically Quebecois. If they want to get a taste of maple syrup, they can go to a local Provigo or Metro, rent a hall hire a J and get crazy »⁶²³. Ou encore : « Vivez comme vivent les gens de ce pays, sinon allez immigrer en Arabie Saoudite et laissez-nous vivre en paix »⁶²⁴.

Un lecteur dans le *Journal de Montréal* fait référence à la laïcisation : « Il ne faudrait pas que les musulmans et leurs prières viennent déranger les gens maintenant qu'on a enlevé les curés des cabanes à sucre »⁶²⁵.

Une lectrice du *Journal de Montréal* se demande jusqu'où on va aller pour accommoder les musulmans⁶²⁶ généralisent : « C'est avec des gens comme ça que certains groupes fanatiques gagnent graduellement du terrain »⁶²⁷. Enfin, plusieurs lecteurs font référence aux traditions québécoises : « Ces endroits sont typiquement québécois et je ne comprends pas pourquoi nous devons modifier nos traditions »⁶²⁸. Ou encore : « Une cabane à sucre n'a pas à modifier les mœurs les plus profondes de la culture québécoise »⁶²⁹.

Pour les quelques lecteurs qui sont en accord avec les accommodements accordés, la cabane à sucre a pris une décision d'affaires en fonction des clients présents.⁶³⁰ Enfin, pour une lectrice de *The Gazette*, il est

⁶¹⁸ Caroline Robert, « Inacceptable », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 26.

⁶¹⁹ Mélanie Bolduc, « Outrée », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 26.

⁶²⁰ Nathalie K. Allard, « It should be pork or nothing », *The Gazette*, 21 mars 2007, p. a26.

⁶²¹ Rodrigue Dallaire, « Mettre nos culottes », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 27.

⁶²² Robert Tomasino, « No, he didn't », *The Gazette*, 22 mars 2007, p. A28.

⁶²³ Nathalie K. Allard, « It should be pork or nothing », *The Gazette*, 21 mars 2007, p. a26.

⁶²⁴ Rahhal Lahbib, « Un musulman indigné », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 26.

⁶²⁵ André Scott, « La tradition », *Journal de Montréal*, 21 mars 2007, p. 30

⁶²⁶ Diane Goulet, « C'est assez », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 27.

⁶²⁷ Rodrigue Dallaire, « Mettre nos culottes », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 27.

⁶²⁸ « Outrée », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 26.

⁶²⁹ Jean-Serge Baribeau, « Triste », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 26.

⁶³⁰ Nabil Qureshi, « Muslims didn't ask anyone to leave », *The Gazette*, 23 mars 2007, p. a20.

encourageant que des immigrants tentent de nouvelles expériences qui font partie de leur société d'accueil⁶³¹.

Dans un vox pop effectué par le *Journal de Montréal* le 19 mars 2007, la moitié des personnes interviewées serait en désaccord avec les aménagements des cabanes à sucre. Les personnes interviewées utilisent les mêmes arguments que les lecteurs sur l'intégration et la tradition.

Le lundi 19 mars 2007, la question du jour sur le site de Canoë et dans le *Journal de Montréal* était : Incident à la cabane à sucre. Ces musulmans s'y prennent-ils de la bonne façon ? Sur 10321 répondants, 53% aurait répondu non.

Les mécanismes du discours

Tableau 44. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur les cabanes à sucre

	Oui	%	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	11 (65%)	92%	6 (35%)	56%	17	74%
The Gazette	1 (17%)	8%	5 (83%)	45%	6	26%
La Presse	-	-	-	-	-	-
Devoir	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-
TOTAL mécanisme	12	52%	11	48%	23	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des textes publiés utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

La grande majorité des lettres est parue dans le *Journal de Montréal*, qui a publié 92% des lettres comportant des mécanismes racisants (soit 65% des lettres paires dans ce journal).

La *dichotomisation* est utilisée par trois lecteurs du *Journal de Montréal* et un lecteur de *The Gazette* qui sont aussi explicitement défavorables : « They want to integrate in our society? Fine, but they should not impose their values on a tradition that is typically Quebecois »⁶³². Ou encore : « Ces endroits sont typiquement québécois et je ne comprends pas pourquoi nous devons modifier nos traditions. Si les musulmans décident d'y aller, ce sont eux qui doivent s'adapter »⁶³³. Un autre exemple cette fois mais qui combine la *dichotomisation* et la *généralisation*⁶³⁴ de traits à l'ensemble des étrangers chez une lectrice du *Journal de Montréal*: «Je trouve inadmissible que certains étrangers imposent leurs lois et traditions dans un pays qui n'est pas le leur. Si nous devons aller dans leur pays d'origine, il y a fort à parier que nous devons nous plier

⁶³¹ Glyn Clarke, "Tradition for all", *The Gazette*, 24 mars 2007, p. b6.

⁶³² Nathalie K. Allard, "It should be pork or nothing", *The Gazette*, 21 mars 2007, p. a26.

⁶³³ Mélanie Bolduc, « Outrée », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 26.

⁶³⁴ La généralisation est utilisée à deux reprises par l'opinion publique.

à leurs règles »⁶³⁵. Un lecteur dans le *Journal de Montréal*, utilise la généralisation pour critiquer les musulmans: «Dans la majorité des pays musulmans, les musulmans ne prient que dans les mosquées»⁶³⁶.

La *victimisation* est utilisée à deux reprises par des lecteurs du *Journal de Montréal*: «Ce qui est triste, c'est que l'impression qui s'installe en est une selon laquelle les minorités ont plus de droits que la majorité»⁶³⁷. Une lectrice s'en prend au propriétaire de l'érablière: «La cabane à sucre est une des dernières traditions québécoises et cet individu veut la faire disparaître. Il ferait mieux de laisser sa cabane à quelqu'un qui connaît et respecte le sens d'une cabane »⁶³⁸.

Le catastrophisme⁶³⁹ est utilisé par un autre lecteur du *Journal de Montréal*: «C'est avec des gens comme ça que certains groupes fanatiques gagnent du terrain »⁶⁴⁰.

Enfin, le mécanisme du *désir d'expulser l'autre*⁶⁴¹ est présent dans une lettre d'un lecteur musulman: «Vous nous faites honte, à nous les autres musulmans. Vivez comme les gens dans ce pays, sinon allez immigrer en Arabie Saoudite et laissez-nous vivre en paix »⁶⁴².

c) Blogues et médias électroniques

Le positionnement et les thèmes récurrents

Nous avons identifié 147 commentaires dans le blogue de Richard Martineau dont 98 défavorables aux accommodements accordés aux musulmans dans les deux cabanes à sucre – 70 explicitement et 28 implicitement - 24 favorables – dont 17 explicitement et 7 implicitement – et 25 neutres.

Pour plusieurs lecteurs qui sont explicitement favorables aux accommodements dans les cabanes à sucre, la décision prise par les propriétaires des deux cabanes à sucre était tout simplement commerciale: «La raison pour laquelle on 'accorde', c'est que la clientèle pour laquelle on fait le compromis est payante»⁶⁴³, «le privé a le droit de gérer ses propres affaires»⁶⁴⁴, «Cette érablière est un commerce privé et ces gens là avaient demandé si cela pouvait se faire à leur manière»⁶⁴⁵. Pour Sam Har, en parlant de la communauté musulmane, «c'est tout à leur honneur de vouloir de familiariser avec cet aspect de notre culture et de s'intégrer»⁶⁴⁶.

La grande majorité est cependant en désaccord avec les accommodements accordés aux musulmans dans les deux cabanes à sucre. Les commentaires sont parfois virulents: «Franchement c'est rendu qu'on nous met pratiquement à la porte dans une cabane à sucre pour laisser place pour faire la prière mais si ça aurait

⁶³⁵ Aurore Vial, « Inadmissible », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p.26.

⁶³⁶ Patrick Grenier, « Accommodements raisonnables », *Journal de Montréal*, 21 mars 2007, p. 30.

⁶³⁷ Jean-Serge Baribeau, « Triste », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 26.

⁶³⁸ Fabiola Gomez, « Le sens de la cabane », *Journal de Montréal*, 21 mars 2007, p. 30.

⁶³⁹ Ce mécanisme est utilisé une fois seulement.

⁶⁴⁰ Rodrigue Dallaire, « Mettre nos culottes », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 27.

⁶⁴¹ Ce mécanisme est utilisé une fois seulement.

⁶⁴² Rahhal Lahbib, « Un musulman indigné », *Journal de Montréal*, 20 mars 2007, p. 26.

⁶⁴³ Oreilles de criss, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/19/oreilles_de_criss, commentaire de : Patrick Dallaire, 19 mars 2007.

⁶⁴⁴ Idem, Richard MMR.

⁶⁴⁵ Idem, Danny Mansour.

⁶⁴⁶ Idem, Sam Har.

été ma famille je pense pas que ce serait passé comme ça !!! C'est rendu vraiment trop exagéré, après ils se demandent pourquoi on est racistes nous les Québécois ...»⁶⁴⁷ ; « Merde, si ma religion m'interdit de manger du poulet, j'irais pas me pointer la fraise dans un Kentucky en espérant me faire cuire un Steak par le proprio »⁶⁴⁸ ; « Non, mais ils doivent être morts de rire, ces groupes musulmans, de nous voir nous écraser de la sorte ? »⁶⁴⁹ ; « Veux-tu ben me dire ce qu'un groupe de musulmans va faire dans le panthéon du porc si ce n'est pas de la provocation ? »⁶⁵⁰. Certains lecteurs qui sont explicitement défavorables questionnent la place qu'a la religion dans l'espace privé : « Laissons la pratique des religions se dérouler à la maison ou dans des lieux dédiés à cet effet, église, mosquées, temples, etc. »⁶⁵¹ ; « La prière, qu'elle soit chrétienne, musulmane ou autre n'a pas sa place dans une cabane à sucre ! »⁶⁵² : « il ne devrait plus y avoir d'accommodement dit 'raisonnable' et décréter les endroits publics comme endroits neutres »⁶⁵³.

Enfin, certains dont la position est neutre avancent des arguments à la fois favorables et défavorables aux décisions des propriétaires des deux cabanes à sucre. C'est le cas de La Loustic et de Luc Chulak : «Cet épisode est du domaine strictement privé, étant de nature commerciale. Pour ceux qui ne sont pas d'accord avec la décision du propriétaire de l'Érablière Le Sous-Bois... la meilleure façon de la faire savoir est de ne pas aller dans cet établissement !»⁶⁵⁴, «Je suis également d'avis qu'il s'agit là d'un enjeu commercial. Les clients musulmans ne voulaient pas de porc (...). Là où ça devient plus problématique, c'est de monopoliser une aire commune pour s'adonner à une activité à laquelle les autres clients ne pouvaient être présents»⁶⁵⁵.

Les mécanismes du discours

Dans au moins 5 textes, seule la *dichotomisation* est présente mais dans plusieurs textes, elle est accompagnée de *généralisation*⁶⁵⁶ et de *l'infériorisation*⁶⁵⁷ : «y a des limites à faire sortir des gens d'une des salles, surtout d'une cabane à sucre, pour une gang de lécheux de planchers»⁶⁵⁸.

Dans plusieurs textes, la *victimisation*⁶⁵⁹ vient s'ajouter, avec des pointes de diabolisation: «sournoisement, nous allons perdre notre terre, notre liberté québécoise ! Car eux vont toujours en demander plus, et plus, c'est dans leur nature»⁶⁶⁰. «Non, mais il doivent être morts de rire, ces groupes musulmans, de nous voir nous écraser de la sorte ?»⁶⁶¹. «Le patrimoine du Québec est en DANGER»⁶⁶², «Arrêtons de se mettre à plat ventre pour faire plaisir à des extrémistes»⁶⁶³. On constate ici la *diabolisation*⁶⁶⁴. « Comment faire

⁶⁴⁷ Idem, Annie Ménard.

⁶⁴⁸ Idem, André Gendron.

⁶⁴⁹ Idem, India G.

⁶⁵⁰ Idem, Martin Boucher.

⁶⁵¹ Idem, Jean-Charles Savoie.

⁶⁵² Idem, Claude Talbot.

⁶⁵³ Idem, Robert Doucet.

⁶⁵⁴ Idem, Le Loustic.

⁶⁵⁵ Idem, Luc Chulak.

⁶⁵⁶ Huit lecteurs utilisent le mécanisme de généralisation dans leurs commentaires.

⁶⁵⁷ L'infériorisation est présente à cinq reprises dans le discours des lecteurs.

⁶⁵⁸ Oreilles de criss, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/19/oreilles_de_criss, commentaire de : Robert Doucet, 19 mars 2007.

⁶⁵⁹ Quatorze lecteurs utilisent la victimisation dans leur discours.

⁶⁶⁰ Idem, Dyann Trudeau.

⁶⁶¹ Oreilles de criss, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/19/oreilles_de_criss, commentaire de : India G, 19 mars 2007.

⁶⁶² Idem, André Brien.

⁶⁶³ Idem, Robert Doucet.

devant une masse de fanatiques religieux...»⁶⁶⁵, «Ce qui est grave, c'est que toutes ces provocations qui viennent de 'FANATIQUES' religieux, extrémistes»⁶⁶⁶. De même, dans cet extrait : «Domage parce que ces intégristes font un grand tort aux musulmans qui ont de l'allure. Ça va finir par engendrer du racisme, pas à cause des médias mais à cause des têtes fêlées qui ne sont pas encore aperçues qu'ils ont changé de continent»⁶⁶⁷.

Tous les mécanismes jusqu'au *catastrophisme*⁶⁶⁸ sont ici présents :

«Non, ce n'est pas de la provocation ! Juste une simple routine déjà amorcée ; prendre possession! L'entreprise où vous travaillez pourra très bien demain passer entre les mains de fanatiques prieurs et bouffeurs d'anti-lard. Imaginez que Québecor soit à vendre et que les lourds capitaux arabes soient mis sur la table !»⁶⁶⁹

Le mécanisme de *catastrophisme* est fréquent. Il est présent dans le discours de plusieurs lecteurs qui prédisent un avenir très négatif : «si ça continue ce genre de situation, ça risque d'allumer des feux et qui sait des gestes de violence»⁶⁷⁰, «ils connaissent parfaitement nos réactions (...) ils en ont besoin pour alimenter la haine, ce qui leur permettra de provoquer encore plus...jusqu'au jour où il y aura de vrais affrontements...qui deviendront inévitables...»⁶⁷¹, «Nous dirigeons-nous vers une guerre sanglante et meurtrière ? Serait-ce les nouvelles croisades de notre temps?»⁶⁷².

Enfin, le *désir d'expulser l'autre* est présent dans le discours de cinq lecteurs dont ceux-ci : «y a-t-il quelqu'un qui va mettre ses culottes et les mettre à leur place et s'ils ne sont pas contents et bien qu'ils retournent chez eux»⁶⁷³, «Qu'ils pratiquent leur prière dans leurs mosquées et chez eux mais de grâce faites pas vos caprices ou retournez dans votre pays»⁶⁷⁴, «Est-ce qu'ils savent qu'il y a encore des billets d'avion pour le retour dans leur beau pays, go go go ! Sautez dans le coucou, je suis d'accord à payer de grosses taxes pour des billets aller seulement»⁶⁷⁵.

Radio

Pour cet événement, le propriétaire de l'érablière Au sous-bois, M. Roch Gladu, a accordé deux entrevues à Paul Arcand, le 19 et le 21 mars 2007. Dans la première entrevue⁶⁷⁶, M. Gladu paraît confiant, mais visiblement surpris de l'ampleur que prend la situation. M. Arcand le questionne d'abord sur les faits pour

⁶⁶⁴ Ce mécanisme est présent dans 11 commentaires.

⁶⁶⁵ Idem, Dyann Trudeau.

⁶⁶⁶ Idem, Jean-Pierre Cormier.

⁶⁶⁷ Oreilles de criss, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/19/oreilles_de_criss, commentaire de : Claudette Fraser, 19 mars 2007.

⁶⁶⁸ Le catastrophisme est présent à quatorze reprises dans le discours de lecteurs.

⁶⁶⁹ Oreilles de criss, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/19/oreilles_de_criss, commentaire de : Pierre Piriho, 19 mars 2007.

⁶⁷⁰ Idem, Claude Talbot.

⁶⁷¹ Idem, Marie-Thérèse Sévigny.

⁶⁷² Idem, Denis Trudeau.

⁶⁷³ Idem, Zoé Proulx.

⁶⁷⁴ Idem, Robert Doucet.

⁶⁷⁵ Idem, Daniel Plouffe.

⁶⁷⁶ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=560&num=57&numBegin=51&id=10&name=value
page consultée le 27 septembre 2007.

ensuite aborder la question du « menu adapté ». Pour M. Gladu, il s'agit là d'un « exemple parfait d'accommodement raisonnable » puisqu'il a pris la décision de favoriser « le nombre », le groupe de musulmans étant plus nombreux que ceux qui étaient initialement dans la salle de danse, salle qui a été utilisée pour faire la prière. Il cite en exemple le choix de la musique afin d'illustrer que se sont les plus nombreux qui vont décider dans des situations semblables... M. Arcand le ramène aux événements du dimanche précédent. Implicitement, l'animateur essaie de montrer qu'une décision d'accommoder un groupe pour une prière est chose bien différente que d'accommoder un groupe pour un choix musical. Pour M. Gladu il s'agit là de deux situations semblables, qui doivent être traitées de la même manière. Lorsque M. Arcand lui demande de se mettre à la place de ceux qui ont dû changer de salle pour laisser la place aux musulmans: « Arrête ton party, il y en a qui viennent prier. Vous ne trouvez pas ça un peu ordinaire? » À cette question, M. Gladu répond qu'il a pris la bonne décision. Même chose d'ailleurs en ce qui concerne le « menu spécial », qui selon lui, est tout à fait normal. Il fait ainsi preuve d'une ouverture et d'un désir de répondre aux besoins de tous ses clients, considérant leur visite à la cabane à sucre comme un désir « de s'intégrer ». M. Arcand lui répète à quelques reprises qu'« on est loin du menu traditionnel de la cabane à sucre », sur un ton sarcastique, voire désapprobateur.

Dans l'entrevue du 21 mars⁶⁷⁷, soit deux jours plus tard, M. Gladu fait, à la demande de M. Arcand, le bilan des derniers deux jours. Il admet qu'il a fait une erreur en demandant à « des Québécois » de sortir du local de danse pour permettre aux « musulmans » de faire la prière. Il considère avoir « erré ». Par contre, en ce qui concerne l'adaptation du menu, il est toujours en accord avec sa décision. M. Arcand profite ensuite de l'occasion pour revenir sur la prière des musulmans à la cabane à sucre en lui faisant encore une fois reconstituer les faits. Ensuite, M. Gladu explique qu'il n'a plus le même regard sur sa décision de permettre aux musulmans de faire leur prière : il affirme qu'il commence à croire que « ces gens-là ont un agenda caché » et qu'ils « font exprès pour faire avancer leur cause » puisque la prière ne serait pas obligatoire dans l'Islam. À cela, M. Arcand se contente de lui demander pour qui il votera aux élections, préférant visiblement ne pas s'aventurer sur cette pente.

⁶⁷⁷ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=570&num=58&numBegin=51&id=10&name=value#
page consultée le 1^{er} octobre 2007.

4.3.11 La décision du directeur général des élections (mars 2007)

4.3.11.1 Rappel des faits

C'est le *Journal de Montréal* qui a déclenché l'affaire du Directeur général des élections (DGE) sur les femmes voilées. Le 22 mars 2007, le *Journal de Montréal* affirme qu'une directive du DGE permettra aux femmes complètement voilées de voter sans se dévoiler aux élections provinciales du 26 mars 2007. Cette « décision » du DGE semble entrer en contradiction avec la loi électorale, qui impose à l'électeur de présenter une carte d'identité avec photo pour l'identifier, donc de montrer son visage. L'article 335.2 de la loi prévoit cependant que les femmes sans document d'identité avec photo peuvent faire une déclaration sous serment pour certifier leur identité. Selon le *Journal de Montréal*, cette directive a été transmise à un groupe de scrutateurs et de secrétaires de scrutin lors d'un cours de formation donné à Laval par un représentant du Directeur général des élections. Une personne interrogée par le Journal, qui a conservé l'anonymat, affirme qu'il y aurait eu beaucoup de protestations dans la salle à la suite de cette annonce. Le DGE a confirmé au *Journal de Montréal* que des femmes portant un niqab ou une burka qui refuseraient de montrer leur visage pourraient voter. Selon plusieurs médias, elles seraient dirigées vers la table de vérification d'identité, où elles devraient déclarer sous serment qu'elles sont bien les électrices dont le nom apparaît sur la liste électorale.

Le *Journal de Montréal* du 23 mars soutient que n'importe quel électeur pourra voter sans qu'on le reconnaisse, si celui-ci peut prouver son identité à l'aide de document ou d'une tierce personne. Sur les forums Internet, les menaces d'aller voter sans pièces d'identité ou couvert d'un voile sont nombreuses selon le *Journal de Montréal* du 23 mars. Toujours selon le *Journal de Montréal* du 23 mars, des animateurs de radio ont lancé des appels à la population pour convaincre le plus d'électeurs possible d'exercer leur droit de vote le visage masqué. Certaines circonscriptions auraient reçu des appels de citoyens demandant s'ils pouvaient se présenter avec un sac de papier sur la tête pour voter. Le même jour André Boisclair affirme que le DGE va trop loin, que le bon sens impose qu'il faut voter à visage découvert. Jean Charest affirme de son côté que le DGE devrait s'assurer que tous les citoyens soient identifiés. Mario Dumont préfère laisser le DGE faire son travail, dira-t-il.

Selon *Le Devoir* du 24 mars, le chef du Parti Québécois André Boisclair a envoyé une missive au DGE dans laquelle il demande d'identifier le visage de tous les électeurs au moment où ils exercent leur droit de vote. Un peu plus tard dans la journée, le DGE fait volte-face⁶⁷⁸ et amende la loi électorale. L'article 490 de la loi électorale lui permet de modifier les règles du vote dans des circonstances exceptionnelles. Tous les électeurs devront avoir le visage découvert. Le DGE soutient avoir pris la décision de modifier la loi pour cette élection après avoir reçu des centaines de courriels et d'appels téléphoniques, avoir lu les journaux, avoir appris l'existence de sites Internet appelant les Québécois à voter déguisés et avoir entendu les demandes des partis impliqués dans la course. André Boisclair se dira heureux d'avoir été entendu. Jean Charest et Mario Dumont se disent aussi satisfaits de la décision du DGE.

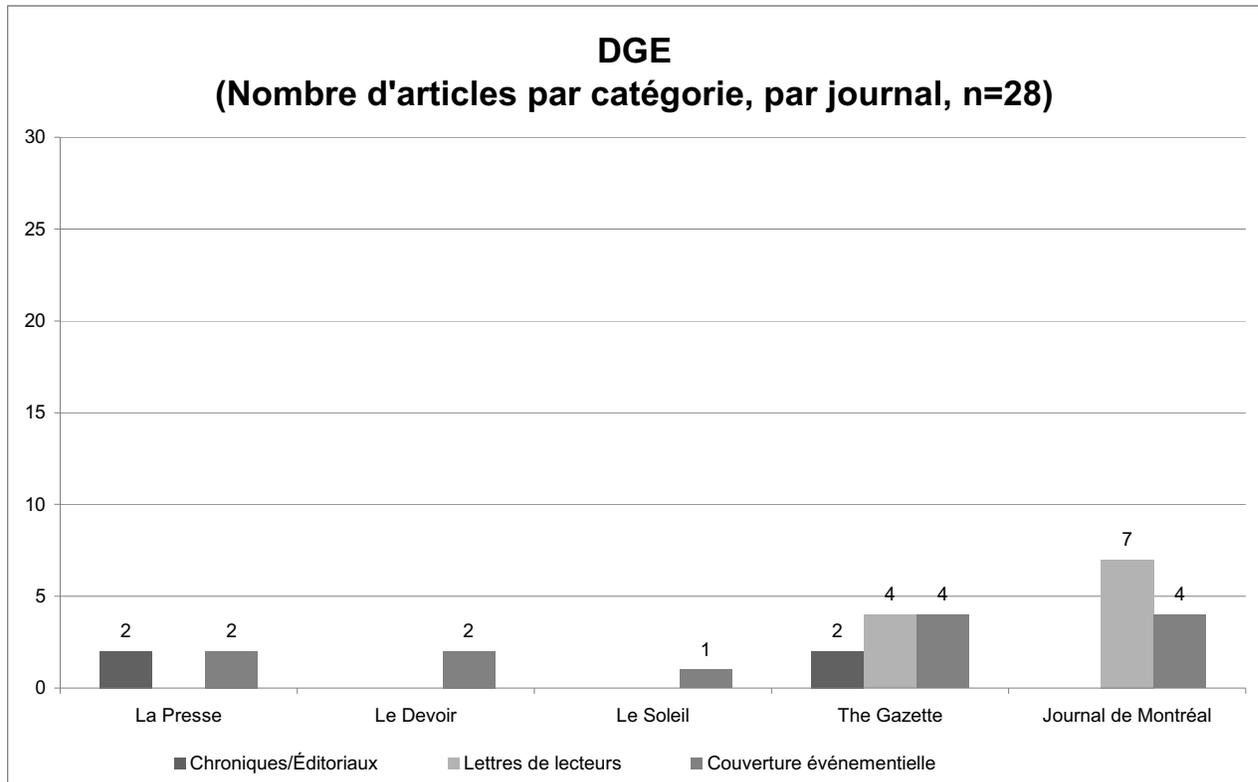
4.3.11.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

Nous avons identifié 28 articles au total, dont 13 articles de type événementiel, 4 éditoriaux ou chroniques, 11 lettres de lecteurs et 47 commentaires sur le blogue de Richard Martineau. Pour la recherche dans les

⁶⁷⁸ En première page du *Journal de Montréal*.

journaux *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*, nous avons utilisé les mots-clé suivants : niqab, burka, élections, DGE, voile, voilée alors que pour *The Gazette*, les mots clés suivants ont été utilisés : niqab, veil, veiled, mask, DGE, elections.

TABLEAU 45. Directeur général des élections. Nombre d'articles par catégorie, par journal



L'événement a été couvert du 22 au 25 mars 2007, soit pendant quatre jours de façon continue.

Cette histoire a été « dévoilée » par le *Journal de Montréal*. Le 22 mars, la mise en page (p. 5) est spectaculaire, combinant un titre en gros caractères : « Un vote vraiment secret » avec une photo quasi pleine page d'une femme portant un niqab. Dans le premier article du 22 mars, le *Journal de Montréal* n'accorde aucun espace aux femmes musulmanes. Il interviewe un représentant du Directeur général des élections (DGE) qui défend sa position, et la plaignante, qui a dénoncé cette directive. Cependant, comme le fait souvent le *Journal de Montréal*, le deuxième article se consacre entièrement aux réactions de femmes musulmanes. Le journal a interviewé le Conseil canadien des relations islamo-américaines, qui affirme que c'est une idée intéressante. En haut de l'article, on y voit une photo de Sarah Elgazzar, la porte-parole de l'organisme, portant un voile. Le lendemain, le journal couvre cette histoire en page 7 et encore une fois, la mise en page est spectaculaire, combinant un titre qui prend clairement position : « Ridicule mais légal », avec une photo d'une personne au visage complètement bandé (comme dans l'émission « l'homme invisible »), à l'exception d'un œil et de quelques cheveux. Le premier paragraphe est cynique et évocateur : « Les électeurs pourront se coiffer d'un sac de papier, d'un masque de Youppi, d'une cagoule ou même d'une réplique du visage de leur politicien favori pour voter aux prochaines élections »⁶⁷⁹. Ce paragraphe, et la photo, attribuent un caractère loufoque à la situation. Au bas de l'article, un mode d'emploi est indiqué :

⁶⁷⁹ Gabrielle Duchaine-Baillargeon, « Ridicule mais légal », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 7.

« Comment voter masqué ». Dans l'article, la parole est donnée au DGE, qui semble embarrassé, et à la directrice de scrutin, qui se dit inquiète. Dans une colonne de droite, on peut y lire les citations des trois principaux chefs des partis politiques, campagne électorale oblige. Le 24 mars, « l'affaire » se retrouve en première page : « Non au vote voilé », inscrit en grosses lettres. Il s'agit de la nouvelle position du DGE. L'article en page 7 titre en grosses lettres : « Le DGE fait volte-face » avec une photo d'une femme portant le niqab. Le *Journal de Montréal* a donné la parole au DGE sur la même page et un autre article interroge des femmes musulmanes.

Le Soleil est le journal qui a consacré le moins d'attention à cette « affaire ». Il a utilisé une dépêche de la Presse Canadienne, le 23 mars, le lendemain du « dévoilement » du *Journal de Montréal*. Cette dépêche se concentre sur la réaction d'André Boisclair, qui dit « non » au niqab pour voter.

Le Devoir, dans son article du 23 mars, se consacre principalement aux réactions des chefs des trois principaux partis politiques, tout en accordant plus d'espace à André Boisclair, et en incluant les réactions du DGE et de la Fédération des femmes du Québec. Cependant, le journal n'a pas inclus de réactions de femmes musulmanes. L'article du lendemain s'attarde principalement aux propos du DGE et à la réaction d'André Boisclair. Il accorde un court paragraphe à Mario Dumont et aucun espace à Jean Charest.

Dans *La Presse*, les articles du 23 et du 24 mars portent principalement sur les réactions des trois chefs de partis, alors que l'article du 24 mars inclut aussi des réactions du Conseil canadien des relations islamo-américaines. Parmi les trois chefs, c'est à André Boisclair qu'on accorde le plus d'espace dans l'article du 24 mars, celui-ci s'insurgeant contre ce qu'il a appelé un « dérapage ».

Dans le journal *The Gazette*, l'article du 23 mars est consacré aux opinions des trois chefs de partis, au DGE et à la Fédération des femmes du Québec. Un des articles du lendemain ne s'attarde qu'à la réaction d'André Boisclair. Aucun de ces articles ne porte sur les réactions de la communauté musulmane. Alors que le 23 mars, l'article était en page A11, un des articles du 24 mars se retrouve en première page. Dans cet article, la parole est donnée à l'ensemble des acteurs de manière équilibrée : le président du Conseil musulman canadien, le DGE, Jean Charest et Mario Dumont. Une entrevue est accordée aussi au *Journal de Montréal* et à TVA, qui ont été accusés de sensationnalisme dans la couverture de cette affaire : le *Journal de Montréal* avait publié une photo d'une personne avec un bandage sur la tête, et TVA avait utilisé des images de Youppi et de Darth Vader. Enfin, le 25 mars, *The Gazette* est le seul journal à faire un suivi de cette histoire. L'article, en page A11, relate les réactions de Sarah Elgazzar du Conseil canadien des relations islamo-américaines, qui affirme qu'elle aurait peur de voter si elle était voilée. Un porte-parole du DGE explique également les nouvelles règles de votation.

4.3.11.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le positionnement implicite ou explicite et les thèmes récurrents

Comme l'indique le tableau 46 ci-après, tous les éditoriaux ou chroniques recensés étaient défavorables à la directive du DGE, dans les deux journaux ayant publié des réactions à l'égard de la directive du Directeur général des élections. Les thèmes de l'argumentaire défavorable que nous avons identifiés sont : l'importance de révéler son identité et l'exagération des médias.

Tableau 46. Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur la directive du DGE

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	-	-	-	-	-	-
The Gazette	-	-	2 (100)**	100%	-	-	2	50%
La Presse	-	-	2 (100%)	100%	-	-	2	50%
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL position	-	-	4	100%	-	-	4	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Dans *La Presse*, le point de vue d'un chroniqueur est plutôt modéré même s'il est en désaccord avec la directive du DGE et que nous l'avons identifié comme explicitement défavorable. Pour lui, «ça n'a pas de sens de se présenter avec un voile dans le visage» mais il rappelle que seulement 5% des femmes musulmanes portent le hidjab «Le niqab? C'est infinitésimal⁶⁸⁰» Même s'il est en accord avec le DGE qui a finalement décidé de changer la loi pour empêcher les femmes complètement voilées de voter : «C'est une bonne décision sur le fond aussi, je l'ai dit hier : s'il faut montrer son visage pour faire sa carte d'assurance maladie, pour voter aussi. C'est élémentaire⁶⁸¹, il affirme que dans cette affaire, la population « est entrain d'halluciner collectivement pour un non événement⁶⁸².

L'éditorial de *The Gazette* est tout aussi modéré que celui du chroniqueur de *La Presse* mentionné plus haut même s'il a aussi été catégorisé comme étant explicitement favorable. Pour *The Gazette*: «There are good reasons for Quebec's chief electoral officer to require women who want to vote to show their face⁶⁸³. Cependant, le DGE n'aurait pas pris la décision pour les bonnes raisons selon *The Gazette*: «But threats from bigots and ranting by radio-talk show host are not good reasons⁶⁸⁴.

Une chroniqueuse de *The Gazette* exprime son désaccord avec la directive du DGE de manière indirecte: «Not a single Muslim woman had asked for permission to keep her veil on while she voted. Most Muslim women have no problem with removing the veil for identification purposes, a number of them said. What Blanchet Thought he was up to anyone's guess⁶⁸⁵.

⁶⁸⁰ Yves Boisvert, « En burka dans la cabane à sucre électorale », *La Presse*, 23 mars 2007, p. A5.

⁶⁸¹ Yves Boisvert. « Une bonne décision et un malaise », *La Presse*, 24 mars 2007, p. A9.

⁶⁸² Idem.

⁶⁸³ Editorial, « Niqab reversal was cowardly », *The Gazette*, 28 mars 2007, p. A22.

⁶⁸⁴ Idem.

⁶⁸⁵ Janet Bagnall, « Shameful rise in intolerance for veiled voters », *The Gazette*, 28 mars 2007, p. A23.

Nous n'avons pas retracé de mécanismes de la rhétorique populiste ou racisante.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 47. Le positionnement des lecteurs sur la directive du DGE

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	7 (100%)	78%	-	-	7	64%
The Gazette	2 (50%) **	100%	2 (50%)	22%	-	-	4	36%
La Presse	-	-	-	-	-	-	-	-
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL position	2	18%	9	82%	-	-	11	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Seulement deux journaux ont publié des lettres de lecteurs sur cette histoire, principalement le *Journal de Montréal*, qui a « dévoilé » l'affaire. Sur l'ensemble des lettres, 82% étaient défavorables à la directive du Directeur général des élections, dont 100% des lettres publiées dans le *Journal de Montréal*. Seul *The Gazette* a publié des lettres favorables.

Les thèmes identifiés dans l'argumentaire défavorable sont : le voile comme symbole d'oppression des femmes, l'exagération des médias, l'opposition entre le bon sens et la charte, et finalement, l'opposition entre les valeurs du Québec et celles des musulmans.

Toutes les lettres de lecteurs du *Journal de Montréal* sont explicitement défavorables. Le *Journal de Montréal* spécifie que toutes les lettres qu'ils ont reçues – en plus de celles publiées - étaient contre la décision du DGE de permettre aux femmes complètement voilées d'aller voter. Plusieurs ont utilisé le cynisme pour critiquer la décision du DGE. «Est-ce que les Québécois pourraient aller voter avec des cagoules, comme pourront le faire les personnes musulmanes qui seront voilées ? On pourrait aller voter trois ou quatre fois»⁶⁸⁶, «Si des musulmanes voilées de la tête au pied peuvent voter sans être raisonnablement identifiées, c'est dit : je voterai par téléphone. (...) Et puis non, (...) je crois que j'enverrai un fax»⁶⁸⁷ ou encore : «Si je garde mon casque (full-face), est-ce qu'ils vont me laisser voter, moi le petit Québécois ?»⁶⁸⁸.

Pour un lecteur du *Journal de Montréal*, qui met en opposition les valeurs musulmanes et celles du Québec : «On n'est pas dans un pays musulman ici, on est au Québec. Les personnes masquées n'ont pas à

⁶⁸⁶ Linda Murray, « Cagoule », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 37.

⁶⁸⁷ Benoît Baker, « Raisonnablement identifiée », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 37.

⁶⁸⁸ Guy Côté, « Casque de moto », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 37.

voter»⁶⁸⁹. Pour un deuxième lecteur du même journal, «On tend à en donner plus que le client n'en demande. Et à favoriser ainsi l'exceptionnalisme au lieu de la norme générale»⁶⁹⁰ Enfin, pour un dernier lecteur du *Journal de Montréal*, «Accepter les femmes voilées, c'est accepter l'inégalité de la femme»⁶⁹¹.

Dans le journal *The Gazette*, les opinions sont partagées ; 2 lecteurs sur 4 sont en accord avec la décision du DGE. Pour une lectrice de ce journal qui est implicitement favorable, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario n'ont jamais eu de problèmes avec le vote des femmes complètement voilées. «Niqab-wearing women unveil for identification purposes, preferably to other women»⁶⁹². Un deuxième lecteur est très critique à l'égard de ceux qui ont envoyé des courriels et des lettres de protestation au DGE: «Some Islamophobic zealots sent threatening emails and made phone calls, prompting radio commentators to tell listeners to disrupt the voting by showing up in Batman costumes. This clearly highlights the lunatic fringe»⁶⁹³.

Les mécanismes du discours

Tableau 48. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur la directive du DGE

	Oui	% *	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	4 (57%)**	80%	3 (43%)	50%	7	64%
The Gazette	1 (25%)	20%	3 (4%)	50%	4	36%
La Presse	-	-	-	-	-	-
Devoir	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-
TOTAL mécanisme	5	45%	6	56%	11	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des lettres publiées utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

La majorité (56%) des lettres de lecteurs n'utilisait pas de mécanismes racisants. Par contre, parmi les lettres qui en comportaient, 80% ont été publiées par le *Journal de Montréal* (57% du corpus de ce journal), qui a publié le plus grand nombre de lettres.

La *dichotomisation*⁶⁹⁴ est utilisée dans cette séquence d'une lettre de lecteur du *Journal de Montréal* : «On n'est pas dans un pays musulman ici, on est au Québec. Les personnes masquées n'ont pas d'affaire à voter»⁶⁹⁵.

⁶⁸⁹ Jean-Guy Francoeur, « Dernier mot », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 37.

⁶⁹⁰ Denis Beaulé, « Voter complètement Voilée », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 37.

⁶⁹¹ Jean-Yves Morin, « Inégalité », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 37.

⁶⁹² Asma Qureshi, "No fuss in other places", *The Gazette*, 27 mars 2007, p. a20.

⁶⁹³ Jalal Hussain, "Lunatic fringe", *The Gazette*, 29 mars 2007, p. A22.

⁶⁹⁴ Ce mécanisme est utilisé une fois seulement dans le *Journal de Montréal*.

⁶⁹⁵ Jean-Guy Francoeur, « Dernier mot », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 37.

Les mécanismes de *généralisation* et d'*infériorisation* sont présents dans une lettre de *The Gazette*: «Some Islamophobic zealots sent threatening emails and made phone calls, prompting radio commentators to tell listeners to disrupt the vote by showing up in Batman costumes. This clearly highlights the lunatic fringe»⁶⁹⁶.

La *victimisation* revient à deux reprises chez des lecteurs du *Journal de Montréal* : «On tend à en donner plus que le client n'en demande. Et à favoriser ainsi l'exceptionnalisme au lieu de la norme générale. Ce n'est pas sain»⁶⁹⁷ ; «Avec le voile, il n'y a aucun moyen de vérifier si c'est la bonne personne qui va voter, alors pourquoi ce passe-droit alors que moi, comme Québécois de souche, je dois m'identifier ?»⁶⁹⁸.

c) *Blogues et médias électroniques*

Le positionnement implicite ou explicite et les thèmes récurrents

En plus des textes d'opinion de la presse écrite, nous avons identifié 51 commentaires sur le blogue de Richard Martineau. Patrick Lagacé n'a pas commenté cet événement dans son blogue. Parmi les 51 commentaires, 30 ont été identifiés comme étant explicitement défavorables à la directive du Directeur général des élections, 15 implicitement défavorables, 2 commentaires implicitement favorables, et 4 qui sont neutres. Les thèmes de l'argumentaire sont les suivants : la place de la religion dans la société, l'importance d'avoir les mêmes lois pour tous, les religions sont l'expression de l'ignorance, l'augmentation du racisme et de l'intolérance, les femmes musulmanes voilées sont inférieures, la révolte et le ras-le-bol des Québécois et un traitement égal pour tous.

Certains lecteurs explicitement défavorables y vont de commentaires plutôt radicaux : «Quelle sorte de moron pensait aller voter masqué ?»⁶⁹⁹. Une autre répond : «Pour le blogueur qui se demande 'quels morons' seraient allés voter déguisés, eh bien, des milliers de Québécois qui en ont plus que marre d'être des tapis consentants»⁷⁰⁰. Un autre critique la religion dans son ensemble : «Pour ma part, je pense que lorsque l'humanité reconnaîtra que les religions, dans leur ensemble, sont au mieux l'expression de l'ignorance et de la bêtise, et au pire l'expression d'une pathologie mentale, elle aura assurément progressée d'un petit pas»⁷⁰¹. Deux blogueurs répondent : «Les religions (toutes confondues) sont les ennemies du gros bon sens»⁷⁰², « Dans toutes ces religions, Dieu est un bel épais»⁷⁰³. Pour certains, on devrait appliquer les mêmes lois pour tous : «pourquoi ça semble si compliqué d'appliquer les mêmes lois pour tous les Québécois comme vous dites le gros bon sens ça prend pas une commission d'enquête pour régler ça (...)»⁷⁰⁴. Pour un blogueur, «Toutes ces histoires ont un seul effet, augmenter le racisme et l'intolérance»⁷⁰⁵. Par cynisme, certains y vont de félicitations à l'endroit du gouvernement : «on ne peut qu'applaudir cette décision ! Enfin le gouvernement porte ses culottes»⁷⁰⁶, alors qu'un autre critique ouvertement les décisions gouvernementales

⁶⁹⁶ Jalal Hussain, "Lunatic fringe", *The Gazette*, 29 mars 2007, p. A22.

⁶⁹⁷ Denis Beaulé, « Voter complètement voilée », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 37..

⁶⁹⁸ Guy Côté, « Casque de moto », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 37.

⁶⁹⁹ Le GBS, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/23/le_gbs, commentaire de : Max Max.

⁷⁰⁰ Idem, Marie-Chantal R, 23 mars 2007.

⁷⁰¹ Idem, Carl Loiseau.

⁷⁰² Idem, Tann nne.

⁷⁰³ Idem, Normand Ajoindre.

⁷⁰⁴ Idem, Marcel Forget.

⁷⁰⁵ Idem, Yunix.

⁷⁰⁶ Idem, Sylvain Fortin.

dans le dossier des accommodements : «Le simple fait que cela se soit produit, c'est-à-dire accepter au nom de la liberté une telle absurdité de la part du Directeur général des élections, démontre bien comment nos dirigeants et fonctionnaires sont complètement déconnectés de la réalité»⁷⁰⁷. Plusieurs se sentent menacés par les demandes d'accommodements : «Avez-vous remarqué que plus on laisse du terrain à ces gens-là, plus ils en veulent ?»⁷⁰⁸ ; «Arrêtons de complaire à toutes ces requêtes exagérées et elles ne pourront que diminuer»⁷⁰⁹ ; «On passe tu pour une belle gang de caves d'accepter à peu près n'importe quoi pour le motif que nous sommes tolérants»⁷¹⁰.

Certains se font plus neutres et interrogent leurs concitoyens sur leurs perceptions des immigrants:

« L'émigration, on en a besoin au Québec ; problème démographique oblige. (...) Puisque vous considérez que les musulmans n'ont pas l'air de faire votre affaire, c'est quoi selon vous un bon émigrant ? »⁷¹¹ ;

«C'est la montée en épingle de cas isolés qui a gonflé l'intolérance. Même le vote voilé a été monté en épingle : on parle d'une vingtaine ou trentaine de femmes qui portent le niqab. C'est moins que le nombre de jumeaux identiques qui pourraient voter à la place de leur frère ou sœur à visage découvert et avec photo»⁷¹².

«Ce que nous avons vu ces derniers jours ressemble davantage à de l'hystérie collective. Si nous ne modérons pas, nous deviendrons aussi fanatiques que les fanatiques religieux»⁷¹³.

Les mécanismes du discours

La combinaison de la *dichotomisation* et de la *généralisation* est présente dans le texte suivant: « Demandez-leur d'être modérés et ils crieront au racisme et à la discrimination. Ils feront appel à la Charte des droits et libertés pour justifier tous leurs excès. Ils vous diront que nous leur devons tous les accommodements, mais eux refuseront de plier. Et le pire c'est qu'ils nous feront passer pour des racistes et des intolérants ailleurs au Canada et dans le monde »⁷¹⁴.

La combinaison des mécanismes de *dichotomisation*, de *généralisation*⁷¹⁵ et d'*infériorisation* est présente dans plusieurs commentaires :

«Aux musulmans, cessez de jouer aux hypocrites en enveloppant vos femmes comme des momies, en leur faisant croire qu'elles ne doivent pas...tenter...les autres hommes, quand vous, vous vous rincez l'œil en regardant les femmes en minijupes, en shorts, au décolleté plongeant»⁷¹⁶ ;

⁷⁰⁷ Idem, Yves Perreault.

⁷⁰⁸ Idem, Didi Cool.

⁷⁰⁹ Idem, Louis P.

⁷¹⁰ Idem, Michel Lemieux.

⁷¹¹ Idem, Yvon Faubert.

⁷¹² Idem, Chrystiane Cote.

⁷¹³ Idem, Annie Corbeil.

⁷¹⁴ Le GBS, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/23/le_gbs, commentaire de : Annie Corbeil, 23 mars 2007.

⁷¹⁵ Le mécanisme de généralisation est utilisé par 10 lecteurs.

⁷¹⁶ Idem, Jean-Charles Savoir.

«Ces madames vont continuer à se promener avec leur accoutrement tribal, elles font de l'effet!»⁷¹⁷ ;

«Les musulmanes masquées ont le choix d'aller voter sans avoir honte d'être une femme et s'identifier en montrant leur visage ou bien, s'abstenir et aller prier masquées dans une mosquée à genoux le visage contre terre et loin en arrière des hommes»⁷¹⁸.

«Après tout, ce sont les Libéraux et les fédéralistes qui ont accepté de concert avec l'immigration, de faire entrer à pleines portes tous ces musulmans du Nord du Maroc, les magrèbes et autres purs et durs, de l'islam... Ces gens pour la plupart ne connaissent pas notre civilisation moderne et nos modes de vie, ils se promènent encore en chameau par chez eux...»⁷¹⁹.

«On interview des madames de cette tribu pour leur demander leurs réactions (...)»⁷²⁰.

La *victimisation* – qui est présente dans quatre textes – vise à dénoncer la « manipulation » dont serait victime le Nous par les musulmans : «Quel ridicule que nous endurons ça, nous laisser manipuler comme ça !»⁷²¹. Une autre affirme : «Pour le blogueur qui se demande 'quels morons' seraient aller voter eh bien, des milliers de Québécois qui en ont plus que marre d'être des tapis consentants; eh la fierté, ça vous dit quelque chose ?»⁷²².

La *victimisation* doublée du *catastrophisme* sont explicites chez ce blogueur :

«À partir du moment où nous comprendrons que leur tactique d'utiliser leur ostentatoire et leur danse de pseudo prière, qu'il ne s'agit que s'un signal de rassemblement et de renforcement pour la cohésion dans leur mouvement pour s'imposer, oui, quand nous aurons compris cela, (...) nous pourrions commencer à désamorcer leurs initiatives de manipulation, car toutes leurs soi-disant activités d'expression ne sont qu'un rituel d'exercice de 'prendre la place', pour, à la longue, occuper la place. Tant que nous penserons que c'est une affaire de religion, nous serons incapables de nous défendre»⁷²³.

Le *catastrophisme* est présent dans le discours de plusieurs autres, qui estiment que le Directeur général des élections attise la haine des « Québécois » :

«À faire l'autruche et à accepter comme vous le faites le statut quo vis-à-vis cette merdique solution d'accommodement raisonnable vous êtes entrain de créer et de laisser couvrir chez le Québécois de souche une haine qui bientôt assurément sera difficilement gérable et sans doute irréversible»⁷²⁴.

«Il [le DGE] n'avait pas le choix [de faire volte-face], les gens auraient voté de rage et peut être l'émeute à certains endroits»⁷²⁵.

⁷¹⁷ Idem, Normand Ajoindre.

⁷¹⁸ Idem, Georges Boucher.

⁷¹⁹ Idem, Marie-Thérèse Sévigny.

⁷²⁰ Le GBS, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/23/le_gbs, commentaire de : Normand Ajoindre, 23 mars 2007.

⁷²¹ Idem, Normand Ajoindre.

⁷²² Idem, Marie-Chantal R.

⁷²³ Idem, Normand Ajoindre.

⁷²⁴ Idem, Yves Perreault.

Un autre prévoit un complot préparé par les musulmans digne d'un scénario catastrophe⁷²⁶ :

«Ne pas voir qu'il y a depuis 10 ou 15 ans une offensive de conquête 'islamiste' sur la planète est digne du plus grand aveuglement. Dans tous les pays de la planète au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest le radicalisme islamique est à l'œuvre et s'insinue partout. (...) Il y a une minorité de Décideurs et de penseurs Islamistes qui ont projeté d'islamiser tous les pays du monde. (Ils ont la volonté et l'argent pour le faire). Je vous prédits la troisième guerre mondiale (en fait, elle est déjà commencée !!!)»⁷²⁷.

Une blogueuse lui répond «Eh oui, tous les mouvements invasifs du monde se servent de la mollesse et surtout de l'ignorance des personnes habitant sur les territoires qu'ils veulent envahir pour arriver à leurs fins ; l'histoire le prouve»⁷²⁸.

Radio

Cet événement a donné lieu à deux entrevues avec M. Denis Dion, porte-parole du Directeur Général des Élections du Québec (DGE). La première a eu lieu le 22 mars 2007⁷²⁹ à l'émission de Gilles Proulx et la deuxième le lendemain, le 23 mars 2007, à l'émission de Paul Arcand. La première entrevue débute avec un commentaire de M. Lester (qui remplace Gilles Proulx en tant qu'animateur) sur les femmes vêtues du niqab, qu'il appelle des 'tentes ambulantes', et sur leur droit de voter sans se dévoiler. Il accueille ensuite M. Dion, son interlocuteur, qui commence par rétablir les faits dans une perspective historique. Il rappelle l'existence de dispositions dans la loi, qui s'appliquent à tous les électeurs et électrices qui ne peuvent démontrer sur le champ leur identité. Ce sont les mêmes dispositions qui sont appliquées aux femmes voilées. M. Lester cherche alors à savoir s'il est prévu que ces femmes prêtent serment sur le Coran. M. Dion répond calmement aux questions techniques qui lui sont adressées par l'animateur. M. Lester poursuit en demandant à M. Dion comment ce processus de vérification de l'identité a cours dans le reste du Canada, en Ontario et en France, ce à quoi ce dernier répond qu'il ne sait pas. M. Lester profite donc de cette occasion pour mettre en doute la crédibilité de M. Dion, ce à quoi ce dernier répond que la Commission des droits de la personne a entériné cette procédure. Le ton monte de part de d'autre et M. Lester s'empresse d'ajouter que 'la majorité des citoyens du Québec' ne croient plus en la Commission, qu'elle est 'discréditée', souhaitant du même coup montrer gentiment à M. Dion qu'à ses yeux, son argument ne tient pas la route.

L'animateur se demande si les citoyens pourront aller voter masqués ou déguisés, ce à quoi M. Dion répond que ce serait « ridiculiser la démocratie ». L'animateur déclare : « On dirait que l'État veut aliéner la population en accumulant toutes sortes d'accommodements », renvoyant à M. Dion sa propre analyse de la situation et accusant le Bureau des élections de contribuer à 'ridiculiser la démocratie'. À partir de là, il ne s'agit plus vraiment d'un dialogue; le ton de l'animateur est accusateur et irrespectueux. Il cherche à tout prix à coincer son interlocuteur, qui se défend tant bien que mal. La discussion est déviée sur le vote des prisonniers, des patients psychiatriques...

⁷²⁵ Idem, Alain Mallandain.

⁷²⁶ Sept lecteurs utilisent le mécanisme de catastrophisme.

⁷²⁷ Le GBS, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/23/le_gbs, commentaire de : Daniel Asselin, 23 mars 2007.

⁷²⁸ Idem, Marie-Chantal R.

⁷²⁹ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=550&num=56&numBegin=51&id=11&name=value
page consultée le 1^{er} octobre 2007.

Le déroulement est sensiblement le même lors de l'entrevue de M. Arcand du 23 mars 2007⁷³⁰. M. Dion réexplique la manière dont se réalise la confirmation de l'identité et M. Arcand demande sur quoi les gens doivent prêter serment. M. Dion tente visiblement de rassurer la population en expliquant la loi plus clairement, mais M. Arcand se fait l'avocat du diable. Par exemple, il lui demande ce qui arriverait si deux personnes 'masquées' (il utilise les termes 'voilé' et 'masqué' comme s'ils étaient équivalents) allaient voter ensemble et que l'un voulait confirmer l'identité de l'autre... Aurait-il à enlever son masque? M. Dion s'en tient à clarifier la loi. Il spécifie par ailleurs que ce n'est pas une question de religion et « d'accommodement », mais bien une question d'identification de l'électeur. L'animateur s'en tient à des questions techniques et à des commentaires qui amènent l'invité à se répéter. L'animateur délaisse le vote voilé et termine l'entrevue sur les bulletins de vote mal remplis et sur certains bureaux de scrutin qui, lors du vote par anticipation, n'auraient pas demandé de pièces d'identité....

⁷³⁰ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=560&num=57&numBegin=51&id=10&name=value#
page consultée le 1^{er} octobre 2007.

4.3.12 Le port du voile au taekwondo (avril 2007)

4.3.12.1 Rappel des faits

Le 16 avril 2007, selon l'ensemble des médias, cinq jeunes filles âgées de 8 à 12 ans d'une équipe de taekwondo du Centre communautaire musulman de Montréal (CCMM) affirment avoir été expulsées d'un tournoi à Longueuil parce que ses membres ont refusé d'enlever leurs hidjabs. Ces cinq musulmanes espéraient prendre part aux épreuves du championnat Raymond-Mourad. Un arbitre international, Stéphane Ménard, a affirmé à la Presse Canadienne que les règles devaient être appliquées à la lettre et que le hidjab ne fait pas partie de l'équipement autorisé, en raison des risques pour la sécurité des athlètes. Pour Jean Faucher, de la Fédération québécoise de taekwondo, c'est le règlement international qui a primé. Selon ce que Jean Faucher a affirmé à *La Presse*, on ne peut rien porter sous le casque protecteur. La décision d'interdire le voile a été prise en matinée au cours de la réunion des arbitres du tournoi. Selon la Presse Canadienne et *Le Soleil*, l'organisateur du tournoi Raymond Mourad a voulu convaincre les officiels d'admettre les jeunes musulmanes en les mettant en garde pour la prochaine fois, mais il a été débouté. Après avoir dit aux filles qu'elles devaient se soumettre à ce règlement, elles ont préféré se retirer. Les garçons qui faisaient partie du même club ont préféré se retirer par solidarité. Les jeunes musulmanes, selon May Hadar du CCMM, avaient déjà participé à deux tournois Raymond-Mourad et à d'autres de la région montréalaise avec leur hidjab. Selon un membre de la Fédération internationale de taekwondo interviewé par *La Presse*, même si porter le hidjab est contre les règles, la plupart des pays l'acceptent.

Le 17 avril, la Fédération québécoise de taekwondo fait parvenir une lettre à la Fédération internationale de taekwondo, pour lui demander de préciser le règlement stipulant qu'il est interdit de porter autre chose que le casque protecteur sur la tête, selon *La Presse*. Le 29 avril, La direction de la Fédération provinciale de taekwondo tient une réunion pour discuter de l'incident survenu le 15 avril à Longueuil. Même si l'équipe de taekwondo du CCMM a fait une proposition que la Fédération juge raisonnable, cette dernière ne change pas d'avis. Elle dit non à nouveau au voile sous le casque protecteur. Le compromis proposé est un hidjab sportif porté par des athlètes musulmanes lors de compétitions internationales. Jean Faucher, le président de la Fédération, affirme au Devoir qu'il acceptera ce compromis si la Fédération internationale change ses règlements.

4.3.12.2 Analyse de la couverture générale et de la couverture événementielle

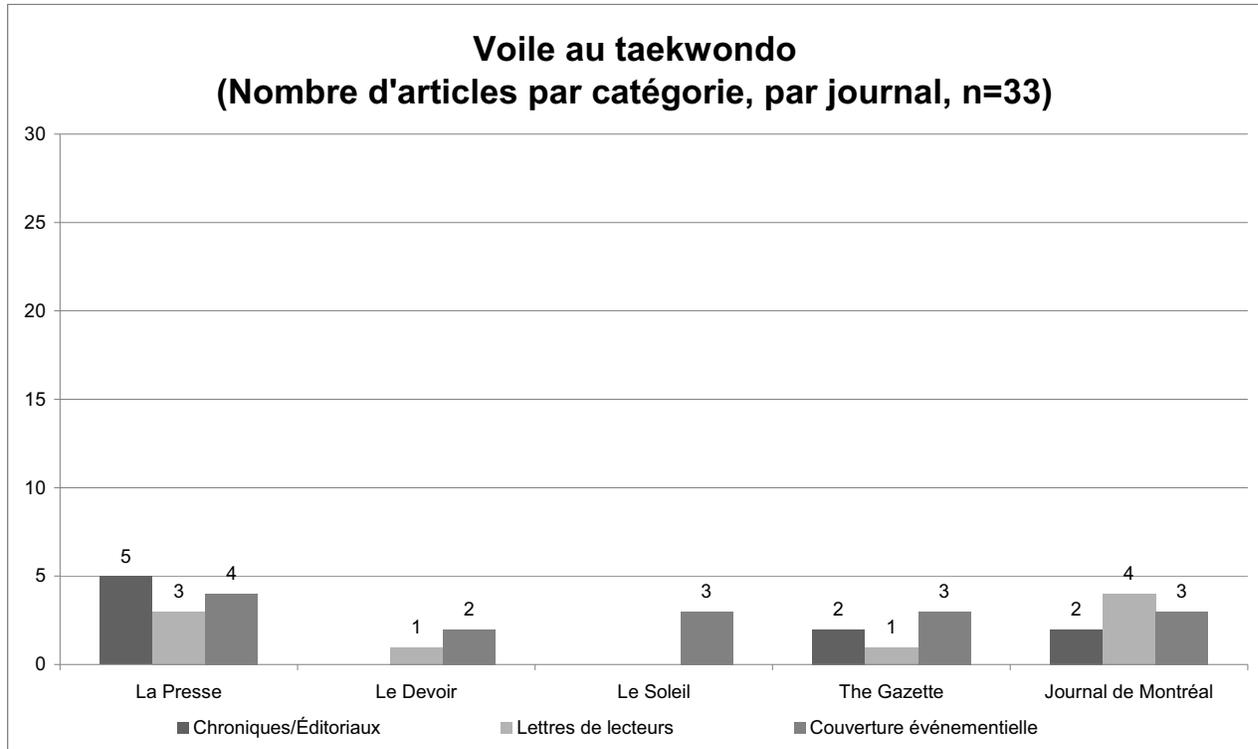
Nous avons identifié 33 articles au total, dont 15 articles de type événementiel, 9 éditoriaux ou chroniques et 9 lettres de lecteurs. Les mots-clé suivants ont été utilisés pour la recherche dans la presse francophone : tae kwon do, taekwondo, voile, foulard, foulard islamique. Dans *The Gazette*, les mots-clé suivants ont été utilisés : tae kwon do, taekwondo, veil, veiled.

Dans l'ensemble, l'événement a été couvert le 16, 17 et 30 avril 2007, donc trois jours sur une période de 15 jours. Cet événement a été couvert par tous les journaux retenus pour l'analyse, mais de façon inégale.

Le *Journal de Montréal*, *The Gazette* et *Le Soleil* y ont consacré trois articles alors que *La Presse* y a consacré 4 articles. Le 16 avril 2007, la nouvelle est en première page de *La Presse* et de *The Gazette* alors

qu'elle est en page a4 dans *Le Devoir*, en page 5 dans *Le Journal de Montréal* et en page 20 dans *Le Soleil*. Cet événement n'a pas eu la même importance pour tous les journaux.

TABLEAU 49. Voile au taekwondo. Nombre d'articles par catégorie, par journal



Dans le *Journal de Montréal*, le titre est en gros caractère « Refusées à cause du hidjab », les jeunes étant définies comme des victimes par le journal. Le titre met l'accent sur le mot hidjab, qui ajoute une note sensationnaliste. Une grosse photo à la verticale montre quatre des cinq jeunes filles - à la moue boudeuse - qui ont été expulsées du championnat. Une petite photo de l'entraîneur des jeunes est placée à côté d'un extrait du règlement de la Fédération mondiale de taekwondo, qui interdit de porter un vêtement sur la tête. Le *Journal de Montréal* consacre deux articles à cette affaire le même jour. Le premier article du 16 avril donne la parole à l'entraîneur des jeunes filles expulsées et au président de la Fédération de taekwondo du Québec, qui bénéficie toutefois de deux fois plus d'espace. L'entraîneur de l'équipe des filles se dit « choqué » alors que le président de la Fédération québécoise de taekwondo explique qu'il ne peut rien y avoir sous le casque. Dans le deuxième article, la parole est donnée à quatre des cinq jeunes filles qui ont été expulsées. Celles-ci affirment qu'elles ne se laisseront pas décourager par cette consigne. Le titre de l'article met l'emphase sur le vécu des jeunes filles : « Nos valeurs sont touchées ».

Le 16 avril, *Le Devoir* y consacre seulement un court paragraphe et utilise une dépêche de la Presse Canadienne, comme le fait *Le Soleil*. *Le Devoir* présente le point de vue d'un arbitre international – qui soutient que les règles doivent être appliquées à la lettre - et le Centre communautaire musulman auquel est affilié le club de taekwondo. Le club affirme que la décision était injuste. *Le Soleil* présente ces deux mêmes points de vue – puisqu'il utilise aussi la dépêche de la Presse canadienne – en plus de présenter le point de vue d'une jeune de 11 ans, Bissan Mansour, qui se dit attristée par la décision, ainsi que celui de Jean Faucher de la Fédération québécoise de taekwondo qui réaffirme qu'il est impossible de compétitionner avec un foulard.

La Presse du 16 avril y consacre une page et demi et donne la parole à tous les intervenants principaux : une des jeunes filles expulsées qui s'est senti brimée, le président de la Fédération de taekwondo du Québec, qui affirme que le règlement international a primé, et une responsable du Centre communautaire musulman de Montréal, qui soutient que l'arbitre a changé d'idée. Jean Faucher a reçu la plus grande attention.

C'est *The Gazette* qui a rédigé le plus long article sur l'événement. Cet article donne la parole aux principaux acteurs : une des joueuses expulsée (qui va continuer à jouer), l'arbitre (qui dit avoir respecté les règles), l'entraîneur de l'équipe des filles et l'entraîneur de l'équipe des garçons (qui affirment qu'on permettait le hidjab auparavant) et un porte-parole de la Fédération québécoise de taekwondo (qui souligne que les musulmans ont voulu provoquer par ce geste). La répartition des points de vue est plutôt équilibrée.

Le Journal de Montréal a fait le suivi de cette affaire le 30 avril en page 12, au moment où la Fédération a annoncé qu'elle maintenait l'interdiction du port du hidjab. *La Presse* de son côté y a accordé assez d'importance pour faire le suivi le 17 avril et le 30 avril. Le 17 avril, *La Presse* a rédigé deux articles. L'un se consacre seulement aux réactions de la communauté musulmane : Sarah Elgazzar du Conseil canadien des relations islamo-américaines, selon laquelle l'expulsion des jeunes filles était cruel, et Raheel Raza, l'essayiste canadienne musulmane qui est du même avis. Dans le deuxième article, *La Presse* donne la parole à la Fédération de taekwondo et au Centre communautaire musulman, ainsi qu'à un spécialiste de l'Islam. Jean Faucher de la Fédération de taekwondo se défend d'être raciste alors que May Hadar du CCMM estime que l'argument sécuritaire ne tient pas la route. Enfin, pour Patrice Brodeur, titulaire de la chaire Islam, pluralisme et globalisation de l'Université de Montréal, les arbitres auraient dû en discuter avant. Le 30 avril, *La Presse* donne la parole à l'entraîneuse de l'équipe des filles, selon lequel le voile est sécuritaire, et à Jean Faucher qui pense que le hidjab pose problème. *The Gazette* fait aussi le suivi le 17 et le 30 avril en interrogeant les autorités responsables des fédérations de taekwondo et des membres du club. Dans l'article du 17 avril, *La Presse* octroi plus la parole aux fédérations de taekwondo qu'aux plaignantes alors que dans l'article du 30 avril, *La Presse* n'a retenu que la position de Jean Faucher de la Fédération québécoise de taekwondo, qui soutient qu'il faut appliquer les règles de façon stricte. *Le Devoir* fait le suivi le 30 avril en rapportant seulement les propos de la Fédération de taekwondo. Enfin, *Le Soleil* fait le suivi le 17 avril, en utilisant un article de *La Presse Canadienne*, puis le 30 avril, en reprenant un article de *La Presse*. Dans l'article de la *Presse Canadienne*, la parole est donnée au Conseil canadien des relations islamo-américaines et à l'essayiste Raheel Raza. Dans l'autre article, ce sont les réactions de à l'entraîneuse des jeunes filles et de Jean Faucher qui sont retenues.

4.3.12.3 Analyse des discours d'opinion

a) Éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels

Le positionnement et les thèmes récurrents

Sur les 9 articles de cette catégorie publiés sur cette « affaire », 55% ont été publiés dans *La Presse*, et 55% de l'ensemble des articles étaient défavorables (tableau 50 ci-après). Nous avons constaté les thèmes suivants dans l'argumentaire défavorable : la sécurité, l'équité et les conventions, alors que les thèmes dans l'argumentaire favorable étaient : la liberté religieuse, les droits des minorités et le féminisme moderne

Tableau 50. Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur le port du hidjab au taekwondo

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	-	-	2 (100%)	40%	-	-	2	22%
The Gazette	1 (50%) **	33%	1 (50%)	20%	-	-	2	22%
La Presse	2 (40%)	67%	2 (40%)	40%	1 (20%)	20%	5	55%
Devoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL position	3	33%	5	55%	1	11%	9	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Parmi les articles favorables, une journaliste de *La Presse*, qui se dit contre le port du voile de manière générale, ne voit pas ce que ses convictions personnelles ont à faire dans ce débat. «Je crois que le respect de la liberté religieuse, dans la mesure où cette liberté ne brime pas celle d'autrui et ne met en péril la sécurité de personne, devrait primer»⁷³¹. Pour un éditorialiste de *La Presse* qui est implicitement favorable : «il y a des petits gestes de la vie quotidienne, qui ont bien plus à voir avec la convivialité qu'avec les grands principes ou les droits, que ce soit les fèves sans lard dans une cabane à sucre ou le port du voile dans un gymnase. Et là, les Québécois devraient tendre la main»⁷³².

Pour un officiel de natation, qui est implicitement défavorable, «il est temps que le sport cesse d'être à la remorque d'autres intérêts que ceux des athlètes. (...) Dans toute activité sportive, un seul principe directeur devrait être suivi : la promotion de l'athlète par la sécurité et l'équité dans la pratique de son sport»⁷³³. Un chroniqueur dans *La Presse* présente plutôt quant à lui, une opinion explicitement défavorable. Pour lui, il est important de respecter les conventions dans le sport : «Le sport est un territoire d'affrontement très réglementé. Un territoire avec des lignes. Au-delà de cette ligne, t'es hors-jeu. C'est comme ça. Y a pas de raison pour que cette ligne soit là où elle est. Mais elle y est. C'est ce qu'on appelle une convention»⁷³⁴.

Pour une éditorialiste de *La Presse*, qui a une position plutôt neutre, l'attitude du Club de taekwondo, qui a dénoncé sans tarder l'affaire aux médias, et l'attitude du président de la Fédération de taekwondo, qui a appliqué le règlement à la lettre, démontrent qu'il n'y a plus de dialogue. «Dans les deux cas, on s'est montré intraitable et on a manifesté aucune volonté de trouver un terrain d'entente. Bref, cette 'crisette', une de plus, aurait pu être évitée»⁷³⁵. Un chroniqueur dans *The Gazette*, qui a aussi un point de vue plutôt neutre, parle

⁷³¹ Rima Elkouri, « Que cela nous plaise ou non », *La Presse*, 21 avril 2007, p. A7.

⁷³² Alain Dubuc, « Le monde merveilleux du sport », *La Presse*, 18 avril 2007, p. A31.

⁷³³ Philippe Colas, « Sécurité et équité d'abord », *La Presse*, 24 avril 2007, p. A24.

⁷³⁴ Pierre Foglia, « Sport et voile », 21 avril 2007, p. A7.

⁷³⁵ Nathalie Collard, « Appuyer sur 'pause' », *La Presse*, 17 avril 2007, p. A26.

quant à lui de la division créée par de tels incidents: «And instead of promoting understanding by bringing together young people from different backgrounds, minor sports are now dividing people»⁷³⁶.

Nous n'avons pas identifié de mécanisme discursif dans le débat informé.

b) Lettres de lecteurs

Le positionnement et les thèmes récurrents

Tableau 51. Le positionnement des lecteurs sur le port du hidjab au taekwondo

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	1 (25%)**	100%	3 (75%)	38%	-	-	4	44%
The Gazette	-	-	1 (100%)	12%	-	-	1	11%
La Presse	-	-	3 (100%)	38%	-	-	3	33%
Devoir	-	-	1 (100%)	12%	-	-	1	11%
Soleil	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL position	1	11%	8	89%	-	-	9	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Les quelques lettres de lecteurs sur le port du hidjab au taekwondo étaient à 89% défavorables. Il n'y a qu'un lecteur qui est implicitement d'accord avec l'accommodement en question. Dans l'argumentaire défavorable, nous avons noté les thèmes suivants : la sécurité et l'importance de respecter les règles

Pour une lectrice de *Le Devoir* qui est explicitement défavorable, la sécurité des concurrents est prioritaire : «Ce n'est pas parce qu'elles sont d'une autre religion que cela leur donne le droit de contourner le règlement. Les organisateurs ne font pas les règlements pour rien : c'est pour la sécurité des concurrents»⁷³⁷. Un lecteur de *The Gazette* croit aussi que les règles de sécurité doivent dicter la prise de décision des arbitres : «Religion should not be allowed to compromise safety. Can you imagine the outcry if someone got seriously hurt because of rules not properly enforced?»⁷³⁸. Un lecteur de *La Presse* qui parle du respect des règles du tae kwon do trouve les musulmans déraisonnables : «Que les musulmans créent leur propre art martial. Il n'y a aucune raison de changer un art japonais et de faire autre chose. (...) Oui, ras-le-bol, des musulmans capricieux et irraisonnables !»⁷³⁹ Pour un deuxième lecteur de *La Presse*, «ce qui soulève l'ire des Québécois, c'est la lâche hypocrisie qui anime ceux et celles des adultes qui exploitent des enfants de façon aussi tordue et abusive»⁷⁴⁰. Une lectrice de *La Presse*, qui est cynique face à cette affaire, croit que le titre de

⁷³⁶ Don Macpherson, « Issue comes to a head, *The Gazette* », 17 avril 2007, p. A25.

⁷³⁷ Sophie Paquet-Poulin, « Sécurité ou religion ? », *Le Devoir*, 20 avril 2007, p. a8.

⁷³⁸ Pierre Napoli, « Safety first », *The Gazette*, 17 avril 2007, p. A24.

⁷³⁹ Pierre Tremblay, « Ras-le-bol du hidjab », *La Presse*, 17 avril 2007, p. A26.

⁷⁴⁰ Gerry Pagé, « On récolte ce qu'on sème », *La Presse*, 17 avril 2007, p. A26.

l'article aurait du être «Cinq jeunes musulmanes se sont elles-mêmes exclues d'une compétition de taekwondo en refusant d'enlever leur voile»⁷⁴¹. Plusieurs lecteurs du *Journal de Montréal* dénoncent le port du hidjab en tant que tel : «Ce qui me dérange, c'est que des fillettes se sentent obligées de porter le voile islamique»⁷⁴²; «Les règlements doivent être suivis à la règle et ce ne sont pas les enfants de 9 ou 10 ans qui décident de porter le hidjab, ce sont les parents»⁷⁴³; «Il serait temps qu'il y ait enquête afin de dévoiler les gens qui endoctrinent les enfants de 10 ans pour qu'ils portent le voile. Il ne devrait pas y avoir de tolérance au sujet du hidjab et il faut que cesse la manipulation de ce genre»⁷⁴⁴.

Dans le *Journal de Montréal*, le seul lecteur qui est favorable défend le port du voile : «Le malentendu est dans le fait que ceux qui ne sont pas de religion musulmane croient que le hidjab est un symbole religieux. Alors que ce n'est pas vrai. Le hidjab est un devoir, et l'enlever c'est commettre un péché pour elles. Je crois que certaines lois doivent être révisées pour donner à tous les mêmes droits»⁷⁴⁵.

Dans le cadre de toute la couverture médiatique entourant l'affaire du port du hidjab au taekwondo, Cyberpresse a effectué un sondage pour demander aux lecteurs s'ils pensaient que le hidjab devrait être interdit dans les tournois de taekwondo. Les réponses favorables ont été majoritaires avec un ratio de 8 pour 1. Plus de 7000 personnes auraient répondu à ce sondage.

De plus, la question du jour sur le site de Canoë et dans le *Journal de Montréal* du 17 avril 2007 était la suivante : Les arbitres ont-ils eu raison d'interdire le hijab lors d'un tournoi de taekwondo ? Sur 16710 répondants, 94% ont répondu oui.

Les mécanismes du discours.

Tableau 52. La présence de mécanismes racisants dans les lettres de lecteurs sur le hidjab au taekwondo

	Oui	% *	Non	%	Total journal	%
Journal de Mtl	2 (50%)**	33%	2 (50%)	66%	4	44%
The Gazette	1 (100%)	17%	-	-	1	11%
La Presse	2 (67%)	33%	1 (33%)	33%	3	33%
Devoir	1 (100%)	17%	-	-	1	11%
Soleil	-	-	-	-	-	-
TOTAL mécanisme	6	66%	3	33%	9	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des lettres publiées utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

⁷⁴¹ Sophie Gendron, « Plus fidèle à la réalité », *La Presse*, 17 avril 2007, p. A26.

⁷⁴² Fadia Habib, « Le hidjab », *Journal de Montréal*, 17 avril 2007, p. 25.

⁷⁴³ Suzanne Morand, « Le hidjab », *Journal de Montréal*, 18 avril 2007, p. 29.

⁷⁴⁴ Raymond Rouleau, « La manipulation », *Journal de Montréal*, 18 avril 2007, p. 29.

⁷⁴⁵ El Mehdi Benzit, « Tolérance », *Journal de Montréal*, 17 avril 2007, p. 25.

Si 89% des lettres de lecteurs étaient défavorables, comme le montrait le tableau précédent, seulement 66% utilisent des mécanismes racisants. L'écart est très faible entre les différents journaux.

La *dichotomisation* est présente dans une lettre de *The Gazette* : «If in the past these rules were relaxed, it's because we've gone overboard in accommodating these groups. They are more than welcome, as they've always been, but there should be no special treatment. We definitely are not allowed special treatment when we go to other countries and try to apply our rules»⁷⁴⁶. Le mécanisme de *dichotomisation*⁷⁴⁷ est aussi présent dans le discours d'une lectrice dans *Le Devoir*. «Ce n'est pas parce qu'elles sont d'une autre religion que cela leur donne le droit de contourner le règlement. Si elles peuvent porter le hidjab, les autres participants devraient pouvoir porter des bandeaux»⁷⁴⁸.

La *généralisation* suivie de l'*infériorisation* sont présentes à deux reprises chez des lecteurs de *La Presse* : «Je ne suis pas le seul à en avoir ras-le-bol du hidjab et des musulmans capricieux et insupportables!»⁷⁴⁹. Un deuxième lecteur tente quant à lui d'expliquer la réaction des « Québécois » face aux accommodements :

«Ce qui déborde, répugne et soulève l'ire des Québécois, c'est la lâche hypocrisie qui anime ceux et celles des adultes qui exploitent des enfants de façon aussi tordue et abusive. L'erreur de jugement du magistrat qui a donné raison au 'garçon au kirpan' dont se servait un père extrémiste et provocateur est la cause de cette succession d'irritants»⁷⁵⁰.

Enfin, la *dichotomisation* et le *désir d'expulser d'autre* sont présents dans une lettre au *Journal de Montréal*: «Il faut suivre nos lois et si les gens ne sont pas contents, ils n'ont qu'à retourner dans leur pays»⁷⁵¹.

c) Blogues et médias électroniques

Le positionnement implicite ou explicite et les thèmes récurrents

Seul le blogue de Richard Martineau a commenté cet événement. Nous avons identifié 54 commentaires sur ce blogue, et inclus les deux textes écrits par Richard Martineau les 26 avril et 15 mai 2007. Parmi les commentaires des lecteurs, nous avons identifié 36 commentaires défavorables au port du hidjab au taekwondo – dont 14 explicitement et 22 implicitement -, 6 favorables – dont 5 implicitement et 1 explicitement, et 12 neutres.

Plusieurs lecteurs qui sont explicitement défavorables arguent qu'il est important avant tout de respecter les règles : «Les codes vestimentaires existent partout et doivent être les mêmes pour tout le monde»⁷⁵², «Lorsqu'un individu désire participer à une activité sportive, il doit en accepter les règles, quelles qu'elles soient (...)»⁷⁵³, «Le principal argument est celui de la convention»⁷⁵⁴.

⁷⁴⁶ Pierre Napoli, "Safety first", *The Gazette*, 17 avril 2007, p. A24.

⁷⁴⁷ Ils sont donc deux lecteurs à utiliser ce mécanisme.

⁷⁴⁸ Sophie Paquet-Poulin, « Sécurité ou religion ? » *Le Devoir*, 20 avril 2007, p. a8.

⁷⁴⁹ Pierre Tremblay, « Ras-le-bol du hidjab », *La Presse*, 17 avril 2007, p. A26.

⁷⁵⁰ Gerry Pagé, « On récolte ce qu'on sème », *La Presse*, 17 avril 2007, p. A26.

⁷⁵¹ Suzanne Morand. « Le hidjab », *Journal de Montréal*, 18 avril 2007, p. 29.

⁷⁵² Voile et taekwondo, blogue de Richard Martineau, <http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/04/26/voile-et-taekwondo>, commentaire de: Annie Corbeil.

⁷⁵³ Idem, Sylvain Gauthier.

⁷⁵⁴ Idem, Annie Corbeil.

Un autre, explicitement défavorable, est un défenseur de la laïcité : «Le foulard islamique et TOUS les autres artefacts religieux distinctifs doivent être bannis des manifestations publiques à caractère sportif (...)»⁷⁵⁵. Le cynisme sert parfois à exprimer implicitement un désaccord : «Si demain un grand couturier lançait la mode du hidjab et que toutes nos belles Québécoises qui suivent la mode en portaient un, peut-être que ceux qui le portent au nom de leur religion ou leur identité et qui verraient plus de différence seraient moins enclins à porter le hidjab ?»⁷⁵⁶.

Certains exprime leur désaccord de façon implicite : «Même en bon gauchistes, proposons une couche de vêtements supplémentaires, deux voiles pour le prix d'un, c'est cela la gauche au Québec»⁷⁵⁷.

Une seule est explicitement favorable et se porte à la défense des jeunes filles : «Je crois qu'elles n'ont pas été informées correctement dès le début et je me mets dans leurs bottines quelques minutes, oui, je me sentirais discriminée. Et pas parce que c'est une question de religion, parce que c'est une question de logique»⁷⁵⁸.

Une autre, implicitement favorable, se demande pourquoi les arbitres ont changé d'idée : «Moi, ce que je veux comprendre c'est pourquoi ces filles la avaient le droit de pratiquer le sport même avec leur foulard, mais tout à coup, non, ça devient dangereux pour leur sécurité...c'est drôle vous ne trouvez pas »⁷⁵⁹ et elle poursuit en ajoutant quelques citations dont celle d'Albert Camus : «La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité »⁷⁶⁰.

Parmi les lecteurs qui ont une position neutre, un seul croit que les entraîneurs ont fait erreur : «En effet, si les entraîneurs incitent les jeunes à s'inscrire aux compétitions, ils devraient connaître les règles qui vont s'appliquer aux participants. Je suis d'accord pour dire qu'il y a eu mauvaise information, volontaire ou non»⁷⁶¹.

Les mécanismes du discours

Parmi les mécanismes discursifs, la combinaison *dichotomisation*, *généralisation*⁷⁶² et *infériorisation*⁷⁶³ sont les plus fréquents, de manière combinée ou non :

«Tu vis ici, tu respectes le pays qui t'accueille. Ils ne veulent pas vivre comme nous, ils profitent de notre système, qu'on vienne pas me dire le contraire»⁷⁶⁴.

⁷⁵⁵ Idem, Jean-Louis Alpha.

⁷⁵⁶ La baboune, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/05/15/la_baboune, commentaire de: Jaropro Jaropro, 15 mai 2007.

⁷⁵⁷ Idem, Jean Levasseur.

⁷⁵⁸ Voile et taekwondo, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/04/26/voile_et_taekwondo, commentaire de: Pascale Dalcourt, 26 avril 2007.

⁷⁵⁹ Idem, Anna Rasmi.

⁷⁶⁰ Idem.

⁷⁶¹ Voile et taekwondo, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/04/26/voile_et_taekwondo, commentaire de: Sylvain Gauthier, 26 avril 2007.

⁷⁶² Le mécanisme de généralisation est utilisé par quatre lecteurs.

⁷⁶³ Le mécanisme d'infériorisation est utilisé par trois lecteurs.

⁷⁶⁴ La baboune, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/05/15/la_baboune, commentaire de: Christiane Hébert, 15 mai 2007.

«Que voulez-vous, certaines communautés demeurent inflexibles, étant encore prisonnières de leurs dogmes archaïques»⁷⁶⁵.

«Ces braillards seraient les premiers à brailler et à pleurnicher sur toutes les tribunes si la p'tite fille s'était fait tordre le cou ou étrangler parce que son foulard aurait été tordu sous son casque (...)»⁷⁶⁶.

«Enfantillage de petites filles en mal de se faire regarder. Et elles restent petites filles toute leur vie»⁷⁶⁷.

La *victimisation* est utilisée de manière implicite par un seul blogueur : « C'est bien plate à dire mais il n'est pas venu le jour où les Québécois vont se tenir debout face à des choses qui nous agressent »⁷⁶⁸.

Le *catastrophisme*⁷⁶⁹, amalgamé souvent à la *diabolisation*, apparaît dans certains discours : « C'est aussi vrai qu'elles servent de cobayes pour que les intégristes s'incrument de plus en plus loin dans nos institutions pour finir par éventuellement les contrôler ! Faut y voir car bientôt ils seront assis à la table de nos décideurs et décideront à notre place ! »⁷⁷⁰ ; « ne vous leurrez pas...si nous arrêtons d'en parler...ils vont revenir à la charge...réussir de petites victoires...et finalement avoir ce qu'ils veulent »⁷⁷¹.

Voici d'autres exemples de *diabolisation*⁷⁷²:

« Pendant que dans d'autres pays des musulmans dénoncent la montée de l'islamisme, il y a parmi nous des collabos qui traitent de racistes ceux qui osent se tenir debout face à l'envahisseur »⁷⁷³.

«Ces babounes (en parlant de la moue que les jeunes filles portant le voile à la compétition de taekwondo faisaient sur une photo publiée par le *Journal de Montréal*) sont le résultat d'un endoctrinement corrosif qu'on appelle enseignement des préceptes divins»⁷⁷⁴.

En terminant, le *désir d'expulser l'autre* a été identifié dans deux textes : «Vite ! Des lois qui institueraient une société laïque. Les symboles religieux ne sont pas acceptables dans une société moderne et évoluée. Montréal Trudeau est là pour ceux que ça indignerait»⁷⁷⁵; «Ces incessants conflits de religions et de modes de vie ne me donnent que le goût de leur mettre le vent dans les voiles, une bonne fois pour toutes...Et 'Adios' !...»⁷⁷⁶.

⁷⁶⁵ Voile et taekwondo, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/04/26/voile_et_taekwondo, commentaire de : Mad Garnad, 26 avril 2007.

⁷⁶⁶ Idem, Charles Magne.

⁷⁶⁷ La baboune, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/05/15/la_baboune, commentaire de Lisette Plouffe, 15 mai 2007.

⁷⁶⁸ Idem, commentaire de : Michel Ducharme.

⁷⁶⁹ Le catastrophisme est utilisé à deux reprises par l'opinion publique.

⁷⁷⁰ La baboune, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/05/15/la_baboune, commentaire de : Jean-Claude St-Yves, 15 mai 2007.

⁷⁷¹ Voile et taekwondo, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/04/26/voile_et_taekwondo, commentaire de : J.M. Ouellet, 26 avril 2007.

⁷⁷² La diabolisation est utilisée à trois reprises par l'opinion publique.

⁷⁷³ Voile et taekwondo, blogue de Richard Martineau, [http://, 26 martineau.blogue.canoe.ca/2007/04/26/voile_et_taekwondo](http://,26_martineau.blogue.canoe.ca/2007/04/26/voile_et_taekwondo), commentaire de : Pas De Bullshit, 26 avril 2007.

⁷⁷⁴ Idem, Ciceron Derome.

⁷⁷⁵ Idem, Michel Boulet.

⁷⁷⁶ Idem, Charles Magne.

Radio

Pour cet événement, Jean Faucher, le président de la Fédération québécoise de taekwondo a accordé deux entrevues le 16 avril 2007, une à l'émission de Paul Arcand⁷⁷⁷ en matinée, l'autre à celle de Gilles Proulx⁷⁷⁸ sur l'heure du midi. Dans la première entrevue, M. Arcand présente l'événement en disant que celui-ci fait la une des journaux, en insistant sur le *Globe and Mail*. L'animateur débute en demandant à son invité de préciser le règlement qui a court. Il le questionne ensuite sur son application et lui pose des questions techniques quant à l'évolution des règlements qui sont appliqués lors de compétitions. Dans la deuxième entrevue, qui a été réalisée par Normand Lester (en remplacement de Gilles Proulx), la question du port du voile au taekwondo est présentée d'emblée par l'animateur sous l'appellation d'accommodement raisonnable. L'invité confirme que le règlement à l'échelle mondiale dans la pratique du taekwondo prévoit que les joueurs ne peuvent porter d'article sur la tête en plus du casque. L'animateur s'empresse de lui demander si l'Ontario observe ce règlement. Après une réponse affirmative, la conversation glisse rapidement sur la manière dont le *Globe and Mail* a traité la nouvelle. Ce journal, selon M. Lester, veut « attiser des sentiments anti-Québécois » au sein du lectorat. L'invité, M. Faucher, cherche visiblement à recentrer la discussion sur le règlement, mais l'animateur revient fréquemment sur l'attitude des médias canadiens-anglais dans cette affaire, affirmant qu'ils tentent de « nous faire passer pour des racistes et des intolérants ».

⁷⁷⁷ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=520&num=53&numBegin=51&id=10&name=value
page consultée le 2 octobre 2007.

⁷⁷⁸ http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=470&num=48&numBegin=41&id=11&name=value
page consultée le 2 octobre 2007

5. Synthèse de l'analyse

Ce rapport a mis en évidence le rôle des médias écrits dans le débat sur les accommodements raisonnables ainsi que les discours d'opinion qui y ont été diffusés entre mars 2006 et avril 2007. Le lecteur a pu dégager du corpus et de l'analyse un ensemble de procédés et de stratégies mis en œuvre de manière répétée et récurrente, de même qu'un certain nombre de biais dans la couverture d'aménagements culturels et de « faits divers » impliquant des minorités.

Nous pouvons, à partir de l'analyse de ce corpus, proposer quelques grands constats:

Entre mars 2006 et avril 2007, une grande confusion se dégageait des discours d'opinion qui « dénonçaient » les droits et libertés inscrits dans la Charte, le rôle des juges, des tribunaux ou de la commission des droits de la personne, le concept d'accommodement raisonnable et de non-discrimination, les politiques publiques en matière d'immigration et d'intégration des immigrants, les services de francisation et d'intégration. Le cadre législatif ou politico-juridique québécois et canadien mis en œuvre dans ces domaines semble peu connu d'une partie de la population et même de certains journalistes qui, visiblement peu informés sur ces sujets, ont contribué à nourrir cette confusion. Nous pouvons donc supposer que l'opinion publique, qui prend des médias d'information (parmi lesquels les quotidiens écrits jouent un rôle phare) une partie de son information, reposait sur une vision souvent impressionniste ou fautive des réalités relatives à la diversité, à l'immigration, à l'intégration, à l'égalité et à la gestion des « accommodements raisonnables ».

En recherchant et en amalgamant plusieurs incidents ou faits divers anecdotiques qui n'entretenaient que peu de liens entre eux, les médias ont procédé à la mise en récit d'un « problème » de société. En l'inscrivant de façon aussi spectaculaire à leur ordre du jour, ils en ont fait un enjeu dont on devait débattre dans la sphère publique. La typification des enjeux offerte par Soroka nous permet d'étayer cette conclusion. Les questions relatives à l'immigration et à la cohabitation culturelle, lorsque traitées par les médias, auront effectivement plus de chances d'avoir un impact sur l'ordre du jour public et politique car elles sont à la fois concrètes, dramatiques et éloignées du quotidien d'une grande partie de la population (Soroka : 2002, p. 118). Il est donc permis de croire que cette montée en épingle a eu une grande influence sur l'agenda public et politique de cette période. Le Premier ministre Charest n'aurait d'ailleurs peut-être jamais créé la Commission sans « l'activisme médiatique » autour des questions associées aux accommodements raisonnables...

De surcroît, ce débat, qui a été avant tout celui des médias et des politiciens, a servi d'enjeu et de « décor » dans la mise en scène de la campagne électorale provinciale de février et mars 2007. En sollicitant constamment les politiciens sur les questions relatives aux accommodements raisonnables – de novembre 2006 jusqu'en mars 2007 – les médias ont altéré les critères selon lesquels le public a jugé des acteurs politiques durant la campagne électorale. Le gain de popularité de l'Action démocratique du Québec (ADQ), durant cette période, a même été attribué aux prises de position du parti (et surtout de son chef Mario Dumont) sur les questions qui faisaient alors les manchettes.

Finalement, l'utilisation répétée du cadre « dramatique » pour traiter des questions liées aux accommodements raisonnables peut être associée à la concurrence commerciale que se livrent les grandes entreprises médiatiques québécoises. La logique de recherche de profits les a conduit à distordre la réalité et à amplifier le nombre d'« affaires », les scoops, les litiges, les conflits et les histoires spectaculaires pour aggraver leur auditoire. Certains médias ont joué le rôle du « pompier incendiaire », tel que l'entend Bourdieu (1996),

excitant les passions populaires en pointant du doigt les fautifs ou les déviants (Windisch), ceux qui semblent mettre en cause l'ordre, la sécurité, l'identité, pour ensuite « dénonç[er] à grands cris et en condamn[er] sentencieusement l'intervention raciste de celui qu'ils ont contribué à faire » (Bourdieu, 1996 : 75) (le cas symptomatique du code de vie d'Hérouxville). Le tout pour répondre à l'exigence de contenu divertissant, choquant ou émouvant doté d'un grand potentiel de rentabilité. L'instrumentalisation des représentations symboliques dans une perspective commerciale constitue du reste l'un des principaux facteurs de la reproduction des préjugés et de l'ouverture d'un espace d'expression aux discours xénophobes ou racistes. La concurrence économique a donc primé sur le souci de l'éthique et du maintien de la cohésion sociale au Québec.

Le débat sur les « accommodements raisonnables » n'a pas été qu'un *symptôme* de la fragilité des identités « nationales » et d'une crise de légitimité politique et des transformations sociétales et économiques plus larges, dans un contexte de mondialisation. Il a été produit par un ensemble de procédés, cadrages et stratégies commerciales des grands médias, qui sont loin d'avoir joué un simple rôle d'« espace public » de délibérations raisonnables entre citoyens.

Afin d'étayer ces grands constats, reprenons chaque niveau d'analyse afin de dégager les tendances suivantes :

Niveau d'analyse 1 : la couverture générale et événementielle

Statistiques générales et crescendo médiatique: un rappel

Nous avons recueilli un total de 1105 articles, portant soit sur les « accommodements raisonnables » en général (ou « débat général » : 578 articles), soit sur les 12 cas spécifiques analysés plus en profondeur (527 articles), et 734 commentaires sur les blogues de Richard Martineau et de Patrick Lagacé. Huit entrevues effectuées lors des émissions radiophoniques de Paul Arcand et de Gilles Proulx ont également été analysées. Dans la catégorie « débat général » nous retrouvons un ensemble de faits divers anecdotiques (autres que les douze cas analysés) qui ont ponctué l'actualité médiatique, ainsi que des textes de réflexion générale sur les enjeux entourant le débat.

Parmi les douze « histoires » analysées, l'événement dont l'ampleur de la couverture a été la plus importante est le code de vie d'Hérouxville avec 151 articles⁷⁷⁹, suivi du jugement sur le port du Kirpan, avec 118 articles. Le code de vie d'Hérouxville a été couvert 22 jours consécutifs sur une période de 32 jours, soit du 27 janvier au 17 février 2007. « Hérouxville » (tout comme le jugement sur le port du Kirpan) a par la suite été mentionné à plusieurs reprises dans des articles généraux sur les « accommodements ». Le troisième cas qui a connu la plus importante couverture de presse est le port du voile au soccer, avec 65 articles, suivi du YMCA, avec 41 articles.

Le débat sur les « accommodements raisonnables » a été alimenté par les médias tout au long de l'année 2006, par une couverture récurrente et relativement continue. Les mois d'été (période marquée par la guerre au Liban et les vacances de nombreux journalistes) montrent un certain ralentissement. L'affaire du YMCA, en novembre 2006, ravive cependant le débat, qui gagne aussi en intensité en raison de l'éventuelle campagne électorale. Après une courte pause d'environ 2 semaines, en novembre et décembre 2006, le débat est réanimé à chaque semaine par de nouvelles « affaires » médiatisées. En janvier 2007, le sondage

⁷⁷⁹ Selon *The Gazette*, il y aurait eu plus de 900 articles sur le code de vie d'Hérouxville dans la presse internationale.

sur le racisme publié par le *Journal de Montréal* engendre une série de réactions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce même média. On constate, en simultané et de manière continue dans tous les médias écrits et électroniques, des séries de reportages et des entrevues récurrentes (Radio-Canada télé et radio et TVA). Février 2007 voit le plus grand nombre de textes sur le sujet à être publiés. Ainsi, en dehors des 12 « affaires » spécifiques, le débat a été ponctué par les prises de position et les opinions des politiciens lors de la campagne électorale, par des réflexions de « fond », par des dossiers documentés et par différents sondages qui ramenaient constamment ce sujet comme enjeu au centre de la campagne. ». Les médias ont constamment couvert (ou interpellé) les politiciens sur les faits divers associés aux « accommodements raisonnables » à partir de novembre 2006, contribuant à construire cette question en véritable « enjeu » politique. Après la création de la Commission Bouchard-Taylor, les médias « dévoilent » encore de nombreux faits divers, dans la couverture événementielle, mais le débat s'atténue dans la couverture éditoriale, pour reprendre au moment des audiences publiques de la Commission (et sur un tout autre ton), au début de l'automne 2007. Durant, les mois de novembre 2006, janvier et février 2007, la couverture a été quotidienne et sans interruption, avec parfois plus d'une vingtaine d'articles publiés par jour, seulement pour ces 5 journaux.

En retour, ce maintien constant du débat a suscité des réactions très vives et excessives dans la population, dont certaines très médiatisées, comme le Code de vie d'Hérouxville et la « chanson du policier », qui constituent des « effets » de ce débat.

Faits divers anecdotiques ou véritables cas d'accommodements raisonnables?

Dans les « affaires » analysées, seulement 3 étaient des cas judiciairisés d'accommodements raisonnables (sur les 7 cas judiciairisés au Québec) : le jugement sur le Kirpan, la décision de la CDPDJ sur les salles de prières à l'ETS et la décision de la CDPDJ relative à l'hôpital juif. Or, de mars 2006 jusqu'en avril 2007, **tous les journaux analysés** ont, implicitement ou explicitement, adopté un cadrage qui amalgamait de véritables cas d'accommodements raisonnables, au sens juridique, avec des faits divers anecdotiques qui n'en n'étaient pas (souvent des affaires privées). En effet, pour traiter de ces faits divers, les titres qui chapeautaient les articles publiés comportaient l'appellation (*label*) « Accommodements raisonnables » pour situer « l'affaire » dans ce débat, comme s'il s'agissait d'une « série » à suivre.... L'appellation d'« accommodements raisonnables » attribuée à de nombreux faits divers a possiblement entretenu une confusion au sein des lecteurs.

La façon dont les questions sont « formulées » ou présentées par les journalistes a des conséquences sur la compréhension de l'enjeu par le public (McCombs et Shaw ; 1993, Terkilsen et Schnell ; 1997), ainsi que sur l'importance accordée à certains points de vue et opinions. Par conséquent, le cadre «juridique» dans lequel a été inséré explicitement ou implicitement la majorité des faits divers, qui fait allusion à un jugement imposé aux partis en litige et qui fait force de loi, a induit en erreur le public ou, du moins, alimenté une certaine confusion.

Omissions et choix éditoriaux

La plupart des « affaires » ont été présentées comme des cas litigieux ou très controversés. Pourtant, comme le rappelle le rapport Fleury, remis à la ministre de l'Éducation en décembre 2007, les situations d'aménagement « bien gérées » dans la vie quotidienne des institutions (écoles, hôpitaux) sont très fortement majoritaires. Ces dernières n'ont cependant pas été couvertes par les médias écrits. Les situations « non

conflictuelles », comme la création du comité Fleury, n'étaient d'ailleurs annoncées que dans de minces entrefilets.

En contrepartie, plusieurs faits divers se sont révélés être de véritables constructions imaginaires de problèmes ou de conflits par les médias. Certains journaux ont « déclenché » plusieurs histoires à partir de faits divers anecdotiques, les mettant à la « Une » à des fins commerciales, même si l'on ne peut présumer de leur « intentionnalité » : quatre histoires de ce genre ont été publiées dans le journal *La Presse* (« L'installation des fenêtres givrées au YMCA du Parc », le lettre des conseillers municipaux d'Hérouxville, « La SAAQ accommode les hassidim lors des examens de conduite », « La directive du SPVM lors des interventions auprès des hassidim ») et deux scoops publiés dans le *Journal de Montréal* (les « cabanes à sucre accommodantes » et « les hommes exclus des cours prénataux du CLSC de Parc-Extension »). L'analyse de la couverture événementielle sur le « débat général » montre également plusieurs faits divers traités de manière quasi-hebdomadaire sous l'angle des « accommodements », en particulier dans *La Presse* et le *Journal de Montréal*. L'article du *Journal de Montréal* intitulé « Même à Rimouski » en est un exemple.

À l'exception du *Devoir*, la plupart des journaux n'ont que très tardivement avoué que les médias avaient peut-être « exagéré » l'ampleur du phénomène. Les « enquêtes exclusives dévoilées » et menées par ces journaux, de même que les mini-sondages quotidiens, témoignent, entre autres, du phénomène d'*agenda setting* et de constructions d'enjeux pour le public (et pour les politiciens). Enfin, la disproportion entre les affaires médiatisées et la fréquence réelle des véritables « cas » d'accommodements (au sens juridique), de même que la disproportion entre les cas supposés « litigieux » par les médias et les aménagements « bien gérés » qui se produisent au jour le jour, ont pu contribuer à l'édification du climat de tension, voire d'intolérance, qui a caractérisé ce débat.

Mimétisme médiatique

L'influence qu'ont les médias sur les ordres du jour des acteurs publics et politiques s'accompagne d'un certain mimétisme entre médias, qu'on pourrait d'ailleurs associer au phénomène de renforcement des ordres du jour médiatiques (*inter-media agenda*), suivant l'expression de Gozenbach (1996). Ce phénomène a conduit, par moment, à une certaine uniformisation des contenus (ex. dans *La Presse* et *Le Soleil*). De plus, même si les contenus des médias électroniques étaient peu accessibles, nous avons constaté l'effet simultané de la presse écrite et des médias audiovisuels dans le débat sur les accommodements. Les deux types de médias sont mutuellement impliqués dans une dynamique d'interface, dans leur processus même de production de l'information (par la revue de presse, par exemple) et dans une logique de surenchère commerciale. L'ordre du jour des médias écrits s'impose aux médias électroniques, ou vice versa, créant un effet consensuel, multiplicateur et grossissant de certains faits divers. Cette construction de la réalité devient la réalité des gens (Edelman, 1988).

Dramatisation et sondages

Outre le « cadre légal » associant indûment les aménagements ou ententes privées à des « accommodements raisonnables », le « cadre dramatique » est celui dans lequel se sont le plus souvent déployés les événements désignés comme des accommodements raisonnables. Les événements anecdotiques ont été élevés au rang de crise de société par le titrage, les images, l'interprétation conflictuelle, la stimulation d'émotions fortes.

Les représentations produites par les médias se sont visiblement appuyées sur une volonté de présenter du conflit : recherche constante de litiges ou de conflits reliés plus ou moins à des demandes d'accommodements, amalgame et établissement de liens entre différents sujets sur lesquels les citoyens et les politiciens étaient incités à se prononcer, mises en scène litigieuses des parties concernées. La presse écrite et les autres médias analysés ont donc largement encouragé la mise en visibilité des points de vue les plus extrémistes. Ce fut le cas, par exemple, avec la mise en spectacle de l'Imam Jaziri, invité de manière récurrente par le *Journal de Montréal* (et par d'autres médias) à se prononcer sur toutes sortes d'affaires, telles qu'Hérouxville, l'ETS, le hijab dans le sport ou encore lors de son agression au couteau, une mise en scène frôlant le divertissement et la parodie sur laquelle le *Journal de Montréal* disait avoir fait « enquête ». Un espace a donc été ouvert pour manifester les peurs (parfois légitimes) mais aussi les dérapages xénophobes et racisants.

La couverture faite par certains médias tendait souvent à confirmer « ce que tout le monde semble penser », c'est-à-dire ce qui est présumé comme étant l'opinion « majoritaire ». Cette « stratégie » n'est pas sans rappeler la nouvelle importance attribuée à la fonction phatique du langage dans la communication journalistique, cherchant d'abord à entrer en contact avec l'auditeur / le lecteur par le biais de lieux communs comme points de rencontre (Charron et de Bonville : 2004). Certains médias ont donc autorisé la multiplication de points de vue stéréotypés, en octroyant un droit de parole aux acteurs ayant les positionnements les plus extrêmes. La reprise de certaines perceptions « populaires » dans les entrevues radiophoniques, la large publication de lettres de lecteurs très défavorables à certains aménagements ou la grande place accordée aux « simples citoyens » dans des articles de type événementiel pour commenter une « affaire » en témoignent. Les autres points de vue semblent avoir été confinés à la « spirale du silence ».

Enfin, *La Presse* et le *Journal de Montréal* se sont fait concurrence en publiant chacun leur « sondage » sur la perception des « Québécois » envers les rapports intergroupes et les minorités. La mise en scène des résultats du sondage du *Journal de Montréal*, dont la publication a été étirée sur sept jours afin de maintenir en haleine le public, est spectaculaire. Le *Journal de Montréal* fait un usage quotidien de mini-sondages dans ses pages (et sur canoë) en fonction des articles événementiels publiés sur la même page.

Accommodements et campagne électorale

La Presse et le *Journal de Montréal* ont, plus fréquemment que les autres journaux, cherché de nouvelles « anecdotes » attribuées à des situations d'accommodements, afin de les (im)poser comme enjeux des débats dans l'espace public. Les « enquêtes exclusives » menées par ces journaux, les mini-sondages quotidiens et le déclenchement d'affaires témoignent d'une mise à l'ordre du jour (*agenda setting*) de ce débat, subrepticement devenu celui des politiciens et des citoyens. Ces derniers ont été « forcement » invités à se prononcer sur un ensemble de questions amalgamées, par les médias, aux « accommodements » (immigration, intégration, multiculturalisme, terrorisme, etc.) dans leur construction du « débat ».

Ainsi, après chaque événement mis à l'ordre du jour par les principaux journaux en concurrence, le même « modèle » (*pattern*) a été constaté : le premier article (généralement à la Une) dévoile une affaire ou relate les « faits » en donnant très souvent le (seul) point de vue des « plaignants » ou des « victimes ». Entre temps, les politiciens sont amenés à se prononcer sur l'affaire pour l'article du lendemain, sans qu'ils n'aient le temps de vérifier la véracité des faits et le bien-fondé des points de vue. Leurs positions font les manchettes le lendemain, ce qui maintient « l'affaire » dans l'actualité et d'étendre la nouvelle sur plusieurs jours. Ces « affaires » étaient donc utilisées comme « critères de référence » pour juger la compétence ou

l'incompétence des personnalités publiques. De novembre 2006 à mars 2007, ce *pattern* a visiblement servi à situer cette question parmi les grands enjeux de la campagne électorale.

Mario Dumont : au coeur du « débat »

Les prises de position de Mario Dumont ont été davantage couvertes que celles des autres politiciens, comme le démontre la chronologie de la couverture événementielle dans le « débat général » sur les accommodements. Les titres de nombreux articles de *La Presse* et du *Journal de Montréal*, notamment en novembre et décembre 2006, ont repris, avec récurrence, les propos sensationnalistes de Mario Dumont. Le 17 novembre, le *Journal de Montréal* met une grosse photo de Mario Dumont en p.5 avec, en gros titre, une citation de Dumont : « Accommodements raisonnables. « On glisse dans des abus de la Charte » ». En sous-titre, « Le chef de L'ADQ juge inquiétantes certaines *concessions faites aux minorités* » (nous soulignons). Le *lead* de l'article renforce cet angle généralisant et négatif : « Les accommodements consentis aux minorités ethniques et religieuses dépassent les limites du bon sens, selon Mario Dumont ». L'article débute sur une citation très démagogique de Mario Dumont, qui utilise le mécanisme de la victimisation (du groupe majoritaire) : « Pendant qu'un jeune sikh se promène avec son poignard à l'école, la majorité québécoise ne peut plus utiliser le mot Noël ... ». Dans l'article, l'enchaînement de citations du même type oriente clairement le débat : Dumont parle, au nom de la majorité, « d'abus de la Charte » : « Qu'une majorité de citoyens défende les valeurs qui lui sont propres n'est ni une attitude raciste, ni une singularité dans le monde moderne ». La société québécoise est définie comme « généreuse » dans l'article (renforçant l'idée que les minorités reçoivent des « privilèges » et qu'en échange, ils doivent respecter « nos valeurs ») : « La police n'est pas allée kidnapper personne dans le monde pour les forcer à venir au Québec », soutient Dumont dans l'article. Dumont amalgame les immigrants et les minorités religieuses dans ses commentaires. Sur la même page, un autre article titre : « Des limites à ne pas dépasser ». Il s'agit d'entrevues avec des musulmans qui disent la même chose que Mario Dumont, de manière plus nuancée. La mise en page de ces deux articles a pour effet de renforcer la position de Dumont. Le même jour (p. 27), un autre article porte sur Mario Dumont et tend à le légitimer et à renforcer certains préjugés à l'égard des minorités : « Pas commode, super Mario ». Le journaliste soutient que Dumont « s'est emparé du flambeau » et que « la politique québécoise ne peut pas se passer de super Mario pour dire les vraies affaires ». Le lendemain, 18 novembre, de nombreuses réactions du public (favorables à Dumont) sont publiées dans le journal, accompagnées de deux photos (un sikh et un Hassidim), et un article événementiel (« Charest invite à la réflexion ») repose sur les réactions des chefs de partis.

Mario Dumont, en prétendant parler au nom de la majorité, a constamment, mais implicitement, légitimé un certain discours populiste, voire racisant, au sein de l'opinion publique. Cette légitimation politique a été très visible lorsqu'il a justifié l'initiative des gens dans « les municipalités » (« Hérouxville ») par le « vide de leadership » et parce que « l'intégration des immigrants a été négligée au cours des dernières années ». Même s'il affirme que « Hérouxville n'est pas la solution » et propose une Constitution du Québec, il accuse constamment ses adversaires politiques de « mollesse » dans ce dossier, favorisant ainsi la « ligne dure » (« *On ne peut pas défendre notre identité avec un genou à terre* », *Journal de Montréal*, 19 novembre, p.5). Ce type de légitimation, même implicite, a ouvert la porte à des discours qui n'auraient pas eu droit de cité un an auparavant, banalisant ainsi l'expression de l'intolérance. Comme en témoignent les nombreux extraits cités dans ce rapport, plusieurs lecteurs ont « repris » les termes mêmes de Mario Dumont, termes utilisés dans les titres et les *lead* de nombreux articles événementiels (tels que : « mettre ses culottes », « genou à terre », « se plier aux exigences » des minorités, etc.).

Les mises en scène du *Journal de Montréal*

Le *Journal de Montréal* a, de manière répétitive, **créé une « mise en scène dramatique » des situations, réelles ou imaginées d'accommodement raisonnable, en s'appuyant sur une opposition très nette entre les « Québécois » et les « Autres »**. Par ses titres et ses photos, il a construit une vision conflictuelle des « enjeux » et a attisé un sentiment de victimisation chez les membres du « groupe majoritaire ». Par exemple, après avoir couvert largement les propos de Mario Dumont 17-18-19 novembre 2006, propos qui faisaient appel à la « victimisation », le *Journal de Montréal* publiait, le 19 novembre, un article (p. 9) titrant : « Le Québec vu par les Français. Maudits Québécois ». Le sous-titre en dit long : « Des immigrants venus de France se vident le cœur sur internet ». Le *lead* de l'article « Raciste, arriéré, narcissique. Voici comment le Québécois est perçu par un grand nombre de Français ». Cet article vise à renforcer une vision conflictuelle des rapports interculturels au Québec, voire un sentiment de victimisation chez certains « Québécois ».

Autre exemple : l'article « Même à Rimouski » (daté du 12 décembre 2006, p. 5), portant sur l'octroi d'une salle de prière à des étudiants musulmans par l'Université de Rimouski, cherchait visiblement le conflit là où il n'y en avait pas. Le titre et le sous-titre « seuls 0,2% des étudiants sont musulmans mais l'université transforme une classe en lieu de prière », laissent entendre que cette décision était controversée. Or, toutes les personnes interrogées dans l'article étaient d'accord avec cette décision et ne voyaient aucun conflit...

Le *Journal de Montréal* a mis en scène plusieurs autres cas reliés aux accommodements par le truchement de photos et de titres sensationnalistes. Dans « l'affaire » des cabanes à sucre, on observe, le 19 mars 2007, un énorme titre en première page du Journal : « Cabanes à sucre accommodantes ». L'adjectif « accommodantes » pour qualifier l'événement prédomine sur toute la largeur de la page. La photo, qui montre un groupe de musulmans en prière sur leur tapis dans la salle de danse de la cabane à sucre, vise à marquer l'imaginaire des lecteurs. Dans l'affaire du DGE, le *Journal de Montréal* combine, le 22 mars, un énorme titre évocateur, « Un vote vraiment secret », avec une photo quasi pleine page d'une femme portant un niqab. Le lendemain, le *Journal* couvre cette histoire en page 7 en combinant un titre qui tourne en dérision la décision du DGE (« Ridicule mais légal ») avec une photo d'un individu portant un bandage sur tout le visage, à l'exception d'un œil et de quelques cheveux. Dès les premières phrases, l'article cherche à montrer que cette décision est loufoque, en donnant des exemples extrêmes : « Les électeurs pourront se coiffer d'un sac de papier, d'un masque de Youppi, d'une cagoule ou même d'une réplique du visage de leur politicien favori pour voter aux prochaines élections »⁷⁸⁰.

Représentation des minorités

Le traitement médiatique de certaines minorités a été, à plusieurs reprises, très négatif dans le *Journal de Montréal* et dans *La Presse* (dans une moindre mesure). Les images projetées des communautés musulmane, juive orthodoxe et sikhe ont été, à répétition, celles des franges les plus minoritaires de ces communautés (femmes avec le niqab ou la burka, sikh baptisé portant le kirpan, juifs hassidiques, mise en spectacle récurrente de l'Imam Jaziri par le *Journal de Montréal*), images qui étaient toutefois généralisées à tout un groupe, par l'usage de titres globalisants, tels que : « Privilège spécial pour les Juifs ». Ces images visaient à frapper l'imaginaire. Le dénigrement de certaines pratiques vestimentaires et croyances de certaines minorités religieuses ont été observées à plusieurs reprises. En outre, les demandes d'aménagement issues de ces communautés étaient fréquemment abordées sous l'angle de privilèges ou « d'abus », plutôt que sous l'angle de droits ou d'ententes négociées.

⁷⁸⁰ Gabrielle Duchaine-Baillargeon, « Ridicule mais légal », *Journal de Montréal*, 23 mars 2007, p. 7.

Ce biais négatif a été particulièrement observable dans la couverture médiatique d'événements impliquant des **juifs Hassidiques**. À au moins 6 reprises, des « faits divers » impliquant des juifs hassidiques ont explicitement été présentés sous l'angle de « privilèges » accordés à ce groupe. Cet angle a été très explicite à au moins cinq reprises au *Journal de Montréal*. Le 17 mai 2006, ce dernier titrait : « Privilège spécial pour les Juifs. Le gouvernement Charest accommodant » (histoire du CPE). Le 18 mai 2006, on peut lire : « Québec aurait bafoué la Charte » au sujet des garderies (bureau juif). Le 25 mai 2006, il titre (p. 2) « Québec impose l'omerta à 2 CPE », avec un sous-titre négatif : « La communauté juive favorisée par une procédure » Le *lead* est tout aussi stigmatisant et utilise la victimisation : « Les CPE, *bousculés* pour faire de la place à un bureau coordonnateur *juif*, ont été contraints de se taire ». Le 19 novembre (p. 9) : « CLSC Lavallois. Traitement de faveur pour un Juif ». Cet article relate que la veille, un juif serait passé devant tout le monde dans une longue file d'attente pour ne pas manquer le Shabbat. Le 15 décembre 2006, il déclenche « l'affaire » du CLSC de Ste-Thérèse de Blainville (p. 3) : « Accommodements raisonnables. Privilèges spéciaux pour les juifs ». Le sous-titre va dans le même sens : « Les infirmières doivent se *plier* à leurs exigences pour prodiguer des soins aux patients de la communauté ». On constate un usage journalistique explicite de la dichotomisation et de la victimisation du groupe majoritaire, de même qu'une généralisation des comportements de certaines personnes à tous les juifs.

De manière plus implicite, *La Presse* a « dévoilé » plusieurs anecdotes présentées comme des demandes « abusives ». Ce fut le cas dans le « déclenchement » de la dite « directive » du SPVM mais aussi dans d'autres faits divers que nous avons relevés dans le « débat général » sur les accommodements, tels que : les congés religieux à la CSDM, qui ont donné lieu à 2 articles à la « Une » (dont l'un des sous-titres mentionnait que : « les employés juifs et musulmans ont droit à plus de congés... »), ou encore l'Hôtel de Gatineau qui « accommode un groupe de juifs orthodoxes ».

Finalement, dans cinq cas (la « fiche culturelle » du SPVM, les cours prénataux, le code de vie d'Hérouxville, la directive de la SAAQ lors des cours de conduite et la directive du Directeur général des élections), la parole est peu ou pas du tout donnée aux membres des minorités concernées dans tous les journaux. En outre, dans certaines affaires, les personnes directement concernées ont eu du mal à se faire entendre pour rectifier les faits ou apporter des nuances, comme l'illustrent les « histoires » du SPVM et des cours prénataux. Selon certains acteurs concernés, qui ont fait parvenir des lettres, des documents ou des communiqués aux journaux, leurs propos auraient été tronqués ou non-publiés.

Niveau 2 d'analyse : la description des réactions dans la presse d'opinion et les thèmes récurrents

Dans le « débat général », positions et thèmes récurrents chez les éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels

Plusieurs éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels, dans le « débat général », ont fait valoir des points de vue nuancés. D'une part, une bonne dizaine d'entre eux ont rappelé, de manière récurrente, que l'accommodement raisonnable est une obligation juridique qui comporte des « contraintes excessives », qu'ils doivent être analysés cas par cas, que la Charte ne s'opposait pas aux valeurs communes mais en faisait partie, que les exemples qui ont frappé les esprits n'étaient pas des décisions des tribunaux qui feront jurisprudence, mais des décisions individuelles (des « erreurs »), prises de bonne foi, que certaines de ces

décisions étaient contraires à nos principes, notamment l'égalité des sexes (cours prénataux, SPVM, etc.). D'autre part, plusieurs ont amalgamé des cas d'accommodements avec des faits divers qui n'en étaient pas, surtout au début du débat en 2006. En outre, plus le débat évoluait, plus on constate un amalgame de divers sujets ou « préoccupations » générales plus ou moins reliés aux faits ou aux situations d'accommodements, réels ou supposés : l'identité nationale, la question linguistique, l'immigration et l'intégration des immigrants.

La majorité des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels a estimé que des erreurs de jugement ou de « mauvaises décisions » s'étaient produites en matière « d'accommodements ». Des limites semblaient avoir été atteintes; des balises étaient donc nécessaires. Très tôt, une majorité a demandé qu'un débat large et responsable sur la place de la religion dans la vie publique se fasse. Le comité Fleury et la Commission Bouchard-Taylor étaient très attendus, plusieurs ayant dénoncé le manque de leadership des politiciens dans ce débat.

Dans le cadre de la pré-campagne et de la campagne électorales, une majorité d'éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels a dénoncé le populisme de Mario Dumont et la récupération du débat pour se faire du capital politique. La majorité a reconnu qu'il a présenté des décisions malheureuses comme des politiques établies, puis ensuite comme des menaces à l'identité québécoise. Toutefois, environ cinq d'entre-deux ont légitimé ses positions, en affirmant qu'il a raison et qu'il a parlé « des vraies affaires ».

Au nombre des valeurs promues, l'égalité des sexes est posée comme irréductible et non négociable. Une bonne dizaine d'auteurs ont également pris clairement position pour la laïcité de l'espace public. Au moins une dizaine d'entre-deux ont clairement associé les « accommodements » non seulement aux « immigrants », comme si ce mécanisme juridique ne s'appliquait qu'à eux, mais surtout aux « intégristes ». Plusieurs ont également parlé de progression des intégrismes religieux dans la sphère publique et de la « mollesse » des Québécois envers les demandes de ces minorités.

Les médias, et surtout le *Journal de Montréal*, sont très critiqués par la majorité des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels pour avoir alimenté le débat dans la mauvaise direction, créé de la confusion, suscité des dérapages, fait preuve de surenchère et utilisé cette question pour mener une guerre commerciale. La majorité s'est finalement inquiétée des manifestations d'intolérance au sein de la population.

Sen jetant un regard sur les 12 « affaires » analysées, le tableau 53 ci-après résume les positions prises sur les « affaires » analysées, en excluant le code de vie d'Hérouxville, sur lequel les éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels étaient majoritairement défavorables. C'est *La Presse* qui a publié le plus grand nombre d'éditoriaux, de chroniques ou de lettres d'intellectuels sur les affaires sélectionnées (39%). On constate que dans l'ensemble des journaux, 47% des réactions étaient défavorables, 29% favorables et 24% plutôt nuancées ou neutres. Les réactions les plus favorables ont été exprimées dans *The Gazette* (41%), et les plus défavorables, par *La Presse* (40% de l'ensemble des articles défavorables). Par contre, lorsque l'on regarde les positionnements pris dans chacun des journaux, on constate que 71% des réactions du *Journal de Montréal* étaient défavorables, 50% dans *Le Devoir*, et 48% dans *La Presse*, qui a publié toutefois plus d'articles de cette catégorie que les deux autres.

Tableau 53. Le positionnement des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels sur l'ensemble des « Affaires » (en excluant le code de vie d'Hérouxville et les articles inclus dans le « débat général »).

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	2 (29%) **	9%	5 (71%)	14%	-	-	7	9%
The Gazette	9 (47%)	41%	6 (32%)	17%	4 (21%)	22%	19	25%
La Presse	6 (21%)	27%	14 (48%)	40%	9 (31%)	50%	29	39%
Devoir	3 (19%)	14%	8 (50%)	23%	5 (31%)	28%	16	21%
Soleil	2 (50%)	9%	2 (50%)	6%	-	-	4	5%
TOTAL position	22	29%	35	47%	18	24%	75	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

Les opinions les plus défavorables des éditorialistes, chroniqueurs ou lettres intellectuels portaient sur le port du kirpan à l'école, le YMCA, le code de vie d'Hérouxville et la directive du Directeur général des élections. Sur les autres « affaires », les positions étaient divisées et nuancées. En général, dans l'argumentaire favorable, les thèmes prédominants étaient le respect des droits, au centre des valeurs communes, et la liberté partagée. Dans l'argumentaire défavorable, les thèmes récurrents sont plutôt la crainte de la modification du paysage politique, les limites au multiculturalisme et l'interprétation abusive de l'accommodement raisonnable, notamment à l'égard de l'égalité entre les sexes. Dans les textes plutôt « neutres », les thèmes sont ceux de la défense des droits fondamentaux et du compromis nécessaire. Sur Hérouxville : la fracture entre le monde rural et le monde urbain, les droits dans l'espace public et l'espace privé, la laïcité et la stigmatisation des communautés immigrantes.

Constats généraux tirés de l'analyse des discours de lecteurs

Un regard d'ensemble permet de constater que, sur plusieurs thèmes, le débat « informé » et l'opinion publique se rejoignent, mais pas avec le même type d'arguments. Si environ la moitié des auteurs du débat informé et la presque totalité des lecteurs sont plutôt inquiets de la tournure des débats, les premiers le sont davantage en raison de la multiplication des demandes d'accommodements, ou des manifestations de racisme qui ont émergé au sein de la population, alors que les seconds s'estiment beaucoup plus lésés (en tant que membres de la « communauté majoritaire ») par des minorités qui « abuseraient » ou par les juges, les politiciens ou les institutions, qui octroieraient « indûment » des privilèges à des minorités dont certaines sont perçues comme « intégristes » ou « obscurantistes ». Les deux types d'auteurs s'inquiètent de l'effet des « accommodements » sur la cohésion sociale, mais la peur et le sentiment d'être « menacé » dans ses valeurs et ses repères « culturels » s'expriment plus clairement dans le discours des lecteurs. La méfiance à l'égard de la Cour suprême, ainsi que la mise en doute de la légitimité de la Charte constituent certes des thèmes repérables dans les deux types de matériau, mais de manière beaucoup moins fréquente, et plus nuancée, chez les journalistes. Dans l'opinion publique, plusieurs transforment les juges, la Cour suprême ou la Charte en boucs émissaires. La capacité des juges à émettre des jugements qui « servent » la population

est questionnée. Alors que certains plaident en faveur de l'amendement de la Charte, d'autres remettent en question son bien-fondé et son adéquation avec les réalités actuelles.

Ces divergences se traduisent par un écart significatif entre les positions prises par rapport aux cas analysés d'une part, par les journalistes et intellectuels et, d'autre part, par les lecteurs, ce qui questionne l'influence de l'*opinion* des journalistes, chroniqueurs et intellectuels sur celle des lecteurs. La grande majorité des lettres de lecteurs publiées étaient défavorables aux « accommodements » réels ou supposés, dans les cas analysés. Dans la plupart des cas, pour la période couverte, se sont donc surtout les réactions défavorables que nous avons entendues dans les médias. Sans prétendre chiffrer avec exactitude les tendances, nos tableaux (dont celui-ci-après) ont montré que la grande majorité des lettres de lecteurs publiées dans les 12 cas analysés étaient défavorables aux « accommodements » réels ou supposés⁷⁸¹, à l'exception du code de vie d'Hérouxville. Les journaux ont d'ailleurs fait état de cette « quasi-unanimité » des positions des lecteurs, comme ce fut le cas dans les réactions relatives au jugement sur le Kirpan : *La Presse* avait souligné, dans un article⁷⁸² juxtaposant différentes lettres de lecteurs, que près de 500 courriels, « presque unanimement en désaccord », étaient parvenus au journal à la suite du jugement.

Tableau 54. Le positionnement des lecteurs sur l'ensemble des « Affaires » (en excluant le code de vie d'Hérouxville et les articles inclus dans le « débat général »)

	Favorable	% *	Défavorable	%	Nuancé	%	Total journal	%
Journal de Mtl	5 (8%) **	19%	51 (85%)	40%	4 (7%)	50%	60	38%
The Gazette	16 (43%)	62%	20 (54%)	16%	1 (3%)	13%	37	23%
La Presse	3 (11%)	12%	25 (89%)	20%	-	-	28	18%
Devoir	2 (7%)	8%	24 (86%)	19%	2 (7%)	25%	28	18%
Soleil	-	-	6 (80%)	5%	1 (%)	13%	7	4%
TOTAL position	26	18%	126	79%	8	5%	160	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des textes d'opinion favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles favorables (défavorables ou nuancés) publiés.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles favorables (défavorables ou nuancés) écrits dans ce journal.

En excluant les 61 lettres de lecteurs publiées sur le code de vie d'Hérouxville - événement qui a suscité le plus de lettres favorables - on constate que 79% des lettres publiées sur les 11 « affaires » analysées étaient défavorables, contre 18% favorables et 5% nuancées. Sur l'ensemble des lettres publiées, c'est le *Journal de Montréal* qui a publié le plus grand nombre de lettres (60 lettres, soit 38% du total) et davantage de lettres défavorables (51 lettres, soit 40% de l'ensemble des lettres défavorables). *The Gazette* a maintenu un certain équilibre dans la publication des lettres de lecteurs puisque 43% des lettres dans ce journal étaient favorables, contre 54% défavorables. À l'inverse, entre 80% (*Le Soleil*) et 89% (*La Presse*) des lettres publiées dans les autres journaux étaient défavorables. Sur l'ensemble des lettres favorables, 62% ont été publiées dans *The Gazette*.

⁷⁸¹ La longueur autorisée, plus substantielle pour les éditoriaux, permet des positions plus étayées.

⁷⁸² « Un désaccord généralisé ... et quelques approbations », *La Presse*, 3 mars 2006, p.A15.

Les lecteurs ont davantage réagi sur des cas spécifiques d'accommodements raisonnables que dans le « débat général » entourant les accommodements raisonnables. Comme les données de ce rapport l'ont montré, les opinions les plus défavorables des lecteurs ont porté sur le Kirpan, le YMCA, le hidjab au soccer, les cabanes à sucre, le DGE et le port du voile au taekwondo. Parmi les principaux thèmes ou enjeux dans les discours des lecteurs, c'est l'argument sécuritaire qui revient avec récurrence, l'exagération dans les demandes d'accommodement, l'égalité entre les sexes, le renforcement de l'intolérance, la nécessité pour les immigrants de s'adapter et l'importance de préserver les valeurs communes. Dans le cas de la directive de la SAAQ, de l'ambulancier expulsé de l'hôpital juif et des cours prénataux, il n'y a pas eu d'éditorial et de chronique portant spécifiquement (et exclusivement) sur ces histoires. De même, il n'y a eu aucune réaction de lecteurs sur l'ambulancier et l'hôpital juif.

Contrairement à l'ensemble des éditoriaux qui sont défavorables au code de vie, la grande majorité des lecteurs est favorable au code de vie d'Hérouxville (69%). C'est dans *The Gazette* qu'on retrouve le plus grand nombre de commentaires défavorables alors que c'est dans *La Presse* qu'on retrouve le plus grand nombre de commentaires favorables aux normes de vie d'Hérouxville. Dans l'argumentaire neutre, les thèmes qui prédominent sont : l'intégration des immigrants, l'affirmation d'une identité, l'importance du civisme et l'équilibre entre les droits de la majorité et des minorités. Dans l'argumentaire favorable au code, nous dégageons la présence des thèmes suivants : l'adhésion à des valeurs ou normes communes, la diversité culturelle, la protection de la culture, la crainte de perdre son identité, la peur de l'autre, la fracture entre la réalité de Montréal et celle des régions, les excès dans les revendications des minorités. Et parmi les arguments défavorables au code de vie d'Hérouxville, les thèmes prédominants renvoient à : la fermeture d'esprit des Hérouxvillois, l'exagération et l'importance de l'éducation du public à l'égard de la diversité.

Dans les blogues, la très grande majorité des commentaires recueillis étaient défavorables sur l'ensemble des « affaires ». On constate que moins il y a de « contrôle » sur le contenu de la publication, comme dans les *blogues*, plus la proportion de gens en désaccord prend de l'ampleur. Les commentaires recueillis montrent que c'est le cas de cabanes à sucre qui a suscité le plus grand nombre de réactions. Ce fait divers arrive à la « fin » d'une longue année de couverture médiatique sur lesdits « accommodements ». Les réactions, très vives et majoritairement très racistes, témoignent peut-être d'une fatigue, voire d'une exaspération de l'opinion publique à l'égard du débat et des « demandes » d'accommodements qui, sous l'effet médiatique, crée l'impression d'une multiplication exponentielle et incontrôlable ... Les dérapages racistes dans les discours des lecteurs sont encore plus nombreux.

Si les journaux ont publié davantage de lettres de lecteurs défavorables aux situations liées aux accommodements, il serait difficile de conclure que cette « quasi unanimité » constitue un « reflet fidèle » de l'opinion publique plus générale, ou encore, qu'il s'agit d'une mise « en saillance » intentionnelle, par les journaux, des discours les plus défavorables (voire racistes). Ainsi, les opinions publiées dans *Le Devoir* étaient plus nuancées et moins unanimes. Les opinions défavorables dans le *Journal de Montréal* semblaient quant à elles majoritaires et tout à fait légitimes. Nous pouvons donc soulever l'hypothèse de la « spirale du silence », c'est-à-dire que plus un type de discours semble majoritaire ou dominant dans l'opinion, moins ceux (parmi les lecteurs) qui ont une opinion inverse vont vouloir intervenir dans le débat. La diffusion massive d'opinions défavorables a donc pu jouer un rôle d'intimidation sur l'opinion publique.

Les discours analysés nous renseignent sur l'état des frontières ethniques au Québec. Le jugement sur le kirpan — et dans tous les cas reliés (souvent indûment) aux « accommodements » — a offert à plusieurs citoyens l'opportunité ont vu de faire part de ce qui, à leurs yeux, « poserait problème » à la société

québécoise. Souvent, ces « problèmes » sont impressionnistes ou imaginaires, et relèvent d'une méconnaissance de la réalité du pluralisme et du dispositif public mis en œuvre au Québec. À cet égard, le « code de vie » de Hérouxville constitue un parfait exemple (symptomatique) de construction imaginaire de « l'Autre » et des « problèmes », construction alimentée par les images transmises par les médias, puisqu'elle émerge d'un contexte où il n'y a pas de contacts interethniques

Niveau 3 d'analyse : les dérapages discursifs et les mécanismes de la rhétorique populiste

Le troisième niveau d'analyse a révélé la présence explicite et implicite des mécanismes populistes, voire racisants dans la moitié de notre corpus.

A propos du discours informé

Les dérapages discursifs sont beaucoup plus explicites et plus nombreux parmi les lettres de lecteurs, qui disposent toutefois d'un espace plus restreint pour étayer leurs arguments. Nous avons tout de même retracé dans les éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels portant sur le « débat général », plus d'une trentaine d'articles (14% du corpus d'éditoriaux, chroniques ou lettres d'intellectuels) qui comportaient des mécanismes de la rhétorique populiste, voire racisante, de manière implicite ou explicite : dichotomisation, généralisation, infériorisation, victimisation, catastrophisme et diabolisation. Dans 5 « affaires » analysées par le discours informé, nous avons relevé la présence des mécanismes de généralisation, d'infériorisation, de victimisation et de catastrophisme de manière implicite, et parfois explicite: le kirpan, l'ETS, le YMCA, Hérouxville, les cabanes à sucre (Voir les tableaux sur chaque « affaire »).

En comparaison avec les autres « affaires », celle du YMCA a suscité des discours éditoriaux beaucoup plus catégoriques, dont certains étaient empreints d'agressivité et de jugement de valeurs négatifs à l'égard des juifs Hassidim. La *dichotomisation* est utilisée à trois reprises – dont deux fois par une éditorialiste dans *La Presse* - pour mettre en opposition les droits et valeurs de la communauté hassidique et ceux de la majorité (définie comme « les citoyens » ou « la société »). La *dichotomisation* combinée à l'*infériorisation* est utilisée par la même chroniqueuse de *La Presse*. Deux éditorialistes du *Soleil* vont dans le même sens. Une chroniqueuse du journal *The Gazette* tente de démontrer que les hassidiques ne sont pas adaptés au mode de vie moderne en usant de l'*infériorisation*. La *victimisation* conclut le texte sur la laïcité, la mixité et l'égalité d'un chroniqueur dans *Le Devoir*. Deux journalistes de *La Presse* ont aussi recours à la *victimisation*. Enfin, une certaine forme de *catastrophisme* est implicitement présente dans une chronique du *Journal de Montréal*. Le journaliste utilise « l'absurde » pour dénigrer la demande des hassidim et montrer qu'une limite a été atteinte. Une éditorialiste de *La Presse* utilise ce mécanisme de la même manière.

Le tableau 55 qui suit montre que *La Presse* détenait la plus forte proportion de l'ensemble des articles comportant de tels mécanismes (42%) publiés dans les 5 journaux, mais que c'est dans le corpus du *Devoir* que la proportion était la plus importante (21% des articles du *Devoir*). À l'inverse, c'est dans *The Gazette* qu'on retrouvait la plus faible proportion.

Tableau 55. La présence de mécanismes racisants dans tous les articles d'éditorialistes, de chroniqueurs et d'intellectuels, incluant le « débat général » (2006-2007)

	Oui	%	Non	%	Total articles	%
Journal de Mtl	5 (10%)	14%	43 (90%)	19%	48	18%
The Gazette	1 (2%)	3%	44 (98%)	19%	45	17%
La Presse	15 (18%)	42%	69 (82%)	30%	84	32%
Devoir	13 (21%)	36%	50 (79%)	22%	63	24%
Soleil	2 (9%)	6%	21 (91%)	9%	23	8%
TOTAL mécanisme	36	14%	227	86%	263	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion d'articles comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des articles de cette catégorie utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Le dénigrement ou l'infériorisation, souvent implicite, de certaines pratiques vestimentaires ou croyances religieuses des minorités ciblées (musulmane, sikhe et hassidim) ont été observées à plusieurs reprises chez les éditorialistes ou chroniqueurs: port de la burka et du niqab dans la décision du DGE (comparé au déguisement de Youppi), retour aux mœurs et coutumes des années 1950, « excès » dont feraient preuve certaines minorités dans leurs demandes, surtout les hassidim, ... Les journalistes emploient donc fréquemment la dérision, l'absurde et les exemples « extrêmes » pour dénoncer l'escalade potentielle de demandes « farfelues » issues des minorités, pour décrire les « limites » qui ont été franchies et soutenir que le multiculturalisme est sur une pente « dangereuse ». L'amalgame ou la corrélation des accommodements, réels ou supposés, avec des groupes intégristes a aussi été assez fréquent. C'est parfois, mais rarement, une manière détournée et implicite d'exprimer une victimisation ou un catastrophisme, mais qui ne s'appuie pas nécessairement sur la conception d'un Nous menacé par un Eux, qui serait inférieur ou diabolique.

Nous avons finalement pu observer la présence des mêmes mécanismes de la rhétorique « racisante » dans les textes écrits sur le code de vie d'Hérouxville. Les éditorialistes et chroniqueurs dénonçaient le caractère « raciste » du code de vie des habitants de cette municipalité, en utilisant certains mécanismes de manière « inversée ». On a donc pu constater une *infériorisation* des gens d'Hérouxville, de leur compréhension du monde et de leur vision des « immigrants » par le cynisme et la dérision⁷⁸³, ou encore par la *dichotomisation* Québec urbain vs Québec « profond »⁷⁸⁴.

À propos du discours des lecteurs

La grande majorité des lettres de lecteurs comportaient et amalgamaient souvent deux mécanismes racisants ou plus. La dichotomisation, la généralisation et l'infériorisation ont souvent été combinée pour donner naissance à la victimisation et au catastrophisme. Le désir d'expulser l'autre est aussi bien présent et assez

⁷⁸³ « Que les talibans se le tiennent pour dit », *La Presse*, 29 janvier 2007, p. a5 : « Enfin des élus qui ont le courage de se tenir debout face aux hordes de talibans qui débarquent sur nos rivages avec leurs grosses valises pleines de traditions obscurantistes »

⁷⁸⁴ « L'ignorance et la fracture », *Le Devoir*, 3 février 2007, p. a6.

explicite dans l'opinion publique, mais difficilement repérable dans le débat « informé ». Le mécanisme relié au *désir d'expulser l'autre* dans les lettres de lecteurs (et les blogues) a été présent de manière plus perceptible et récurrente dans certaines « affaires », dont le jugement sur le Kirpan, le port du hidjab au soccer et les cabanes à sucres accommodantes.

Tableau 56. La présence de mécanismes racisants dans toutes les lettres de lecteurs, incluant le « débat général » (2006-2007)

	Oui	%*	Non	%	Total articles	%
Journal de Mtl	74 (54%)**	37%	64 (46%)	34%	138	35%
The Gazette	25 (30%)	12%	57 (70%)	30%	82	21%
La Presse	52 (70%)	26%	22 (30%)	12%	74	19%
Devoir	31 (54%)	15%	26 (46%)	14%	57	15%
Soleil	20 (50%)	9%	20 (50%)	11%	40	10%
TOTAL mécanisme	202	52%	189	48%	391	100%

* Le pourcentage correspond ici à la proportion des lettres comportant des mécanismes racisants dans ce journal par rapport à l'ensemble des lettres publiées utilisant ces mécanismes.

** Le pourcentage correspond ici à la proportion de lettres qui ont utilisés des mécanismes racisants dans ce journal.

Le *Journal de Montréal* a publié le plus grand nombre de lettres de lecteurs, et 37% de l'ensemble des lettres comportant des mécanismes racisants étaient publiées dans ce journal. Ces lettres constituaient 54% du corpus de lettres publiées dans ce journal. Par contre, c'est *La Presse* qui détenait la plus large proportion de lettres dans lesquelles les mécanismes racisants étaient présents (70%). À l'inverse, 70% des lettres publiées par *The Gazette* ne comportaient pas de mécanismes discursifs racisants.

De manière générale, on observe le plus grand nombre de mécanismes discursifs de type « racisants » ou populistes dans les *blogues*. De plus, les mécanismes et commentaires y sont plus crus et explicites⁷⁸⁵.

Les thèmes qui reviennent dans certains discours de lecteurs sont articulés autour des mécanismes racisants. Les représentations dominantes des immigrants dans les discours comportant des mécanismes implicites ou explicites de la rhétorique populiste, témoignent d'une dichotomisation Nous-Eux importante, donc de la faiblesse d'une conception inclusive du « Nous ». Pour la quasi-totalité des auteurs contre le jugement de la Cour Suprême sur le port du Kirpan, qui parlent souvent au nom d'une majorité abstraite, le « Eux » renvoie aux immigrants récents et aux « étrangers ». À l'intérieur du « Eux », l'amalgame sikh-musulman, voire islamistes-intégristes, revient fréquemment. Les événements sur la scène internationale

⁷⁸⁵ Par exemple, un lecteur de blogue prévoit un complot fomenté par les musulmans, digne d'un scénario catastrophe : « Ne pas voir qu'il y a depuis 10 ou 15 ans une offensive de conquête 'islamiste' sur la planète est digne du plus grand aveuglement. Dans tous les pays de la planète au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest le radicalisme islamique est à l'œuvre et s'insinue partout. (...) Il y a une minorité de Décideurs et de penseurs Islamistes qui ont projeté d'islamiser tous les pays du monde. (Ils ont la volonté et l'argent pour le faire). Je vous prédits la troisième guerre mondiale (en fait, elle est déjà commencée !!!) ». (Le GBS, blogue de Richard Martineau, http://martineau.blogue.canoe.ca/2007/03/23/le_gbs, commentaire de : Daniel Asselin, 23 mars 2007).

depuis le 11 septembre 2001 semblent cautionner une attitude de rejet ou de méfiance à l'égard des communautés religieuses. La rigidité (perçue) des « préceptes » de ces communautés est mise en opposition avec la « liberté » chèrement acquise du groupe majoritaire. Certains nuancent parfois leur dichotomisation en distinguant les « bons immigrants » (qui « veulent » s'intégrer à la société en devenant « pareil à soi »), et les « mauvais » (qui demandent des accommodements, donc refuseraient les « normes communes »). Ceux qui semblent vouloir continuer à vivre « comme dans leur pays » ne feraient pas partie du « Nous ».

Dans l'opinion publique, on constate un sentiment de distance et d'impuissance à l'égard des pouvoirs politique et juridique, qui prendraient des décisions désincarnées et jugées contraires à la « volonté populaire ». Ce rejet des décisions prises par des forces « supérieures » s'exprime à travers la critique de la Charte et du pouvoir des juges, dans un double mouvement contradictoire. La Charte, qui incarne l'universalisme abstrait, reconnaîtrait des droits aux individus, droits qui iraient parfois à l'encontre des choix de la « majorité ». Inversement, ces individus seraient issus de minorités religieuses, donc de communautés (particularismes) qui iraient à l'encontre de « l'universalisme ».

La Charte est également perçue, non pas comme assurant la protection des droits (égalité) en tant que valeur centrale de l'identité collective, mais comme brimant les droits des uns (majoritaires) pour « privilégier » les autres (minoritaires). On constate, dans certains discours d'opinion, un renversement des valeurs de la Charte à des fins de « délégitimation » et d'infériorisation de ceux qui sont définis comme « Autres ». Le respect des droits et libertés fait alors place au refus de la divergence et à l'exigence d'un « loyalisme » ou d'un conformisme social présumé consensuel. Légalité des individus est remplacée par la conviction d'un favoritisme à l'égard de certains groupes et d'une injustice pour les autres citoyens; la flexibilité de l'identité (le « Nous inclusif ») se transforme en *statu quo* et au désir d'un « retour à l'ordre ». Les mécanismes discursifs s'appuient sur la conviction de parler au nom de « l'universel » et sur une représentation stéréotypée, voire mythique de l'accusé (son infériorité et sa différence).

Les dérapages racisants ont franchi différents « paliers » entre mars 2006 (jugement sur le port du Kirpan) et avril 2007, comme si leur banalisation dans l'espace médiatique avait légitimé leur progression et leur durcissement. Un glissement important s'est opéré dans certains des discours analysés, passant d'un mécanisme à l'autre : de la frontière *Nous-Eux* (*dichotomisation*, l'Autre n'est pas le « Même » ou l'égal, donc n'appartient pas au Nous évolutif), à la *généralisation* d'un cas à tous les « immigrants » ou à tous les membres d'une minorité, et à leur amalgame (« ils sont tous pareils », « ils sont intégristes »), puis à l'*infériorisation* (ils n'évoluent pas...), à la *victimisation* (perte de pouvoir et d'identité), au *catastrophisme* (état d'urgence, ça va empirer) et à la *diabolisation* (envahissement, menace, l'autre est « inassimilable » à « nos » valeurs démocratiques d'égalité, « ils sont étranges, imprévisibles, inquiétants »), justifiant le refus du changement social ou l'évolution du droit, pour atteindre chez certains un *désir d'expulser l'autre* (« du balai » « retournez chez vous ») et une *légitimation politique* (ADQ, élus d'Hérouxville).

Dans un contexte de mondialisation et de transformations rapides, et dans le passage récent des Québécois francophones du statut sociologique de « minoritaires » à « majoritaires », le discours raciste semble fournir des réponses simples à des situations complexes. En effet, dans les situations de « crise », la complexité des enjeux suscite souvent une quête de sens face à l'insécurité et à l'incertitude ressenties. Un parallèle serait à faire également avec les dérapages post-référendaires de 1995 au « Canada anglais », qui a donné lieu au mouvement partitionniste (Hérouxville?) et à une véritable « psychose de l'identité nationale » (Potvin, 1999, 2000, 2004). Les réactions négatives exprimées au moment du Jugement sur le Kirpan, puis la série d'événements subséquents associés indûment aux « accommodements » au cours de 2006 (YMCA, SAAQ,

etc.), laissaient déjà présager un durcissement progressif du débat (confirmé en janvier 2007), qui aurait pu être désamorcé bien avant.

Quelques constats sur les médias électroniques (*Émissions de radio*)

Parmi les 12 « affaires » sélectionnées, 8 ont fait l'objet d'entrevues radiophoniques que nous avons analysé, que ce soit à l'émission de Gilles Proulx (*Le journal du midi*) ou à celle de Paul Arcand (*Parce qu'il faut se lever*) sur les ondes du 98,5 FM. Celles n'ayant pas fait l'objet d'entrevues sont les suivantes : le SPVM, les cours prénataux, la SAAQ, ainsi que l'ambulancier à l'hôpital juif. Par contre, l'affaire du DGE et celle du port du voile au taekwondo ont donné lieu à des entrevues dans les deux émissions, alors que celle des « cabanes à sucre accommodantes » a fait l'objet de deux entrevues distinctes, deux jours différents, à l'émission de Paul Arcand.

L'analyse montre qu'en général, les entrevues réalisées par Paul Arcand témoignent davantage des faits que des jugements de valeur de l'animateur. La plupart du temps, celui-ci offre à son interlocuteur la possibilité de raconter l'« affaire » en ses propres mots et cela constitue l'élément principal de l'entrevue. Par contre, en ce qui concerne M. Proulx, il donne rarement la chance à son interlocuteur de donner son opinion sur la situation. Il tente d'imposer sa propre interprétation à l'invité, en y ajoutant des jugements de valeur. Ses arguments étaient fréquemment repris des discours populaires les moins favorables aux accommodements raisonnables. Comme nous l'avons fait ressortir, il a lui-même eu recours, parfois, aux mécanismes du « discours populiste ». Ce fut le cas dans son entrevue avec l'Imam Jaziri, invité à se prononcer sur l'avis de la CDPDJ concernant la salle de prière à l'ETS (23 mars 2006). Gilles Proulx affirme alors :

Nous sommes des flancs mous et vous profitez de nos lois de flancs mous (...) On est un pays de mollusques, c'est sûr qu'on plie (devant vos demandes) (...) Nous sommes aux prises avec une diversité capricieuse de religions. Il n'y a pas rien que vous.

De même, après avoir rencontré en entrevue la directrice générale de la Fédération de soccer du Québec (26 février 2007), Gilles Proulx y va de son laïus final dans lequel il amalgame « l'affaire » du YMCA avec celle du voile au soccer, en traitant à maintes reprises les Juifs hassidiques, entre autres, de « maudits braillards » et de « fanatiques ». Après s'être emporté, il se rend compte qu'il est allé un peu trop loin : il affirme qu'il doit se taire sinon il se fera traité de raciste parce que, selon lui, il s'est « tenu debout ». Avant de quitter, il ajoute qu'il répond à ceux qui le traiteront de racistes « d'aller chez le diable » et que « si le diable existe », qu'« il leur souhaite ».

6. Éléments d'une conclusion prospective

Les médias ne sont certes pas de simples miroirs de la société mais ils ne maîtrisent pas toujours les usages de leur message lorsqu'ils veulent à tout prix « vendre de la nouvelle ». Dans notre analyse, nous avons montré une importante participation des médias à la production de débat sur lesdits « accommodements raisonnables », participation qui n'est pas univoque mais nettement perceptible par certaines mises en scènes, procédés et cadrages ayant permis de mettre cet enjeu à « l'ordre du jour » politique. L'analyse démontre aussi que plusieurs grands médias ont abordé la question des accommodements sous l'angle d'une polarisation entre les groupes minoritaires et majoritaire (cadre conflictuel), laissant supposer que certaines minorités poseraient problèmes ou menaceraient le « Nous » québécois, interpellant ainsi fréquemment les lecteurs du groupe majoritaire à travers une lecture victimisante des « événements ». Le traitement médiatique de certains faits divers et des minorités concernées, par les photos, titres, *lead*, mini-sondages, parole donnée à tel acteur, les cadavres dramatique ou personnalisés, la multiplication des affaires dans une logique de concurrence, la surenchère dans la mise à la « une » de faits divers, le mimétisme des médias et la mise en scène de « l'enjeu » dans le cadre de la campagne électorale ont contribué sans contredit à transformer le débat en « crise de société » et à exacerber les préjugés populaires envers certaines minorités, dont les demandes ont été désignées, dans plusieurs discours d'opinion, comme étant les principales responsables des diverses turbulences identitaires et économiques que vit la société québécoise.

Comment, dès lors prendre clairement l'option de la construction d'une éthique des médias ? Certes, il appartient aux citoyens et aux organismes de la société civile d'intervenir dans le champ médiatique et de dénoncer tout manquement à l'éthique professionnelle des médias, lorsqu'ils font usage de stratégies pouvant affecter la « cohésion sociale » ou encore le respect de la dignité et des droits des individus dans une société démocratique. Mais ce sont surtout les médias qui ont, avec les politiciens, une large responsabilité sociale quant au maintien des débats publics dans les limites du « raisonnable ». Par ailleurs, ils sont tout autant soumis que les gouvernants, les entreprises ou les simples citoyens, à l'obligation légale d'appliquer les chartes et de respecter les droits et la dignité de personnes.

À cet égard, le rôle du Conseil de Presse du Québec, comme autorité morale et « directeur de conscience », rôle qui a souvent été critiqué lorsque des dérapages surviennent dans les médias, devrait être renforcé. Des *monitorings* très serrés devraient faire partie de ses mandats. Sur des questions qui affectent directement la « cohésion sociale » et la dignité des personnes, des sanctions beaucoup plus sévères envers certains médias aux couvertures négatives, ou envers certains journalistes, comme l'interdiction de publier ou de diffuser pendant un certain nombre de jours, devraient être envisagées ou renforcées par le Conseil de Presse ou le CRTC, dont le pouvoir de réglementation est beaucoup plus important⁷⁸⁶. À cet égard, il revient à nos législateurs d'accroître et de baliser le rôle de ces institutions afin d'éviter, à l'avenir, l'érection de faits divers en crise de société par les médias. Ils peuvent également créer une obligation, pour les médias, d'accroître leur mission « éducative » et « civique ». À cet égard, le droit à des médias formateurs garants d'une participation citoyenne dans l'espace public démocratique peut être, au même titre que les droits politiques et sociaux, un droit fondamental dans une perspective de citoyenneté. L'État ne peut certes pas « contrôler » facilement les médias, guidés par une forte logique de marché, mais il peut exercer une plus

⁷⁸⁶ Le CRTC peut remettre en question le droit du détenteur de permis de continuer de diffuser et il peut rendre un jugement qu'il doit être appliqué dans les trente jours. Le processus de consultation publique (audiences publiques) du CRTC peut aussi agir à titre de tribunal administratif.

grande régulation éthique lorsqu'il s'agit de traiter des enjeux relatifs aux droits des individus, à la justice et aux rapports sociaux dans notre société, qui se veut égalitaire.

Le rôle de l'État, qui est largement imputable de l'effectivité des droits et libertés des citoyens, est aussi de rendre intelligible nos dispositifs publics en matière de droits de la personne, ainsi que les décisions politiques et juridiques qui rendent effectifs ces droits. Une méconnaissance du public quant aux réalités de la diversité et de l'immigration, quant aux valeurs communes inscrites dans nos chartes, quant à la jurisprudence et aux législations en matière d'égalité et d'équité a été particulièrement visible dans ce débat. De même pour les politiques publiques mises en œuvre en matière d'immigration et d'intégration des immigrants, pourtant effectives depuis trente ans au Québec. Si, sur le terrain social, la gestion des accommodements se passe généralement bien, selon de nombreux intervenants des milieux scolaires et des services sociaux, les besoins de formation, d'éducation, d'outils, de balises se sont fait cruellement sentir dans les interventions d'une partie des publics. Une éducation aux droits humains, à la « diversité », à la citoyenneté (et même à l'analyse critique des médias) mais aussi à la gestion « éthique » de la diversité, des accommodements et des conflits, s'avère primordiale. Elle devrait s'adresser autant aux professionnels des médias et aux futurs journalistes (puisque'il n'existe actuellement aucun cours sur ces questions dans les écoles des médias des universités québécoises) qu'aux différents intervenants, gestionnaires ou employés des secteurs de l'éducation ou de la santé. Des balises sont certes souhaitables pour aider les intervenants à « gérer » les demandes d'aménagements, mais une compréhension plus large de l'égalité et des réalités de l'immigration, de la diversité ethnique et des dispositifs publics au Québec l'est tout autant chez les citoyens. Il en va du développement des capacités ou compétences civiques de chacun afin de « débattre raisonnablement » entre citoyens dans une société démocratique.

La solution n'est donc pas de changer la Charte ou de faire « sauter » les symboles religieux de l'espace public, mais bien au contraire : de rappeler constamment la Charte et de bien l'appliquer; de se réconcilier avec les « débats publics » sans tomber dans les accusations faciles, de permettre au gens de développer des compétences civiques à cet égard, dans différents milieux; d'intégrer des connaissances sur les religions aux programmes scolaires, de développer l'esprit critique et d'étendre l'éducation et les formations auprès des différents publics ; de favoriser les occasions d'interconnaissance et les échanges dit « interculturels », notamment dans les écoles.

Plus généralement, la « crise des accommodements raisonnables » a sans contredit suscité une prise en compte sérieuse de ces questions par les pouvoirs publics, en montrant l'urgence d'élever la question du racisme et des discriminations au rang des préoccupations civiques et du discours normatif, dans une perspective d'égalité. Les nombreux discours populistes, voire racisants entendus nous ont révélé toute l'importance de faire de la lutte contre les préjugés, les discriminations et les inégalités multiples un élément plus central de « notre culture publique commune », par un « discours public commun » cohérent et global qui lui donne sens. Un discours accessible et compréhensible pour la population québécoise qui doit se l'approprier. Une « culture publique commune » n'existe pas en démocratie libérale sans s'appuyer sur une vision normative intégrée des enjeux d'égalité, de justice sociale et d'effectivité des droits humains. Le gouvernement actuel devrait en tenir compte dans l'élaboration de sa politique de lutte contre le racisme et la discrimination, qui devrait être élargie en véritable politique « d'exercice de la citoyenneté » et de justice sociale.

Un tel discours public commun s'actualise non seulement par des interventions en matière d'intégration des minorités (immigrants ou nés au Québec), mais aussi par le soutien accru de la population majoritaire, qui est confrontée à des chocs culturels et à une redéfinition rapide (et parfois confuse) de son identité collective,

pouvant mener épisodiquement à des crispations « hérouvilliennes » tout comme à des questionnements tout à fait légitimes. Il *importe de miser encore plus aujourd'hui sur des mesures de prévention, d'éducation et de formation des publics de tous âges et dans tous les secteurs de la vie sociale*, afin de limiter la dérive raciste à des secteurs marginaux, même dans les situations difficiles de crises identitaires, qui peuvent s'accroître très rapidement. L'enjeu est d'assurer une meilleure compréhension du rôle non négligeable que les dynamiques de discrimination, de ségrégation, d'inégalité et de marginalité jouent sur la cohésion sociale et sur le développement de la société, ainsi que de l'importance, pour notre démocratie, des mécanismes de protection et d'actualisation des droits, dont les accommodements raisonnables ou les programmes d'accès à l'égalité font partie. Un tel discours public commun doit articuler des actions gouvernementales et communautaires dans une perspective très concrète de co-responsabilité sociale (et d'obligations légales) des citoyens et de tous les acteurs sociaux, économiques et politiques (incluant les médias, les entreprises et les syndicats). Il devrait miser sur les secteurs qui influencent le traitement et « l'égalité des chances » des minorités (l'emploi, l'éducation, les médias, le logement), sur les changements d'attitudes de la majorité ainsi que sur le développement d'un sentiment d'appartenance à une société commune au-delà des replis tribalistes. L'accroissement de lieux d'action collective, de jumelages ou de convivialité sociale où les citoyens de toutes origines peuvent développer des relations d'interconnaissance et des solidarités sociales autour de luttes communes, est aussi au fondement d'une culture publique commune participative, qui doit s'appuyer sur le dynamisme local afin que l'écart entre discours normatif et pratiques sociales, entre les « élites » et le « peuple » se réduise.

BIBLIOGRAPHIE

Solutions Research Group Consultants Inc. (SRG) *La diversité culturelle à la télévision - Phase IA Étude de la documentation et de la recherche – Examen de la documentation – Rapport au Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision*, Ottawa, décembre 2003.

ANTONIUS, R. « Un racisme 'respectable' », dans Jean Renaud, Linda Pietrantonio, et Guy Bourgeault (dir.), *Les relations ethniques en question : ce qui a changé depuis le 11 septembre 2001*. Montréal : Les Presse de l'Université de Montréal, 2002, pp. 253-271.

ANTONIUS, R., « Les représentations médiatiques des Arabes et des musulmans au Québec », *Annuaire du Québec 2006*, Montréal : Institut du Nouveau Monde, 2006.

BAILLARGEON, N., « Médias indépendants : D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ? », dans Isabelle Gusse (dir.) *Diversité et indépendance des médias*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2006.

BALIBAR, Étienne, « Y-a-t-il un "néo-racisme" ? », dans E. Balibar et I. Wallerstein (dir.), *Race, Nation, Classe. Les identités ambiguës*. Paris, La Découverte, 1988.

BARSALO, R., et al. *Collaboration et communication numérique - La gouvernance participative*. Montréal, Municipalité de Gatineau. 2004.

BENNETT, Lance W., «Cracking the news code: some rules the journalists live by», dans S. Iyengar et R. Reeves (dir.) *Do the media govern? Politicians, voters, and reporters in America*, Chicago & London: University of Chicago Press, 1997, pp. 103-117

BLUMER, Jay G. et GUREVITCH, Michael, «The political effect of mass communication», dans M.Gurevitch, T. Bennett, J. Curran et J. Woollacott (eds.) *Culture, Society and the Media*, Londres: Methuen, 1988, pp. 236-267

BOURDIEU, Pierre, *Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme*. Paris: Raisons d'agir, 1996.

CANOVAN, Margaret, *Populism*. New York: Harcourt Brace Jovanovitch, 1981.

CAYROL, R., *Médias et démocratie : la dérive*. Paris : Presses de Sciences Po, 1997.

CHARAUDEAU, Patrick, *Les discours de l'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris : Nathan, 1997.

CHARRON, Jean, DE BONVILLE, Jean et BRIN, Colette, *Nature et transformation du journalisme. Théorie et recherches empiriques*, Saint-Nicolas : Presses de l'Université Laval, 2004.

CHOMSKY, Noam et HERMAN, E.S., *Manufacturing consent: the political economy of the mass media*. New York : Pantheon books, 1988.

COMITÉ CONSEIL SUR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DE L'INFORMATION, *Les effets de la concentration des médias au Québec : analyse et recommandations*, Rapport final, janvier 2003, tomes 1 et 2 : www.mcc.gouv.qc.ca/publications/rapportst-jeantome_1.pdf ; www.mcc.gouv.qc.ca/publications/rapportst-jeantome_2.pdf

CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC, *Les droits et responsabilités de la presse* (disponible sur <http://www.conseildepresse.qc.ca/>)

COTTEPERRÉ, J.-M. et MERMET G., *La bataille des images*. Paris: Larousse, 1986.

CURRAN, James, «Rethinking media and democracy», dans J. Curran et M. Gurevitch (dir.) *Mass media and society*, Londres: Arnold, 2000.

DAHLGREN, Peter et SPARKS, Collin (dir.) *Journalism and popular culture*, Londres : Sage, 1992.

DAVISON, W.P., « The third-person effect in communication », *Public Opinion Quarterly*, no. 47, 1983.

DUBÉ, Karine, *L'évolution des stratégies énonciatives dans les reportages télévisés au Québec de 1970 à 2002*, Mémoire de maîtrise en communication publique, Université Laval, juillet 2004.

EDELMAN, Murray J., *Constructing the Political Spectacle*. Chicago: The University of Chicago Press, 1988.

EL YAMANI, D. JUTEAU et McANDREW, «Immigration : de quoi les québécois ont-ils peur?», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 30, no. 70, pp. 61-71

FAIRCLOUGH, N.L., *Critical discourse analysis: The critical study of language*, Harlow: Longman, 1995.

FAIRCLOUGH, N. L., *Media discourse*, Londres: Edward Arnold, 1995.

FLERAS, A. et KUNZ, J. L., *Media and Minorities: Representing Diversity in a Multicultural Canada*, Toronto: Thompson Educational Publishing Inc., 2001.

FLERAS, A. « Please Adjust Your Set: Media and Minorities in a Multicultural Society, dans B.D. Singer (dir.) *Communications in Canadian Society*, 4^e édition, Toronto: Nelson Canada, 1995, pp. 406-431

FLERAS, A. « Media and Minorities in a Post-Multicultural Society: Overview and Appraisal » dans J. W. Berry et J. A. Laponce (dir.) *Ethnicity and Culture in Canada*, Toronto: University of Toronto Press, 1994.

GAUTHIER, Gilles, «Le journaliste: de témoin à acteur de l'actualité. Une analyse de l'évolution de la métaphorisation journalistique du débat politique télévisé», *Communication*, vol. 17, no. 2, 1996, pp. 145-165

GINGRAS Anne-Marie, «Public Opinion: Construction and Persuasion», *Canadian Journal of Communication*, vol. 21, no. 4, 1996.

GINGRAS, Anne-Marie (dir.), « Les théories en communication politique », *La communication politique. État des savoirs, enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003.

GINGRAS, Anne-Marie, *Médias et démocratie : le grand malentendu*. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 2006.

GOZENBACH, William, *The media, the President, and public opinion: a longitudinal analysis of drug issue*, Mahwah, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates, 1996.

GUSSE, Isabelle, *Le racisme dans la presse écrite : analyse des pratiques discursives à partir desquelles La Presse et Le Devoir construisent leurs écrits journalistiques sur l'immigration et les immigrants de janvier 1987 à juin 1989*, mémoire de maîtrise en communications, Université du Québec à Montréal, 1991.

GUSSE, Isabelle, « Médias, information et démocratie en temps de crise », dans Antoine Char, Danièle Maisonneuve et Catherine Saouter (dir.) *Communications en temps de crise*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 1999, pp. 164-187.

GUSSE, Isabelle, « Diversité et indépendance des médias : une question de démocratie », dans Isabelle Gusse (dir.) *Diversité et indépendance des médias*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2006.

GUSSE, Isabelle, « Déréglementation à l'américaine et développement de la radio d'opinion commerciale au Québec depuis les années 1990 : CRTC contre CHOI FM », dans *Communication : Horizons de pratique et recherche*, tome 2, Presses de l'Université du Québec, pages 77-113, 2006.

GRABER, Doris, *Processing the news: How people tame the information tide*. New York: Longman, 1988.

GUILLAUMIN, Colette, *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris : Mouton, La Haye, 1972.

HABERMAS, Jürgen, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot, 1997.

HABERMAS, *Théorie de l'agir communicationnel*. Tomes 1 et 2. Paris : Fayard, 1981, 1987.

HALL, Stuart, «The Rediscovery of "Ideology": Return of the Repressed in the Media Studies», dans M.Gurevitch, T. Bennett, J. Curran et J. Woollacott (dir.) *Culture, Society and the Media*. Londres: Methuen, 1982.

HARVEY, P-L (2004). *La démocratie occulte*. Saint-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval.

HENRY, F. et TATOR, C. *Racial Profiling in Toronto: Discourses of Domination, Mediation, and Opposition, 2003*. Fondation canadienne des relations raciales, en ligne le 6 octobre 2003 : http://www.crr.ca/en/Publications/ResearchReports/doc/ePub_RacialProfiling_FinalDraft.pdf.

HENRY, F. et TATOR, C., *Discourses of Domination*. Toronto: University of Toronto Press, 2002.

HENRY, F. et TATOR, C., *Racist Discourse in Canada's English Print Media*, Toronto : Fondation canadienne des relations raciales, 2000.

HORKHEIMER, Max et ADORNO, Theodore, *Dialectique de la raison*. Paris : Gallimard, 1974.

IONESCU, Gheata et GELLNER, Ernest, *Populism. Its Meaning and National Characteristics*. Londres: Weidenfeld & Nicolson, 1972.

IYENGAR, Shanto, «Framing responsibility for political issue», *Annals of the American academy of political and social science*, no 546, 1996, pp. 59-70

IYENGAR, Shanto et KINDER, Donald, *News That Matters: Television and American Opinion*, Chicago: University of Chicago Press, 1988.

IYENGAR, S. et SIMON, A., « New Perspectives and Evidence on Political Communication and Campaign Effects », *Annual review of Psychology*, no 51, 2000, pp. 149-169

LIPPMAN, Walter, *Public opinion*. New York: Dover Publications, 2004 (1922).

MAHTANI, M. *Representing Minorities: Canadian Media and Minority Identities*, 2001, commandé par le ministère du Patrimoine canadien pour son séminaire sur la diversité ethnoculturelle, raciale, religieuse et linguistique, Halifax (Nouvelle-Écosse), les 1^{er} et 2 novembre 2001.

MARX, Gary T., « La cage de fer de la culture. Réflexions sur le problème complexe de la race, du racisme et des mass média », dans Michel Wieviorka (dir.) *Racisme et modernité*. Paris : La Découverte, 1993, p. 50-77.

MAYER, Nonna et PERRINEAU, Pascal (dir.), *Le Front national à découvert*. Paris : Presses de la Fondation nationale de science politique, 1996.

MCLEOD J. et BECKER, L.B., « The uses and gratifications approach », dans Nimmo, D., K. R. Sanders (dir.) *Handbook of political communication*, Londres, Sage, 1981.

MCCOMBS, Maxwell et SHAW, Donald, « The Agenda-setting function of Mass media », *Public Opinion Quarterly*, vol. 36, no. 2, 1972, pp. 176-187

MCCOMBS, Maxwell et SHAW, Donald, «The evolution of agenda-setting research: Twenty-five years in the marketplace of ideas», *Journal of Communication*, no 43, 1993, pp. 58-67

MCMANUS, John, *Market-driven journalism*, Londres: Sage, 1994.

MEMMI, Albert, *Le racisme*. Paris : Gallimard, 1994 [1982].

MERCIER, A. « Pouvoir des journalistes, pouvoir des médias? », communication, Forum du Centre des sciences sociales de la Défense, 23 janvier 2002.

MOUCHON, J., *La Politique sous l'influence des médias*, Paris, L'Harmattan, 1998.

NOELLE-NEUMANN, Elisabeth, «The Spiral of Silence: A Theory of Public Opinion», *Journal of Communication*, no. 24, 1974, pp. 43-51

NORRIS, Pipa, *A virtuous circle: Political communication in postindustrial society*, Cambridge: Cambridge University Press, 2000.

PAGE, Benjamin et SHAPIRO, Robert, *The Rational Public: Fifty Years of Trends in Americans' Policy Preferences*, Chicago: University of Chicago Press, 1992.

PRICE Vincent, TEWKSBURY David et POWERS Elisabeth, «Switching trains of thought: The impact of news frames on readers' cognitive response», *Communication research*, vol 24, no 5, 2007, pp. 481-506

POTVIN, Maryse et MCANDREW, Marie, *Le Racisme au Québec. Éléments d'un diagnostic*. (Chapitre sur les médias et conclusion). Montréal: Collection études et recherche no. 13, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (MAIICC), Éditeur officiel du Québec, mars 1996.

POTVIN, Maryse, « Les dérapages racistes à l'égard du Québec au Canada-anglais depuis 1995 », *Politique et Sociétés*, vol. 18, no.2, 1999, p. 101-132 ;

POTVIN, Maryse, « Some Racist "Slips" About Quebec in English Canada between 1995 and 1998 », *Canadian Ethnic Studies/ Revue canadienne des études ethniques*, vol. 32, no.2, 2000, p. 1-26.

POTVIN, Maryse, « De quelques dérapages ethnicisants à l'égard du Québec au Canada anglais depuis 1995. Une analyse des événements et de leur traitement médiatique à la lumière des théories du racisme ». Rapport remis au programme du Multiculturalisme, ministère du Patrimoine Canada, 2001.

POTVIN, Maryse, MORELLI, Anne Morelli et METTEWIE, Laurence. « Du racisme dans les rapports entre groupes nationaux au Canada et en Belgique? », *Revue canadienne des études ethniques/Canadian Ethnic Studies*, vol. 36, no.3, 2004a, p. 25-60.

POTVIN, Maryse, « Racisme et discrimination au Québec : réflexion critique et prospective sur la recherche », dans J. Renaud, A. Germain et X. Leloup (dir.) *Racisme et discrimination : permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2004b, p. 172-196.

POTVIN, Maryse, « Analyse des réactions sur le jugement du kirpan dans *La Presse écrite québécoise en 2006* », communication présentée lors des *Journées d'études et de réflexion « Pour une prise en compte raisonnée de la diversité religieuse dans les normes et pratiques de l'école publique »*, Université de Montréal, 27-28 mars et 18 avril 2007 (en ligne) : [www.ceetum.umontreal.ca/pdf/Maryse%20Potvin-Jugement%20du%20Kirpan%20\(4\).pdf](http://www.ceetum.umontreal.ca/pdf/Maryse%20Potvin-Jugement%20du%20Kirpan%20(4).pdf).

POTVIN, Maryse et al. « Analyse des réactions à l'égard du jugement sur le port du kirpan à l'école dans la presse écrite québécoise en 2006 », dans J.S. Imbeault, M. McAndrew, M. Milot, P. Eid (dir.), *École et diversité religieuse*, Montréal : Fides, 1^{er} trimestre 2008.

- POTVIN, Maryse, « Racisme et discours public commun au Québec », dans Stephan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux (sous la direction) *De tissé serré à métissé serré ? La culture publique commune en débats*. Québec : Les Presses de l'Université Laval (1^{er} trimestre 2008).
- PRÉJEAN, Marc. *Tensions intercommunautaires et problèmes de délinquance parmi les jeunes des communautés culturelles*, Montréal: MCCI, 1991
- PRITCHARD, David et SAUVAGEAU, Florian. *Les journalistes canadiens : Un portrait de fin de siècle*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 1999.
- RAMONET, Ignacio, *La tyrannie de la communication*. Paris : Gallimard, 2001.
- ROSNAY, J. (2006) *La révolte du prolétariat : Des mass médias aux médias des masses*, Fayard, Paris.
- SCHUDSON, Michael, *The power of the news*, London: Harvard University Press, 1995.
- SOUCHARD, Maryse et al., *Le Pen, les mots. Analyse d'un discours d'extrême-droite*. Paris : La Découverte, 1998.
- SOROKA, Stuart, *Agenda-setting dynamics in Canada*, Vancouver: University of British Columbia Press, 2002.
- TAGUIEFF, Pierre-André, *La force du préjugé. Le racisme et ses doubles*. Paris, La Découverte, 1988.
- TAGUIEFF, Pierre-André. (ed.), *Face au racisme 2. Analyses, hypothèses, perspectives*. Paris, La Découverte, 1991.
- TAGUIEFF, Paul-André, *Le populisme*, Encyclopedia Universalis, 1996.
- TAGUIEFF, Paul-André, «Le populisme et la science politique: Du mirage conceptuel aux vrais problèmes», *Vingtième siècle: Revue d'histoire*, No 56, octobre-décembre, 1997, pp. 4-33.
- TAJFEL, Henri, « La catégorisation sociale », dans Moscovici, serge (dir.) *Introduction à la psychologie sociale*. Paris : Larousse, 1972, pp. 272-302.
- TERKILDSEN, Nadya et SCHNELL, Frauke, «How media frame moves public opinion: An analysis of the women's movement» *Political research quarterly*, vol 50, no 4, 1997.
- TOURÉ, Babakar, *Le racisme dans les médias*. Document de réflexion. Association des travailleurs immigrants et québécois et Carrefour Tiers-Monde, 1985.
- VAN DIJK, Teun A., «Mediating Racism. The Role of the Media in the Reproduction of Racism», dans R. Wodak (dir.) *Language, Power and Ideology*. Amsterdam/Philadelphia, John Benjamin Publishing, 1984.
- VAN DIJK, Teun A., *Racism and the Press*, Routledge, Londres, 1991.

- VAN DIJK, T. A., « New(s) Racism: A discourse analytical approach », dans Simon Cottle (dir.), *Ethnic minorities and the media*, Buckingham, UK & Philadelphia, USA: Open University Press, 2000, pp. 33-49.
- VAN DIJK, T.A., «Critical discourse analysis», dans D. Tannen, D. Schiffrin, et H. Hamilton (dir.) *Handbook of discourse analysis*. Owford: Blackweell, 2001, pp. 352-371.
- VAN DIJK, T. A., « Discourse and Racism », dans Golberg et Solomos (dir.), *The Blackwell Companion to Racial and Ethnic Studies*, Oxford: Blackwell, 2002, pp. 145-159.
- VALKENBURG, P., SEMETKO, H., VRESSE, C., «The effects of news frames on readers' thoughts and recall», *Communication research*, vol 26, no 5, 1999, pp. 550-569
- WIEVIORKA, Michel, *L'espace du racisme*. Paris, Seuil, 1991.
- WIEVIORKA, Michel, *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*. Paris : La Découverte, 1993.
- WIEVIORKA, Michel, *Le racisme. Une introduction*, Paris : La Découverte, 1998.
- WILLIAMS, Kevin, *Understanding media theory*, New York: Oxford University Press, 2003.
- WINDISCH, Uli, *Xénophobie? Logique de la pensée populaire*, l'Âge d'Homme, 1978.
- WINDISCH, Uli, *Violence, jeunes médias et sciences sociales*, L'Âge d'Homme, Lausanne, 1999.
- WINTER, James, *Democracy's oxygen: How corporations control the news*, Montreal: Black Rose Books, 1997.

ANNEXES

Entrevues et reportages consultés sur les accommodements raisonnables (sites WEB) :

1. Série de Radio-Canada sur les accommodement raisonnables : <http://www.radio-canada.ca/accommodement>
2. Émission de TVA sur les accommodements raisonnables : <http://lcn.canoe.com/lcn/dossiers/archives/2007/01/20070117-231129.html>
3. Sur le kirpan à Gilles Proulx : Me Luc Allarie, conseiller juridique au Mouvement Laïque Québécois. (2 mars 06) : http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=1430&num=144&numBegin=141&id=11&name=value
4. À Gilles Proulx : Saïd Jaziri, imam de la mosqué Al-Qods (29 janvier 2007), http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=620&num=63&numBegin=61&id=11&name=value#
5. Sur le port du hidjab au soccer à Gilles Proulx : Brigitte Frot, DG de la fédération de soccer du Québec. (26 février 2007), http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=520&num=53&numBegin=51&id=11&name=value#
6. La directive du DGE sur les femmes voilées et les élections à Gilles Proulx : Denis Dion, porte-parole du DG des élections. (22 mars 2007), http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=430&num=44&numBegin=41&id=11&name=value#
7. Le port du voile au tae kwon do à Gilles Proulx : Jean Faucher, président de la Fédération Québécoise de Taekwondo. (16 avril 2007), http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=350&num=36&numBegin=31&id=11&name=value
8. Le port du voile au tae kwon do à Paul Arcand : Jean Faucher - 07-04-16, http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?num=40&numBegin=31&begin=390&id=10&name=value#
9. La directive du DGE à Paul Arcand : Denis Dion - 07-03-23, http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=440&num=45&numBegin=41&id=10&name=value
10. L'affaire des cabanes à sucre à Paul Arcand : 19 mars-Roch Gladu, propriétaire de l'Érablière au sous-bois, accomodement même à la cabane à sucre. http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=450&num=46&numBegin=41&id=10&name=value
11. Code d'Hérouxville à Paul Arcand : 07-01-29 André Drouin, http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=610&num=62&numBegin=61&id=10&name=value
12. Fenêtres givrées au YMCA à Paul Arcand : 06-11-07 Renée Lavillante, http://www.985fm.ca/mp3_entrevues.php?begin=810&num=82&numBegin=81&id=10&name=value

TABLEAU I. Articles en Novembre 2006, par semaine et par jour : types événementiel (E), éditorial-chronique (C), lettre de lecteur (L)

Semaine du 1 au 7 novembre 2006																						
	1			2			3			4			5			6			7			TOTAL
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	
Journal de Mtl							1															1
Gazette																						
Presse																		1	1			2
Devoir																						
Soleil																						
Total							1									1				1		3

Semaine du 8 au 14 novembre 2006																						
	8			9			10			11			12			13			14			TOTAL
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	
Journal de Mtl	1	2				4																7
Gazette	1			1	1			1														4
Presse	1		3	2							1											7
Devoir	1							1	1		1					1					1	6
Soleil								2		2				1							1	6
Total		9			8			5			4			1			1			2		30

Semaine du 15 au 21 novembre 2006																						
	15			16			17			18			19			20			21			TOTAL
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	
Journal de Mtl				1		9	4		4	2			3			1	2		2		2	30
Gazette	1	1	1	1				1												1		6
Presse	1			1		4	1			1					1				2	4	4	19
Devoir				1			1			3						1			1	4	2	13
Soleil				1			1			1			1	1		1			1		1	8
Total		4			18			12			7			5			6			24		76

Semaine du 22 au 30 novembre 2006																						
	22			23			24			25			26			27-28 (30)			29			TOTAL
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	
Journal de Mtl		2				2														1		5
Gazette		1	1							1					2							5
Presse		4												1								5
Devoir											1									1		2
Soleil		1								1												2
Total		9		2			1			2			3						2			19

TABLEAU II. Articles en janvier 2007, par semaine et par jour : types événementiel (E), éditorial-chronique (C), lettre de lecteur (L)

Semaine du 1 au 7 janvier 2007																						
	1			2			3			4			5			6			7			TOTAL
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	
Journal de Mtl																						
Gazette																1						
Presse																						
Devoir																						
Soleil																						
Total	-			-			-			-			-			1			-		1	

Semaine du 8 au 14 janvier 2007																						
	8			9			10			11			12			13			14			TOTAL
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	
Journal de Mtl		1			1										2				2			
Gazette																						
Presse		1																				
Devoir			1	1					1													
Soleil																			1			
Total		3			2			1		-		-			2			3			11	

Semaine du 15 au 21 janvier 2007																						
	15			16			17			18			19			20			21			TOTAL
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	
Journal de Mtl	6	2		4		12	7	1	5	6	1	3	8	1	3	5	1		2			
Gazette					1			1						1			1			1		
Presse				1	1		1	1		2				1		2	1	1		1		
Devoir				1	1		1			1			1	1	1	1	1					
Soleil	1								1	1		1			1	1			1	1		
Total		9			21			18		14			18		15		6				101	

Semaine du 22 au 28 janvier 2007																							
	22			23			24			25			26			27			28			TOTAL	
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L		
Journal de Mtl		1						1												1			3
Gazette					1															1			2
Presse					1	1										1		1	1				5
Devoir	1	1			2	2			1					1			1	2					11
Soleil		1														1				2	1		5
Total	4			7			2			-			1			6			6			26	

Semaine du 29 au 31 janvier 2007										
	29			30			31			TOTAL
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	
Journal de Mtl	1	1	10			4	2		1	19
Gazette	1			1	4	2	1	1	4	14
Presse	2	1		2	2	9	2	1		19
Devoir	1	1			1			1		4
Soleil	1			1		6			3	11
Total	19			32			16			67

TABLEAU III. Articles en Février 2007, par semaine et par jour : types événementiel (E), éditorial-chronique (C), lettre de lecteur (L)

Semaine du 1 au 7 février 2007																									
	1			2			3			4			5			6			7			TOTAL			
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L				
Journal de Mtl	2		1		1	3	3				1						2		1		1	1	1	5	21
Gazette			8	1		2	2	2		1			1			2		2	1	1	1			6	29
Presse	3		6	3			8			3			3			3	2	2	3	1					37
Devoir	1		2		2	1	1	1					1	2	1	1				2	3				18
Soleil				1	1		1					2	3			2		2	2	2					14
TOTAL	23			15			18			7			13			17			26			119			

Semaine du 8 au 14 février 2007																									
	8			9			10			11			12			13			14			TOTAL			
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L				
Journal de Mtl	1	1		3				1		2	1		1					2			2			2	14
Gazette	2		1	3	2	1			3			1	1			1				1					16
Presse		3		2			1	2	2	3	1		1			2		1		1					19
Devoir	2	1		1	2	1	2	1					3	1	1			1						1	17
Soleil	1			5			1	1	1		1	3	1			2		2						2	20
Total	12			20			15			12			9			11			7			86			

Semaine du 15 au 21 février 2007																									
	15			16			17			18			19			20			21			TOTAL			
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L				
Journal de Mtl		1		1	1												1								4
Gazette		1			1		1					1													4
Presse							1		1	1															3
Devoir			1				1						1	1											4
Soleil				1			1	1	1	1	1							2							8
Total	3			4			7			4			2			3			-			23			

Semaine du 22 au 28 février 2007																							
	22			23			24			25			26			27			28			TOTAL	
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L		
Journal de Mtl																2		8	2		1	13	
Gazette							1	1					1			2	2	1	3		3	14	
Presse	1				1		2									2			1	1		8	
Devoir	1													1		1			1			4	
Soleil	1						2					1		1		1			2			8	
Total	3			1			6			1			3			19			14			47	

TABLEAU IV. Articles en Mars 2007, par semaine et par jour : types événementiel (E), éditorial-chronique (C), lettre de lecteur (L)

Semaine du 1 au 7 mars 2007																							
	1			2			3			4			5			6			7			TOTAL	
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L		
Journal de Mtl				1						2			1									1	5
Gazette	2		1	1	1					2	1				1	1	3	5	1			2	21
Presse	1		1	1	1					1													5
Devoir				1				1															2
Soleil	2	1								1	1												5
Total	8			6			1			8			2			9			4			38	

Semaine du 8 au 14 mars 2007																							
	8			9			10			11			12			13			14			TOTAL	
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L		
Journal de Mtl			3																				3
Gazette	1		1	1		1																	4
Presse				2			1																3
Devoir							1												1	1			3
Soleil											1				1								2
Total	5			4			2			1			-			1			2			15	

Semaine du 15 au 21 mars 2007																						
	15			16			17			18			19			20			21			TOTAL
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	
Journal de Mtl	1			1	1								5			1	1	12		1	5	28
Gazette	1							1								2			1	1	1	7
Presse				1												2	1					4
Devoir											1					1						2
Soleil															3				2			5
Total	2			3			1			1			5			23			11			46

Semaine du 22 au 28 mars 2007																								
	22			23			24			25			26			27			28			TOTAL		
	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L	E	C	L			
Journal de Mtl	1	1		1		7	1			2														13
Gazette			2	1		3	3		1	2								2		2	1			17
Presse				1	1		4	1	1	1														9
Devoir				1			1											1						3
Soleil				1					1	1														3
Total	4			16			13			6			-			3			3			45		

Semaine du 29 au 31 mars 2007												
	29			30			31			TOTAL		
	E	C	L	E	C	L	E	C	L			
Journal de Mtl												
Gazette			1						1	2		
Presse												
Devoir									1	2		
Soleil												
Total	1			-			2			3		